

2014

La Réunion



Photo de couverture : Culture de la vanille bleue en milieu naturel © Escale bleue

L'atelier de vanille l'Escale bleue, implanté à Saint-Philippe, a obtenu le label « entreprise du patrimoine vivant ». La distinction a été remise en juillet 2014 par une commission nationale mise en place depuis 2005 pour « distinguer des entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence ».

INSTITUT D'**E**MISSION
DES **D**EPARTEMENTS D'**O**UTRE-**M**ER

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIEGE SOCIAL
| 164, rue de Rivoli - 75001 PARIS

La Réunion

Rapport annuel
2014

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

	Pages
Avant propos	9
Synthèse	10
La Réunion en bref	14
CHAPITRE I – LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES	17
Section 1 – La géographie et le climat	18
Section 2 – Les repères historiques	19
Section 3 – Le cadre institutionnel	21
CHAPITRE II – PANORAMA DE L'ÉCONOMIE DE LA RÉUNION	25
Section 1 – La population	26
Section 2 – Les principaux indicateurs économiques	29
1. Les comptes économiques	29
1.1 Le PIB	29
1.2 L'équilibre emplois ressources	31
1.3 La valeur ajoutée par branche	31
2. L'emploi et le chômage	34
2.1 La population active	34
2.2 L'emploi	35
2.3 Le chômage	36
2.4 Les diverses formes d'emplois aidés	47
3. Les revenus et salaires	38
3.1 Les revenus	38
3.2 Les salaires	41
4. Les prix	42
5. Le commerce extérieur	45
5.1 Les importations de biens	46
5.2 Les exportations de biens	47
5.3 La balance commerciale (hors services)	49

Section 3 – Les politiques et finances publiques	50
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	50
1.1 Le contrat de projet État - Région	50
1.2 Les aides européennes	51
2. Le système fiscal	53
2.1 Des mesures structurelles d'allègements fiscaux	53
2.2 Une fiscalité locale spécifique	53
2.3 Des mesures incitatives relevant de politiques spécifiques	54
3. Les finances publiques locales	58
3.1 Aperçu structurel	58
3.2 L'analyse des finances locales	59
3.3 Le financement des investissements publics locaux	61
CHAPITRE III – LES SECTEURS D'ACTIVITÉ	62
Section 1 – Aperçu général	63
Section 2 – L'agriculture, l'élevage et la pêche	64
1. Aperçu structurel	64
2. L'agriculture	64
3. L'élevage	68
4. La pêche	69
Section 3 – L'industrie et l'artisanat	70
1. Aperçu structurel	70
2. Le sucre et le rhum	71
3. La grande pêche industrielle	72
4. L'artisanat	73
Section 4 – L'énergie, l'eau et l'environnement	74
1. Aperçu structurel	74
2. L'énergie électrique	74
3. L'eau	77
4. L'environnement	79
Section 5 – La construction	81
1. Aperçu structurel	81
2. La situation du secteur	81
3. Le logement	82
4. Le logement social	83
5. La construction publique	84
Section 6 – Le commerce	85
1. Aperçu structurel	85
2. Les ventes de véhicules neufs	85
3. L'équipement commercial	86
Section 7 – Les services marchands	87
1. Aperçu structurel	87

2. L'économie numérique	88
3. Les transports	89
4. Le tourisme	93
Section 8 – Les services non marchands	96
1. Aperçu structurel	96
2. La santé	96
3. L'éducation	98
CHAPITRE IV – L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE	101
Section 0 – Remarques méthodologiques	102
Section 1 – La structure du système bancaire	103
1. Les faits marquants de l'exercice	103
2. L'organisation du système bancaire	108
3. La densité du système bancaire	112
4. Les moyens de paiement	116
5. L'activité des fonds de garantie	118
Section 2 – Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	120
1. Les taux d'intérêt	120
2. L'observatoire des tarifs bancaires	125
3. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques	127
4. Les performances financières des banques locales	134
5. Éléments sur l'activité et la rentabilité des sociétés financières	144
Section 3 – L'évolution de la situation monétaire	148
1. Les avoirs financiers des agents économiques	148
2. Les crédits à la clientèle	152
3. La circulation fiduciaire	156
4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	157
5. Le surendettement	160
Annexes	163
1. Statistiques monétaires et financières	164
3. Lexique des principaux sigles	172

Avant-propos

En 2014, les perspectives d'embellie conjoncturelle se sont enfin concrétisées, progressivement. Portée notamment par le démarrage effectif des premiers travaux de la Nouvelle route du littoral mais aussi par la baisse de l'inflation, la faiblesse des taux d'intérêt et un contexte international moins anxiogène, l'économie réunionnaise a renoué avec une croissance plus soutenue.

Néanmoins, un tassement de l'activité semble déjà s'esquisser sur les premiers mois de 2015, en lien avec la contrainte budgétaire nationale, le manque de visibilité lié aux élections à venir et l'essoufflement des leviers de croissance à l'œuvre en 2014. Ainsi, les entrepreneurs réunionnais, interrogés dans le cadre de l'enquête de conjoncture de l'IEDOM, se montrent plus sceptiques quant à la poursuite de l'amélioration du climat des affaires.

Les facteurs d'espoir ne sont toutefois pas inexistants, tant du côté du pouvoir d'achat des ménages (prix du pétrole, dispositif contre la vie chère, orientation favorable de l'emploi), que du côté du soutien public, avec l'annonce d'un plan logement Outre-mer et la mise en place des programmes communautaires pour la période 2014-2020. Axée sur une croissance « intelligente, durable et inclusive » ainsi que sur une montée en puissance de la « compétence », de la « cohérence » et de la « créativité », cette programmation vise à mobiliser les atouts humains et naturels de l'île afin de rehausser son potentiel de croissance et réduire sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur. En parallèle, les prémices d'un regain de confiance sur la situation conjoncturelle européenne et les actions menées par la BCE pour favoriser la reprise, apportent des forces de soutien importantes et rassurantes, d'autant plus que le système bancaire réunionnais a retrouvé une situation plus saine et profitable.

La relation entre la croissance économique, les créations d'emplois et le chômage reste la principale problématique de La Réunion. Compte tenu du profil démographique de la population et des mutations économico-sociales en cours, une croissance modérée de l'emploi, comme en 2014, suffit à peine à stabiliser le chômage.

Dans cet environnement, l'IEDOM continue de mobiliser ses moyens au service de la collectivité, en accompagnant les particuliers, les entreprises et les banques, notamment à travers le traitement des situations de surendettement, la médiation du crédit ou encore la migration vers de grands projets à l'échelle européenne (passage à la nouvelle norme de paiement SEPA, mise en place de la nouvelle gamme de billets euros...).

L'IEDOM est aussi au cœur du dispositif d'observation de l'économie réunionnaise. Avec cet ouvrage et ses diverses autres publications, l'Institut s'attache à apporter aux décideurs économiques des éléments de diagnostic utiles à la réflexion et à l'action.



Thierry BELTRAND

UNE REPRISE EXPOSÉE À DES ALÉAS PERSISTANTS

En 2014, la croissance mondiale a fait face à certains vents contraires. Si la baisse des cours du pétrole et la reprise de l'activité aux États-Unis ont constitué un coup d'accélérateur, leur impulsion positive sur l'économie mondiale a été contrebalancée par des aléas persistants, dont la faiblesse de l'investissement, la stagnation de l'activité en zone euro et au Japon, et la volatilité des marchés financiers mondiaux. L'inflation mondiale s'est quant à elle inscrite en baisse depuis le milieu de l'année, en raison notamment de d'une contribution légèrement négative de la composante énergie. Au total, pour l'année 2014, les estimations publiées par le FMI en avril 2015 font état d'une stabilité de la croissance mondiale à, +3,4 %.

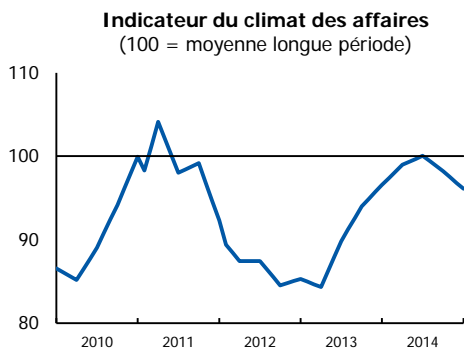
Aux États-Unis, la croissance économique a rebondi plus fortement que prévu à partir du deuxième trimestre 2014. Le chômage a continué de baisser et les tensions inflationnistes sont demeurées modérées. La demande intérieure a été soutenue par la modération de l'ajustement des finances publiques et une politique monétaire toujours accommodante. La croissance du PIB des États-Unis s'établit à +2,4 % en 2014, après +2,2 % en 2013. La zone euro a renoué avec la croissance en 2014 (+0,9 % après -0,5 % en 2013 selon le FMI), dans un contexte d'anticipations d'inflation en baisse, de diminution des prix du pétrole et d'assouplissement de la politique monétaire. L'activité a été globalement plus faible que prévue dans les pays émergents et en développement. Pour autant, le taux de croissance y est demeuré élevé, à 4,6 %.

S'agissant des perspectives pour 2015, le FMI prévoit une croissance mondiale quasiment stable, à +3,5 %. Aux États-Unis, la croissance dépasserait les 3,0 % en 2015-2016. Dans la zone euro, la croissance prendrait de l'élan : elle se situerait à +1,5 % en 2015. En revanche, l'activité économique des pays émergents et en développement ralentirait à +4,3 %.

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE RÉUNIONNAIS S'AMÉLIORE

Le contexte économique réunionnais s'est amélioré en 2014. Parmi les moteurs de la croissance, la consommation des ménages gagnent en vigueur, soutenue notamment par la faiblesse de l'inflation, une croissance sensible de l'emploi et une reprise des crédits. En parallèle, les retombées des travaux liés à la NRL se matérialisent sur l'investissement et se diffusent sur l'économie. En revanche, logiquement, le commerce extérieur se détériore, en raison du fort contenu en importations de cette embellie. Dans ce contexte, le nombre de demandeurs d'emploi parvient à se stabiliser, mais pas à se réduire.

Un climat des affaires bien orienté en 2014, mais qui s'essouffle



Source : Enquête de conjoncture IEDOM.

Les perspectives d'amélioration envisagées fin 2013 se sont confirmées en 2014. Porté par de meilleures perspectives, l'indicateur du climat des affaires (ICA) a poursuivi une rapide progression, allant jusqu'à atteindre sa moyenne de longue période en milieu d'année. Malgré une matérialisation effective de cette embellie au cours du second semestre, le climat des affaires s'est ensuite replié, les chefs d'entreprise se montrant en attente de nouveaux catalyseurs pour dissiper leurs incertitudes quant à la pérennité de cette amélioration. L'indice est revenu à son niveau de fin 2013, correspondant à un environnement favorable.

Un marché de l'emploi mieux orienté

La situation de l'emploi s'améliore en 2014 mais ne parvient pas encore à faire reculer le nombre de demandeurs d'emploi. La croissance de l'emploi salarié privé s'accélère nettement par rapport à 2013, et touche l'ensemble des secteurs. Compte tenu de l'évolution de la population active, tirée notamment par la hausse des taux d'activité, le chômage ne parvient pas à reculer. Le chômage de longue durée et la situation des demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans se détériorent encore davantage. En revanche, la situation s'améliore chez les jeunes, en lien avec le développement des emplois d'avenir.

L'inflation historiquement basse

La croissance des prix s'établit à +0,2 % en moyenne annuelle en 2014, en net retrait par rapport à 2013 (+1,4 %). Tous les grands postes de l'indice enregistrent une modération assez marquée. La croissance des prix termine l'année en négatif en rythme annuel (-0,5 %).

Bonne tenue de la consommation des ménages

La faible inflation et la bonne orientation de la masse salariale dans le secteur privé jouent en faveur du pouvoir d'achat des ménages réunionnais et de leur consommation, qui retrouve de la vigueur. Les importations de biens à destination des ménages se redressent et les ventes de véhicules neufs de tourisme redécollent (plus forte hausse en sept ans à +5,9 %).

L'investissement repart mais le manque de visibilité pèse

L'investissement redevient plus dynamique en 2014, avec le début des travaux liés à la NRL. Les montants mandatés en travaux routiers ont ainsi été multipliés par trois. Ces travaux profitent particulièrement aux prestataires de biens d'équipement et aux ventes de véhicules utilitaires et de transport de marchandises. Hors NRL, la construction de centrales photovoltaïques et d'une nouvelle usine d'abattage avicole concourent également à l'amélioration de l'investissement en biens d'équipement.

Une détérioration du commerce extérieur

Le commerce extérieur s'est dégradé, conséquence d'une progression sensible des importations, en réponse à la demande interne, et d'une baisse des exportations.

UNE MEILLEURE ORIENTATION DANS LA PLUPART DES SECTEURS

Le secteur primaire enregistre un mieux avec une campagne cannière 2014 en amélioration bien qu'inférieure à la moyenne décennale. La forte hausse des exportations de produits agricoles (+26,4 %), notamment d'ananas et de litchis, dynamise la filière fruits et légumes. La collecte de lait repart à la hausse (+6,0 %), après plusieurs années de déclin.

L'activité du secteur des industries agroalimentaires profite de la bonne tenue de la demande intérieure et de la hausse des exportations de rhum de 14,2 % (en volume) et de sucre de 8,4 %, notamment de sucres spéciaux.

Le secteur du BTP est porté par le début des travaux de la NRL, vecteur d'optimisme considérable. La construction de quatre nouveaux lycées et les travaux portuaires contribuent également à cette bonne orientation. Dans la construction en revanche, la situation reste difficile. Les attestations de conformité de logements neufs délivrées par le Consuel baissent et le logement social peine à trouver un second souffle.

Les activités de services sont mieux orientées au regard de la hausse de l'emploi du secteur et de l'amélioration de l'opinion des chefs d'entreprise. En revanche, l'activité

touristique reste en berne en 2014. La baisse de la fréquentation hôtelière s'accroît et le nombre de passagers entre La Réunion et la métropole recule.

UNE REPRISE DE L'ACTIVITÉ FINANCIÈRE, MAIS SÉLECTIVE

En cohérence avec la conjoncture mieux orientée, le financement de l'économie s'améliore également, dans un contexte de taux directeurs exceptionnellement bas.

L'activité bancaire traditionnelle reste globalement dans un processus d'assimilation des contraintes réglementaires (Bale III, convergence des tarifs bancaires) et d'assainissement des portefeuilles, ce qui se traduit par davantage d'arbitrage sur les volumes et les profils de risque des prêts octroyés. Le secteur s'adapte également à travers le développement des financements partagés, de la titrisation ou encore avec la diversification des sources de revenus (bancassurance, téléphonie, services annexes etc).

Une poursuite de la bancarisation

La place bancaire réunionnaise est animée par 22 établissements (et une « institution financière internationale », la CDC), repartis selon les nouveaux statuts juridiques entrés en vigueur en 2014, entre établissements de crédits (11), établissement de crédit spécialisés (6) et société de financement (5). Bien que déjà assez mature, le processus de bancarisation de l'économie se poursuit, les établissements continuant d'ouvrir de nouveaux guichets (+6 en 2014) et d'installer des distributeurs de billet (611 au total sur l'île). Le nombre de comptes bancaires, de cartes de paiement ou encore le volume de transactions continuent de croître.

Légère décélération de l'épargne

La croissance des actifs financiers détenus par les agents économiques réunionnais décélère légèrement en 2014, avec une progression de 3,5 % en rythme annuel contre 4,7 % en 2013. Cette évolution semble cohérente avec la bonne tenue de la consommation des ménages et une probable légère diminution de la propension à épargner. La collecte est concentrée sur les dépôts à vue et quelques produits d'épargne à long terme, tels que l'assurance-vie et les plans d'épargne logement alors que les produits d'épargne liquide et indexés sont quant à eux assez logiquement délaissés, en raison des conditions de marché. La répartition entre les dépôts à vue, l'épargne liquide et l'épargne à long terme devient ainsi quasiment équivalente, après des années d'évolution en défaveur des dépôts à vue

Accélération des crédits et poids grandissant des prêteurs institutionnels

En progression sur l'année de 2,2 %, la croissance des crédits s'est accélérée en 2014 (+1,5 % en 2013), pour atteindre un encours brut total qui dépasse désormais le seuil de 19 milliards d'euros. Les encours de crédits à l'habitat des ménages sont assez stables mais ceux des crédits à la consommation affichent une croissance légèrement positive (+0,4 % fin 2014, contre -2,8 % en 2013), après une contraction continue depuis 2009. Du côté des entreprises, les crédits d'investissement tirent la croissance (+7,2 % sur un an contre -3,5 % l'année passée), en lien avec les travaux de la NRL. Le financement immobilier décélère mais progresse encore de 6 % par rapport à 2013, l'essentiel étant alloué aux bailleurs sociaux. Dans cette dynamique générale des crédits, les prêteurs institutionnels ont joué un rôle majeur et grandissant, portant à 26,7 % leur part de marché sur les encours (contre 20 % en 2010).

Baisse des créances douteuses et amélioration de la vulnérabilité des agents

Le risque de crédit porté par le système bancaire local se réduit nettement en 2014, avec une baisse de 9,9 % de l'encours des créances brutes, soit un recul de 156 millions par rapport au point haut atteint en 2012. Les encours douteux bruts représentent désormais 5,3 % de l'encours total de la place (y compris prêteurs institutionnels), mais encore 7,9 % pour les quatre principaux établissements et 9,4 % pour les autres établissements financiers. Compte tenu d'un stock de douteux encore supérieur de 408 millions à celui fin 2007, avant crise, les efforts d'assainissement des bilans bancaires devraient donc se poursuivre.

L'ensemble des indicateurs de vulnérabilité s'est nettement amélioré en 2014. Le nombre de personnes physiques et morales en interdiction bancaire recule de 2,6 %, les dossiers de surendettement ont été sensiblement moins nombreux et les effets impayés sur les entreprises se sont réduits de 13,2 % en 2014. Malgré ces baisses, la vulnérabilité des agents économiques reste plus fragile qu'avant la crise.

Hausse de la rentabilité

En 2014, les quatre principales banques implantées à La Réunion (BNPPR, BR, CRCAMR et BFCOI) ont renoué avec une croissance positive de leur produit net bancaire, après une contraction inédite de deux années consécutives. Alors que les marges d'intermédiation restent tendues et que les commissions souffrent encore de la baisse de nombreux tarifs bancaires, le chiffre d'affaire des banques profite d'une baisse plus rapide de leurs charges d'exploitation que de leurs produits. À l'inverse, le PNB des autres établissements financiers se détériore.

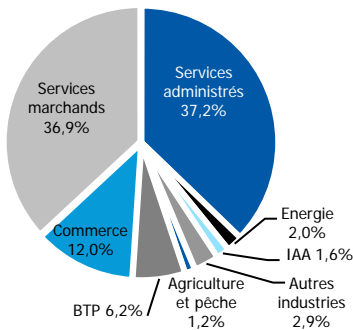
Le recul du coût net du risque (différence entre les nouvelles dotations et les reprises sur provisions) contribue fortement à renforcer la performance financière des établissements de crédit. Le résultat net des quatre principales banques progresse de 3,4 % et dépasse en 2014 son niveau d'avant crise à 84,2 millions d'euros, soit un plus haut historique. En revanche le résultat net des autres établissements financiers se dégrade légèrement en 2014.

UNE LÉGÈRE INFLEXION EN PERSPECTIVE

Si le bilan global pour l'année 2014 ressort favorable, les signes d'infléchissement se sont multipliés en fin d'année et font peser quelques craintes sur les perspectives pour 2015. Selon l'ICA calculé par l'IEDOM, les chefs d'entreprise font ainsi état de doutes sur le potentiel d'amélioration supplémentaire et se montrent prudents, dans l'attente de davantage de visibilité. L'enjeu principal reste celui du marché du travail, avec une équation croissance - emploi - chômage d'autant plus problématique à La Réunion que la croissance de la population active est alimentée par la dynamique démographique et les comportements socio-économiques (hausse du taux d'activité, jeune âge d'entrée sur le marché du travail, etc.). Le nombre de chômeurs étant difficile à stabiliser, des leviers de croissance supplémentaires, créateurs d'emplois, seraient nécessaires. Dans ce contexte, l'accompagnement du système bancaire, le recentrage sur l'économie locale, le potentiel d'innovation ou encore le dynamisme de l'entrepreneuriat devront se mobiliser afin d'éviter un tassement de la dynamique enclenchée en 2014 et appuyer les moteurs actuels (NRL, faible inflation, construction et réhabilitation habitat social, faiblesse des taux d'intérêt...).

La Réunion en bref

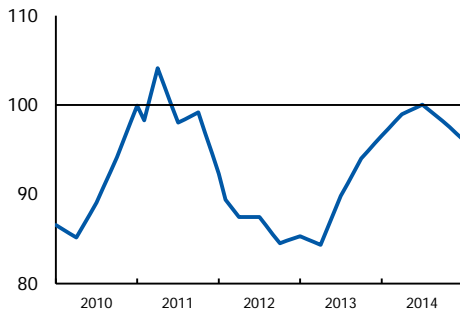
Répartition de la VA en 2010



Source : Insee

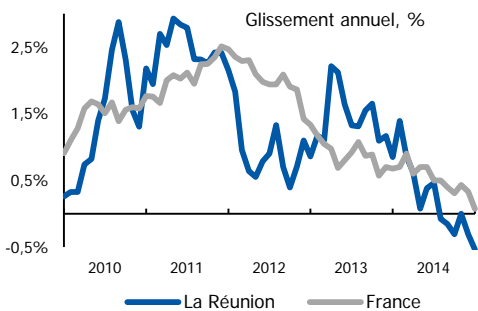
Indicateur du climat des affaires (ICA)

(100 = moyenne longue période)



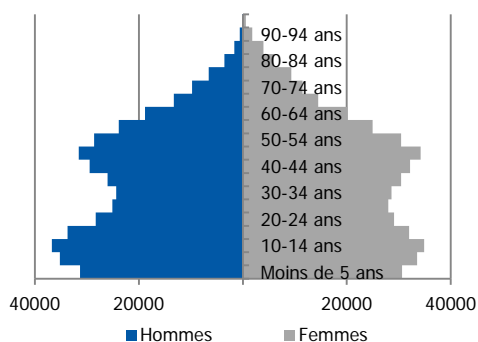
Source : Enquête de conjoncture IEDOM

Indice des prix à la consommation à La Réunion et en France métropolitaine



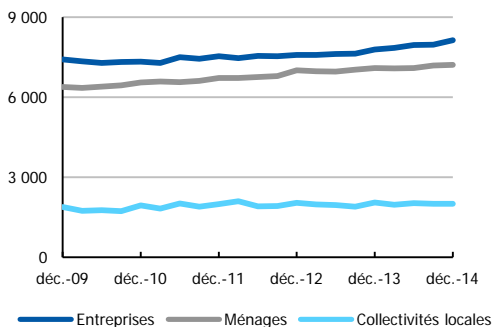
Source : Insee, données mensuelles

Pyramide des âges au 1^{er} janvier 2014



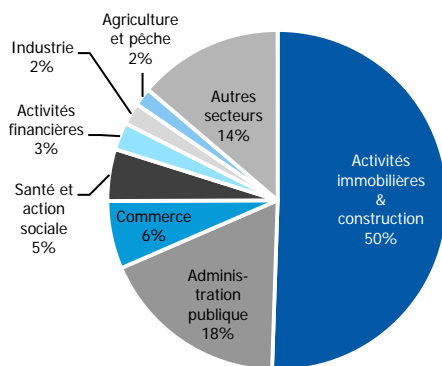
Source : Insee

Évolution des encours de crédits à la clientèle (en millions d'euros)



Source : IEDOM - Surf

Encours de crédits sectoriels au 31 déc. 2014



Source : Banque de France - SCR

Les chiffres clés de La Réunion

	2000	2014	France 2014
Population			
Population (milliers, millions pour la France)	716,3	844,9	66,3 ⁽¹⁾
Part des moins de 20 ans (%)	36,2	32,1	25 ⁽¹⁾
Part des 20 - 59 ans (%)	53,8	54,1	51 ⁽¹⁾
Part des 60 ans et plus (%)	10,0	13,8	25 ⁽¹⁾
Densité de population (hab/km ²)	281,9	337,1	120 ⁽²⁾
Évol. annuel moy. de la population (% , 2004-2014)	-	1,0	0,56 ⁽³⁾
Taux de natalité (taux pour 1 000 habitants, 2013)	20,2	16,6	12,4 ⁽¹⁾
Taux de mortalité (taux pour 1 000 habitants, 2013)	5,3	5,1	8,4 ⁽¹⁾
Taux de mort. infantile (pour 1 000 naissances, 2013)	6,0	7,5	3,5 ⁽¹⁾
Indice conjoncturel de fécondité (2013)	2,47	2,4	2,01 ⁽¹⁾
Développement humain			
Espérance de vie des femmes à la naissance (2013)	78,7	83,5	85,4 ⁽¹⁾
Espérance de vie des hommes à la naissance (2013)	70,6	77,0	79,2 ⁽¹⁾
Part des pers. illettrées parmi les 16-65 ans (% , 2011)	n.d.	22,6	7 ⁽⁵⁾
Taux de réussite au baccalauréat (% , 2013)	73,2	85,6	86,9
Indicateur d'inégalité de revenus (indice de Gini, 2008)	0,35	0,39	0,299 ⁽⁴⁾
Rapport inter-décile des revenus D9/D1 (2010)	4,4	5	3,5 ⁽⁴⁾
Taux de pauvreté (% pop. sous le seuil national, 2010)	n.d.	49	7,8 ⁽²⁾
Environnement			
Superficie totale (km ² , en milliers pour la France)	2 520	2 520	552 000 ⁽²⁾
Part de l'électricité renouvelable dans la prod. (en %)	46,0	32,9	16,9% ⁽⁶⁾
Émission de CO ² par habitant (tonnes, 2013)	n.d.	4,85	5,8 ⁽⁹⁾
Économie			
PIB (milliards d'euros courants, 2013)	8,6	16,3	2 113,7 ⁽⁶⁾
Taux de croissance du PIB (% , euros constants, 2013)	3,3	0,7	0,3 ⁽⁶⁾
PIB par habitant (euros courants, 2013)	12 070	19 339	32 084 ⁽⁶⁾
Taux de dépendance ⁽⁷⁾ aux importations (% , 2013)	33	31,2	29,8 ⁽⁶⁾
Taux d'inflation (% , sur un an)	2,0	0,2	0,6
Taux de chômage (% , au sens du BIT, 2013)	32,4	29,0	9,8 ⁽⁸⁾

nd : non disponible ; (1) Bilan démographique de l'Insee 2014 ; (2) Métropole en 2015 ; (3) Entre 2005 et 2015 ; (4) Champ métropole 2011 ; (5) Enquête IVQ de 2011 conduite sur la population métropolitaines des 16 à 65 ans ; (6) Évolution en volume en 2013 aux prix de l'année précédente ; (7) Importations de biens et services / PIB ; (8) Dernière mise à jour le 4/03/15 ; (9) données 2009, maj en 2012

Sources : Banque Mondiale, DAAF, EDF, Insee, EDF, IEDOM

	2000	2014	Évol. 14/00
Indicateurs sectoriels			
Importations de ciment et clinker (milliers de tonnes)	421	279,0	-2,9%
Créations d'entreprises	4 338	6 369	2,8%
Nombre de touristes (milliers)	430,0	405,7	-0,4%
Indicateurs monétaires et financiers			
Nombre d'habitants par guichet bancaire	8 673	3 407	-6,5%
Nombre d'habitants par guichet automatique	2 891	1 383	-5,1%
Nombre de comptes bancaires par habitant	2,10	2,38	0,9%
Actifs financiers des agents économiques (Md €)	5,7	12,5	5,8%
Encours bruts des agents économiques (Md €)	8,8	19,0	5,7%
Taux de créances douteuses (en %)	5,5	5,3	-0,3%
Nombre de dossiers de surendettement	379	1 301	9,2%

Sources : Insee, Douanes, IRT, IEDOM, Banque de France



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

La géographie et le climat

Une île jeune, située loin de la France métropolitaine ...

La Réunion est une île géologiquement jeune, au relief tourmenté et montagneux, qui s'étend sur 2 520 km², soit une surface plus de trois fois inférieure à celle des plus petites des régions de France métropolitaine, l'Alsace (8 280 km²) et la Corse (8 680 km²).

L'île de la Réunion fait partie de l'archipel des Mascareignes qui rassemble, outre La Réunion, les îles Maurice et Rodrigues. Elle se trouve à 9 180 km de Paris, 210 km de Port-Louis (Ile Maurice), 880 km d'Antananarivo (Madagascar) et 2 825 km de Johannesburg (République d'Afrique du Sud).

... au relief montagneux et au climat tropical

D'origine volcanique, l'île culmine à 3 069 mètres au Piton des Neiges, le plus haut sommet de l'Océan Indien. Elle est constituée de coulées basaltiques qui descendent en pentes étalées jusqu'à la mer, où elles s'enfoncent jusqu'à une profondeur de - 4 000 mètres. Le relief est très accidenté, les effondrements et l'érosion de la roche volcanique ayant notamment creusé trois cirques naturels : Cilaos, Salazie et Mafate, ce dernier cirque n'étant pas accessible par la route mais uniquement à pied ou par hélicoptère. La spécificité du relief de l'île a justifié son inscription en 2010 sur la liste des biens naturels inscrits au patrimoine mondial de l'humanité, sous l'appellation « pitons, cirques et remparts ». Un volcan actif - le Piton de la Fournaise (2 631 m) - complète ce paysage montagneux. La présence de ce volcan, qui connaît régulièrement des périodes d'éruption, freine considérablement le développement du Sud - Est de l'île, qui demeure sauvage.

Le littoral présente un tracé relativement régulier, délimité par de petites falaises et des bandes de galets le long du rivage, à l'exception de la zone côtière Ouest caractérisée par la présence de lagons et de récifs coralliens. Il n'existe aucun port naturel et les baies ouvertes n'offrent qu'une protection limitée contre la houle souvent importante, notamment en période cyclonique.

La Réunion se caractérise par un climat tropical humide, sous l'influence de vents d'Est appelés « alizés ». Deux saisons climatiques se distinguent : l'hiver austral ou « saison sèche » s'étend de mai à octobre, avec des températures douces, des précipitations peu abondantes et des alizés ; l'été austral, ou « saison des pluies », couvre la période de novembre à avril, avec des températures plus élevées, une très forte humidité, et une pluviométrie nettement plus importante. Cette saison correspond à la période de formation des dépressions tropicales et des phénomènes cycloniques. Le dernier épisode significatif fut le cyclone Gamède, en février 2007, qui provoqua l'effondrement d'un pont routier dans le Sud de l'île et dévasta de nombreuses exploitations agricoles.

La présence d'un massif montagneux élevé induit deux régions climatiques très distinctes : à la côte « au vent », orientée Nord/Est et soumise aux alizés ainsi qu'à une pluviométrie élevée quelle que soit la saison, est opposée la côte dite « sous le vent », orientée Sud/Ouest, à l'abri des alizés et moins humide. L'altitude accentue les différentiels thermiques et pluviométriques avec des températures chaudes dans les zones littorales qui contrastent avec la fraîcheur des zones plus élevées (on parle des "hauts" de l'île).

Section 2

Les repères historiques

Arrivée tardive et progressive des premiers habitants

Au XV^e siècle, l'île de La Réunion est déjà une escale appréciée sur les routes commerciales de l'Océan Indien, en raison de l'abondance d'eau douce qu'elle offre à proximité immédiate des rivages. L'île, qui figure sur de nombreuses cartes sous différents noms, reçoit durant plusieurs siècles la visite de navigateurs arabes, portugais, hollandais et anglais, mais demeure inhabitée jusqu'au milieu du XVII^e siècle.

Les Français y débarquent et en prennent possession pour la première fois en 1638, mais ce n'est qu'en 1663 qu'elle devient colonie à part entière avec l'installation de deux français accompagnés de serviteurs malgaches.

Le siècle de la Compagnie des Indes

Durant un siècle et quasiment jusqu'à sa faillite, la Compagnie des Indes Orientales gère directement l'île Bourbon, qui lui est concédée par le Roi de France. Elle a pour mission sa mise en valeur et son développement, grâce notamment aux plantations de café. En 1665 elle y place le premier gouverneur de l'île, qui compte alors une trentaine d'habitants. Tandis que la culture du café se développe au début du XVIII^e siècle, le système de l'esclavage se met en place à partir de l'Afrique de l'Est, de l'Inde et de Madagascar. La population blanche des origines, qui avait commencé à se métisser avec ses premiers serviteurs de couleur, femmes malgaches ou indo-portugaises, devient minoritaire.

En 1764, avec la faillite de la Compagnie des Indes, le roi rachète l'île Bourbon. Celle-ci compte alors 22 000 habitants, dont 18 000 esclaves. Jusqu'à la révolution française, elle connaît une période économique faste grâce notamment à l'exportation des épices (girofle, muscade, poivre, cannelle,... introduits par Pierre Poivre) ainsi que du café.

En dépit de la distance qui la sépare de la France, l'île subit les contrecoups des périodes révolutionnaire et impériale et change à cette période plusieurs fois de statut et de nom. Elle passe brièvement sous domination anglaise de 1810 à 1815 avant d'être rendue à la France.

L'essor de la canne à sucre

Au début du XIX^e siècle, les plantations de café - dont l'intérêt économique déclinait - sont détruites par des catastrophes naturelles, et le développement de l'île s'appuie alors sur la culture de la canne à sucre. La France achète à prix d'or les pains de sucre moulés dans des dizaines d'usines attenantes aux propriétés coloniales. Les grands domaines s'étendent, les cirques se peuplent. Cependant, l'île ne peut déjà plus subvenir à ses besoins alimentaires de manière autonome.

L'ère post-esclavagisme

L'abolition de l'esclavage à La Réunion est proclamée le 20 décembre 1848. L'île reprend son nom actuel la même année. Elle compte alors 103 000 habitants, dont 60 000 esclaves. Rendus libres, ceux-ci choisissent soit de se chercher une terre à défricher dans les « hauts » de l'île, soit de rester auprès de leurs anciens maîtres. Durant le siècle qui suit, La Réunion demeure une colonie française et le système économique et social se réorganise autour de « l'engagisme », basé sur le volontariat et un contrat de 5 ans maximum, mais dans les faits, relativement proche du système esclavagiste qui prévalait auparavant. Près de 100 000 « engagés » d'origine Indienne (Malabars), chinoise, africaine (Cafres) et malgache seront introduits à La Réunion. La société de plantation perdure jusqu'à la seconde Guerre Mondiale, au rythme des crises de l'économie sucrière.

Au cours de cette période, la prospérité économique reste bien relative, notamment à partir de 1870, date de la création du canal de Suez en Égypte, qui conduit à écarter l'île de La Réunion (ainsi que l'île Maurice) de la route des Indes. La Réunion sombre alors lentement dans l'oubli et, à partir de 1880, le gouvernement français concentre son intérêt sur Madagascar. En 1926 la population réunionnaise atteint les 182 000 habitants.

La départementalisation et l'entrée dans l'ère moderne

Le 19 mars 1946, La Réunion obtient le statut de Département d'Outre-mer. Mais l'immédiat après-guerre n'apporte pas les progrès espérés par le jeune département, tant au niveau économique que sanitaire et social. Ce n'est qu'à partir de la fin des années cinquante que s'amorce puis s'accélère un mouvement d'essor exceptionnel. L'élection et l'ancrage de Michel Debré dans la 1^{ère} circonscription de Saint-Denis en 1963 constituent un tournant et font entrer La Réunion dans la phase concrète de la départementalisation. C'est le temps du décollage économique, des transformations profondes des infrastructures et des paysages avec l'amélioration des équipements (routiers, aériens, portuaires), la construction du barrage hydroélectrique de Takamaka (1968), d'hôpitaux, d'établissements scolaires... Les premières émissions de télévision débutent en 1964. Le Centre universitaire est créé en 1970. Autant de réalisations qui tentent de combler un retard considérable.

Jusqu'au début des années quatre-vingt, la question du statut de l'île suscite de nombreux débats entre départementalistes et autonomistes. En 1982, la loi de décentralisation crée le Conseil Régional aux côtés du Conseil Général. Puis La Réunion devient région européenne en 1992 et, en 1997, le traité d'Amsterdam donne à l'île sa place dans l'ensemble des régions ultrapériphériques de l'Europe.

La Réunion est aujourd'hui une région moderne, qui possède un niveau d'infrastructures étoffé et un tissu économique dynamique et varié. Il n'en demeure pas moins de nombreux écarts par rapport à la France métropolitaine, mesurés surtout dans les domaines sociaux et éducatifs.

Section 3

Le cadre institutionnel

Le régime juridique applicable à La Réunion relève des Départements et Régions d'Outre-mer.

Le cadre institutionnel de l'Outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République¹. L'ensemble des collectivités d'Outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la Constitution.

Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Désormais, les DOM sont devenus des DROM (Départements et Régions d'Outre-mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les TOM (Territoires d'Outre-mer) ont laissé la place à une catégorie hybride de COM (Collectivités d'Outre-mer) régies par l'article 74 de la Constitution².

Les lois organique et ordinaire organisant Mayotte en 101^e département français ont été adoptées le 7 décembre 2010. La loi organique pose le principe d'une collectivité régie par l'article 73 de la Constitution, et exerçant les compétences d'un département et d'une région d'Outre-mer. La loi ordinaire fixe les règles d'organisation et de fonctionnement de cette collectivité unique. La transformation de Mayotte en département est effective depuis le renouvellement partiel de son assemblée délibérante intervenue en mars 2011.

Concernant la Martinique et la Guyane, le projet de loi relatif à leur évolution institutionnelle entérinée par les référendums de 2010 a été adopté en juillet 2011. Deux lois prévoyant la création d'une collectivité unique sont publiées au Journal Officiel : la loi organique n° 2011-883 du 27 juillet 2011, relative aux collectivités relevant de l'article 73 de la Constitution, et la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011, relative à la collectivité de Martinique. Les premières élections auront lieu en 2015 en Martinique et doteront l'assemblée de 51 conseillers territoriaux, élus pour 6 ans.

3.1 UN DÉPARTEMENT ET UNE RÉGION

Depuis la loi de départementalisation du 19 mars 1946, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion sont des départements français. Avec la loi du 31 décembre 1982, ces quatre départements deviennent également des Régions, mais à la différence de leurs homologues métropolitains, leur assise territoriale est monodépartementale et leurs compétences sont étendues, notamment en matière de finances publiques locales. La Région détermine ainsi l'assiette, le taux, les exonérations et la répartition de l'octroi de mer. Les conseils régionaux bénéficient, en outre, des avis d'une institution spécifique : le comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement.

¹ L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, et des lois organiques de 2003 et 2004.

² Collectivité d'Outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenu un « *pays d'Outre-mer* » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit) depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

La réforme constitutionnelle du 28 mars 2003 a confirmé ce double ancrage institutionnel, en créant la dénomination : « Départements et Régions d'Outre-mer » (DROM). Au même titre que les collectivités métropolitaines, les collectivités des DROM ont bénéficié du transfert de nouvelles compétences et de moyens de l'État, depuis le 1^{er} janvier 2005¹. Les collectivités interviennent depuis cette loi dans les domaines suivants : développement économique, voirie, solidarité, santé, logement social, éducation et culture. La coordination de certains domaines est dévolue à une collectivité particulière : le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, alors que la Région est coordinatrice du développement économique. La formation professionnelle est quant à elle entièrement transférée aux Régions.

ÉVOLUTIONS STATUTAIRES DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

19 mars 1946 : passage du statut d'anciennes colonies des Antilles, de la Guyane française et de La Réunion au statut de **départements** d'Outre-mer.

2 mars 1982 : les 4 départements d'Outre-mer deviennent également des **Régions**, intégrées au cadre administratif français de droit commun. Cette loi dite de décentralisation consacre le transfert de l'exécutif du préfet aux présidents du conseil général et régional pour un certain nombre de compétences autrefois prises en charge par l'État.

13 décembre 2000 : la Loi d'orientation pour l'Outre-mer (LOOM) donne la possibilité aux DOM de disposer d'institutions qui leur sont propres, de créer un congrès des élus départementaux et régionaux délibérant de toute proposition d'évolution institutionnelle ou concernant de nouveaux transferts de compétences.

21 juillet 2003 : la loi programme pour l'Outre-mer, dite loi GIRARDIN, pose le principe d'une révision des conditions d'attributions du financement des transferts de compétences.

28 mars 2003 : Révision de la loi constitutionnelle, qui dans ses articles 72, 73 et 74, régit les statuts très divers des territoires d'Outre-mer.

7 décembre 2010 : Les lois organique et ordinaire organisant Mayotte en 101^e département français sont adoptées.

27 juillet 2011 : La loi crée une collectivité unique en Martinique et en Guyane. Celle-ci exerce les compétences dévolues initialement au Département et à la Région.

3.2 LA POSSIBILITÉ DE DISPOSER D'UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE PROPRE

La Constitution prévoit désormais pour les DROM, la possibilité de créer une collectivité unique se substituant au Département et à la Région, ou une assemblée délibérante unique pour ces deux collectivités, sous réserve du consentement des électeurs inscrits dans le ressort des collectivités.

L'instauration de cette collectivité unique a été proposée aux électeurs de la Guadeloupe et de la Martinique, qui l'ont refusée (respectivement à 72,98 % et 50,48 %) lors du référendum du 7 décembre 2003². Par ailleurs, la loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000 autorise la création dans les DFA (Départements Français d'Amérique) d'un

¹ Suite à la loi du 13 août 2004.

² C'est à l'occasion de ce référendum que les électeurs des communes de Saint-Martin et Saint-Barthélemy se sont prononcés en faveur de la création de deux collectivités se substituant à ces deux communes, au Département et à la Région de la Guadeloupe.

congrès des élus (départementaux et régionaux) qui délibérerait des propositions relatives soit à une évolution institutionnelle, soit à de nouveaux transferts de compétences.

Dans le cadre des États généraux de l'Outre-mer tenus en 2009, et suite au souhait des élus locaux, le Président de la République a décidé de consulter les populations de Martinique et de Guyane sur leur évolution institutionnelle. Les choix arrêtés lors des référendums des 10 et 24 janvier 2010, c'est-à-dire le rejet de l'autonomie institutionnelle de ces départements mais l'approbation de la rationalisation des structures administratives locales, ont été entérinés par la loi du 27 juillet 2011.

3.3 LE DROIT APPLICABLE ET SES ADAPTATIONS

Les départements et régions d'Outre-mer sont régis par le principe de l'identité législative. Néanmoins des adaptations aux lois et règlements qui prévalent en France métropolitaine sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par « *les caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités* ». Ceci constitue une innovation par rapport au cadre constitutionnel antérieur à 2003 qui obligeait à un quasi mimétisme institutionnel avec les collectivités métropolitaines.

Trois grands domaines sont aujourd'hui concernés par un droit spécifique :

- le droit domanial : le domaine public maritime est agrandi d'une bande dite « des cinquante pas géométriques » ; l'ensemble des cours d'eaux est inclus dans le domaine public fluvial ; en Guyane, l'État est propriétaire de la quasi-totalité des terres situées en zone forestière... ;
- la fiscalité¹ : les taux de TVA sont allégés pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion, et la TVA n'est pas applicable en Guyane (taux de 0 %) et à Mayotte ; l'impôt sur le revenu est réduit de 30 % dans les trois premiers départements cités et de 40 % en Guyane. Il existe par contre un impôt supplémentaire, l'octroi de mer, dont l'assiette, le taux et les exonérations sont fixés par les conseils régionaux. Par ailleurs, de nombreuses mesures de défiscalisation ont été prévues depuis une trentaine d'année par les gouvernements successifs afin d'attirer les investissements nécessaires au développement économique et social de ces départements. Les mesures les plus récentes ont pour objectif de favoriser la construction de logements sociaux et la poursuite des investissements productifs. Enfin, il existe dans les DROM de nombreux dispositifs d'allègement des charges sociales, qui s'insèrent au cœur des différents dispositifs d'aides en faveur de l'emploi ;
- le droit de la fonction publique : les traitements sont majorés et les règles relatives aux congés et aux frais de déplacement sont aménagées pour prendre en compte l'éloignement.

Autre innovation et spécificité institutionnelle, les DROM, à l'exception de La Réunion, peuvent être habilités par la loi à fixer eux-mêmes les règles applicables sur leur territoire, dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi (et à l'exception des matières dites régaliennes). Traditionnellement, ces adaptations ne pouvaient être élaborées que par le Parlement et le Gouvernement.

¹ Cf. Section 2 - § 2. Le système fiscal.

3.4 DES COMPÉTENCES ACCRUES EN MATIÈRE DE COOPÉRATION RÉGIONALE

Afin de favoriser l'intégration régionale des DROM, les lois spécifiques à l'Outre-mer¹ dotent les conseils généraux et régionaux d'attributions légales en matière de négociation et de signature d'accords régionaux au nom de la République avec les États ou les organismes régionaux voisins. En outre les DROM peuvent, avec l'accord des autorités de la République, être membres associés de certains organismes régionaux.

LE STATUT DE RÉGION ULTRAPÉRIPHÉRIQUE (RUP)

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires ultramarins de ses États membres. Le premier est celui des régions ultrapériphériques¹ (RUP) qui concerne principalement les départements et régions d'outre-mer. Le second est celui des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) qui s'applique principalement aux collectivités d'outre-mer.

L'Union Européenne compte neuf régions ultrapériphériques : l'archipel des Canaries qui fait partie de l'Espagne, les archipels des Açores et de Madère qui font partie du Portugal et les cinq départements français d'outre-mer – la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, La Réunion et la collectivité d'outre-mer de Saint-Martin.

Les RUP font partie intégrante de l'Union et à ce titre leur régime prévoit l'applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire, mais avec certaines dérogations en lien avec les contraintes particulières de ces régions (insularité, éloignement, faible superficie...). Ainsi, l'UE tolère par exemple un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer, le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, des aides d'État avec notamment les aides aux investissements.

Le statut de RUP permet aux départements et collectivité d'outre-mer précités de bénéficier de soutiens financiers (fonds structurels²) au titre de la politique régionale de l'UE et de son objectif de convergence qui vise à soutenir le développement structurel des régions les moins développées³ de l'Union.

Cependant, si le statut de RUP permet de bénéficier de fonds structurels, l'application du droit communautaire peut en revanche créer des distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins (notamment par l'application de normes techniques communautaires coûteuses), pénalisantes pour le dynamisme économique de ces territoires.

Depuis la ratification du traité de Lisbonne, le changement de statut européen de RUP à PTOM ou vice versa est plus aisé. La possibilité est ouverte sur l'initiative de l'État membre concerné et après une décision à l'unanimité du Conseil européen. Ainsi, du côté français, Saint-Barthélemy est passé en 2012 du statut de RUP à celui de PTOM. Inversement, Mayotte a accédé au statut de RUP le 1er janvier 2014.

¹ Loi d'orientation pour l'Outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de la loi programme (LOPOM) de 2003.

² En complément des fonds structurels, la CE alloue une dotation de compensation des handicaps et contraintes spécifiques aux RUP.

³ Les régions éligibles à l'« objectif convergence » sont celles qui ont un PIB inférieur à 75% de la moyenne communautaire, ainsi que de plein droit les régions ultrapériphériques.



CHAPITRE II

Panorama de l'économie de La Réunion

Section 1

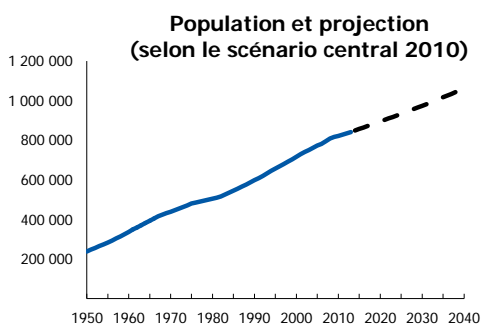
La population

La population réunionnaise est estimée à 844 994 habitants au 1^{er} janvier 2014, soit 11 050 habitants supplémentaires par rapport à 2012 (dernière population légale publiée). La population réunionnaise représente 1,3 % de la population française. Son accroissement ralentit progressivement mais reste dynamique en raison d'un taux de fécondité élevé et d'un taux de décès relativement faible. Le solde migratoire est négatif. La population de La Réunion pourrait franchir la barre symbolique du million d'habitants vers 2030, selon l'hypothèse centrale des projections démographiques réalisées par l'Insee.

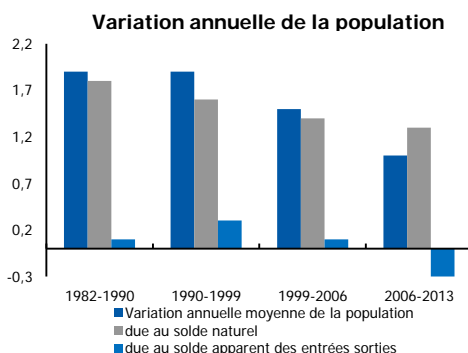
La population augmente de plus de 1,0 % par an depuis 2007, soit nettement plus qu'en France métropolitaine (+0,5 %). L'île se place au 25^e rang des départements français les plus peuplés et en 4^{ème} position des régions françaises (hors Mayotte) où la population croît le plus vite, derrière la Guyane (+2,4 % par an), la Corse et le Languedoc-Roussillon (+1,1 % par an). Aux Antilles, la Martinique perd des habitants (-0,5 % par an) et la population progresse légèrement en Guadeloupe (+0,7 % par an).

À La Réunion, l'augmentation de la population est portée par le solde naturel avec des naissances plus nombreuses que les décès, contrairement à la métropole. L'excédent des naissances sur les décès fait croître la population de 10 300 habitants par an en moyenne entre 2007 et 2012 (9 744 en 2013), soit +1,3 %. Le solde migratoire est quant à lui devenu négatif depuis 2009 et a retiré 0,3 point à la croissance totale de la population. En 2013, le solde de sortie du territoire est estimé à 4 000 personnes.

Dans un contexte de transition démographique et solde migratoire négatif, la population réunionnaise croît de moins en moins vite. L'accroissement annuel moyen de la population depuis 1990 est de plus 1,6 % an alors que selon les estimations faites pour les années 2013 et 2014, la population croît de 0,6 % à 0,7 % par an.



Source : Insee (Recensements : estimations de populations au 1^{er} janvier ; projections démographiques)



Sources : Insee, recensements de la population.

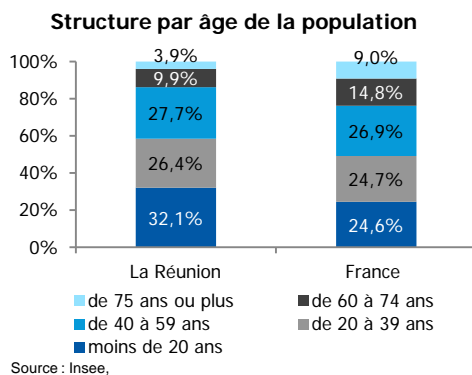
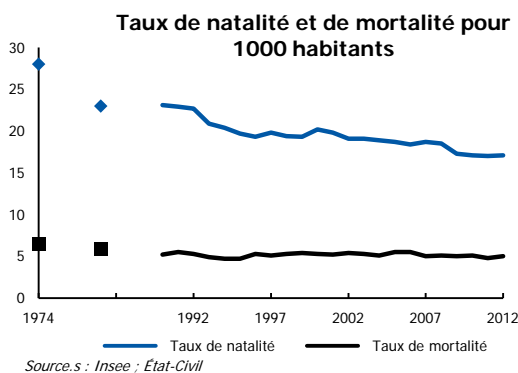
Avec 334 habitants au km² en 2012, La Réunion est la quatrième région la plus densément peuplée de France, juste devant le Nord Pas-de-Calais, mais derrière l'Île-de-France (993 habitants au km²), Mayotte (566 habitants au km²) et la Martinique (346 habitants au km²). En raison de son relief montagneux, qui amplifie les contraintes de peuplement et de circulation, la population se concentre principalement sur les zones littorales. Par microrégion,

la population croit moins vite dans le Nord (+0,6 % par an) et dans l'Ouest (+0,9 %) que dans le Sud (+1,2 %) ou l'Est (+1,3 %). Les 18 cantons (10 communes) de Saint-Pierre concentrent 65,9 % de la population en 2013, devant Saint Paul (25,5 % avec 11 cantons / 5 communes), Saint Denis (23,9 %, 11 cantons pour 3 communes) et Saint Benoit (14,7 %, 9 cantons/6 communes).

	1990	2011	2012	2013	évol. 2013/2012
Population au 1^{er} janvier	597 828	828 581	833 944	839 640	0,7%
Nombre de naissances (a)	13 877	14 123	14 228	14 002	-1,6%
Nombre de décès (b)	3 153	4 002	4 167	4 258	2,2%
Accroissement naturel (c = a - b)	10 724	10 121	10 061	9 744	-3,2%
France 2013					
Taux de natalité (‰)	23,1	16,9	17,1	16,6	12,3
Taux de mortalité (‰)	5,2	4,8	5,0	5,1	8,6
Indicateur Conjoncturel de Fécondité	2,56	2,36	2,40	2,40	1,99
Espérance de vie à la naissance	F : 78,2 H : 68,2	F : 83,1 H : 76,7	F : 83,2 H : 76,6	F : 83,5 H : 77,0	85

Sources : Insee ; État-Civil

En 2013, le nombre de naissances vivantes de mères domiciliées à La Réunion s'établit à 14 002 naissances enregistrées, soit nettement moins que le niveau record de 2008 (14 927 naissances). Le nombre de naissances reste ainsi à son plus bas niveau depuis 2003, année où il avait recommencé à croître de manière régulière (+0,5 % en moyenne chaque année sur la période 2003 - 2008). Le taux de natalité, continue de diminuer tendanciellement à 16,6 ‰ en 2013. Il reste très supérieur à celui de la métropole (12,3 ‰) qui diminue légèrement. Les Réunionnaises ont donc toujours plus d'enfants que les Métropolitaines (2,4 enfants par femmes contre 2) et les ont plus jeunes (à 28,5 ans en moyenne contre 30 ans en France métropolitaine), même si leur âge moyen à la maternité augmente progressivement. Parmi les régions françaises, seules Mayotte et la Guyane présentent des indicateurs conjoncturels de fécondité supérieurs.



4 258 résidents réunionnais sont décédés en 2013. La tendance à la hausse observée depuis le milieu des années 90 devrait perdurer, en raison de l'accroissement de la population et de son vieillissement. En 2013, le taux de mortalité s'établit ainsi à 5,1 ‰, un niveau relativement faible par rapport à celui observé en France métropolitaine (8,6 ‰) mais cohérent avec la structure par âge de la population de La Réunion qui, nettement plus jeune en moyenne

que la population nationale, est par nature moins exposée au risque de mortalité. Néanmoins, à tous les âges, la mortalité observée à La Réunion reste supérieure à celle enregistrée au plan national. Les personnes âgées de plus de 75 ans ne représentent en effet que 3,9 % de la population en 2013 alors que les moins de 20 ans représentent 32,1% de la population totale.

L'espérance de vie de la population réunionnaise a considérablement augmenté depuis les années 50, grâce à la diminution de la mortalité infantile et à l'amélioration des conditions de vie. En 2013, l'espérance de vie à la naissance à La Réunion est de 77 ans pour les hommes et de 83,5 ans pour les femmes. Elle progresse régulièrement, permettant à La Réunion de converger vers le niveau national. L'écart de la durée de vie à la naissance entre les deux sexes se réduit lui aussi, mais reste l'un des plus importants parmi les régions françaises.

Viellissement de la population

	1999	%	2013	%	Projection 2040	%	France métropolitaine 2040
0 à 19 ans	255 499	36,2%	270 683	32,2%	289 700	27,3%	22,4%
20 à 59 ans	379 990	53,8%	455 568	54,2%	497 400	46,9%	46,6%
60 ans et plus	70 691	10,0%	114 723	13,6%	273 700	25,8%	31,0%
Total	706 180	100,0%	840 974	100,0%	1 060 800	100,0%	100,0%

Sources : Insee (Recensements ; estimations de populations au 1^{er} janvier ; projections démographiques 2010)

Le vieillissement de la population réunionnaise se poursuit. Les projections démographiques réalisées par l'Insee à l'horizon 2040 indiquent que La Réunion va poursuivre sa transition démographique et qu'un rééquilibrage entre la population jeune (moins de 20 ans) et les seniors (60 ans et plus) va progressivement s'opérer. Le nombre de centenaires a d'ailleurs doublé en 10 ans. La Réunion va toutefois rester durablement l'un des départements les plus jeunes de France, avec la Guyane et Mayotte. Les Réunionnais sont ainsi âgés en moyenne de 33 ans, contre 40 ans pour les métropolitains.

DÉFINITIONS ET UNITÉS

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Le **taux d'excédent naturel** (ou accroissement naturel) est le taux de croissance démographique imputable au mouvement naturel de la population, c'est-à-dire celui qui ne résulte que des naissances et des décès. Il se calcule comme le rapport du solde naturel pendant une période à la population moyenne de cette période. Il est aussi égal à la différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité.

L'**accroissement total** (ou variation totale) de population est la variation de l'effectif d'une population au cours de l'année. C'est la somme de l'accroissement naturel, du solde migratoire et parfois d'un ajustement destiné à rétablir la cohérence entre les différences sources statistiques.

Le **taux de fécondité** est le nombre d'enfants par femme âgée de 15 à 49 ans. L'**indicateur conjoncturel de fécondité** est le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme en fin de vie féconde si le taux de fécondité devait se maintenir durablement.

Le **taux de natalité / taux de mortalité** : est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année / décès à la population totale moyenne.

Section 2

Les principaux indicateurs économiques

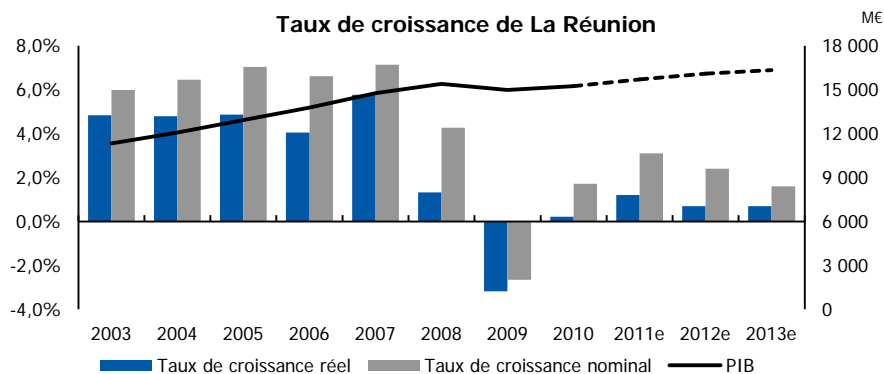
1. Les comptes économiques

Le contexte économique réunionnais s'est amélioré en 2014. Les dépenses de consommation des ménages gagnent en vigueur et les retombées des travaux liés à la NRL se matérialisent sur l'investissement et se diffusent sur l'économie. Toutefois, des signes d'inflexion apparaissent en fin de période, traduisant une visibilité réduite et des doutes sur la pérennité de cette dynamique.

1.1 LE PIB

Faible croissance en 2013

En 2013, la croissance du Produit intérieur brut (PIB) de La Réunion continue de ralentir, passant de +3,1 % en 2011 en euros courants, +2,4 % en 2012, à +1,6 % en 2013. En volume, c'est-à-dire corrigée de la hausse des prix, la croissance s'est néanmoins maintenue à +0,7 % entre 2012 et 2013, en raison de baisses de prix pour différentes composantes du PIB (investissement et importation). La croissance reste faible, mais légèrement supérieure à celle observée au niveau national (+0,3 %). La Guadeloupe enregistre une performance économique similaire (+0,7 %). En Martinique, le PIB baisse de 0,5 %, tandis que la Guyane atteint le meilleur résultat économique des DOM (+2,9 %).



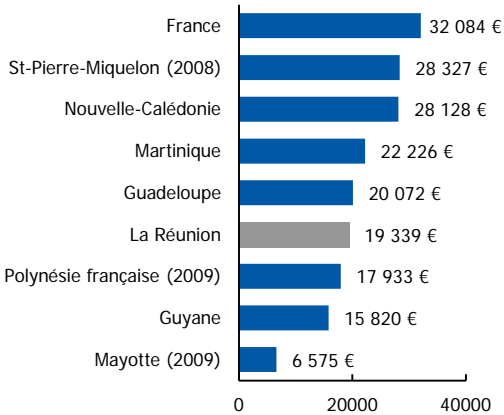
e : estimation CEROM

Sources : comptes économiques (INSEE) – comptes rapides (CEROM)

Le contexte économique réunionnais s'est amélioré en 2014. Des signes d'inflexion apparaissent néanmoins en fin de période, traduisant une visibilité réduite et des doutes sur la pérennité de cette dynamique. Parmi les moteurs de la croissance, les dépenses de consommation des ménages gagnent en vigueur, soutenues notamment par la faiblesse de l'inflation, une croissance sensible de l'emploi et une reprise de la distribution des crédits. En parallèle, les retombées des travaux liés à la Nouvelle route du littoral (NRL) se matérialisent sur l'investissement et se diffusent sur l'économie. En revanche, logiquement, le commerce extérieur tend à se détériorer, en raison du fort contenu en importations de cette embellie.

Stabilité du PIB par habitant

PIB par habitant en France et dans les régions ultramarines en 2013

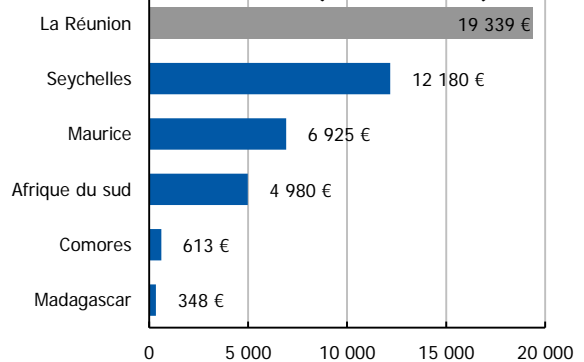


Sources : Insee, Cerom, ISPF, ISEE

La Réunion génère cependant un PIB par habitant nettement plus élevé que les principaux pays de la zone (Sud - Ouest de l'océan Indien). Ainsi, la richesse par habitant dans l'île est 60 % supérieure à celle observée aux Seychelles. Cet écart s'accroît de façon significative avec les autres pays de la zone et plus particulièrement avec les Comores et Madagascar. Le PIB par habitant croît cependant dans tous les pays de la zone en 2013, notamment aux Seychelles et en Afrique du sud.

Sous l'effet de l'augmentation encore forte de la population, le PIB par habitant est stable (-0,1 %, en volume). Il s'établit à 19 339 euros en 2013. La richesse par habitant à La Réunion se situe dans la moyenne des DCOM. Les PIB par habitant de Saint-Pierre-et-Miquelon (chiffre 2008) et de la Nouvelle-Calédonie sont les plus proches du niveau observé pour la France entière et sont supérieurs de 45 % à celui de La Réunion. Le PIB par habitant réunionnais se situe entre celui de la Guadeloupe et celui de la Polynésie française (chiffre 2009). La richesse par habitant à Mayotte est en revanche nettement plus faible, elle représente un tiers de celle de La Réunion.

Comparaison du PIB par habitant dans les pays de la zone océan Indien en 2013 (en euros courant)



Sources : CEROM - Banque Mondiale

L'INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN (IDH)

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) définit l'indice de développement humain comme un indice composite sommaire qui mesure les réalisations moyennes d'un pays selon trois aspects fondamentaux du développement humain : une vie longue et saine (santé), l'accès aux connaissances (éducation) et un niveau de vie décent (revenu).

L'indice de développement humain de La Réunion atteint 0,774 en 2010, soit le niveau le plus élevé de la zone. Toutefois, l'IDH de La Réunion en 2010 reste très en deçà du niveau national. Il correspond à l'IDH de la France métropolitaine il y a plus de 20 ans. La Réunion se place à la 54^{ème} place au niveau mondial, alors que la France est classée 20^{ème}.

1.2 L'ÉQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES

En dix ans, le PIB de La Réunion a progressé de plus de 44 %. L'économie de l'île a ainsi connu, entre 2003 et 2013, un taux de croissance annuel moyen de 3,7 %, en euro courant. Après une période de croissance élevée (+6,4 % en moyenne entre 2000 et 2008), la crise de 2009 rompt avec cette dynamique. Depuis, la croissance économique est assez faible : +1,2 % entre 2008 et 2013, en moyenne annuelle.

Principal moteur de la croissance, la consommation finale s'est accrue de 4,7 % en moyenne par an sur ces dix dernières années. Tout d'abord soutenue par la consommation des administrations, la consommation finale tire ensuite son dynamisme principalement de la dépense de consommation des ménages. Autre moteur de la croissance, l'investissement a doublé en une décennie, en particulier depuis 2003, favorisé par les différentes mesures fiscales de soutien à l'économie. La loi de Programme pour l'Outre-mer et la mise en œuvre de grands chantiers ont par ailleurs particulièrement stimulé l'activité du BTP jusqu'en 2008. Mais depuis, l'investissement a fortement baissé (-7,8 % en 2009 et -12,3 % en 2010) et tourne au ralenti.

L'équilibre emplois ressources

en millions d'euros	2000	2012	2013	Évo. 13/12	Évo. moy 13/03
Ressources					
PIB	11 341	16 033	16 290	1,6%	3,7%
Importations	3 568	4 832	4 610	-4,6%	2,6%
Emplois (hors variation de stock)					
Consommation finale	12 180	16 731	17 150	2,5%	3,5%
Formation brute de capital fixe	2 230	3 370	3 380	0,3%	4,2%
Exportations (biens et services)	534	791	770	-2,6%	3,7%

Sources : Insee, Cerom.

En 2013, la consommation finale progresse de 2,5 %. Contraintes par la faible hausse des salaires, les dépenses de consommation des ménages progressent, mais à un rythme moindre. La hausse des prix se renforce légèrement et limite la hausse de la consommation des ménages en volume : +1,0 %, soit moitié moins qu'en 2012. Après le recul de 2012, l'investissement reste fragile, avec une légère hausse de 0,3 %. Les investissements en biens d'équipement bénéficient d'un léger recul des prix. L'investissement en produits du BTP augmente très faiblement. Globalement, l'investissement progresse de 0,5 % en volume.

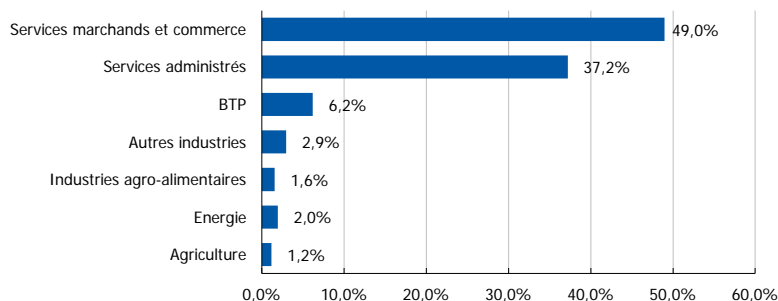
1.3 LA VALEUR AJOUTÉE PAR BRANCHE

Tertiarisation de l'économie

La Réunion présente désormais les caractéristiques d'une économie moderne, dont les services constituent la principale source de création de richesse. La tertiarisation de l'économie réunionnaise se poursuit et l'ensemble des services (services marchands, services non marchands et commerce) représente 85 % de la valeur ajoutée (VA) de La Réunion en 2010 (dernière année pour laquelle les comptes économiques définitifs sont disponibles). Ce secteur se distingue particulièrement par l'hypertrophie des services administrés (administration publique et éducation, santé et action sociale). Les services non marchands contribuent ainsi pour 37,2 % à la richesse de l'île, alors qu'en France métropolitaine, ils représentent 22,6 % du PIB pour cette même année.

La VA des services principalement marchands¹, y compris le commerce, concentre 49,0 % de l'ensemble de la valeur ajoutée du département en 2010. Cette part reste toutefois toujours inférieure à celle observée en France entière (55,4 %). Les activités immobilières sont les principales activités de services, avec un peu plus du quart de la VA des services marchands. Le commerce constitue la deuxième branche de cet ensemble avec le quart de la VA.

Part des secteurs dans la valeur ajoutée de La Réunion en 2010



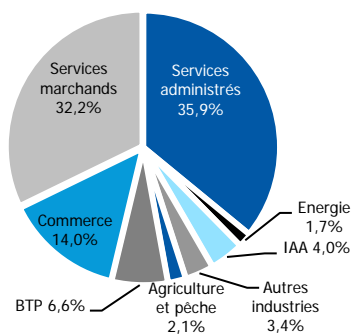
Source : Insee - Comptes définitifs

Les transformations dans l'économie de l'île entre 2000 et 2010

La structure de l'économie réunionnaise continue de se moderniser. L'analyse des évolutions de la valeur ajoutée (VA) par branche sur cette période fait clairement ressortir les transformations économiques ayant cours dans l'île, mais également les effets de la crise sur la structure de l'économie.

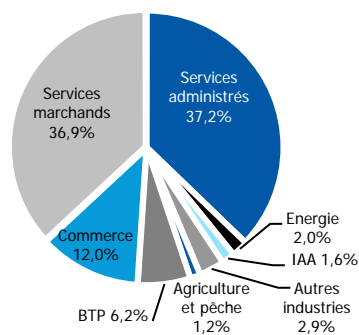
Part des secteurs dans la valeur ajoutée totale

2000



Source : Insee

2010



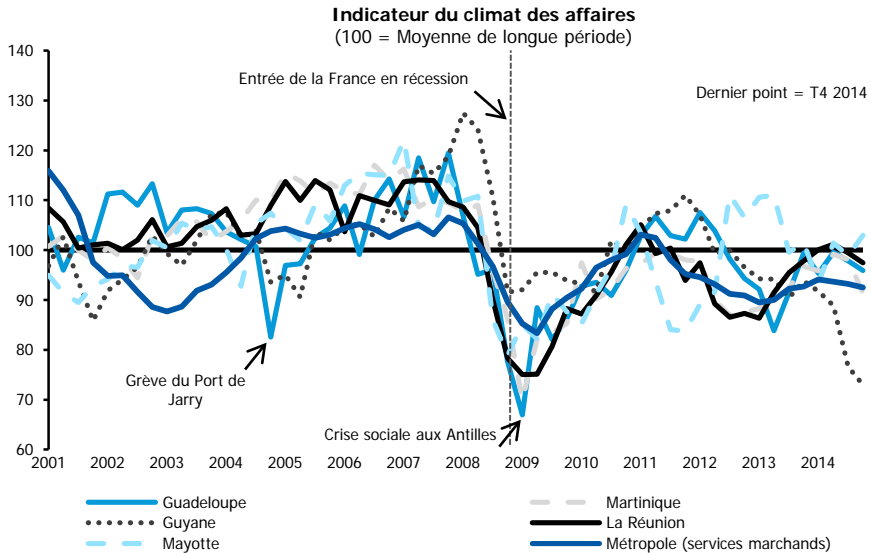
Source : Insee

Le secteur de la construction a connu une forte contraction, liée conjointement au coup de frein observé dans la construction privée et à la baisse de l'activité dans les travaux publics (fin de grands projets d'investissements). Son poids dans la VA totale est ainsi passé de 6,6 % en 2000 à 9,7 % en 2007, pour atteindre 6,2 % en 2010, soit un niveau proche du niveau national (6,0 %). Les industries des biens d'équipement et des biens intermédiaires subissent également ce retournement de conjoncture. Les parts de l'agriculture et des industries agro-alimentaires diminuent également.

¹ Les services marchands regroupent les branches « transports et télécommunication », « activités financières et immobilières », « autres services aux entreprises », « hôtels et restaurants » et « services aux particuliers ».

L'INDICATEUR DU CLIMAT DES AFFAIRES A LA RÉUNION

Les perspectives d'amélioration envisagées fin 2013 se sont confirmées en 2014, notamment au cours du premier semestre. Porté par l'amélioration des perspectives, l'indicateur du climat des affaires (ICA) a poursuivi une rapide progression, allant jusqu'à atteindre sa moyenne de longue période en milieu d'année. Malgré une matérialisation effective de cette embellie au cours du second semestre, le climat des affaires s'est ensuite replié, les chefs d'entreprise se montrant en attente de nouveaux catalyseurs pour dissiper leurs incertitudes quant à la pérennité de cette amélioration. L'indice est ainsi revenu à son niveau de fin 2013, correspondant à un environnement encore favorable.



Attention: les ICA harmonisés peuvent différer légèrement des ICA calculés pour chaque géographie.

Sources : IEDOM, IEOM, Banque de France

Méthodologie :

Cet indicateur, établi à partir des résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture au moyen d'une analyse en composantes principales, a pour objectif de résumer le maximum de l'information contenue dans chacune des questions de l'enquête de conjoncture. Afin d'en faciliter sa lecture, il est centré autour de 100 (moyenne de longue période) et a un écart-type de 10.

Interprétation :

L'indicateur synthétique du climat des affaires (ICA) élaboré par les Instituts d'émission s'interprète de la manière suivante : si la valeur de celui-ci est supérieure (resp. inférieure) à 100, l'opinion des chefs d'entreprise sur l'activité est jugée favorable (resp. défavorable) car supérieure (resp. inférieure) à sa valeur moyenne sur longue période. Ainsi, plus l'ICA en niveau est élevé, meilleure est la perception de la conjoncture par les chefs d'entreprise.

Pour plus d'informations sur l'indicateur du climat des affaires se référer à la note de l'Institut d'émission « Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'Outre-mer » parue en mars 2010 et téléchargeable gratuitement sur le [site de l'IEDOM](#)

2. L'emploi et le chômage

La situation de l'emploi s'améliore en 2014 mais ne parvient pas encore à faire reculer le nombre de demandeurs d'emploi. La croissance de l'emploi salarié privé s'accélère nettement par rapport à 2013, grâce à une progression dans l'ensemble des secteurs. Compte tenu de l'évolution de la population active, tirée notamment par la hausse des taux d'activité, le chômage ne parvient pas à reculer. Le chômage de longue durée et la situation des demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans se détériorent encore davantage. En revanche, la situation s'améliore chez les jeunes notamment, en lien avec le développement des emplois d'avenir.

2.1 LA POPULATION ACTIVE

La population active progresse

La Réunion compte un total de 352 700 actifs en 2013, composés à 53 % d'hommes et à 47 % de femmes. La population active progresse de plus de 2,3 % en moyenne par an depuis 2007, en lien avec l'évolution de la pyramide des âges et la hausse des taux d'activité.

Répartition de la population active selon le sexe

	2007	2012	2013	Var 13/12	Var 13 /07
Population active	308 380	345 200	352 700	2,2%	2,3%
Hommes	171 129	181 400	187 000	3,1%	1,5%
Femmes	137 251	163 800	165 700	1,2%	3,2%
Population active occupée	233 242	246 700	250 600	1,6%	1,2%
Hommes	131 257	132 800	134 100	1,0%	0,4%
Femmes	101 985	113 900	116 500	2,3%	2,2%
Taux d'activité (15 - 64 ans)	58,2%	61,5%	62,2%	1,1 pt	4,0 pt
Hommes	67,0%	68,2%	68,4%	0,3 pt	1,4 pt
Femmes	50,0%	55,4%	56,4%	1,8 pt	6,4 pt

Source : Insee - Enquête Emploi (situation au 2e trimestre)

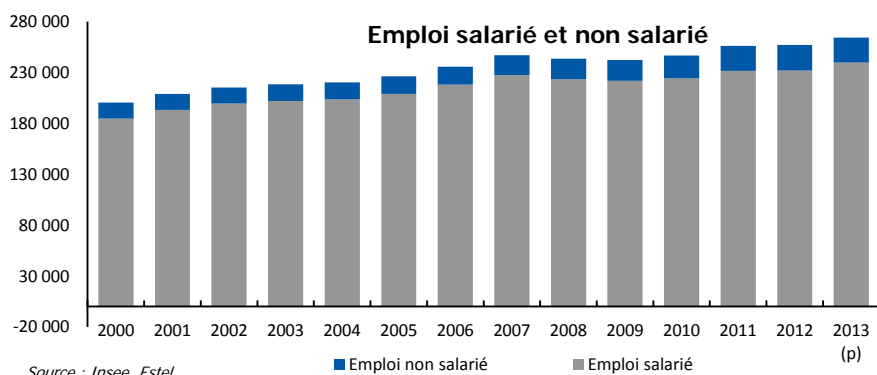
Le taux d'activité¹ des 15 - 64 ans augmente de manière continue mais reste sensiblement inférieur à celui de la France métropolitaine (9 points de moins globalement à 62,2 %), notamment chez les femmes (56,4 % contre plus de 66,8 % en métropole). Le rattrapage s'opère de manière plus marquée depuis la crise ce qui contribue à accroître le vivier de main d'œuvre disponible sur le marché du travail. L'écart du taux d'activité entre les hommes et les femmes reste plus important à La Réunion que sur le plan national (-12 points contre -8,5 points en métropole). Par tranche d'âge, on note une augmentation marquée du taux d'activité des personnes âgées de plus de 50 ans, reflet des départs plus tardifs à la retraite. Du côté des plus jeunes, la tendance de fond à l'allongement des études est occultée par la densité de la population âgée de moins de 20 ans (32,1 % de la population totale).

¹ Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) d'une tranche d'âge et la population totale correspondante. Sans précision de tranche d'âge, il s'agit de la population « en âge de travailler », soit par convention la tranche 15 - 64 ans.

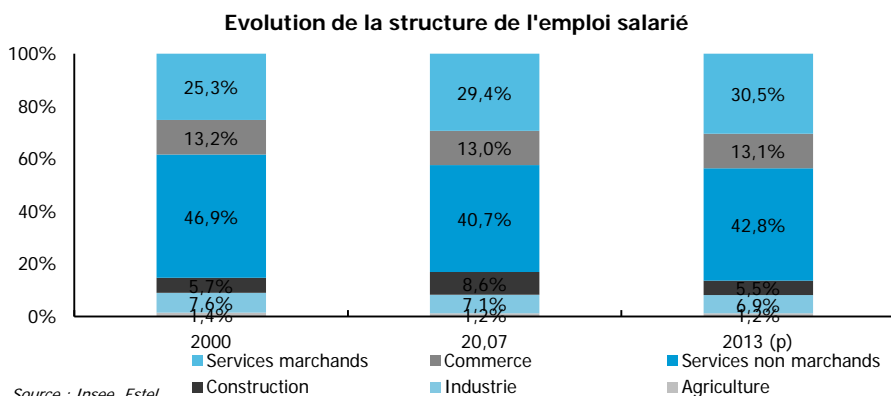
2.2 L'EMPLOI

Le nombre d'emplois total à La Réunion s'élevait à 264 156 au 31 décembre 2013, selon l'Insee. Entre 2000 et 2007, l'économie réunionnaise a été la région française la plus dynamique en termes de création d'emploi (+3 % par an en moyenne contre +0,8 % pour la France entière). Entre 2008 et 2009, l'emploi s'est contracté et progresse modestement depuis, mais plus rapidement qu'au niveau national.

En 2013, 90,7 % de ces emplois sont des emplois salariés. La proportion reste proche de celle constatée en France métropolitaine (90,3 %) mais inférieure à celle des autres DOM (93,6 %). Bien que marginal, l'emploi non salarié est dynamique avec une croissance de 4,1 % par an en moyenne de 2007 à 2013. Il représente 24 622 emplois en 2013, essentiellement des agriculteurs, commerçants, artisans et professions libérales.

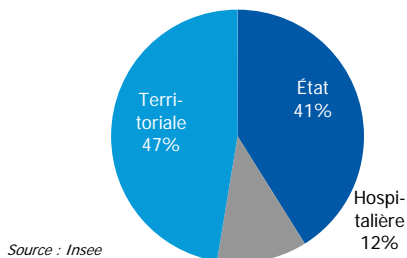


Au sein des emplois salariés, le poids du secteur tertiaire marchand (y compris commerce) progresse de manière continue : 38,5 % en 2000 à 43,7 % en 2013. Le poids du secteur tertiaire non marchand est à l'inverse en baisse, passant de 46,9 % à 42,8 % En 2013 (39,6 % en 2012). Le poids du secteur construction s'est réduit depuis 2006 en lien avec la crise consécutivement à l'achèvement des grands chantiers et au « trou d'air » dans la construction de logements.



La fonction publique territoriale est le premier employeur public (47 %), en particulier les communes et les inter-communautés. Les trois fonctions publiques (toutes catégories confondues) emploient 75 200 personnes à fin 2011. La part des contrats aidés dans la fonction publique s'élève à 11 % contre 2 % au niveau national. Ces contrats représentent 20 % des effectifs de la fonction publique territoriale, une part toujours importante mais en baisse par rapport à 2008 (30 %). Le poids de l'emploi aidé au sein des fonctions publiques d'Etat et hospitalière reste marginal, soit respectivement 3 % et 1 %.

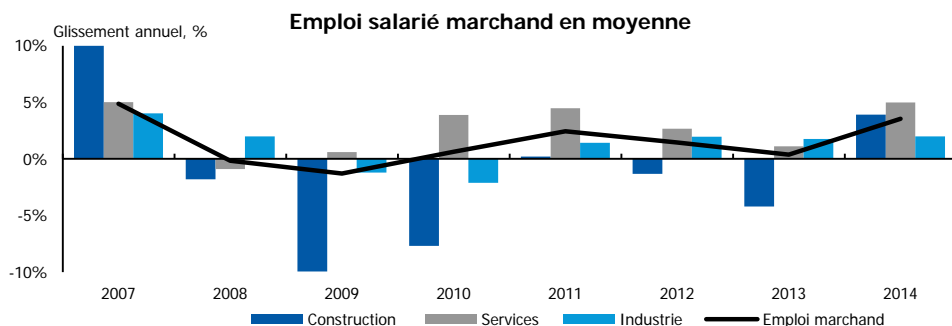
Répartition des effectifs de la fonction publique à fin 2011 (y.c. emplois aidés)



Source : Insee

Accélération de la croissance de l'emploi salarié marchand en 2014

Le marché de l'emploi a gagné en vigueur en 2014, après plusieurs années assez atones. Sur les trois premiers trimestres de l'année, l'emploi salarié marchand progresse de plus de 3,8 % en moyenne par rapport à la même période en 2013. Il faut remonter avant la crise pour retrouver un rythme de croissance comparable. En cohérence avec le constat fait d'une amélioration de l'activité diffuse à l'ensemble des secteurs, l'emploi salarié a progressé aussi bien dans la construction (+3,9 % en moyenne, après deux années de contraction), que dans les services (+5,0 %), l'industrie ou le commerce (+2,0 % et +0,6 % respectivement).



Source : Insee - Epure

* Pour 2014, la moyenne est calculée sur les trois premiers trimestres de l'année

2.3 LE CHÔMAGE

Selon l'enquête emploi, réalisée chaque année par l'Insee, le taux de chômage à La Réunion atteint 29,0 % de la population active au deuxième trimestre 2013. Après avoir fortement augmenté, entre 2008 et 2010, il est depuis quasiment stable.

La progression du nombre de demandeurs d'emploi ralentit en 2014

La croissance du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A décélère à nouveau : +0,9 % à fin décembre 2014 sur un an, contre +1,4 % fin 2013 et +7,8 % fin 2012 (en France hors DOM, leur nombre augmente de 5,7 % en 2014). Cette évolution touche principalement les demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans, dont le nombre s'accroît de

11,8 %. A l'inverse, le marché de l'emploi s'améliore pour les autres catégories d'âge (-1,7 %). Les mesures prises en faveur des jeunes, dont les emplois d'avenir, expliquent en partie ce recul.

Cependant, les difficultés de retour à l'emploi perdurent pour certains, comme en témoigne la hausse de 10,1 % du nombre de demandeurs d'emploi de deux ans et plus. Le nombre de demandeurs d'emploi bénéficiant du RSA continue d'augmenter (+7,6 %).

Les offres d'emploi collectées par Pôle emploi diminuent de 14,0 %, notamment celles non durables (moins de six mois) qui se contractent de 22,9 %. Cette baisse est à relativiser, au regard de la hausse de 31,7 % du volume de travail temporaire (en ETP) sur les onze premiers mois de l'année en glissement annuel.

	2010	2012	2013	2014	Var 14/13
DEFM catégorie A	121 820	131 270	133 010	134 250	0,9%
Hommes	59 760	65 330	66 230	66 330	0,2%
Femmes	62 060	65 940	66 820	67 920	1,6%
15-24 ans	19 940	22 410	22 170	21 490	-3,1%
25-49 ans	81 440	85 950	85 060	83 940	-1,3%
50 ans et plus	20 440	22 910	25 780	28 820	11,8%
Catégories A, B et C	137 690	148 920	152 490	156 080	2,4%
<i>dont demandeurs d'emploi longue durée</i>	71 980	77 490	85 300	86 890	1,9%

Source : Pôle emploi (données brutes)

2.4 LES DIVERSES FORMES DE CONTRATS AIDÉS

Plusieurs dispositifs en faveur de l'accès à l'emploi et de l'insertion professionnelle sont en place sur le territoire réunionnais : contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, emploi d'avenir, contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'insertion à la vie sociale (CIVIS).

En 2014, l'effort en faveur des jeunes les plus éloignés de l'emploi s'est renforcé par l'expérimentation de la Garantie jeunes, mise en œuvre par les missions locales. La Réunion, qui fait partie des 10 départements expérimentaux, est le premier territoire ultramarin à en bénéficier. Egalement, en août 2014, le taux de la prise en charge des emplois d'avenir a été porté à 90 % (au lieu de 75 %) de la rémunération brute mensuelle au niveau du SMIC pour le secteur non marchand. L'aide est de 35 % pour le secteur marchand éligible (complété le cas échéant par le Conseil Régional). Les emplois d'avenir ont été créés par la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012, afin de proposer des solutions d'emploi aux jeunes sans emploi, peu ou pas qualifiés, de leur ouvrir l'accès à une qualification et à une insertion professionnelle durable.

Le « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur à La Réunion le 1^{er} janvier 2011. Il prend la forme, dans le secteur marchand, du contrat initiative emploi, CAE-DOM pour La Réunion. Dans le secteur non marchand, le contrat unique d'insertion prend la forme du contrat d'accompagnement (CUI-CAE).

En 2014, 20 924 contrats CUI-CAE ont été signés pour le secteur non marchand, dont 5 068 CUI-RSA (destinés aux bénéficiaires des minima sociaux) et 2 332 CAE-DOM dans le secteur marchand. S'y ajoutent : 3 650 emplois d'avenir, 4 935 contrats CIVIS, 1 897 jeunes entrés en Garantie jeunes. Le total des emplois aidés non marchands et marchands et des mesures d'accompagnement à l'insertion mises en œuvre en 2014 s'élève ainsi à 33 738 pour

une enveloppe financière de 237,26 millions d'euros dont 146,8 millions d'euros au titre des CUI-CAE. En 2014, l'allongement sensible de la durée des contrats (de 6,7 mois, il y a deux ans, à 10,75 mois en 2014) constitue un fait marquant qui traduit l'objectif affiché de permettre aux bénéficiaires d'avoir un parcours d'insertion et de formation de qualité.

Les politiques d'emploi et de formation à La Réunion

	2012	2013	2014	14/13
Contrats de formation en alternance				
Contrats d'apprentissage	4 477	4 580	2 608	-43,1%
Contrats de professionnalisation	2 612	2 669	3 374	26,4%
Contrats aidés secteur marchand	3 087	2 544	3 151	23,9%
CAE-DOM	3 087	2 288	2 332	1,9%
Emploi d'avenir		256	819	219,9%
Contrats aidés secteur non marchand	29 087	29 337	28 690	-2,2%
CAE -CUI	24 117	21 029	20 924	-0,5%
Emploi d'avenir	6	2 809	2 831	0,8%
Durée moyenne (en mois)	6,7	9,4	10,8	13,9%
Insertion et formation des jeunes				
CIVIS	4 964	5 499	4 935	-10,3%
Garantie jeune			1897	-

Sources : Dicccte - ASP - Dares

3. Les revenus et salaires

L'analyse des revenus fiscaux à La Réunion montre une prépondérance de ménages à très faibles revenus. La moitié des foyers fiscaux de l'île déclare en effet un revenu annuel inférieur à 10 000 euros et un tiers des réunionnais est couvert par le RSA, en 2014. Les revenus continuent de progresser, notamment, les revenus d'activité salariaux. En 2012, les revenus salariaux annuels nets augmentent ainsi de 2,4 %.

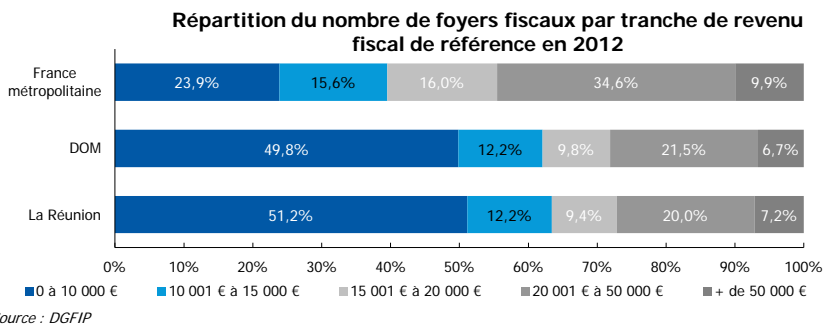
3.1 LES REVENUS

3.1.1 Les différentes catégories de revenus

Les données de la Direction des finances publiques montrent un poids élevé des foyers fiscaux¹ à revenu très faible à La Réunion. La moitié des foyers fiscaux de l'île déclare en effet un revenu annuel inférieur à 10 000 euros en 2012, contre le quart des foyers fiscaux au niveau national. La proportion de foyers fiscaux non imposables est de ce fait plus importante dans le département qu'en France métropolitaine, comme c'est le cas aussi dans les autres DOM. En 2012, les deux tiers des foyers fiscaux réunionnais n'ont pas été soumis à l'impôt à La Réunion, contre la moitié en France métropolitaine.

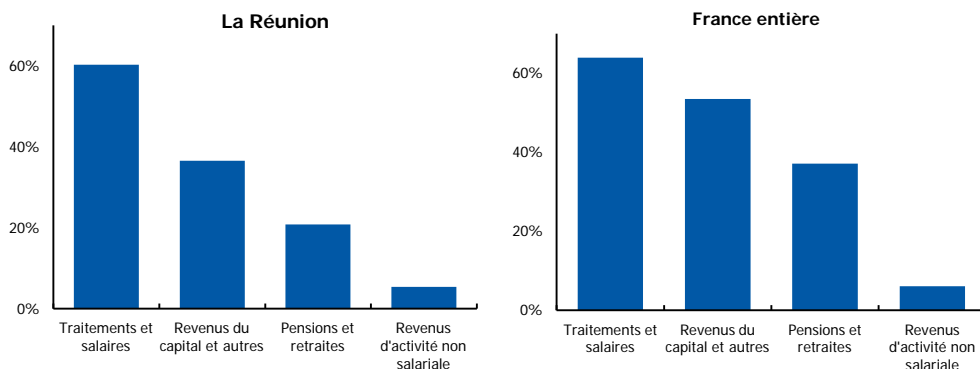
¹ Le terme foyer fiscal désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage : par exemple, un couple non marié, où chacun remplit sa propre déclaration de revenus, compte pour deux foyers fiscaux.

Les revenus déclarés par les foyers fiscaux de moins de 10 000 euros de revenus annuels ne représentent globalement que 8,5 % du total des revenus fiscaux de référence. Parallèlement, les foyers fiscaux, déclarant des revenus supérieurs à 50 000 euros, concentrent 36,6 % des revenus fiscaux, alors qu'ils ne représentent que 7,2 % du nombre de foyers. Cette disparité de revenus, que l'on retrouve dans l'ensemble des DOM, est nettement plus élevée qu'au niveau national, où les foyers fiscaux déclarant les plus hauts revenus sont plus nombreux (9,9 %) et concentrent moins de richesses (35,0 %).



Les revenus d'activité salariaux sont les principaux types de revenus des foyers fiscaux réunionnais. En 2011, six foyers sur dix déclarent percevoir un traitement ou un salaire. Cette proportion est légèrement moins élevée qu'au niveau national. Par ailleurs, un peu plus de trois ménages sur dix déclarent des revenus du capital¹. Après avoir fortement crû entre 2007 et 2008, suite à des modifications d'enregistrement de ce type de revenus par la DGFIP, cette proportion continue de baisser en 2011 (-3 points en trois ans). Cette part est bien inférieure à celle de la France entière, où la moitié des ménages est concernée. Un foyer sur cinq fait mention de pensions ou de retraites parmi ses revenus. Au niveau national, cette proportion s'élève à un foyer sur trois, en raison d'une part plus importante de la population âgée.

Répartition de foyers fiscaux selon les différentes catégories de revenus en 2011



En 2011, l'ensemble des revenus fiscaux représente ainsi 8,5 milliards d'euros. Entre 2003 et 2011, les revenus des ménages réunionnais ont progressé en moyenne de 4,9 % par an (+3,4 % en moyenne par an, en France entière).

¹ Les revenus du capital comprennent essentiellement les revenus du capital mobilier et les revenus fonciers. Ils s'opposent aux revenus du travail (revenu d'activité et pensions de retraites).

3.1.2 Le Revenu de Solidarité Active

Institué par la loi dite « TEPA »¹ (pour loi sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat), le Revenu de Solidarité Active (RSA) est une prestation qui garantit un montant minimal de ressources aux personnes sans activité et permet d'assurer un complément de revenu aux personnes qui ont de faibles revenus d'activité mensuels². Il remplace notamment le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation parent isolé (API). Après une expérimentation dans 34 départements, l'entrée en vigueur du RSA a été généralisée³, le 1er juin 2009, à l'ensemble de la France métropolitaine, puis à partir du 1er janvier 2011⁴ dans les départements d'Outre-mer, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon et le 1er janvier 2012 à Mayotte (selon des modalités spécifiques).

Il existe plusieurs types de RSA en fonction de la situation des individus :

- Le RSA socle, versé aux personnes sans activité ou ayant des ressources inférieures au montant forfaitaire. Il est financé par le département (le conseil général);
- Le RSA Activité, versé aux personnes exerçant une activité professionnelle lorsque leur revenu est inférieur au « revenu garanti ». Il permet ainsi de cumuler les revenus du travail avec une part de l'allocation. Il est conçu comme une avance de la prime pour l'emploi qui peut être perçue l'année suivante. Il est financé par l'Etat;
- Le RSA Jeunes actifs, versé aux personnes de moins de vingt-cinq ans, sans enfant à charge, en activité ou sans activité, qui ont, dans les trois années précédant la demande, travaillé deux ans, soit au moins 3 214 heures;
- Le RSA Majoré, versé sous certaines conditions, aux personnes élevant seules de jeunes enfants. A composition familiale équivalente, son montant est supérieur à celui du montant forfaitaire.

Dans les DOM, Saint-Martin, Saint Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon, le RSA a coexisté avec le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA), créé en 2009 pour répondre aux crises sociales qui ont touché les départements d'Outre-mer et pour répondre à la demande d'augmentation de pouvoir d'achat. Cette mesure spécifique de soutien des travailleurs aux revenus les moins élevés était une prestation financée par l'État, versée aux salariés titulaires d'un CDI, CDD, contrat d'intérim, d'une durée égale ou supérieure à un mois, ayant un revenu salarial inférieur ou égal à 1,4 SMIC mensuel. Suite à l'entrée en vigueur du RSA, au 1er janvier 2011, dans la plupart des géographies d'Outre-mer, le RSTA a continué d'être dû de manière transitoire, jusqu'à fin mai 2013, date à partir de laquelle seul le RSA a continué de s'appliquer.

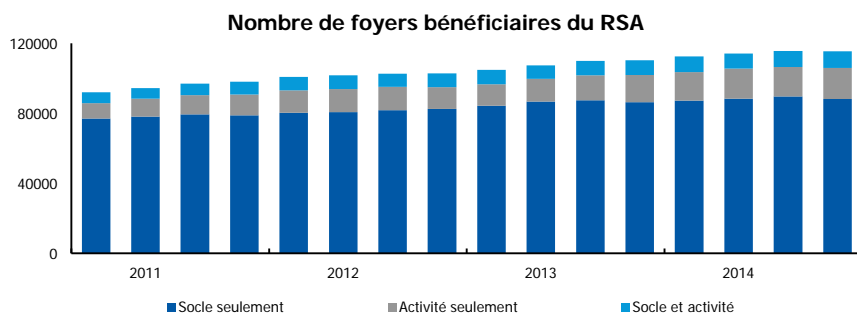
La Caisse d'allocations familiales enregistre 115 538 foyers bénéficiaires du RSA à fin décembre 2014, dont les trois quarts de ménages au sein desquels aucun membre de la famille n'exerce d'activité (RSA socle seulement). Parmi les foyers restants, les deux tiers bénéficient uniquement du RSA activité et le tiers restant est concerné par les deux types de prestations (l'un des membres de la famille exerce une activité mais les ressources du foyer restent inférieures au montant plafond forfaitaire). 274 848 personnes sont couvertes par ce revenu de solidarité, soit 32,5 % de la population réunionnaise contre 8,6 % au niveau national. Le montant total alloué dans le Département, au titre de ces prestations, s'élève à 567,1 millions d'euros sur l'ensemble de l'année, un chiffre en progression de 7,0 %.

¹ Loi n° 2008-1249 du 22 août 2007

² Une personne seule peut ainsi bénéficier du RSA tant que ses revenus professionnels restent inférieurs au salaire minimum (le Smic) ; un couple sans enfant tant que son revenu est inférieur à environ 1,4 Smic.

³ Loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008

⁴ Décret n° 2010-1783 du 31 décembre 2010



Source : Caf - Elisa

Le nombre de foyers bénéficiaires augmente de 4,8 % en 2014, après +7,8 % en 2013. La situation sur le marché du travail continue de rendre difficile le retour à l'emploi des chômeurs. Bon nombre d'entre eux ont épuisé leurs droits à indemnisation et se tournent vers le RSA pour subvenir à leurs besoins.

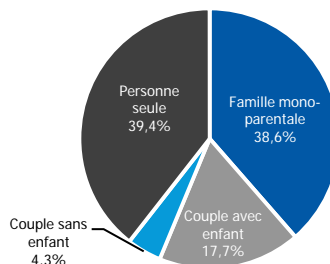
Principalement des personnes seules et des familles monoparentales

Les personnes seules et les familles monoparentales constituent, à part quasi-égale, les deux premières grandes catégories concernées par le RSA. Les personnes seules représentent 39,4 % des allocataires du RSA à fin décembre 2014, alors que la proportion de personnes seules dans la population réunionnaise est un peu supérieure à 8,6 % selon les résultats des recensements.

Le constat est le même pour les familles monoparentales (38,6 % des allocataires contre 22,3 % des ménages), dont la situation économique et sociale les conduit souvent à solliciter le RSA. Les couples (avec ou sans enfants) représentent les 22,0 % restants.

Plus de la moitié des allocataires ont entre 30 et 49 ans. Les bénéficiaires âgés de moins de 30 ans regroupent un quart du total.

Répartition des foyers bénéficiaires du RSA



Source : Caf - Elisa

3.2 LES SALAIRES

Depuis 2010, le salaire minimum de croissance (SMIC) est revalorisé au 1^{er} janvier de chaque année, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation et de la croissance du salaire ouvrier. Il est également revalorisé à chaque hausse de l'indice des prix (hors tabac) supérieure de 2 %. Le gouvernement peut éventuellement ajouter "un coup de pouce" à ces augmentations. Le Smic horaire brut est fixé à 9,63 € depuis le 1^{er} janvier 2015 sur le territoire métropolitain et dans les départements d'Outre-mer, en progression de 0,8 % sur un an, après +1,1 % en 2014. Cette hausse se traduit au niveau national par une légère hausse de 0,2 % du pouvoir d'achat pour les salariés rémunérés au Smic, compte tenu du

renchérissement de 0,6 % de l'indice moyen des prix à la consommation des ménages. A La Réunion, cette progression du pouvoir d'achat est de 0,6 % pour cette même catégorie de salariés. Le Smic mensuel brut pour 151,67 heures de travail atteint 1 457,52 €.

Revenus salariaux annuels moyens nets du privé et du semi-public en 2012

	Ensemble	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers qualifiés
France	21 346	39 692	24 025	14 941	18 283
La Réunion	21 702	44 936	28 187	16 040	17 566
Guadeloupe	22 564	44 277	28 231	17 189	18 204
Martinique	23 771	44 307	29 388	18 032	17 676
Guyane	22 427	44 583	28 445	16 810	18 758
Mayotte	15 930	29 926	16 399	5 793	21 763

n.d. : non disponible

Source : Insee, DADS

Le revenu salarial moyen s'établit à 21 702 euros en 2012, soit au dessus de celui mesuré pour la France entière. La Réunion possède néanmoins un revenu salarial moyen inférieur aux autres DOM, à l'exception de celui de Mayotte (voir tableau ci-dessous). Il occupe le 6^e rang régional (sur 27 régions, par ordre décroissant). Toutefois, cette position masque des situations très diverses en fonction des différentes catégories socioprofessionnelles. La Réunion représente l'une des régions affichant les revenus salariaux moyens les plus élevés pour les cadres et les professions intermédiaires (respectivement 2^e et 4^e position) et les employés (au 5^e rang), en lien en partie avec la sur-rémunération des agents territoriaux titulaires. A l'inverse, ceux des ouvriers qualifiés ou non qualifiés font partie des plus faibles (respectivement 25^e et 21^e position).

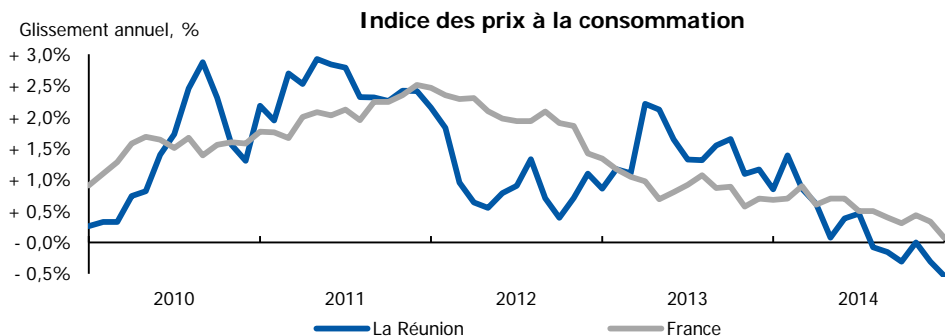
4. Les prix

L'indice des prix à la consommation affiche une progression historiquement faible en 2014, à 0,2 % en moyenne annuelle. La tendance s'est inscrite à la baisse tout au long de l'année, avec un basculement en croissance négative en rythme annuel à partir du second semestre (à -0,5 % en fin d'année). Cette décélération de la croissance des prix est assez marquée par rapport au +1,4 % enregistré l'année précédente et encore davantage par rapport à la moyenne de +1,7 % sur les 10 dernières années. Tous les secteurs contribuent à cette évolution.

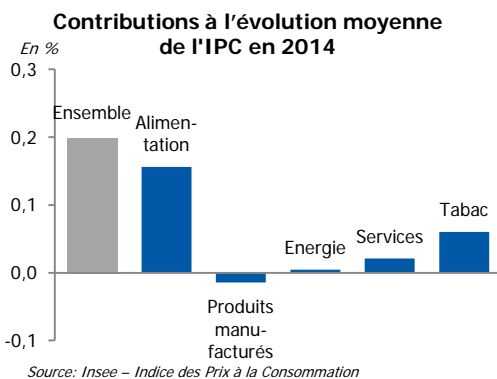
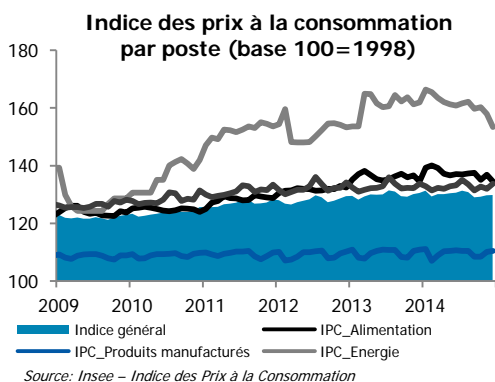
Une inflation au plus bas

La croissance des prix s'établit à +0,2 % en moyenne annuelle en 2014, en net retrait par rapport à 2013 (+1,4 %). Négative en fin d'année en glissement annuel et à un plus bas historique en moyenne, l'inflation à La Réunion est par ailleurs inférieure à celle de la France entière (+0,6 % en moyenne annuelle).

Tous les grands postes de l'indice des prix enregistrent une modération en 2014. La composante alimentation contribue pour deux tiers au 0,2 % de croissance totale de l'indice malgré une sensible décélération en moyenne sur l'année (+0,9 % en 2014 contre +3,3 % en 2013). Les produits frais notamment n'ont pas enregistré de flambée, contrairement à l'année précédente (+2,3 % en moyenne en 2014 contre +11,2 % en 2013, en raison du cyclone Bejisa). Le net infléchissement de la croissance des prix du poste produits manufacturés (+0,0 % en moyenne en 2014 contre 0,6 % en 2013) induit une contribution négative à la croissance annuelle moyenne. Ce poste termine l'année en croissance annuelle négative (-0,5 % en décembre).



La composante énergie a quasiment stagné en moyenne sur 2014 avec une baisse sensible enregistrée à partir du second trimestre. Elle s'inscrit en recul de 5,3 % en fin d'année (contre +5,7 % fin 2013). Dans les services également, les prix sont quasiment stables en moyenne sur l'année 2014, en raison notamment de la baisse des prix de la branche « transport et communication ». Enfin, le prix du tabac progresse légèrement moins qu'en 2013 mais participe pour un quart à la progression générale de l'indice.



Une réglementation des prix spécifique

Spécificité des Départements et Régions d'Outre-mer, les prix de certains biens et services sont fixés par autorisation préfectorale, en vertu du décret n°88-1045 du 17 novembre 1988. Il s'agit des biens et services suivants : ciment, farine, riz usiné localement, livres, médicaments, maisons de retraite non conventionnées, taxis, communications téléphoniques, cantines scolaires publiques, pension et demi-pension dans les établissements publics locaux d'enseignement, transports publics urbains de voyageurs, remorquage dans les ports maritimes, outillages dans les ports maritimes et fluviaux, manutention portuaire et consignataires de navires.

Les prix des produits pétroliers et gaziers à La Réunion sont fixés en application des dispositions du décret n° 2013-1315 du 27 décembre 2013, qui constitue le nouveau cadre de détermination du prix des hydrocarbures. Ce régime établit un mécanisme qui permet de se conformer aux conditions réelles du marché et d'assurer la transparence sur la formation de prix.

Le Bouclier qualité-prix, mis en place avec la loi n°2012-1270 du 20 novembre 2012, relative à la régulation économique outre-mer, constitue une autre spécificité de la formation des prix à La Réunion. Il consiste en une négociation annuelle d'un accord de modération du prix global d'une liste de produits de consommation courante. Cette liste établie par les parties signataires comporte, en 2014, 110 produits, répondant aux critères de qualité précisés dans la liste et répartis en sept familles : alimentaire, boissons, entretien ménager, petit équipement ménager, fruits et légumes, hygiène corporelle, produits pour les très jeunes enfants. Les établissements du secteur du commerce de détail à dominante alimentaire d'une surface égale ou supérieure à 950 m² sont soumis aux dispositions de cet accord. En 2014, le prix global maximum autorisé de cette liste, entendu toutes taxes comprises, est fixé à 300 euros, contre 350,3 euros avant négociation, soit un effort de 14,4 % (un peu plus élevé qu'en 2013 : -13 %). Parmi les produits retenus, 44 % étaient des produits locaux et 45 % appartenaient au "top 300" des produits les plus consommés par les réunionnais.

LOI RELATIVE À LA RÉGULATION ÉCONOMIQUE OUTRE-MER (DITE « LOI CONTRE LA VIE CHÈRE »)

La loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012, relative à la régulation économique et portant diverses dispositions relatives aux Outre-mer, a été publiée au JORF du 21 novembre 2012. Elle donne à l'Etat et plus largement aux pouvoirs publics, les moyens de réguler, dans les Outre-mer, les marchés en situation de monopole ou qui présentent des dysfonctionnements entravant la concurrence au détriment du consommateur. Elle prévoit notamment :

- **La régulation des marchés de gros et de logistique**
Le gouvernement peut, par décret, prendre des mesures de régulation des marchés de gros et de la chaîne logistique, y compris pour le fret, pour recréer les conditions d'une véritable concurrence sur les marchés de détail.
- **L'interdiction des exclusivités d'importation**
Les clauses des contrats commerciaux qui ont pour effet d'accorder des droits exclusifs d'importations sont désormais interdites par la loi sauf lorsqu'elles sont justifiées par des motifs tirés de l'efficacité économique au bénéfice du consommateur.
- **Le renforcement du pouvoir de l'Autorité de la concurrence**
Les collectivités territoriales peuvent désormais saisir l'Autorité de la concurrence pour lutter contre les pratiques anticoncurrentielles dans leurs territoires respectifs. Ainsi, l'Autorité de la concurrence peut désormais, via des injonctions structurelles, adresser une obligation de cession de magasins pour les distributeurs qui posséderaient, sur une zone de chalandise donnée, plus de 50 % des parts de marché et dont la présence aurait un impact excessif sur le prix et les marges perçus.
- **L'abaissement du seuil de concentration**
Le seuil de contrôle des opérations de concentration dans le commerce de détail baisse, passant ainsi de 7,5 à 5 millions d'euros, ce qui permettra de contrôler la plupart des opérations portant sur des surfaces de vente supérieures à 600 m².
- **La mise en place d'un bouclier qualité-prix**
Dans le prolongement de l'engagement d'instauration d'un « bouclier qualité-prix », la loi prévoit par ailleurs un dispositif d'accords de modération de prix, pour une liste de produits de consommation courante (panier-type) avec les organisations professionnelles du secteur. Les modalités de préparation, négociation et mise en œuvre de ces accords, sous l'égide des préfets, figurent dans le décret 2012 – 1459 du 26 décembre 2012. Des accords ont donc été signés dans tous les départements d'Outre-mer.

5. Le commerce extérieur

A l'instar des autres DOM et de la majorité des économies insulaires, l'économie de La Réunion a largement recours aux importations pour ses approvisionnements en biens et en matières premières. Sa balance commerciale est donc structurellement déficitaire.

En 2014, le déficit de la balance commerciale sur les échanges de biens s'est dégradé de 225 millions d'euros pour s'établir à 4,4 milliards d'euros. Reflet de l'accélération de la demande interne, les importations ont augmenté de 4,8 % (213 millions d'euros), alors que les exportations se sont réduites (-4,0 %, soit -12 M€). Le taux de couverture des échanges de biens avec l'extérieur s'établit à 6,1 %.

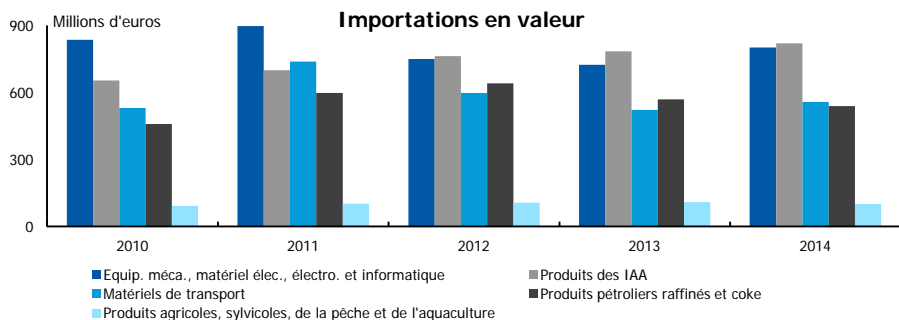
La Réunion est membre de la Commission de l'Océan Indien (COI) depuis 1986 aux côtés de Maurice, de Madagascar, des Seychelles et de l'Union des Comores. D'autres ensembles régionaux ont plus spécifiquement vocation à développer les échanges entre leurs membres : la SADC (South African Development Community) est composée de 14 pays ; la COMESA (Commission Market for Eastern and Southern Africa), forte de ses 19 membres, a lancé une union douanière en 2009 ; et l'IOR-ARC (Indian Ocean Rim – Association for regional cooperation), regroupe les États riverains de l'Océan indien (20 États, depuis l'adhésion des Comores en 2012). Ces ensembles régionaux font partie de l'environnement économique immédiat de l'île et en deviennent progressivement des interlocuteurs privilégiés dans le cadre de la coopération régionale.

5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

Le taux d'importation par rapport au PIB est relativement faible à La Réunion (26,0 % en 2013) en comparaison à celui d'autres économies insulaires de moins de 2 millions d'habitants (par exemple 47,0 % à Chypre ou 64,0 % aux îles Fidji).

5.1.1 La structure des importations

En 2014, la valeur totale des produits importés progresse de 4,8 %, après un repli en 2013 de 4,3 %. Cette hausse touche tous les secteurs, à l'exception des produits pétroliers (-5,1 %), des produits agricoles et de la pêche (-7,8 %) ainsi que des produits de l'édition (-6,4 %). Les entrées du poste « équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique » enregistrent la plus forte augmentation (+ 10,7 %) et concernent plus particulièrement les machines industrielles et agricoles, machines diverses (+ 17,8 %) et les équipements électriques et ménagers (+ 10,5 %). Les produits des industries agroalimentaires, les matériels de transport et les autres produits industriels progressent de manière significative avec respectivement + 4,6 %, + 6,9 % et + 6,5 %. Tous les sous secteurs des autres produits industriels sans exception (textiles, habillement, cuir et chaussures ; bois, papier et carton, produits chimiques, parfums et cosmétiques, produits pharmaceutiques, produits en caoutchouc et en plastique, produits minier, produits métallurgiques et métalliques, produits manufactures divers) progressent.



Source : Douanes

Importations en valeur (millions d'euros)

	2013	2014	Évol. 14/13
Pdts agricoles, de la pêche et de l'aquaculture	109,1	100,6	-7,8%
Hydrocarbures naturels	58,0	55,4	-3,0%
Produits des industries agroalimentaires	783,0	818,9	4,6%
Produits pétroliers raffinés et coke	568,7	539,6	-5,1%
Equip. méca., matériel élec., électro. et info.	722,9	800,3	10,7%
Matériels de transport	521,5	557,5	6,9%
Autres produits industriels	1 646,1	1 752,4	6,5%
<i>dont textiles, habillement, cuir et chaussures</i>	259,9	274,2	5,5%
<i>dont produits pharmaceutiques</i>	267,1	286,1	7,1%
<i>dont produits manufacturés divers</i>	279,4	292,4	4,6%
Produits de l'édition et autres produits	48,8	45,7	-6,4%
Autres	0,4	0,6	59,2%
Total	4 458,5	4 671,8	4,8%

Source : Douanes

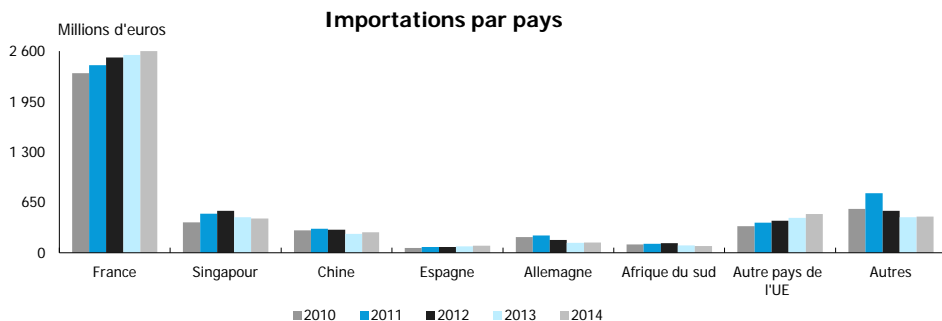
5.1.2 Les principaux fournisseurs

La France métropolitaine reste de très loin le principal fournisseur de l'île, avec 2,7 milliards d'euros de produits acheminés jusqu'à La Réunion, soit +5,7 % par rapport à 2013. La part de marché de la métropole progresse de nouveau et retrouve exactement le niveau de l'année 2007 (57,7 % du total importé).

Les importations de biens en provenance d'autres pays européens représentent 11,5 % du total importé contre 12,8 % en 2013, et ce malgré une augmentation de 9,7 %. Elles proviennent principalement d'Allemagne (20,9 % du total Europe) avec, pour ce pays, une hausse de 3,5 % après des fortes baisses les années précédentes (-21,4 % ; -29,4 %, recul des importations de véhicules de tourisme). Les autres fournisseurs européens sont l'Italie (14,8 % du total Europe), l'Espagne (14,4 %) et, dans une moindre mesure, la Belgique, les Pays-Bas et le Royaume-Uni (respectivement 11,0 %, 9,1 % et 6,8 % du total UE).

Hors Union Européenne, Singapour conforte sa place de premier pays fournisseur de La Réunion, malgré une baisse (-4,2 %) de ses exportations, intégralement composées d'hydrocarbures et de produits pétroliers. La Chine se positionne toujours au 2^e rang (+8,0 %).

L'île Maurice est le second fournisseur régional de l'île (+3,4 % ; 36,5 millions d'euros) derrière l'Afrique du Sud (principal fournisseur de charbon destiné aux usines thermiques du Gol et de Bois Rouge), suivi de Madagascar (+5,3 % ; 15,9 millions d'euros).



Source : Douanes

5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

5.2.1 La structure des exportations

Les exportations de biens représentent moins de la moitié des exportations totales de La Réunion telles qu'elles sont retracées par les comptes économiques régionaux réalisés par l'Insee. En effet, la « correction territoriale » apportée par les comptables nationaux dans l'évaluation des grands agrégats économiques conduit à considérer comme des exportations les consommations faites sur le territoire par les touristes.

Exportations de produits en valeur (millions d'euros)

	2013	2014	Évol. 14/13
Produits agricoles, de la pêche et de l'aquaculture	6,5	8,2	26,4%
Hydrocarbures	22,2	21,1	-5,1%
Produits des industries agroalimentaires*	191,1	174,2	-8,8%
Produits pétroliers raffinés et coke	0,9	0,3	-66,7%
Equip. mécaniques, matériels électro. et info.	21,1	23,9	13,0%
Matériels de transport	22,2	24,8	11,4%
Autres produits industriels	31,5	31,6	0,2%
Autres produits	0,6	0,4	-32,5%
Total	296,1	284,4	-4,0%

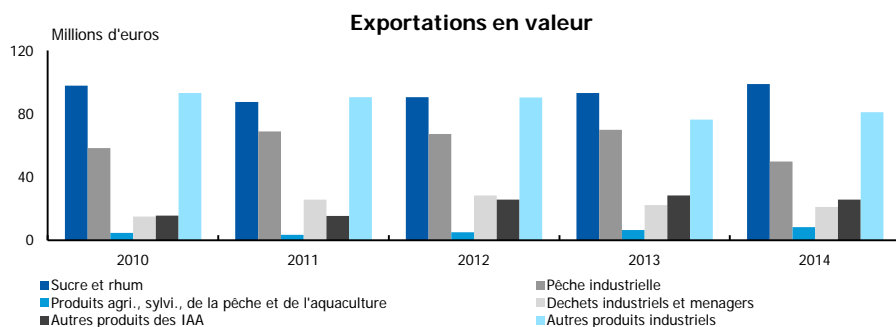
* y compris poissons transformés ou congelés

Source : Douanes

Les exportations de biens se sont élevées à 284,4 millions d'euros en 2014, en baisse de 4,0 % par rapport à 2013. 61,3 % de ces exportations, soit 174,2 millions d'euros (montant inférieur de 8,8 % à celui de 2013), sont constituées de produits alimentaires, dont 47,1 % proviennent de l'industrie sucrière. En 2014, les exportations de sucre contribuent positivement à l'évolution des exportations et atteignent 82 millions d'euros, en augmentation de 7,2 % par rapport à 2013. Le sucre compense la baisse des produits de la pêche industrielle, qui constituent la deuxième source de revenus à l'export (-28,7 %), passant de 70 millions d'euros de produits exportés à 50 millions d'euros. Ce repli est essentiellement dû à la baisse de 31,9 % des exportations de poissons vers le Vietnam. En revanche, le rhum affiche un revenu à l'export

stable en 2014 (+0,7 %, pour 16,8 millions d'euros), après une baisse de 10 % l'année dernière. Le rhum est acheté pour 81,9 % par la France métropolitaine et pour 10,6 % par l'Allemagne contre 13,5 % en 2013. A noter aussi le nouvel intérêt de Maurice (0,6 % du marché) et l'intérêt grandissant de la Martinique pour le rhum réunionnais (3,7 % du marché). En revanche, les Pays-Bas n'ont pas réitéré l'achat de rhum réunionnais (2,5 % du marché en 2013) en 2014.

Les aliments ainsi que les résidus et déchets des industries alimentaires préparés pour animaux contribuent en grande partie au fléchissement des produits en sortie. Ils diminuent de respectivement de 28,7 % et 41,5 %. Les réexportations de bijoux en or et argent, rachetés aux particuliers, qui avaient connu un essor important en 2011 et 2012 diminuent de nouveau fortement (-40,0 %). En revanche, les postes « fonte, fer et acier » et « appareils et engins mécaniques » progressent respectivement de 3,2 % et 49,0 %. Parallèlement, les réexportations de matériels de transport, qui correspondent à la vente hors territoire de véhicules d'occasion, enregistrent en 2014 une hausse de 22,4 %.



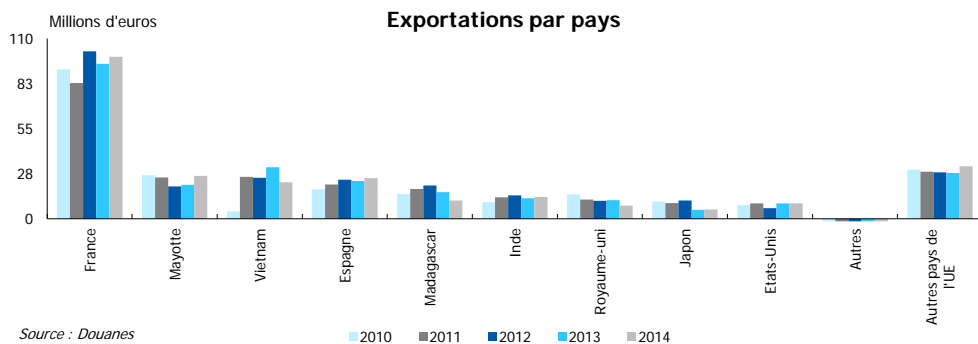
Source : Douanes

5.2.2 Les principaux clients

Les exportations à destination de la France métropolitaine, toujours largement majoritaires, se sont améliorées en 2014. Toutefois, malgré une hausse de 4,7 %, elles n'atteignent pas le seuil de 100 millions d'euros en 2014, à 98,9 millions d'euros et représentent 33,4% du total des exportations. La France achète majoritairement du sucre à La Réunion (26,9 % des ses exportations, avec une hausse de 5,6 % par rapport à 2013) et du rhum (16,2 %). Elle reste d'ailleurs en 2014, le principal débouché du sucre réunionnais (32,5 % du total des exportations de sucre) après avoir cédé sa place jusqu'en 2012 à l'Espagne (27,4% du total sucre), suite au transfert d'une partie de ses activités de raffinage vers l'usine sucrière d'Olmedo en Espagne. Les autres principaux débouchés du sucre réunionnais sont la Roumanie (13,2 % du total sucre), le Royaume-Uni (8,9 %) et l'Italie (5,7 %).

Hors métropole, les exportations régressent de 8,0 %. Mayotte, retrouve sa position de premier partenaire commercial de l'île en 2014 (+ 8,8 % en 2014 avec 26,1 millions d'euros), en devançant le Vietnam (22,3 millions d'euros de marchandises ; -29,1 % en 2014, principalement constituées de légumineuses) et l'Espagne. Les ventes de véhicules de tourisme, avec 3,8 millions d'euros de voitures réexportées (neuves ou d'occasion), représentent le premier poste d'exportation de Mayotte (14,7 % du total). Les ventes à destination de Madagascar régressent de nouveau (-31,8 % après -20,0 % en 2013) du fait de la forte baisse des exportations d'aliments destinés aux élevages de crevettes.

Enfin, les exportations diminuent légèrement à destination des États-Unis (-1,4 %, principalement du poisson) et de manière plus marquée à destination du Royaume-Uni (- 29,5 %, principalement du sucre). L'Inde (fonte, fer, acier et déchets de papier) et le Japon (principalement du poisson) enregistrent en revanche des hausses modestes.



5.3 LA BALANCE COMMERCIALE (HORS SERVICES)

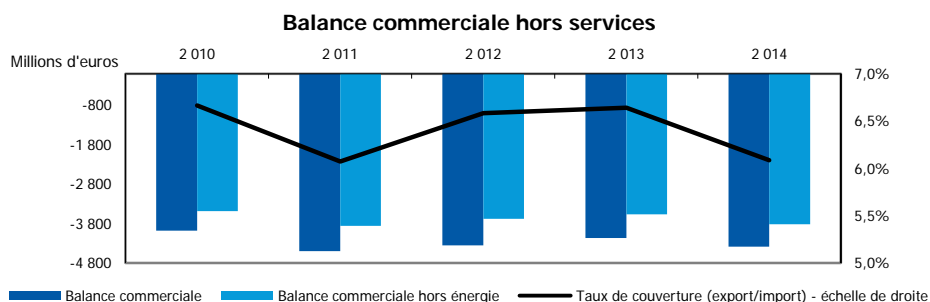
Le déficit de la balance commerciale des échanges de biens s'est dégradé en 2014 en raison de la hausse des importations (+4,8 %, soit 213 M€) et du repli des exportations (-4,0 %, soit -12 M€). En conséquence, le taux de couverture des échanges de biens de La Réunion avec l'extérieur baisse de 0,6 point à 6,1 %.

Balance commerciale hors services (millions d'euros)

	2013	2014	Évol. 14/13
Importations	4 458,5	4 671,8	4,8%
Importations hors énergie	3 832,8	4 076,8	6,4%
Exportations	296,1	284,4	-4,0%
Exportations hors énergie	273,1	263,0	-3,7%
Balance commerciale ; évolution du déficit en %	-4 162,4	-4 387,5	5,4%
Balance commerciale hors énergie	-3 559,7	-3 813,8	7,1%
Taux de couverture (exportations/importations)	6,64%	6,09%	-0,55 pt

Source : Douanes

Le déficit commercial touche toutes les familles de produits, à l'exception du sucre, du rhum et des déchets de papier et carton. Concernant le poisson, les exportations qui ont été supérieures aux importations pendant cinq années consécutives, se rétractent trop en 2014 pour maintenir le solde commercial positif.



Section 3

Les politiques et finances publiques

A l'instar des autres départements d'Outre-mer, La Réunion bénéficie de transferts en provenance de la métropole (plus de 6 milliards d'euros par an) et d'une fiscalité particulière, comprenant des mesures structurelles d'allègements fiscaux. La Réunion bénéficie également d'importants concours financiers provenant de l'union européenne. Le programme européen 2014 – 2020 a été lancé le 30 avril 2015, lors du premier Comité national de suivi plurifonds des programmes européens. Les aides européennes dédiées à La Réunion s'élèvent à 2,2 milliards d'euros pour la période 2014-2020, contre 1,7 milliard d'euros sur la programmation 2007 - 2013.

Concernant la fonction publique locale, l'analyse des budgets des vingt-six collectivités territoriales du département montre un niveau élevé de dépenses par habitant, qui est le corolaire de niveaux d'investissement et de dépenses sociales plus importantes qu'en France métropolitaine.

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

Afin de poursuivre l'effort entrepris pour combler son retard de développement¹, La Réunion bénéficie d'importants concours financiers provenant de l'État. Elle dispose aussi, au titre de son statut de région ultrapériphérique², de fonds structurels européens, mis à disposition au titre de la politique régionale de cohésion économique et sociale.

1.1 LE CONTRAT DE PLAN ÉTAT - RÉGION

Au travers du Contrat de plan État-Région (CPER), l'État et la Région s'engagent ensemble sur le financement pluriannuel d'opérations de développement et d'aménagement du territoire. Le CPER version 2015 - 2020 succède aux contrats de projets 2007 - 2013. Le CPER contribue à la mise en œuvre des fonds structurels européens, dont ils représentent une part importante des contreparties nationales.

Le décret n°2015-229 du 27 février 2015 relatif au comité national État-régions pour les fonds européens structurels et d'investissement et au comité État-région régional pour la période 2014-2020 définit six volets prioritaires pour l'Outre-mer :

- Les infrastructures et services collectifs de base, et la lutte contre la vulnérabilité des territoires et populations;
- L'aménagement urbain durable ;
- La gestion des ressources énergétiques et environnementales (transitions énergétiques et écologiques) ;
- Le développement de la recherche et de l'innovation, les filières d'excellence ;
- La cohésion sociale et l'employabilité ;
- Le développement économique durable.

¹ Le PIB par habitant de La Réunion ne représente toujours que 58 % du PIB par habitant de la France métropolitaine et 64 % de la moyenne européenne des 27 pays membres

² La notion de régions ultrapériphériques est précisée dans l'article 299§2 du traité de la Commission européenne au bénéfice de sept régions européennes périphériques au continent européen. Ce traité reconnaît et permet de compenser un certain nombre de handicaps au développement économique de ces territoires.

La stratégie définie vise à maintenir la cohésion sociale et à assurer un développement durable. Un protocole spécifique, dénommé "Protocole de Matignon", a été conclu en 2007 entre l'État et la Région pour le financement de deux infrastructures majeures : la première tranche du « Tram-Train » et le projet d'une Nouvelle route du littoral (NRL). Le changement de majorité au Conseil régional intervenu en mars 2010 a conduit à l'abandon du projet de Tram-Train. Le nouvel exécutif régional a renégocié de nouveaux accords avec l'État « protocole de Matignon II », pour le financement de trois projets :

- La construction de la NRL permettant de sécuriser la liaison entre La Possession et St-Denis. Construite sur la mer, elle sera partagée entre digues et viaducs sur une longueur totale de 12 kilomètres ;
- La réalisation d'un TCSP¹ Trans-Eco-Express. Il consistera en un programme de maillage du territoire par des modes de transports collectifs en site propre ;
- La création d'un groupement d'intérêt économique aéroportuaire permettant de développer en complémentarité les aéroports de Pierrefonds et de Roland-Garros.

Le montant total de ces investissements est chiffré à 2,2 milliards d'euros, dont 1,6 milliard consacrés au projet de la Nouvelle route du littoral. L'État contribuera à ces grands chantiers à hauteur de près de 870 millions d'euros, soit 40 millions supplémentaires par rapport au Protocole de 2007. La Région participera à hauteur de 780 millions d'euros, soit 35,4 % de l'investissement total. L'Europe et la société aéroportuaire compléteront le financement de ces chantiers.

1.2 LES AIDES EUROPÉENNES

Pour faire face à la crise et aux grands défis de l'Union européenne, ses États membres ont adopté en 2010 la Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Les nouvelles perspectives financières pluriannuelles de l'Union européenne, adoptées en 2013, ainsi que les nouveaux encadrements communautaires fixent comme objectif que toutes les politiques européennes doivent participer à cette stratégie, en utilisant leurs moyens pour parvenir aux objectifs fixés en matière de recherche et développement, d'emploi, d'éducation, de lutte contre la pauvreté et d'énergie/climat. Dans ce cadre, l'Union européenne confie aux États membres la gestion d'une partie de ces crédits. Trois politiques sont concernées : la politique de cohésion économique, sociale et territoriale, la politique de développement rural, et la politique de la pêche et des affaires maritimes. Ces trois politiques sont financées par 4 fonds, rassemblés sous l'appellation générique « fonds européens structurels et d'investissement (FESI) » :

- Le fonds européen de développement régional (FEDER) et Fonds social européen (FSE), aussi appelés fonds structurels, dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale ;
- Le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) soutenant le développement rural dans le cadre de la politique agricole commune ;
- Le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) dans le cadre de la politique de la pêche.

Pour la période 2014-2020 La Réunion bénéficie de l'intervention de 5 programmes

¹ Un transport en commun en site propre (TCSP) est un transport en commun qui emprunte une voie ou un espace qui lui est réservé. Un transport en commun n'est pas nécessairement en site propre sur toute la longueur de la ligne, mais peut l'être seulement sur les portions les plus encombrées.

communautaires financés par les FESI pour un montant total de 2,181 Milliards d'euros contre 1,9 milliards d'euros sur la programmation 2007 - 2013. Cette précédente programmation enregistre des taux d'engagement des crédits alloués importants : 97 % sur le Feder, 100 % sur le Feader et 115 % sur le FSE, dépassant ses prévisionnels.

Répartition du programme 2014-2020 (en millions d'euros)

	Montant UE du programme
Programme opérationnel FEDER	1 130,5
Programme opérationnel FSE	385,5
Programme opérationnel FEADER	516,8
Programme opérationnel IEJ	73,2
Programme opérationnel FEAMP	11,9
Programme INTERREG V Océan Indien	63,2
Total	2 181,1

Source : AGILE, Région Réunion

Des changements importants sont intervenus dans la gestion des programmes 2014 - 2020, suite à l'adoption de la loi du 27 janvier 2014 (loi MAPTAM) qui confie aux régions, principalement, la possibilité de devenir Autorité de gestion. A La Réunion, à l'exception de l'IEJ et du FEAMP, l'ensemble des programmes conserve une approche territoriale, avec une gouvernance nouvelle et unique en France. Si la Région Réunion est désormais l'autorité de gestion du programme FEDER, et conserve cette fonction pour le programme INTERREG V Océan Indien (qui succède au POCT), le Conseil Départemental accède à cette responsabilité pour le programme de Développement Rural. Le FSE fait l'objet d'un programme unique, territorial et partenarial placé sous la responsabilité du Préfet de La Réunion également autorité de gestion déléguée pour les volets régionaux des programmes nationaux IEJ et FEAMP.

Le programme FEDER concentre avec 1,130 Milliard d'euros plus de la moitié du soutien européen. Il est structuré autour de 9 axes prioritaires, concernant 10 des 11 objectifs thématiques définis par la nouvelle réglementation. Il prend en compte le principe de concentration des interventions puisque 52 % de la dotation du FEDER concerne la recherche, l'innovation, les TIC, le soutien aux entreprises et la mutation vers une économie à faible teneur en carbone. C'est à ce titre que seront accompagnées les entreprises dans la conquête de nouveaux marchés, soutenus les efforts de RDI dans les domaines retenus au titre de la stratégie de spécialisation intelligente (S3) ou accompagné le développement du très haut débit. Il maintient un équilibre entre le soutien aux facteurs de croissance et les efforts de rattrapage en termes d'infrastructures de service à la personne. Dans ce cadre la poursuite de la modernisation des infrastructures de désenclavement, l'amélioration de l'alimentation en eau potable, les infrastructures de transport collectif, celles d'éducation seront soutenues. La dimension urbaine bénéficiera d'une enveloppe de plus de 120 millions d'euros associant de manière novatrice les autorités urbaines à la programmation des actions.

Les moyens du FSE seront principalement tournés vers le développement de la connaissance, l'accès à l'emploi par le développement des compétences et de la mobilité ainsi que des mesures pour favoriser l'inclusion sociale.

Le programme INTERREG V océan Indien disposera de deux volets : transfrontalier entre La Réunion et les pays de la COI, transnational avec la participation de Mayotte, nouvelle RUP depuis le 01 janvier 2014.

Champs d'actions des fonds européens

- 1- Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
2. Renforcer l'accessibilité, l'usage et la qualité des technologies de l'information et de la communication
3. Renforcer la compétitivité des PME et le secteur agricole (pour le FEADER) et le secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
4. Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs
5. Promouvoir l'adaptation au changement climatique, ainsi que la prévention et la gestion des risques
6. Protéger l'environnement et promouvoir l'efficacité des ressources
7. Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau clé d'infrastructures
8. Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail
9. Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
10. Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie
11. Renforcer la capacité institutionnelle et une administration publique efficace

Source : AGILE

2. Le système fiscal¹

La fiscalité applicable dans les départements d'outre-mer se distingue de celle de l'hexagone sur plusieurs points : des mesures structurelles d'allègements fiscaux visent en effet à augmenter le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises de ces départements afin de compenser les handicaps propres aux régions ultrapériphériques².

2.1 DES MESURES STRUCTURELLES D'ALLÈGEMENTS FISCAUX

Parmi les régimes fiscaux spécifiques en outre-mer on distingue :

- **Une réduction de la cotisation d'impôt sur le revenu** de 30 % - plafonné à 5 100 € - pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et de 40 % - plafonné à 6 700 € - pour la Guyane et le département de Mayotte.
- L'instauration par la LODEOM (Loi pour le développement économique des Outre-mer)³ de **zones franches d'activité** est venue alléger les prélèvements fiscaux des entreprises, en instaurant des abattements sur les bénéfices imposables (à l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur les sociétés) et sur les bases imposables à la cotisation foncière des entreprises, à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, à la taxe foncière sur les propriétés bâties et des exonérations en matière de taxe foncière sur propriété non

¹ Partie rédigée sur la base de l'information disponible au moment de la rédaction de ce rapport.

² La notion de région ultrapériphérique est précisée à l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Cet article du Traité stipule que « compte tenu de la situation économique et sociale structurelle de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, des Açores, de Madère et des îles Canaries, qui est aggravée par leur éloignement, l'insularité, leur faible superficie, le relief et le climat difficiles, leur dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits, facteurs dont la permanence et la combinaison nuisent gravement à leur développement », peuvent être arrêtées des « mesures spécifiques visant, en particulier, à fixer les conditions de l'application des traités à ces régions, y compris les politiques communes ».

³ Titre II – Chap. I - Articles 4 à 14

bâties. Ces avantages sont majorés pour une liste limitée de secteurs et certaines zones géographiques prioritaires. Le nombre d'entreprises potentiellement éligibles était estimé à 20 000 environ lors de l'élaboration de la loi.

2.2 UNE FISCALITÉ LOCALE SPÉCIFIQUE

A coté de la fiscalité locale directe de droit commun¹, il existe une fiscalité locale indirecte spécifique aux départements d'outre-mer.

2.2.1 La fiscalité sur les produits pétroliers et le tabac

La taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers (TSC) est perçue au bénéfice des Régions, en lieu et place de celle applicable en métropole (TICPE, ex TIPP). Il s'agit d'une taxe applicable à une liste limitative d'huiles minérales dont les taux, et éventuellement les exonérations, sont fixés par le conseil régional. Elle fait l'objet d'une affectation particulière, en faveur notamment du développement des routes en alimentant le fonds d'investissement routier (FIR) géré par les collectivités régionales. S'agissant du tabac, un droit de consommation est fixé par délibération des conseils généraux et son produit est affecté au budget du département.

2.2.2 L'octroi de mer

L'octroi de mer est un impôt datant du XVII^e siècle qui, à l'origine, taxait, lors de leur importation, toutes les marchandises arrivant dans les DOM par la mer. Après deux réformes majeures en 1992 et 2004, l'octroi de mer s'assimile aujourd'hui à une taxe indirecte sur la consommation, collectée uniquement dans les 5 DROM (Mayotte depuis le 1er janvier 2014) et qui frappe à la fois les produits importés et ceux produits localement.

La raison d'être de cette taxe recouvre deux objectifs distincts :

- Assurer aux collectivités territoriales une fiscalité locale propre (les taux sont décidés par les Conseils régionaux des DROM et par le Conseil général pour Mayotte). L'octroi de mer vient en complément de la fiscalité locale directe dont le rendement est relativement faible (faiblesse des bases d'imposition et recensement souvent insuffisant des bases fiscales). L'octroi de mer représente une importante ressource budgétaire pour les collectivités locale d'outre-mer, dont les communes, et constitue une part significative de leurs ressources fiscales.
- Encourager le développement de l'activité industrielle productive locale. Ce deuxième objectif se traduit par une taxation différenciée entre les produits importés et les produits fabriqués localement, pour une liste de produits limitativement fixée, par territoire, par leur nomenclature tarifaire douanière à l'annexe de la décision n° 940/2014/UE du Conseil du 17 décembre 2014.

Le nouveau dispositif issu de la décision du 17 décembre 2014 doit être transposé dans le droit national et entre en vigueur, le 1^{er} juillet 2015. Le Conseil de l'Union européenne a fixé au 31 décembre 2020 la validité de ce régime.

¹ Comme en métropole, chaque collectivité locale fixe librement le niveau des taxes (habitation, professionnelle, bâti et non bâti) et des exonérations qui dépendent de sa compétence dans le respect des règles de plafond et de liens fixés par le gouvernement.

2.3 DES MESURES INCITATIVES RELEVANT DE POLITIQUES SPÉCIFIQUES

2.3.1 Défiscalisation des investissements (investissement productif et logement)

Pour favoriser les investissements en outre-mer, qu'il s'agisse d'investissements productifs dans certains secteurs ou des investissements en logements, des dispositifs de défiscalisation, plus avantageux qu'en métropole, ont été successivement créés ou amendés par les lois dites « Pons » en 1986, « Paul » en 2001, puis « Girardin » en 2003 dans les départements et collectivités d'outre-mer.

Ces dispositifs consistent en la réduction d'impôt sur le revenu pour les contribuables soumis à l'IRPP ou d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises (déductions de leurs résultats imposables). En mai 2009, une modification législative du dispositif « Girardin » a été actée par la loi pour le développement économique des outre-mer¹ (LODEOM). Cette modification visait à abaisser les seuils d'agrément en deçà desquels la défiscalisation s'effectuait de plein droit, dans un objectif de renforcer les contrôles, et à limiter les avantages qui ne se justifiaient plus (pour la navigation de plaisance notamment).

En ce qui concerne les investissements productifs, les principales modifications apportées par cette loi étaient les suivantes :

- deux nouveaux secteurs éligibles aux dispositifs de défiscalisation : celui de la recherche, en raison de son impact sur la compétitivité des entreprises, et celui du financement de projet de câbles sous-marins, en raison du coût élevé des liaisons et de la nécessité de sécuriser les communications ;
- l'élargissement de l'avantage fiscal aux exploitants d'hôtel et non plus au seul propriétaire, afin d'aider ce secteur ;
- le taux de la défiscalisation sur les navires de plaisance est ramené à 50 % (après 70 %) en raison des nombreux abus constatés (délocalisation vers d'autres îles) et du constat que la flotte était reconstituée ;
- l'exclusion des véhicules de tourisme du dispositif de défiscalisation ;
- la suppression du plein droit dans le secteur du transport ;
- plafonnement des investissements dans le secteur des énergies renouvelables.

S'agissant des investissements en logements, la LODEOM a introduit trois changements majeurs. Le premier concerne l'extinction progressive du dispositif Girardin concernant l'investissement locatif dans le secteur libre et intermédiaire pour s'annuler respectivement en 2012 et 2013. Le second concerne la création d'un nouvel article (199 undecies C) permettant des incitations fiscales pour le financement de logements locatifs sociaux classiques (LLS) et PLS (prêt locatif social), ainsi que des résidences avec services pour personnes âgées. Le troisième a étendu le dispositif Scellier déjà applicable en métropole aux géographies d'outre-mer, mais à des taux de réduction plus favorables : il permet une défiscalisation allant de 24 % à 32 % du montant de l'investissement, étalée sur une période de 9 à 15 ans. La loi de finances 2012 acte cependant l'extinction par anticipation de ce dispositif fin 2012, relayé en 2013 par le dispositif « Duflot » avec un taux de réduction d'impôt de 29% pour une location d'une durée de 9 années.

Dans le cadre du plan de relance du logement, le dispositif « Pinel » (article 5 de la LFI de 2015) garantit un différentiel favorable de 11 points par rapport aux réductions d'impôts en métropole (soit 23% pour six ans, 29 % pour 9 ans et 31% pour douze ans).

¹ Loi n°2009-594 du 27 mai 2009.

Par ailleurs, depuis la loi de finances pour 2011, l'industrie photovoltaïque n'est plus éligible au dispositif de défiscalisation. Dans le cadre de la mise en place du CITE (Crédit d'Impôt Transition Énergétique), qui se substitue au crédit d'impôt développement durable (CIDD), et qui porte sur 30 % des dépenses engagées dans la limite de 8000 ou 16 000 EUR (pour un couple), l'article 3 de la LFI de 2015 prévoit pour les DOM une extension spécifique du dispositif (« tropicalisation ») dans trois cas : protection contre les rayonnements solaires dans les DOM, raccordement à un réseau de froid type SWAC, ventilation naturelle.

Enfin, la loi de finances pour 2013 a abaissé le plafond global des avantages fiscaux à l'impôt sur le revenu dont peut bénéficier un même contribuable à 10 000 € (plafond initialement créé par la loi de finances pour 2009 et fixé à 25 000 € ou 10 % du revenu net global imposable du contribuable). Toutefois, pour les dispositifs de défiscalisation outre-mer, ce plafond global est fixé à 18 000 € après la décision du Conseil Constitutionnel. En outre, l'article 82 de la LFI pour 2015 a placé le dispositif Pinel outre-mer sous le plafond global de 18 000 €. La loi de finances pour 2014 a réformé le dispositif en le modernisant et le moralisant, sa préservation s'accompagnant d'une rénovation de ses modalités. Deux crédits d'impôt, destinés respectivement aux investissements productifs et au logement social, ont été créés. S'agissant des investissements productifs, le choix est donné aux entreprises exploitantes dont le chiffre d'affaires est inférieur à 20 millions d'euros d'opter pour le crédit d'impôt ou pour l'ancien dispositif (sans possibilité de cumul). Au dessus de ce seuil, le crédit d'impôt est obligatoire. Pour ce qui concerne le logement social, les organismes de logements sociaux auront le choix entre le crédit d'impôt et le régime de défiscalisation. L'entrée en vigueur de la réforme, initialement fixée au 1^{er} juillet 2014, a été différée au 1^{er} janvier 2015 compte tenu des délais de négociation avec les instances communautaires.

2.3.2. Diminution du coût du travail

Plusieurs dispositifs coexistent pour diminuer le coût du travail. Il s'agit principalement de la réduction de taxe sur les salaires pour les entreprises et d'un régime spécifique d'exonérations de charges sociales. Sur ce dernier point, la LODEOM maintient outre-mer un dispositif différencié de celui applicable en métropole (dispositif Fillon) et modifie le régime des exonérations de cotisations patronales introduite par la loi d'orientation pour l'outre-mer du 13 décembre 2000 et la loi de programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003.

Désormais, et hormis Saint-Pierre-et-Miquelon qui reste régi par le précédent dispositif, les entreprises éligibles sont différenciées selon trois catégories : soit en fonction de leurs effectifs (moins de 11 salariés), soit en fonction de leur appartenance à un secteur d'activité éligible, soit lorsqu'elles relèvent de secteurs prioritaires (entreprises éligibles aux zones franches globales d'activité, ZFA). Le seuil de base de l'exonération a été fixé à un plafond unique soit 1,4 SMIC pour les deux premières catégories. Au-delà, une exonération linéairement dégressive est appliquée avec son annulation lorsque le salaire atteint 3,8 SMIC. Pour les entreprises prioritaires (cf. les entreprises éligibles aux zones franches globales d'activités), le plafond est porté à 1,6 SMIC et l'exonération devient nulle à 4,5 SMIC.

Par ailleurs, les entreprises de moins de 11 salariés ainsi que les entreprises éligibles aux ZFA, bénéficient d'un allègement supplémentaire : lorsque la rémunération est comprise entre 1,4 SMIC et 2,2 SMIC pour les premières et entre 1,6 SMIC et 2,5 SMIC pour les secondes, le montant des exonérations est égal à celui calculé pour une rémunération égale respectivement à 1,4 SMIC ou 1,6 SMIC.

La loi de finances pour 2014 modifie le dispositif en diminuant pour les entreprises de moins de 11 salariés et les entreprises des secteurs prioritaires, les seuils de salaires (1,8 SMIC

et 2,2 SMIC) à partir desquels l'exonération maintenue à 1,4 SMIC ou 1,6 SMIC devient dégressive, ainsi que les points de sortie du dispositif :

- 2,8 SMIC pour les entreprises de moins de 11 salariés ;
- 2,6 SMIC pour les entreprises des secteurs éligibles (au lieu de 3,8) ;
- et enfin 3 SMIC (au lieu de 4,5) pour celles des secteurs prioritaires.

L'effectif de l'entreprise (inférieur ou supérieur à onze salariés) et le caractère prioritaire ou non de l'activité sont maintenus. Les bas salaires et moyens salaires qui constituent la cible prioritaire de la mesure et concentrent le plus gros des effectifs, principalement dans les petites et très entreprises, ont été préservés (les seuils d'exonération totale sont demeurés inchangés). Le nouveau régime s'applique uniquement aux entreprises éligibles au C.I.C.E (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi).

La mise en place du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a fait l'objet d'une déclinaison outre-mer via une majoration de son taux : rappelons que c'est un avantage fiscal qui concerne les entreprises employant des salariés et équivaut à une baisse de leurs charges sociales. Le CICE s'impute en priorité sur l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'année au cours de laquelle les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 fois le SMIC prises en compte pour le calcul du CICE ont été versées. Il peut ensuite être imputé sur les 3 années suivantes. Il est restitué au-delà de ce délai. Son taux est de 6 % des rémunérations versées. Dans les départements d'outre-mer, le taux est de 7,5 % pour les rémunérations versées en 2015, puis 9 % à partir de 2016.

2.3.3. L'utilisation de la TVA comme soutien à l'économie

Les particularités de la TVA outre-mer

Dans trois départements d'outre-mer (à la Guadeloupe, à la Martinique et à La Réunion), la TVA fonctionne comme dans l'hexagone mais à des taux inférieurs. Le taux normal est à 8,5 % (contre 20 % dans l'hexagone) et le taux réduit est essentiellement à 2,1 % (contre 5,5 % ou 10% pour le taux intermédiaire dans l'hexagone). En Guyane et dans le département de Mayotte, la TVA n'est provisoirement pas applicable. Certains produits importés bénéficient en outre d'une exonération de TVA¹. Ce régime dérogatoire en matière de différentiel de taux de TVA a bénéficié en 2013 à environ 65 000 entreprises domiennes et représente un coût moyen de 1,16 milliards d'euros en 2013.

En outre, les DOM sont considérés comme des territoires tiers pour l'Union européenne : ils ne font pas partie du territoire communautaire en matière de TVA (article 3 de la sixième directive TVA). Les livraisons de biens de la métropole vers les DOM sont considérées comme des exportations, la TVA étant payée à la douane par l'acheteur (idem dans l'autre sens). La loi de finances 2010 a permis une modification des règles relatives à la territorialité en matière de TVA des prestations de services². Ainsi, la règle générale devient l'imposition à la TVA de la prestation au lieu d'établissement du prestataire.

La TVA non perçue récupérable

Les entreprises basées aux Antilles et à La Réunion bénéficient d'un régime dérogatoire de la TVA, appelé *TVA non perçue récupérable* (TVA/NPR), qui permet de récupérer de la TVA sur certains intrants exonérés de TVA. Sa raison d'être est de donner un plein effet économique

¹ Cf. article 295-1 CGI

² Réforme des dispositions relatives à la territorialité des prestations de service en matière de TVA (article 102 LF n°2009-1673 pour 2010).

aux exonérations de TVA prévues pour l'importation de certains produits ou équipements dans les DOM, mais également de répercuter sur les prix de vente au consommateur cet avantage fiscal. La LODEOM a légalisé ce régime spécifique (il n'était jusqu'alors que l'application d'une instruction ministérielle de 1953) et l'a recentré sur les seuls biens d'investissements productifs neufs acquis ou importés et sur certains types d'intrants comme les matériaux de construction. Sa disparition concernant les achats de matières premières et de produits par les entreprises est compensée par une aide au fret.

3. Les finances publiques locales

3.1 APERÇU STRUCTUREL

L'analyse des budgets des vingt-six collectivités locales territoriales¹ de La Réunion montre un niveau élevé de dépenses par habitant en raison de niveaux d'investissement et de dépenses sociales, notamment au titre du RSA, plus importantes qu'en France métropolitaine.

En 2013, les dépenses réelles de fonctionnement (y compris la gestion de la dette) de la **Région** s'élèvent à 434 euros par habitant, soit 61 % de plus qu'en moyenne sur l'ensemble des régions françaises. Ce niveau élevé de dépenses provient de dépenses d'interventions importantes en matière de formation professionnelle et d'enseignement. Par ailleurs, la Région enregistre un poids des charges de personnel dans ses dépenses plus importantes : 28 % contre 18 % en moyenne. Les investissements réalisés par la Région en matière d'infrastructures routières et de lycées engendrent par ailleurs des dépenses d'équipements bruts trois fois supérieures à celles observées au niveau national. La Région Réunion finance ces investissements, d'une part grâce à un niveau de recettes réelles de fonctionnement par habitant très supérieur à la moyenne nationale, permis par des recettes fiscales indirectes importantes (taxes sur les carburants et octroi de mer), et d'autre part en s'appuyant sur un niveau d'endettement par habitant plus élevé.

Dépenses par habitant (en euro)

	La Réunion		France
	2000	2013	2013
Région			
Fonctionnement	215	434	268
Investissement	297	478	169
Département			
Fonctionnement	556	1 547	876
Investissement	311	244	223
Communes			
Fonctionnement	1 250 ¹	1 280	1 023
Investissement ¹	675 ¹	603	509

¹ : en 2004

Sources : DGFIP, AFD, Région, Département

A l'instar de la Région, les comptes du **Département** se caractérisent par un niveau plus élevé des dépenses réelles de fonctionnement que la moyenne nationale des départements (76 % de plus). Ce niveau important de dépenses provient de fortes dépenses d'intervention au titre des allocations de solidarité. En effet, La Réunion compte une proportion d'allocataires

¹ Le Département, la Région, les 24 communes et les 5 communautés de communes de l'île.

nettement supérieure au ratio observé au niveau national : 32,5 % de la population réunionnaise est couverte par le RSA (contre 8,6 % en France entière). Le budget du département repose sur des recettes supérieures à la moyenne nationale provenant d'impôts indirects, en particulier de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TICPE) et la taxe sur les tabacs, et de dotations de l'État. Le Département enregistre un endettement par habitant 20 % supérieur à la moyenne nationale.

Au regard de leurs comptes administratifs pour l'année 2013, les 24 **communes** de l'île ont, elles aussi, des niveaux de dépenses de fonctionnement supérieurs en moyenne d'un quart à ceux observés pour la France entière. Parallèlement, elles enregistrent également des recettes réelles de fonctionnement légèrement supérieures. Ces niveaux de recettes s'expliquent par des recettes fiscales indirectes conséquentes, dont l'octroi de mer qui représente un quart des recettes de fonctionnement. Elles utilisent cette ressource supplémentaire pour combler progressivement leur déficit d'équipement. Les communes de l'île ont ainsi une dépense moyenne d'investissement de 603 euros par habitant, contre 509 euros par habitant au niveau national. Bien qu'elles investissent davantage, leur endettement est inférieur au niveau national.

3.2 L'ANALYSE DES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Poursuite du désendettement de la Région, en attendant la NRL

La Région Réunion affiche un résultat d'ensemble excédentaire de 2,6 millions d'euros, après un déficit de 61,2 millions d'euros en 2012. Le fonds de roulement s'établit à 160,2 millions d'euros, en hausse de 1,6 %. Ce bon résultat s'explique par la volonté de la collectivité de se désendetter et d'améliorer sa capacité d'investissement en vue de la NRL. La collectivité continue d'améliorer ses soldes de gestion, grâce à la hausse des recettes de fonctionnement (+2,6 %) imputable pour l'essentiel aux subventions perçues de l'Europe, et la stabilisation de ces dépenses de fonctionnement. Le taux d'épargne brut¹ progresse de nouveau en 2013 et s'établit à 29,3 %, contre 23,8 % en France hors DOM. Les dépenses d'équipement brut baisse de 10,7 %, en raison essentiellement d'une intervention exceptionnelle de la Région en 2012 pour recapitaliser la SEMATRA (46,5 millions d'euros). Le niveau des dépenses d'investissement reste néanmoins élevé, avec 281,0 millions d'euros dépensés. La Région réduit son annuité de remboursement de sa dette (-7,3 %), faisant, du même coup, reculer son besoin de financement. L'encours total de dette de la collectivité continue de baisser : -6,1 % sur un an, soit -21 % depuis 2009. Il représente désormais 2,1 années d'épargne brute contre 3,6 années au niveau national.

Nouveau résultat d'exercice déficitaire pour le Département

L'effet de ciseau entre les dépenses et recettes du Département constaté en 2010 se poursuit en 2013. Le Département enregistre ainsi un exercice budgétaire déficitaire pour la troisième année consécutive. Le déficit d'exercice se résorbe néanmoins en partie en 2013, passant de -23,2 millions d'euros en 2012 à -12,9 millions d'euros en 2013. Les dépenses de fonctionnement continuent de croître (+3,0 %), en lien avec la crise économique et la progression des dépendances. Ainsi, les dépenses d'allocations de solidarité (RSA, allocation personnalisée d'autonomie, et allocation parents isolés) augmentent de 6,4 % sur un an. Les recettes de fonctionnement progressent également mais à rythme moindre (+1,6 %). Cette hausse provient de recettes exceptionnelles, telles que la TICPE complémentaire, le fonds de

¹ Rapport entre l'épargne brut et les recettes de fonctionnement. Le taux d'épargne brute est un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

péréquation de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et le fonds exceptionnel de soutien aux départements en difficulté. Ainsi, à structure constante, les recettes de fonctionnement stagnent. Le taux d'épargne brute de la collectivité baisse de nouveau, réduisant ainsi ses possibilités d'investissement. Il s'établit à 5,9 % en 2013 (9,8 % en 2009), contre 11,0 % au niveau national. Ces difficultés financières l'obligent à réduire ces dépenses d'équipement brut (-17,0 %). L'endettement de la collectivité reste pour l'instant maîtrisé, avec un encours de dette en repli de 2,4 %. La dette du Département correspond néanmoins à 5,6 années¹ d'épargne brute contre 3,7 années au niveau national.

Hausse des dépenses d'équipement des communes

Le résultat d'ensemble de l'exercice budgétaire 2013 de l'ensemble des communes s'établit à 54,9 millions d'euros, en baisse de 41,7 % par rapport à 2012. Cette baisse s'explique par en grande partie par des hausses des dépenses d'équipement, en lien avec le cycle des élections dans lequel les investissements sont plus élevés en fin de mandature².

Comptes administratifs simplifiés des collectivités locales (millions d'euros)

	Région		Département		Communes	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Recettes de fonctionnement	509,2	522,4	1 354,2	1 375,4	1 103,4	1 144,1
dont impôts locaux	25,8	25,1	136,9	146,6	295,9	313,9
dont autres impôts et taxes	243,8	267,7	719,3	725,0	364,9	369,2
dont DGF ¹	28,2	28,3	463,8	468,3	189,0	193,2
Dépenses de fonctionnement	360,6	362,8	1 256,6	1 294,6	1 029,4	1 070,7
dont frais de personnel	100,8	111,7	207,6	210,3	619,1	637,2
dont charges financières	11,4	9,9	12,0	10,7	26,3	27,3
dont subventions versées	203,5	144,9	1 037,0	1 073,6	105,8	119,4
Recettes d'investissement	244,2	252,8	114,0	110,3	496,0	486,1
dont emprunts	107,0	98,8	30,0	32,5	85,9	120,5
dont dotations et subventions reçues	129,4	137,2	41,9	39,9	86,0	98,8
dont FCTVA	18,3	22,4	15,3	16,1	32,6	35,6
Dépenses d'investissement	442,6	399,7	234,9	203,9	476,3	504,7
dont dépenses d'équipement brut	314,6	281,0	109,0	90,5	278,8	302,7
dont remboursement de dette	127,9	118,6	45,0	43,7	71,1	96,3
Besoin ou capacité de financement	198,4	146,9	120,9	93,6	-20,1	18,6
Épargne brute	137,2	149,4	97,7	80,8	118,6	117,7
Résultats d'ensemble	-61,2	2,6	-23,2	-12,9	94,2	54,9
Fonds de roulement	157,7	160,2	93,2	80,3	110,8	115,3
Encours total de la dette	328,4	308,5	465,8	454,6	752,9	790,3
Remb. dette en année d'épargne brute	2,4	2,1	4,8	5,6	6,3	6,7

¹ DGF : dotation globale de fonctionnement

Sources : Région, Département, DGCL

Globalement, ces dépenses ont augmenté de 8,6 % en 2013, tandis que les recettes d'investissement reculent de 2,0 %. Les communes se retrouvent ainsi en situation de besoin de financement de 18,6 millions d'euros, contre une capacité de financement de 20,1 millions

¹ Le rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute mesure la capacité de désendettement d'une collectivité. Il indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

² Les élections municipales se sont tenues en mars 2014.

d'euros en 2012. Le solde de gestion est également en retrait de 0,9 %, les dépenses de fonctionnement progressant plus rapidement que les recettes de fonctionnement. Le taux d'épargne brut se dégrade ainsi légèrement et reste inférieur au taux constaté sur l'ensemble des communes de France (10,3 % à La Réunion contre 15,0 % au niveau national). Par ailleurs, Les communes ont fait appel à de nouveaux emprunts pour financer ces nouveaux équipements. L'encours de la dette totale des communes s'accroît ainsi de 5,0 %, et s'établit à 790,3 millions d'euros.

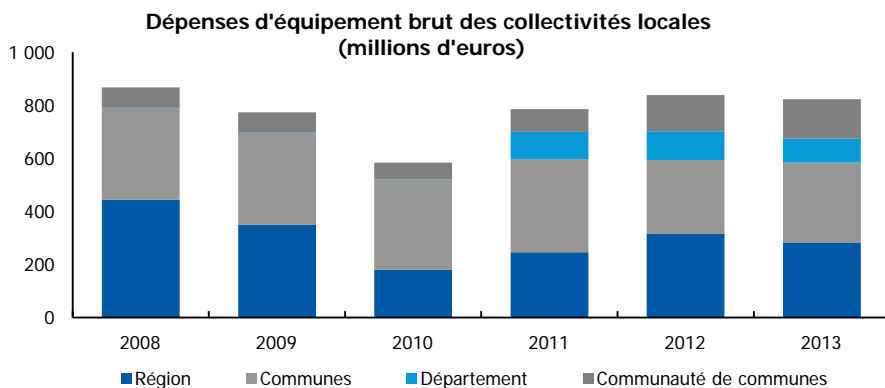
Amélioration de l'épargne brute des communautés de communes

En 2013, le résultat d'ensemble des cinq communautés de communes de La Réunion a doublé par rapport à celui de 2012 et s'établit à 58,1 millions d'euros. Cette nette hausse s'explique par un recours à l'emprunt plus fort (+13,9 %) et une amélioration de la section de fonctionnement. L'épargne brute progresse ainsi de 11,9 %. L'encours de la dette progresse donc de 32,2 %, et s'établit à 236,2 millions d'euros.

3.3 LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Baisse des dépenses d'équipement brut des collectivités locales

En 2013, les dépenses d'équipement brut de l'ensemble des collectivités locales de l'île s'élèvent à 822,7 millions d'euros, en baisse de 1,9 % par rapport à 2012. Les communes continuent d'être les principaux investisseurs publics parmi les collectivités locales, finançant 36,8 % des équipements bruts, en hausse de 8,6 %. Les dépenses d'équipement brut des communautés d'agglomération progressent également de 8,9 %. L'investissement de La Région et du Département recule en repli, mais pour des raisons différentes : la Région attend les premiers travaux de la NRL, tandis que le Département se trouve dans une situation financière très contrainte par les fortes hausses des dépenses sociales.



L'effort d'équipement rapporté aux recettes réelles de fonctionnement diffère fortement selon la collectivité. Ainsi, la Région enregistre le ratio le plus élevé, avec 54 % de taux d'effort d'équipement, en baisse en 2013. Le taux atteint 26 % pour l'ensemble des communes et 33 % pour les communautés d'agglomération. Il est plus faible pour le Département (7 %).



CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

Section 1

Aperçu général

L'ACTIVITÉ EST JUGÉE DÉGRADÉE DANS LA PLUPART DES SECTEURS

La structure de l'économie réunionnaise se caractérise par la prépondérance des services – marchands et non marchands – qui totalisent avec le commerce plus de 86 % de la valeur ajoutée du département en 2010. Les services marchands (y compris commerce) constituent le premier secteur avec près de la moitié de la valeur ajoutée. Les services non marchands apparaissent au deuxième rang avec 37,2 % de la cette valeur ajoutée totale, alors qu'ils constituaient la première source de création de richesse jusqu'en 2000. Viennent ensuite le BTP (6,2 %) et l'industrie (4,5 %), puis l'énergie (2,0 %) et enfin l'agriculture et la pêche (1,2 %).

Les services marchands représentent la majorité de l'effectif salarié de l'île fin 2013, avec 44,0 % de l'effectif total. Les services non marchands captent 42, % des emplois salariés et constituent le second secteur du département en termes d'emploi.

46 032 entreprises étaient recensées à La Réunion au 1er janvier 2013. Le secteur des services marchands draine à lui seul la moitié des entreprises du département. Le commerce occupe la 2^e place avec 25,9 % du total.

LA PLUPART DES SECTEURS SSE PORTENT MIEUX

Le secteur primaire enregistre un mieux avec une campagne cannière 2014 en amélioration bien qu'inférieure à la moyenne décennale. La forte hausse des exportations de produits agricoles (+26,4 %), dynamise la filière fruits et légumes. La collecte de lait repart à la hausse (+6,0 %), après plusieurs années de déclin.

L'activité du secteur des industries agroalimentaires profite de la bonne tenue de la demande intérieure et de la hausse des exportations de rhum de 14,2 % (en volume) et de sucre de 8,4 %, notamment de sucres spéciaux. La pêche industrielle reste dynamique avec des quotas de capture en hausse. L'artisanat également fait état d'un regain d'activité.

Le secteur de l'électricité, eau, environnement gagne en importance dans l'économie et offre des perspectives d'investissements conséquents, à la mesure de leurs enjeux.

Le secteur de la construction est porté par le début des travaux de la NRL, vecteur d'optimisme considérable. La construction de quatre nouveaux lycées et les travaux portuaires contribuent également à cette bonne orientation. Dans la construction en revanche, la situation reste difficile. Les attestations de conformité de logements neufs délivrées par le Consuel baissent et le logement social peine à trouver un second souffle.

Le commerce bénéficie de la bonne tenue de la consommation, comme en témoigne les bons résultats du marché de l'automobile, en hausse après deux années de contraction.

Les activités de services sont mieux orientées au regard de la hausse de l'emploi du secteur et de l'amélioration de l'opinion des chefs d'entreprise. Bien que la branche télécommunications se réorganise, le secteur des technologies de l'information et de la communication constitue un pilier de la construction de nouveaux relais de croissance. L'activité de transport maritime et de fret aérien s'améliore. En revanche, l'activité touristique reste en berne en 2014. La baisse de la fréquentation hôtelière s'accroît.

Section 2

L'agriculture, l'élevage et la pêche

La campagne cannière 2014 s'inscrit en hausse par rapport à celle de 2013 marquée par la sécheresse. La consommation locale de viandes (volailles, porcs et bœufs) augmente de 2,7 % en 2014, après avoir reculé de 1,6 % en 2013. Cette croissance profite uniquement aux importations, tandis que la production locale baisse de 2 %. Les exportations de la filière pêche se sont rétractées en 2014 et ne permettent plus de maintenir une balance commerciale positive.

1. Aperçu structurel

Le secteur primaire (agriculture, sylviculture, exploitation forestière et pêche) contribue pour 1,2 % à la création de richesse (2010) et emploie 2 900 salariés, soit 1,2 % des salariés à La Réunion en 2013¹. L'agriculture concentre la quasi-totalité de la valeur ajoutée du secteur.

2. L'agriculture

2.1 STRUCTURES DE PRODUCTION

Hausse de la surface agricole utilisée

Selon les statistiques agricoles annuelles publiées par la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF), la surface agricole utilisée (SAU) est de 49 833 hectares en 2013, soit une hausse de 10,5 % par rapport à 2012. Cette hausse provient essentiellement des surfaces dédiées aux jardins familiaux. Les terres arables² restent quasiment stables, avec une surface de 30 173 hectares. Elles représentent un peu moins des deux tiers de la SAU, dont 80,0 % est dédiée à la culture de la canne, qui constitue l'activité de base de très nombreux agriculteurs. Selon les recensements agricoles, la SAU a augmenté de 4,3 % entre 2000 et 2013 après avoir fortement diminué (-11,6 %) entre 1989 et 2000 en raison du développement de l'urbanisation et des activités économiques.

Diminution du nombre d'exploitations agricoles

Entre 2000 et 2013, le nombre d'exploitations agricoles a baissé de 23,1 % alors que la SAU a augmenté de 4,3 %. Cette évolution s'explique par une réduction du nombre de très petites exploitations (entre 2000 et 2010, les exploitations dont la taille est inférieure à 20 ha a diminué de 18,7 %), même si ce type d'exploitation reste le modèle le plus répandu dans l'île. A l'inverse, le nombre d'exploitations de plus grande envergure (entre 20 et 100 ha) a progressé de 26,1 % pour la même période, signe d'une concentration progressive de l'agriculture.

¹ En incluant les exploitants agricoles, le secteur emploie l'équivalent de 11 583 UTA (unité de travail annuel) selon les estimations de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt pour l'année 2013.

² Une terre arable est une terre qui peut être labourée ou cultivée. Les terres arables comprennent les terrains en jachère, les cultures maraîchères et céréalières et les prairies artificielles.

Surface agricole utilisée (en hectare)

	1989	2000	2010	2012	2013
Surface agricole utilisée	54 035	47 792	45 313	45 085	49 833
Terres arables	43 230	36 258	29 800	29 867	30 173
<i>dont cannes</i>	30 570	25 923	24 336	24 517	24 286
<i>dont cultures légumières</i>	2 447	1 611	2 647	2 787	2 957
<i>dont cultures fourragères</i>	811	1 763	1 896	1 896	1 573
Cultures fruitières et autres permanentes	2 269	2 066	2 781	2 800	2 912
Jardins et vergers familiaux	3 800	4 145	2 586	2 272	5 500
Surfaces toujours couvertes d'herbe	9 296	9 374	10 146	10 146	11 248

Sources : Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt – recensement agricole et statistique agricole annuelle 2013

Stabilisation et vieillissement de l'emploi agricole

En 2010, 15 687 personnes participent au travail des exploitations agricoles, que ce soit régulièrement (chefs d'exploitation, co-exploitants, actifs familiaux et salariés permanents) ou de manière occasionnelle (salariés saisonniers ou occasionnels). Elles sont estimées à 11 583 unités de travail (UTA) en 2013 (+0,2 % contre -0,4 % en 2012), soit une quantité de main-d'œuvre qui se stabilise, après avoir fortement baissé jusqu'en 2000 (550 UTA de moins en moyenne par an entre 1989 et 2000). En France métropolitaine, la main-d'œuvre a reculé de 26,0 % entre 2000 et 2010. Cette stabilisation de la population active agricole s'est accompagnée d'un vieillissement des chefs d'exploitation et des co-exploitants : la part des chefs et co-exploitants âgés de moins de 40 ans est passée de 38 % en 2000 à 22 % en 2010.

Légère baisse de la production agricole en 2013

Les comptes de la DAAF établissent à 395,1 millions d'euros la production agricole de La Réunion (incluant les subventions sur les produits) en 2013, soit une baisse de 0,7 % par rapport à 2012. Cette diminution concerne essentiellement la filière animale, notamment le bétail (-12,9 %). La production de la filière des produits végétaux (71,1 % de l'ensemble de la production) garde une bonne orientation grâce à la croissance de la production des fruits, légumes et tubercules (+2,7 %). Le résultat agricole de La Réunion s'établit à 180,8 millions d'euros, soit une baisse de 4,4 % sur un an. Cette contraction du résultat, s'explique en partie par une augmentation de 3,0 % de la valeur des consommations intermédiaires.

Branche agriculture en millions d'euros ¹	2011	2012	2013	en %	Évol 12/13
Produits végétaux bruts et transformés	279,6	279,9	281,1	71,1%	0,4%
dont cultures industrielles	132,7	132,8	130,7	33,1%	-1,6%
dont fruits, légumes et tubercules	122,9	123,0	126,4	32,0%	2,7%
Produits animaux bruts et transformés	116,2	114,1	110,0	27,8%	-3,6%
dont bétails	43,3	43,4	37,8	9,6%	-12,9%
dont produits avicoles	60,2	58,2	60,2	15,2%	3,4%
Production de services²	4,0	4,0	4,0	1,0%	0,0%
Total	399,9	398,0	395,1	100,0%	-0,7%
Résultat agricole³	204,6	189,1	180,8		-4,4%

¹ y compris les subventions sur les produits agricoles.

² services liés à une activité touristique ou artisanale exercée en lien direct avec l'exploitation agricole.

³ Valeur totale des productions et subventions (ICHN, MAE, calamités)-(consommations intermédiaires, impôts et amortissements).

Source : Direction de l'alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - Comptes de l'agriculture

2.2 LA FILIÈRE CANNE

Une campagne cannière en hausse

La campagne cannière 2014 s'inscrit en hausse par rapport à celle de 2013 avec des volumes de cannes manipulées qui augmentent de 2,4 %, après s'être contractés de 6,4 % en 2013. Les résultats de 2014 restent néanmoins inférieurs à la moyenne décennale (-2,2 %). Par ailleurs, la richesse saccharine diminue, passant de 14,08 en 2013 à 13,90 en 2014. Les deux usines sucrières enregistrent des résultats contrastés. Les volumes de cannes manipulées à l'usine de Bois Rouge progressent de 5,8 %, tandis que ceux à l'usine du Gol diminuent à nouveau de 0,5 %, en raison de la sécheresse qui touche les zones Ouest et Sud de l'île. (cf. partie industrie dans la section 3 chapitre 3 pour davantage d'information sur la filière sucre). Comme l'agriculture en général, cette filière est fortement dépendante des subventions (cf. section 3 chapitre 2).

2.3 LA FILIÈRE FRUITS ET LÉGUMES

Dynamisme de la culture légumière

Les résultats du recensement agricole de 2010 montrent que la culture légumière a connu un nouvel essor, avec la progression d'un quart des surfaces agricoles par rapport à 2000, après une contraction d'un tiers au cours de la décennie précédente. Ce regain est lié à la croissance de la demande locale, mais également au renforcement de l'organisation de la filière ainsi qu'à des politiques publiques incitatives. Depuis 2010, les surfaces allouées aux cultures légumières sont plus ou moins stables.

La production de légumes en 2013 est estimée à 53 566 tonnes, légèrement inférieure à celle de 2012 (-1,7 %). Cette baisse provient uniquement de la diminution de 13 % de la production de tubercules, racines et bulbes à rendement égal. La production de légumes se concentre principalement sur les légumes frais (87 % du total). La production de tubercules, racines et bulbes regroupe l'essentiel des autres productions, celle de légume sec stagnant à 0,7 % du total. La tomate reste le légume le plus produit dans l'île, avec 16 412 tonnes, viennent ensuite les salades et brèdes (10 682 tonnes), le chou (4 320 tonnes) et le chou chou (3 496 tonnes). Ces quatre légumes représentent les deux tiers de la production en 2013. En 2014, les importations de légumes frais augmentent de 3,3 % contre -1,4 % en 2013. Les importations de carottes et oignons expliquent l'essentiel de cette évolution. Avec 21 726 tonnes de légumes importés (22 448 tonnes en 2014) et très peu d'exportations (121 tonnes en 2014), la production locale assure plus de 70 % du marché local.

Production de légumes (en tonnes)

	2012	2013	en %	Evol 13/12
Légumes frais	46 252	46 340	86,5%	0,2%
dont légumes feuillus et à tige	17 912	18 000	33,6%	0,5%
dont légumes cultivés pour le fruit	27 789	27 789	51,9%	0,0%
dont légumes à cosse	551	551	1,0%	0,0%
Légumes secs	356	356	0,7%	0,0%
Tubercules, racines, bulbes	7 889	6 871	12,8%	-12,9%
dont carotte	1 638	1 638	3,1%	0,0%
dont pomme de terre	3 300	2 088	3,9%	-36,7%
Total production de légumes	54 497	53 566	100,0%	-1,7%

Source : Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt

Orientation favorable de la culture fruitière

Depuis 2010, les cultures fruitières s'étendent sur plus de 2 700 ha et restent stabilisées à près de 6 % de la surface agricole utile. Les deux tiers des vergers sont détenus par des exploitations spécialisées en fruits. D'après la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) de La Réunion, sur la base du Recensement Agricole 2010, la production locale de fruits, avec plus de 40 espèces différentes, couvre environ 70 % des besoins alimentaires en frais, mais seulement 5 % des besoins pour la transformation.

Avec plus de 40 espèces différentes, la production locale de fruits est estimée à 43 059 tonnes en 2013, en hausse de 6 %. La production d'ananas (+ 9 %), représente près de 40 % du total. Viennent ensuite les bananes pour près d'un quart, puis les agrumes, notamment les clémentines et mandarines (les deux tiers de cette production). Les litchis, dont la production est estimée en hausse de près de 26 %, représentent 7,8 % de la production totale. Bien que les productions de nombreuses espèces fruitières varient fortement d'une année à l'autre, en fonction notamment des conditions climatiques, les estimations actuelles de la DAAF reposent sur des hypothèses de rendements stables à l'exception de l'ananas.

Production de fruits (en tonnes)

	2011	2012	2013	en %	Évol. 13/12
Agrumes	8 387	8 387	8 413	19,5%	0,30%
Ananas	15 779	15 779	17 200	39,9%	9,01%
Litchis	2 668	2 678	3 363	7,8%	25,58%
Bananes	9 640	9 640	9 640	22,4%	0,00%
Mangues	1 891	1 891	1 891	4,4%	0,02%
Autres	2 422	2 422	2 552	5,9%	5,37%
Total production fruits	40 787	40 797	43 059	100%	5,54%

Source : Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt

Parallèlement, en 2014, La Réunion a importé 20 059 tonnes de fruits frais, un chiffre en hausse de 9,0 % après +7,3 % en 2013. Les importations de mandarines, pommes, citrons et kiwis contribuent notamment à cette évolution. Quant aux exportations (2 639 tonnes en 2014 contre 2 250 tonnes en 2013), elles ont augmenté de 17,3 % après +86,4 % en 2013, grâce à l'ananas. La production locale assure près de 73 % des besoins alimentaires en frais. Toutefois, elle couvre seulement 5 % des besoins pour la transformation.

2.4 LES PRODUCTIONS TRADITIONNELLES

La filière « vanille » concerne plus d'une centaine de producteurs répartis sur les communes de Sainte-Rose et de Saint-Philippe. La filière vanille est organisée autour de deux structures : la SCA Provanille, coopérative qui regroupe une centaine de producteurs, qui collecte la vanille verte et apporte un appui technique aux producteurs, et l'UR2 (union de deux coopératives) qui assure la transformation de la vanille et sa commercialisation.

La production de géranium et des autres huiles (vétiver, baie rose, ...) est regroupée dans la Coopérative Agricole des Huiles Essentielles de Bourbon (CAHEB), créée afin de réglementer les conditions de production. Elle regroupe la quasi totalité des producteurs et assure l'encadrement technique, la collecte des produits et leur commercialisation sur les marchés extérieurs. Son objectif est de redynamiser cette filière dont les atouts sont importants, ces produits étant considérés comme les meilleurs du monde.

3. L'élevage

3.1 CONSOMMATION ET PRODUCTION LOCALE

Nouvelle baisse des parts de marché de la production locale

La consommation locale de viandes (volailles, porcs et bœufs) s'inscrit en hausse de 2,7 % en 2014, après avoir reculé de 1,6 % en 2013. Cette évolution profite uniquement aux importations (+5,8 %) tandis que la production locale connaît une nouvelle baisse (-2,0 % en 2014 après -3,4 % en 2013). La part de la production locale dans la consommation totale se contracte ainsi pour la troisième année consécutive, passant de 41,3 % en 2011 à 37,0 % en 2014. Cette diminution intervient malgré les efforts réalisés par les filières dans le cadre du projet DEFI (Développement de l'Élevage et des Filières des Interprofessions)¹, qui vise une croissance de la production carnée et une meilleure commercialisation de ces produits.

	2011	2012	2013	2014	Évol. 14/13
Volailles consommées	25 299	27 753	27 196	29 069	6,9%
Abattages de volailles	8 702	8 648	8 563	8 580	0,2%
Importations	16 597	19 105	18 633	20 489	10,0%
Porcins consommés	23 422	24 061	23 528	23 163	-1,5%
Abattages de porcs	11 771	12 169	11 606	11 197	-3,5%
Importations de viande porcine	11 650	11 892	11 922	11 966	0,4%
Bovins consommés	5 402	5 336	5 497	5 531	0,6%
Abattages de bovins	1 901	1 768	1 649	1 593	-3,3%
Importations	3 501	3 568	3 848	3 938	2,3%
Total produits animaux	54 123	57 150	56 220	57 764	2,7%

Sources : SICA REVIA, Douanes, Coopérative des producteurs de porcs de la Réunion, et Ariv

La consommation avicole locale augmente de 6,9 % en 2014, après une baisse de 2,0 % l'an passé. Cette hausse touche principalement les importations de volailles (+10,0 %) tandis que les abattages de volailles se stabilisent (+0,2 %) après un recul de 1,0 % en 2013. La production locale couvre ainsi 29,5 % de la consommation locale. La consommation porcine locale baisse de 1,5 % en 2014 après -2,2 % en 2013. Cette baisse se traduit par une diminution de 3,5 % des abattages de porcs, alors que les importations se stabilisent (+0,4 %). En termes de part de marché, la production locale est donc légèrement en retrait à 48,3 %. A contrario, la consommation bovine locale augmente de 0,6 %. Néanmoins, la production locale ne profite pas de cette orientation favorable de la demande, puisqu'elle baisse de 3,3 %, tandis que les importations progressent de 2,3 %. La production locale perd ainsi 1,2 point de part de marché à 28,8 %.

3.2 LA PRODUCTION DE LAIT

Après s'être contractée deux années de suite, la production de lait connaît une hausse de 6,0 % en 2014. En dix ans, elle s'est toutefois réduite de près de 20 %.

¹ DEFI vise à développer les filières locales d'élevage, à travers une baisse du prix des produits locaux dans la grande distribution, financée par l'État et l'Europe. Mis en place le 24 janvier 2011, le projet vise, pour la production locale, à conquérir 10 % de part de marché en 10 ans.

4. La pêche

4.1 L'ORGANISATION DE LA PÊCHE

L'activité de la pêche à La Réunion se répartit en trois catégories : la petite pêche, la pêche palangrière et la grande pêche industrielle. Cette dernière est traitée dans la section 3, consacrée à l'industrie.

1) La pêche artisanale

La petite pêche s'exerce sur des durées inférieures à 24 heures, à proximité des côtes de l'île. En 2014, le nombre de marins inscrits au rôle pratiquant la petite pêche s'établit à 281 pêcheurs (soit 6 de plus) après avoir diminué de 6 en 2013. L'activité de pêche artisanale baisse tendanciellement depuis 2004, avec des contractions d'un quart des unités armées et des effectifs.

2) La pêche palangrière

La pêche palangrière est formée de la pêche côtière et de la pêche au large. La première se caractérise par des sorties en mer d'une durée comprise entre plus de 24 heures et 4 jours tandis que la seconde se déroule sur des durées de sorties en mer plus longues, mais inférieures à 21 jours. En 2013, la pêche palangrière compte 194 marins inscrits au rôle, qui se consacrent principalement à la pêche au large. Globalement l'emploi reste stable pour ce type de pêche, la hausse du nombre de marins inscrits au rôle pratiquant la pêche au large (12 marins supplémentaires) compensant la baisse d'effectifs dans la pêche côtière (-9 marins).

4.2 LES RÉSULTATS DE LA FILIÈRE

La production palangrière est estimée entre 2 000 et 3 000 tonnes annuelles selon les années. La situation de la filière reste fragile, marquée par la disparition de plusieurs acteurs ces dernières années mais aussi par la déprédation des poissons capturés à la palangre par les globicéphales. Selon les périodes, des orques viennent en effet prélever leur nourriture sur les lignes avant qu'elles ne soient relevées, diminuant fortement les captures réalisées.

La balance commerciale des produits de la pêche (y compris la pêche industrielle, traitée dans la section suivante) est déficitaire de 9,7 millions d'euros en 2014. A l'inverse de 2013, les exportations s'inscrivent en forte baisse, en volume comme en valeur, tandis que les importations augmentent. Après le thon et l'espadon en 2013, ce sont les exportations de légines qui ont fortement chuté en 2014. Les importations augmentent quant à elles de 15,6 % en valeur et de 4,0 % en volume. L'Inde et le Vietnam sont les principaux fournisseurs de l'île.

Produits de la pêche : exportations et importations de poissons et crustacés

	2011	2012	2013	2014	Évol 14/13
Exportations (tonnes)	4 586	4 416	4 767	3 478	-27,0%
Exportations (millions d'euros)	68,8	67,2	69,7	49,7	-28,7%
Importations (tonnes)	9 747	10 928	9 884	10 277	4,0%
Importations (millions d'euros)	50,0	57,2	51,4	59,4	15,6%

Source : Douanes

Section 3

L'industrie et l'artisanat

Le poids de l'industrie dans l'économie réunionnaise reste relativement modeste. Le secteur contribue à hauteur de 4,5 % à la création de richesse à La Réunion en 2010, soit 2,5 fois moins qu'au niveau national.

En 2014, la campagne sucrière est mal orientée, avec une baisse de 0,9 % de la production de sucre. Cependant, les exportations de sucre s'inscrivent en hausse, notamment celles de sucres spéciaux. Parallèlement, la production de rhum s'améliore de 2,1 %.

La pêche industrielle, deuxième filière exportatrice après le sucre, reste dynamique en 2014. Les quotas de captures de légines sont de nouveau en hausse, suite aux bons résultats de la campagne halieutique et scientifique POKER III.

L'artisanat occupe une place particulière au sein de l'économie réunionnaise du fait du caractère transverse de ses activités (industrie, alimentation, bâtiment, production artisanale et de services). En 2014, la chambre des métiers enregistre une progression de l'activité et du nombre d'entreprises.

1. Aperçu structurel

Poids du secteur¹ dans...

... la création de richesses en 2010 (Insee)	... les effectifs salariés en 2013 (Insee)	... le parc d'entreprises en 2013 (Insee)	... les créations d'entreprises en 2013 (Insee)
4,5%	5,6%	7,4%	5,4%

Avec un part de 4,5 % de la VA totale en 2010 l'industrie a une place assez modeste dans le tissu économique réunionnais par rapport à celle qu'elle occupe sur le plan national (11,4 % de la VA). L'industrie des biens intermédiaires et celle des biens d'équipement, dont les activités sont tributaires du secteur de la construction, représentent les deux tiers de la VA créée par le secteur. Les industries agroalimentaires (IAA) complètent le paysage industriel réunionnais. Cette branche résulte historiquement de la conjugaison d'un potentiel agricole important, basé notamment sur la filière canne-sucre-rhum et le développement de l'importation-substitution. La pêche, deuxième filière exportatrice après le sucre, tient également une place importante dans les IAA.

L'ensemble du secteur emploie 5,6 % des effectifs salariés à La Réunion en 2013, soit 13 054 personnes. Ils se répartissent en part égal entre les IAA et les industries manufacturières. Le secteur compte 3 395 entreprises à La Réunion, soit 7,4 % du parc d'entreprises en 2013. Les créations représentent 5,4 % des entreprises créées.

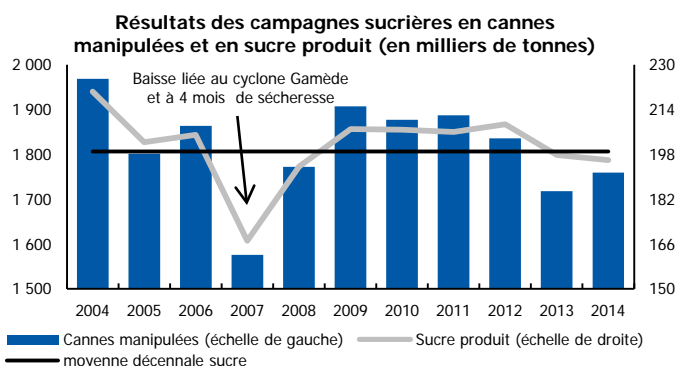
¹ Les données de création de richesse sont issues des comptes économiques. Les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisées) et les données sur la démographie et les créations d'entreprises sont extraites du répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

2. Le sucre et le rhum

2.1 LE SUCRE

Mauvais résultat de la campagne sucrière 2014

En 2014, la production sucrière est estimée à 196 000 tonnes, soit une baisse de 0,9 % par rapport à la campagne précédente. Les volumes de sucre produit reculent donc pour la deuxième année consécutive (-5,2 % en 2013) et sont inférieurs de 1,5 % à la moyenne décennale. La hausse de 2,4 % des volumes de cannes manipulées par les deux usines ne permet de compenser la dégradation de la richesse saccharine, qui passe de 14,08 % en 2013 à 13,90 % en 2014. La sécheresse explique en grande partie les difficultés du secteur, notamment dans le Sud.



Sources : eRcane, CTICS

Les exportations de produits sucriers s'établissent à 204,2 millions de tonnes en 2014, soit une hausse de 1,1 % sur un an (+19,1 % en 2013). Les exportations de mélasse de canne connaissent un net fléchissement (baisse de moitié), tandis que les exportations de sucre s'inscrivent en hausse de 7,2 %, notamment les sucres spéciaux (+14,2 %). En valeur, les exportations de produits sucriers progressent de 7,2 %, soit un rythme supérieur aux volumes exportés. Les prix du sucre brut sont restés stables en 2014 sur les marchés internationaux, mais celui des sucres transformés (mélasse ou sucres spéciaux) ont augmenté.

2.2 LE RHUM

La production réunionnaise de rhum s'établit à 102 577 HAP (hectolitres d'alcool pur) en 2014, en hausse de 2,1 % sur un an, après une baisse de 10,2 % l'an passé. La production le rhum léger diminue de 22,0 %, alors que celle de rhum industriel de sucrerie progresse de 17,3 %. Ces deux types de rhum sont tous les deux issus de la distillation de la mélasse. La différence entre rhum léger et rhum industriel réside dans la quantité de non-alcool contenu. Le rhum industriel représente 59 % de la production totale. La Réunion produit également du rhum agricole, mais en quantité très réduite : 643 HAP, soit 0,6 % de la production en 2014.

Les exportations se contractent de 4,3 %, en lien avec la mauvaise orientation des exportations de rhum léger, principalement destiné au marché extérieur. A l'inverse, la consommation locale repart à la hausse : +9,9 % en 2014 après une stagnation en 2013. Parallèlement, les stocks augmentent de 15,6 %.

3. La grande pêche industrielle

Après avoir connu un fort développement à partir du début des années 90, la filière a rencontré de grandes difficultés liées à la baisse de la ressource halieutique. La restructuration de la filière depuis 2008 a permis de redynamiser ce secteur. Le secteur reste fragile, comme en témoigne la liquidation judiciaire de la Société coopérative de pêche artisanale (Socopa) et de la société coopérative de pêche et de valorisation (Socopeva). En 2014, la pêche industrielle compte 381 marins et 14 navires.

La pêche industrielle au large est pratiquée actuellement par six armements, qui déploient leur activité essentiellement dans la zone de Kerguelen, dont La Réunion constitue la base arrière. La pêche dans ces eaux subantarctiques concerne principalement la légine, mais également la langouste, et d'autres espèces de poisson soumis à des quotas (poisson des glaces, cabot et rouffe antarctique) et d'autres sans quota (raie et grenadier). L'activité de pêche pour ces espèces est soumise à des quotas pour chaque année, établis par l'administration des TAAF et le Muséum national d'histoire naturelle afin d'assurer la conservation à long terme et l'utilisation optimale des ressources halieutiques dans la zone économique exclusive de Kerguelen et du Crozet.

L'arrêté du 11 août 2014 fixe le total admissible de capture de légines et sa répartition entre les différents armateurs pour la campagne 2014-2015. Le total admissible de capture a été fixé à 6 000 tonnes, en hausse de 2,7 % par rapport à la précédente campagne.

Concernant la langouste, le quota de pêche diminue de nouveau, passant de 400 tonnes en 2012 à 345 tonnes en 2014. Les captures se répartissent entre deux armateurs, la Sapmer et Armas Pêche, dans la zone économique exclusive des Îles Saint-Paul et Amsterdam. D'autres espèces font l'objet de quotas pendant la campagne 2014-2015 : le cabot (40 tonnes), le saint-paul (20 tonnes) et la rouffe antarctique (25 tonnes). Enfin, le protocole de pêche durable du poisson des glaces, proposé et validé à la Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique en 2012, a été mis en place, avec un quota fixé à 700 tonnes pour la campagne 2013-2014.

Répartition des quotas de pêche à la légine campagne 2014 – 2015 (en tonnes)

	Kerguelen	Crozet	Total
TOTAL	5 150,0	850,0	6 000,0
Pêche Avenir	623,4	140,8	764,2
Sapmer	1 405,5	220,9	1 626,4
Cap Bourbon	833,2	140,9	974,1
Armement Réunion	722,1	100,0	822,1
Comota	810,8	116,8	927,6
Armas Pêche	755,1	130,5	885,6

Source : TAAF

4. L'artisanat

La chambre des métiers a recensé 15 445 entreprises actives inscrites en 2014, soit 4,1 % de plus qu'en 2013. La répartition par branche professionnelle traduit la nette prépondérance du secteur du bâtiment (39,5 % du nombre total d'entreprises artisanales), devant celui des services (31,4 %). L'année 2014 est caractérisée par la croissance pour tous les secteurs.

Répartition des entreprises par secteurs professionnels

	2012	2013	2014	Évol. 14/13	Répartition en %
Alimentation	1 775	1 879	2 041	8,6%	13,2%
Production artisanale	2 433	2 401	2 455	2,2%	15,9%
Bâtiment	6 295	5 984	6 095	1,9%	39,5%
Services	4 212	4 576	4 854	6,1%	31,4%
Total	14 715	14 840	15 445	4,1%	100,0%

Source : Chambre des métiers de La Réunion

Les inscriptions au registre de la Chambre des métiers ont augmenté de 2,8 % (1 950 inscriptions). Parallèlement, les radiations diminuent de 17,0 % (1 485) entraînant un doublement du solde net (465).

Chiffre d'affaires des entreprises de l'artisanat (millions d'euros)

	2011	2012	2013	2014	Évol. 14/13
Alimentation	195	203	211	220	4,6%
Production artisanale	302	301	298	303	1,8%
Bâtiment	699	708	671	675	0,5%
Services	399	409	432	449	3,9%
Total	1 595	1 621	1 612	1 648	2,2%

(1) y compris les apprentis

Source : Chambre des métiers de La Réunion

Le chiffre d'affaires (CA) de l'artisanat n'a pas poursuivi le repli de l'année dernière et progresse de 2,2 % en 2014. Tous les secteurs sont concernés. La plus forte augmentation touche le secteur alimentaire et plus particulièrement la restauration et les plats à emporter (+8,7 %).

Section 4

L'électricité, l'eau et l'environnement

Les enjeux en termes d'environnement sont importants pour La Réunion, caractérisée par une population toujours plus importante, une insularité marquée et de multiples ressources naturelles. La création de nouvelles infrastructures se concrétise progressivement face à la saturation des stations d'épuration et des centres de gestion des déchets. La sécheresse continue de toucher fortement les agriculteurs et devient par ailleurs un véritable handicap pour les ménages et l'ensemble des acteurs économiques, nécessitant des solutions rapides et concrètes. Enfin, les projets visant à assurer l'autonomie énergétique se multiplient et prennent progressivement forme.

1. Aperçu structurel

Poids du secteur¹ dans...

... la création de richesses en 2010 (Insee)	... les effectifs salariés en 2013 (Insee)	... la démographie des entreprises en 2013 (Insee)	... les créations d'entreprises en 2013 (Insee)
2,0 %	1,5 %	3,2 %	0,5 %

Le secteur « électricité, eau et environnement » a participé à hauteur de 2,0 % à la création de richesse en 2010. Il représente 1,5 % des effectifs salariés en 2013 et 3,2 % du parc d'entreprises réunionnais. Après une forte réduction de 2010 à 2012, les créations d'entreprises se stabilisent et représentent 0,5 % du total des créations en 2013.

2. L'énergie électrique

Face aux besoins grandissants d'une population en forte croissance, de mieux en mieux équipée en biens électroménagers, mais isolée d'un point de vue énergétique, l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité est structurellement complexe à atteindre. Cette situation incite d'autant plus à mettre en œuvre des mesures destinées à maîtriser la croissance de la consommation et nécessite une constante adaptation des moyens de production, qui se doivent d'intégrer les lignes directrices tracées pour les départements d'Outre-mer par le Grenelle de l'Environnement. Le projet de loi de programmation pour la transition énergétique, en cours d'examen au parlement, fixe à la France des objectifs en matière d'économies d'énergies et de développement des énergies renouvelables² : réduire de 50 % la consommation d'énergie à l'horizon 2050, diversifier le mix électrique avec le développement des énergies renouvelables, réduire la part du nucléaire à 50 % à l'horizon 2025 et lutter contre la précarité énergétique³.

¹ Les données de création de richesse sont issues des comptes économiques. Les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisées) et les données sur la démographie et les créations d'entreprises sont extraites du répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

² Le photovoltaïque, l'éolien, la biomasse, l'hydraulique et la bagasse.

³ 103 630 clients (32% des clients particuliers) bénéficient du Tarif de première nécessité à fin 2014 (+31,7 %).

Des objectifs particuliers sont donnés pour les zones non interconnectées, dont La Réunion fait partie. Deux objectifs principaux sont fixés dans ce contexte : produire 50 % de l'électricité consommée à partir d'un mix d'énergies renouvelables dès 2020 (23 % pour la France), et atteindre l'autonomie énergétique en 2030, La Réunion bénéficiant d'un atout majeur lié à ses ressources naturelles, telles que le vent, le soleil et l'eau. L'atteinte de ces objectifs nécessite de miser sur les énergies vertes telles que le biogaz, connecté au réseau (PVCR), l'éolien, la géothermie et les énergies des mers (houle et courants marins).

2.1 COMMERCIALISATION, TRANSPORT ET TARIFICATION DE L'ÉLECTRICITÉ

Le marché de la production d'énergie ouverte à la concurrence depuis plus de dix ans, prévoit le maintien, dans les DOM et la Corse, du monopole attribué à EDF pour le transport et la commercialisation. A l'origine de 40 % de cette production, EDF se positionne ainsi comme « acheteur unique » de toute l'électricité transitant sur les réseaux. Celle-ci est donc fournie à 60 % par des producteurs de plus en plus nombreux et divers (Albioma¹, Akuo, producteurs photovoltaïques et éoliens, ...). En matière de tarification, tout client peut choisir de conserver le tarif réglementé d'EDF ou d'adopter un tarif libre proposé par un autre fournisseur d'électricité. A La Réunion, aucun fournisseur n'a proposé de tarif libre dans la mesure où le coût de production de l'énergie électrique est localement structurellement supérieur au tarif réglementé.

2.2 LA PRODUCTION

En 2014, la production électrique totale livrée au réseau² a été de 2 857 GWh (+1,6 % par rapport à 2013). La production liée au diesel a fortement contribué à cette évolution notamment grâce à la première année pleine de fonctionnement de la nouvelle centrale thermique du Port Est³. La baisse de la production hydraulique (-23,7 %) s'explique par une pluviométrie particulièrement faible en 2014 malgré une optimisation du placement de l'eau permise grâce aux capacités de stockage. L'ensemble photovoltaïque, éolien et biogaz continue sa progression mais dans une moindre mesure que l'année 2013 (+4,6 % après +16,7 % en 2013). Même si le charbon assure la production de base de l'année, sa part dans la production électrique totale continue de diminuer (42,4 % contre 45,1 % en 2013).

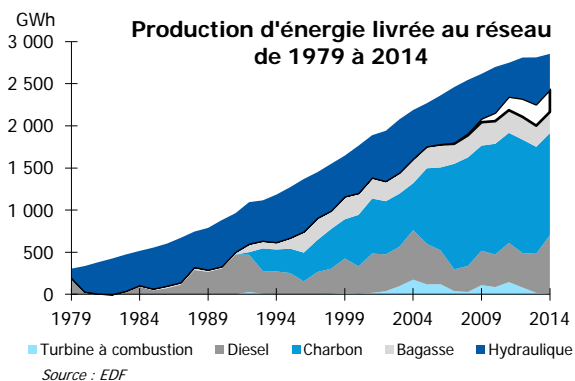
Avec une part de la production d'électricité issue des énergies renouvelables à 32,9 %, La Réunion conserve un temps d'avance sur les objectifs fixés par la France. Cette part s'élevait à 37,7 % en 2013. En termes de puissance installée⁴, la capacité totale atteint 831 MW fin 2014. Elle progresse de 2,0 % sur un an. Un record de puissance appelée de 473 MW a été établi le 4 décembre 2014, en progression de 3,3 % par rapport à 2013.

¹ Les centrales thermiques du Gol et de Bois Rouge exploitées par Albioma, fournissent 51,2 % de la production électrique.

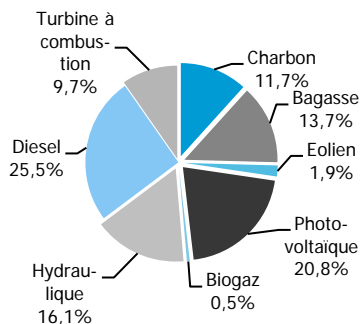
² L'énergie délivrée au réseau constitue la production nette : produite aux bornes des alternateurs, déduction faite de la consommation des services auxiliaires.

³ D'une puissance totale de 210 MW, les 12 moteurs Diesel de cette centrale permettent d'économiser 15 % de la consommation de combustible. Ils sont de plus dotés de dispositifs catalytiques qui dépolluent à 85 % les gaz d'échappement.

⁴ La puissance installée reste théorique et doit être lue à la lumière de plusieurs paramètres. D'une part, les moyens de production peuvent être affectés par des indisponibilités telles que les entretiens programmés ou les pannes fortuites... D'autre part, les moyens de production mis en œuvre dépendent des contraintes structurelles : l'hydraulique ne peut fonctionner à pleine puissance au-delà de quelques heures et le photovoltaïque et l'éolien ne peuvent garantir leur niveau de production instantanée, étant totalement dépendants des conditions météorologiques.



Puissance électrique installée



2.3 LA CONSOMMATION

Malgré une année de forte chaleur, la consommation totale d'électricité de 2 597 GWh a connu une croissance modérée en 2014 (+1,7 %) mais plus forte que celle de 2013. Pour rappel, les énergies renouvelables sont prioritaires pour couvrir la consommation. Les autres moyens de production sont appelés ensuite. La perte d'énergie sur le réseau, qui correspond à la différence entre la production et la consommation (260 GWh en 2014), augmente de 0,5 % par rapport à 2013. Elle représente toujours un peu plus de 9 % de la production livrée au réseau. Les clients particuliers sont les principaux consommateurs d'électricité de l'île.

2.4 DES INVESTISSEMENTS CONSÉQUENTS

Les travaux de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), mise en place dans le cadre de la loi de transition énergétique, se poursuivent. La nouvelle PPE qui devrait couvrir une première période de 3 ans (2016-2018), puis une seconde de 5 ans (2019-2023) permet de décliner de façon opérationnelle les orientations de la politique énergétique en matière de production d'électricité. Elle traitera à la fois de la maîtrise de la demande, de la diversification des sources d'énergie, de la sécurité d'approvisionnement, du développement du stockage de l'énergie ainsi que des réseaux.

La Réunion est le terrain d'expérimentation de nombreux projets de production d'électricité exploitant les énergies renouvelables. Parmi eux, deux projets visent à créer de l'énergie à partir des vagues. Le premier concerne la centrale houlomotrice de l'entreprise SEAWATT, baptisée « Pélamis », au sud de l'île. Le second projet, initié par EDF, est le CETO, un procédé australien constitué d'un système de bouées sous-marines mises en mouvement par l'énergie de la houle et reliées par des canalisations à une unité terrestre qui transforme l'énergie en électricité.

L'utilisation de l'énergie thermique des mers est aussi au cœur du projet SWAC (Sea Water Air Conditioning) visant à utiliser de l'eau froide (5°C) puisée dans les profondeurs des océans pour alimenter le réseau urbain de climatisation et développer des activités dérivées. Deux projets SWAC, soutenus par l'ADEME, sont ainsi à l'étude : un premier, porté par les communes de Saint-Denis et de Sainte-Marie, et un second à l'hôpital de Saint-Pierre. Les

besoins de climatisation correspondent à près de la moitié de la demande du secteur tertiaire, secteur qui représente à lui seul environ un tiers de la consommation électrique de l'île.

Des développements sont également engagés en matière hydroélectrique (potentiel de la vallée de Takamaka). En 2014, plusieurs chantiers ont été menés afin de développer le potentiel hydroélectrique tel que l'aménagement de la Centrale de Rivière de l'Est (nouveau groupe de production et rénovation des réservoirs). L'année 2014 a également été marquée par la remise en fonction de la batterie NaS¹, ainsi que la mise en service de la première ferme solaire avec stockage construite par Akuo sur le site de la prison du Port. Une autre a été développée par Albioma sur le site du centre commercial Leclerc de Saint-Leu et raccordée au réseau en janvier 2015.

L'interconnexion entre les zones Nord et Sud portée par le projet LEO (Liaison électrique de l'Ouest) devrait être effective d'ici début 2016. Ce projet vise à assurer une meilleure répartition des disponibilités, pour un investissement de 50 millions d'euros.

La Réunion devra continuer à faire face à deux enjeux : Développer les énergies renouvelables et mener des actions d'efficacité énergétique² et de maîtrise de la consommation afin de préserver l'environnement (primes sur le chauffe-eau solaire et l'isolation, éclairage basse consommation, kits hydroécos, gamme Agir Plus, ...).

3. L'eau

3.1 LA PROBLÉMATIQUE DE L'EAU À LA RÉUNION

Le réseau hydrographique de La Réunion est composé de 13 rivières pérennes et leurs affluents, de trois étangs littoraux, de plusieurs plans d'eau intérieurs et de nombreuses ravines sèches. L'île, qui détient tous les records mondiaux de pluviométrie pour les périodes comprises entre 12 heures et quinze jours³ (essentiellement dus aux cyclones Gamède de 2007 et Hyacinthe de 1980), dispose en première analyse d'un volume de pluie suffisant pour couvrir les besoins de la population, de l'agriculture et de l'industrie. Toutefois, la disponibilité de ces ressources souffre d'une mauvaise répartition dans l'espace et dans le temps. En effet, l'Ouest de l'île enregistre en moyenne 6 mois plus arides et dispose de ressources 10 fois inférieures à celles dont bénéficie l'Est. Par ailleurs, les ressources en eau de surface sont maigres dans les Hauts (sols perméables et infiltrations profondes), tandis que des nappes pérennes existent plus près des côtes, mais sont parfois confrontées à un phénomène naturel de salinisation par l'eau de mer.

En 2014, sur les 66 masses d'eau de l'île, 27 sont identifiées, par le Comité de bassin, en bon état à l'horizon 2021, 25 sont classées à risque de non atteinte des objectifs environnementaux et un doute subsiste sur 14 masses d'eau. Le bilan pluviométrique de 2014 affiche par ailleurs un large déficit. Seul, le mois de janvier connaît un épisode de fortes pluies avec le passage du cyclone tropical BEJISA, du 1^{er} au 3 janvier. La Réunion n'avait pas connu de déficit aussi important depuis 2001. Au cours de l'année, le *Comité sécheresse* a tenu huit

¹ sodium-soufre, de 1 MW installée à Saint André depuis novembre 2009.

² Ces actions ont permis d'économiser 33 GWh en 2014, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'une ville de 8 000 habitants.

³ Les records pluviométriques concernant des périodes courtes sont causés par des phénomènes orageux et ceux pour des périodes plus longues par le phénomène de mousson, qui ne concerne pas La Réunion.

réunions qui se sont soldées par des appels à la vigilance et une utilisation plus économe de l'eau. Une campagne de communication grand public « gaspi pa li gaspi pas lo » a même été lancée au début de la période d'étiage.

Face à ces difficultés naturelles et à l'évolution continue des besoins en eau, le Département, en partenariat avec l'État et les collectivités locales, a initié une politique de gestion globale de l'eau impliquant principalement deux structures :

- Un Comité de bassin, créé en 1996, qui représente les collectivités, les services de l'État ainsi que les usagers. Son rôle est de définir les orientations politiques dans le domaine de l'eau.
- L'« Office de l'Eau », établissement public local, créé en 2003, rattaché au Département dont les principales missions sont : (i) l'étude et le suivi des ressources en eau et des milieux aquatiques et littoraux ; (ii) le conseil et l'assistance technique auprès des maîtres d'ouvrages ; (iii) la programmation et le financement d'actions et de travaux.

Un nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) couvrant la période 2016-2021 est en cours d'élaboration. Les projets du Sdage ont été validés par le comité de Bassin de La Réunion et sont soumis à la consultation du public jusqu'au 18 juin 2015.

Au cœur de la politique de l'eau, se trouve le chantier emblématique de basculement des eaux d'Est en Ouest, baptisé « Irrigation du littoral ouest » (ILO), lancé en 1989. Inauguré pour partie en 2011, il a pour objectif, par un système de conduites d'eau reliant les deux versants, de mieux satisfaire les besoins en eau des agriculteurs de la côte Ouest et de renforcer la desserte en eau potable et industrielle de cette zone. Ce chantier, d'un coût global estimé de 975 millions d'euros, a été financé par l'Europe, le Département de La Réunion et l'État. Les derniers travaux devraient être achevés d'ici décembre 2015.

3.2 LE SYSTÈME DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Parmi les 24 communes de l'île, quatre assurent la distribution de l'eau en régie directe (Sainte-Rose, la Plaine-des-Palmistes, Saint-Paul avec la Créole et Cilaos avec la Régie des Eaux de Cilaos) tandis que les autres (85 % des abonnés concernés) ont concédé ce service, en délégation de service public. Quatre opérateurs sont concernés par ces contrats d'affermage : VEOLIA, la Compagnie Internationale de Service et d'Environnement (CISE, du groupe SAUR), la SPL Sources et Eaux (société publique locale qui a succédé à la SAPHIR en octobre 2013) et depuis juillet 2014 Sudéau (filiale du groupe SAUR née du partenariat entre la communauté d'agglomération du Sud¹ et CISE Réunion). Le décret du 27 janvier 2012, application de la loi Grenelle 2, a imposé aux collectivités la réalisation d'inventaire détaillé des installations d'eau potable et d'assainissement, avant le 31 décembre 2014.

En 2013, plus de 215,7 millions de m³ d'eau ont été prélevés dans le milieu naturel (-4,4 % après -0,7 % en 2012), qui se répartissent entre 140,8 millions de m³ pour l'alimentation en eau potable, 63,1 millions de m³ pour l'irrigation, 10,7 millions de m³ pour l'usage industriel, et enfin, 1,1 million de m³ pour les autres usages. Les prélèvements destinés à l'eau potable et l'irrigation agricole baissent respectivement de 1,4 % et 10 % par rapport à l'année précédente.

¹ Depuis 2010, les communes de l'Entre-Deux, du Tampon, de Saint Joseph et de Saint Philippe ont transféré leurs compétences à la Communauté d'Agglomération du Sud pour une mutualisation de l'exploitation de la distribution de l'eau potable.

4. L'environnement

La Réunion est un territoire résolument engagé sur plusieurs fronts en matière environnementale. D'ambitieux projets de développement visent à faire de l'île, à horizon 2025 – 2030, un laboratoire pour la recherche, le développement et la mise en œuvre des technologies vertes d'aujourd'hui et de demain.

Du côté des collectivités, la Région poursuit depuis plus de dix ans son partenariat avec l'ADEME, EDF et l'État sur le Plan Régional des Énergies Renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (PRERURE), alors que le Département a mis en place son Plan d'Action Départemental pour le Développement Durable (PA3D). Instauré par la loi Grenelle II, le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE), élaboré par le Conseil régional et le Préfet de la région, a été adopté en décembre 2013. Son objectif est de définir les orientations et les objectifs régionaux, à l'horizon 2020 et 2050, en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques. Les mesures concrètes pour le mettre en œuvre relèvent des collectivités territoriales au travers du Plan Climat Énergie Territorial (PCET). Une convention d'expérimentation des métiers de l'économie verte¹, action phare de la transition énergétique, copilotée par l'État et la Région devrait se poursuivre en 2015. Elle a permis notamment la mise en place d'un observatoire régional des métiers de l'économie verte et la réalisation d'une étude² sur cinq filières (Agriculture et forêt, Biodiversité, Eau et déchets, Énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie, Tourisme).

Par ailleurs, le patrimoine naturel de La Réunion a été reconnu par l'Unesco avec le classement en 2010 des « pitons, cirques et remparts ». Les actions de préservation de ce patrimoine s'inscrivent dans un document Stratégie réunionnaise pour la biodiversité 2014 - 2020. Pour rappel, afin de garantir l'intégrité de ce bien, La Réunion s'est dotée, depuis 2007, d'une réserve naturelle marine et d'un Parc National.

Une meilleure gestion des déchets et du traitement des eaux usées

Malgré ces avancées, La Réunion reste aujourd'hui encore confrontée à un important retard en matière de gestion des déchets et de traitement des eaux usées par rapport aux standards nationaux. Les centres d'enfouissement sont arrivés à saturation. Pour y faire face, les collectivités se sont dotées d'outils de programmation tels que le Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND), adopté en juin 2011. Le plan prévoit, entre autres, la réduction de la production des déchets ménagers et assimilés, l'augmentation du recyclage et le traitement des déchets résiduels (stocker moins et mieux). Il existe également d'autres outils tels que le Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets dangereux ou le plan Départemental de Prévention et de Gestion des déchets issus de chantiers et du bâtiment et des travaux publics.

¹ « La croissance verte constitue un moyen de favoriser le développement économique tout en veillant à ce que les actifs naturels continuent de fournir les ressources et les services environnementaux sur lesquels repose notre bien être » (OCDE).

² « La croissance verte constitue un moyen de favoriser le développement économique tout en veillant à ce que les actifs naturels continuent de fournir les ressources et les services environnementaux sur lesquels repose notre bien être » (OCDE)

Concernant la gestion de l'assainissement, la grande majorité des collectivités de l'île utilise un système communal et intercommunal. Un habitant sur deux est en assainissement collectif mais des disparités existent avec 73 % de la population à la CINOR contre seulement 17 % des abonnés sur la communauté d'agglomération de la CASUD. Le traitement des eaux usées est réalisé dans les 16 stations d'épuration en fonctionnement que compte La Réunion. Parmi celles-ci, 6 sont gérées par la société SAUR-CISE, 6 par VEOLIA EAU et 4 sont gérées en régie sans prestation de service. Trois communes n'ont pas de traitement collectif des eaux usées et certaines acheminent leurs eaux usées vers une station située sur une commune voisine. Sans compter que la majorité des stations (10) ont un traitement jugé insuffisant dont 5 sont saturées ou proches de l'être. C'est pourquoi, de nouvelles infrastructures ont récemment été mises en service et d'autres sont en projet afin de les mettre aux normes avec la réglementation européenne. Des nouveaux ouvrages (construction, amélioration, extension) sont notamment attendus sur différentes communes. Les projets d'extension des STEP en cours permettront de faire évoluer la capacité de traitement même si elle reste encore bien en deçà des besoins de l'île.

Par ailleurs, en vue d'identifier les problèmes de salubrité publique et de pollution de l'environnement, les installations existantes d'assainissement non collectif devaient être contrôlées au 31 décembre 2012. Onze communes n'ont pas commencé ce diagnostic et la grande partie ne dispose pas d'un schéma directeur d'assainissement actualisé. Le devenir des eaux usées traitées et des boues d'épuration reste également à structurer. En 2014, la procédure administrative d'autorisation du plan d'épandage de la STEP de Grand Prado qui représente un tiers du gisement de boues de l'île a abouti. Il reste à convaincre une partie du monde agricole.

Section 5

La construction

Le début des travaux de la NRL est un vecteur d'optimisme et de reprise d'activité pour la branche travaux publics. En revanche, dans la construction, la situation reste difficile. En amont, le nombre d'autorisations de permis de construire et celui des attestations de conformité électrique délivrées par le Consuel, en aval, reculent. Les aides de l'État en faveur du logement social sont également en repli. Néanmoins, ces aides ont été multipliées par 2,5 depuis la mise en place de la Lodeom en 2010.

1. Aperçu structurel

Poids du secteur ¹ dans...			
... la création de richesses en 2010 (Insee)	... les effectifs salariés en 2013 (Insee)	... le parc d'entreprises en 2013 (Insee)	... les créations d'entreprises en 2013 (Insee)
6,2%	5,5%	13,3%	12,2%

Le secteur de la construction voit son poids dans la création de richesse se réduire ses dernières années en lien avec l'atonie de la construction de logements privés et l'achèvement des grands chantiers. Le poids du secteur dans la création de richesse passe de 9,3 % en 2007 à 6,2 % en 2010, alors qu'il a longtemps été le secteur le plus dynamique de l'économie de l'île. Il emploie 5,5 % des effectifs salariés à La Réunion en 2013 (8,6 % en 2007).

Avec 6 128 entreprises immatriculées, le secteur du BTP représente 13,3 % du nombre total d'entreprises en 2013. A l'instar de l'ensemble de l'économie, les établissements du secteur se caractérisent par leur très petite taille : les deux tiers d'entre eux ne comportent aucun salarié, 28 % en comptent entre un et neuf salariés et moins de 5 % en ont plus de dix. Six entreprises sur dix sont dévolues aux travaux de finition (plâtrerie, menuiserie, etc.), un quart dans les travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation, le reste dans la construction de bâtiments (résidentiels ou non). Les créations d'entreprises dans ce secteur représentent 12,2 % des créations de 2013.

2. La situation du secteur

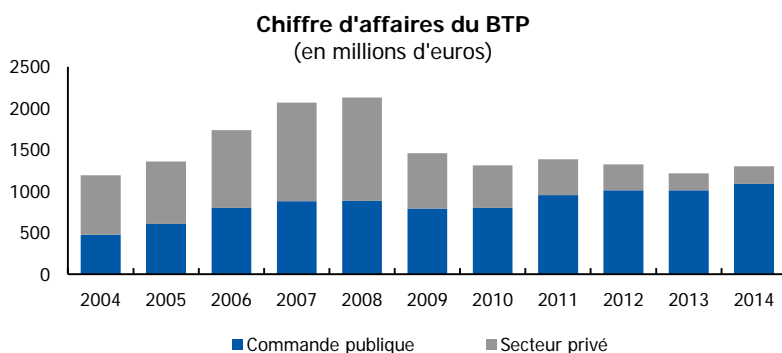
Les travaux publics profitent de la NRL mais le bâtiment reste en berne

Le début des travaux de la NRL est un vecteur d'optimisme pour le secteur du BTP. Selon la Cellule économique du BTP, le chiffre d'affaires (CA) du secteur a progressé de 7,0 % en 2014, mettant fin à deux années de baisse consécutive (-8,3 % en 2013 et -4,3 % en 2012). Cette amélioration s'explique, en grande partie, par une commande publique très dynamique

¹ Les données de création de richesse sont issues des comptes économiques. Les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisées) et les données sur la démographie et les créations d'entreprises sont extraites du répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

(+7,9 %), en lien avec le début du chantier de la Nouvelle route du littoral (NRL). La dépense publique, désormais, représente 84 % du CA dans le secteur. Cependant, hors NRL, le CA du secteur est une nouvelle fois en contraction.

Dans la construction, la situation reste difficile, le CA baisse de 8,3 %. Le secteur du logement social, qui a soutenu le secteur ces dernières années, voit son CA se contracter de 16,7 %, en lien avec les baisses des livraisons et des mises en chantier de logements neufs aidés, dans un contexte de réglementation financière maîtrisé de la défiscalisation. En outre, l'infructuosité sur des lots gros-œuvre a également ralenti la production.



Source : CERBTP

3. Le logement

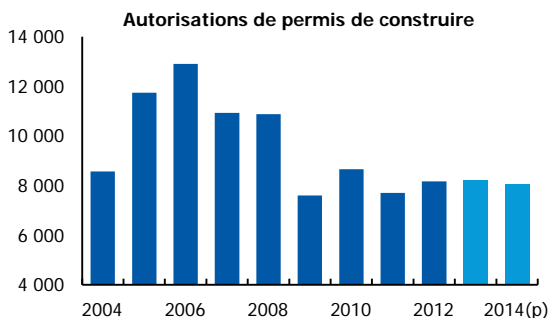
La nécessité d'un programme de constructions ambitieux

La progression du nombre de ménages est très soutenue à La Réunion (+2,8 % par an en moyenne entre 1999 et 2010), en raison du vieillissement de la population et de la tendance à la décohabitation, qui contribue à la réduction du nombre de personnes par ménage. Il en résulte un renforcement de la demande de logements, notamment de petite taille. L'Insee estime que le parc de logements devrait compter plus de 453 000 résidences en 2030, soit 170 000 logements supplémentaires par rapport à la situation actuelle.

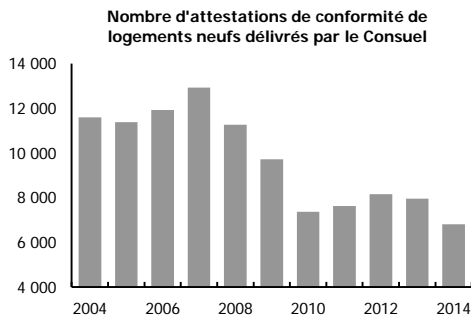
Baisse de la construction de logement

Les besoins importants en logements du département ont été à l'origine de la mise en place de la défiscalisation dans l'immobilier. L'incitation fiscale de la loi « Girardin » de 2003 a permis de stimuler la construction de logements privés. Le rythme annuel de production a atteint le niveau record de 12 000 logements par an sur la période 2003 - 2008, contre une moyenne annuelle de 9 000 logements au cours des quatre années précédentes. Cependant, ce développement s'est fait en décalage avec les types de besoins et les moyens des ménages réunionnais. A partir de 2009, la Lodeom a réorienté la défiscalisation en faveur du logement social.

En 2014, la construction de logements neufs est mal orientée. En amont de la construction, les autorisations de permis de construire (données brutes) baissent de 2,1 %. En aval, le nombre d'attestations de conformité électrique délivrées par le Consuel diminue de 14,3 %.



(p) les chiffres d'autorisations en 2013 et 2014 non corrigés des annulations
 Source : Deal



Source : Consuel

Baisse des prix de l'immobilier en 2014

Les prix de l'immobilier à La Réunion n'ont cessé d'augmenter entre 2000 et 2008, aussi bien sur le neuf que sur l'ancien. Le prix du foncier a plus que triplé en 8 ans et les prix des maisons individuelles et des appartements ont doublé. Les prix des biens vendus ont progressé deux fois plus vite que les revenus. En 2009, l'économie réunionnaise compte 53 % de propriétaires. La crise économique a engendré un réajustement important des prix, avec une chute des montants des transactions comprise entre 10 % et 15 % en 2009.

Selon les Notaires de France, le prix médian des appartements anciens vendus à La Réunion est estimé à 2 000 €/m² (deuxième trimestre 2014). Il s'inscrit en baisse de 9,5 % sur un an, soit une contraction plus forte que celle observée en France métropolitaine (-1,3 %), selon l'indice Notaires-Insee. Le prix médian au m² dans l'île est proche de celui observé à Caen et à Reims, mais nettement en deçà du prix médian parisien (8 120 €/m²). Le prix médian des maisons anciennes à La Réunion augmente de 7,5 % et s'établit à 179 000 euros. Selon les résultats de l'Observatoire des Loyers Privés de La Réunion en 2013 sur les communes de Saint-Denis et Sainte-Marie, le loyer moyen de l'ensemble des logements du parc locatif privé s'établit à 9,87 euros au m². Ce montant est proche de ceux observés à Grenoble ou à Lyon, mais inférieur à celui observé sur l'ensemble de la France hors DOM (12,6 euros/m²).

4. Le logement social

Pour répondre à l'ampleur et à la diversité des besoins dans les DOM, l'État privilégie les aides à la pierre, regroupées sur une ligne budgétaire unique (LBU) du ministère de l'Outre-mer. Outre la construction neuve de logements sociaux, leur amélioration et l'accession à la propriété, la LBU concourt également à la résorption de l'habitat insalubre. Depuis l'entrée en vigueur de la LODEOM, le logement locatif social neuf bénéficie également de mesures permettant la défiscalisation, qui peuvent se cumuler avec une subvention au titre de la LBU.

Des engagements financiers en retrait

En 2014, les aides de l'État en faveur du logement ont atteint 282,3 millions d'euros, soit un repli de 11,2 % sur un an (-3,5 % en 2013). Néanmoins, ces aides ont été multipliées par 2,5 depuis la mise en place de la Lodeom en 2010. Cette baisse s'explique par le repli de 11,2 % des montants de financement par les dispositifs de défiscalisation. L'institution d'un montant minimal de subvention publique (3 % du projet) pour toute opération de logement social a créé une forme d'attentisme avant sa mise en place le 1^{er} juillet 2014, et donc un

moindre financement de logements neufs aidés. Par ailleurs, cette mesure a également un effet limitatif sur la production. Auparavant, les opérations pouvaient s'effectuer sans obligation d'aide et donc uniquement à partir de la défiscalisation. Parallèlement, les dotations de LBU diminuent légèrement (-0,8 %). 3 275 logements neufs ont été programmés en 2014, soit une baisse de 18,8 % sur un an. Cette diminution provient de la contraction des financements par les dispositifs de défiscalisation et de la réallocation de 5,8 millions d'euros de l'aide à la pierre vers le financement de l'aménagement (y compris l'habitat insalubre) au sein de la LBU.

Dotations du Budget Opérationnel de Programme « aides de l'État au logement social »

<i>Autorisation d'engagement en millions d'euros</i>	2013	2014	Evol 14/13
Moyens financiers affectés au logement social (hors PTZ)	91,1	90,4	-0,8%
Logement (aides à la pierre)	79,2	71,6	-9,6%
Accomp. des politiques d'aménagement (Frafu ¹ – Paq ²)	9,5	12,1	27,4%
<i>FRAFU¹ au titre du contrat de projets État-Région</i>	0,0	1,0	ns
Résorption de l'habitat insalubre (RHI)	2,5	5,7	ns
Défiscalisation	226,9	191,9	-15,4%
Total (LBU + défiscalisation)	318,02	282,3	-11,2%

¹ Fonds régional d'aménagement foncier urbain ; ² Participation à l'aménagement des quartiers ; n.s. : non significatif
Source : Deal – Comité départemental de l'habitat

5. La Construction publique

Hausse de la construction publique¹

A l'instar de la commande publique, la construction publique des principaux maîtres d'ouvrages (Région, Département et État) s'inscrit en hausse de 7,6 % en 2014 (-5,5 % en 2013). Les crédits de paiement de la Région Réunion progressent nettement (+25,7 %), en lien notamment avec la construction de quatre nouveaux lycées. Les dépenses d'investissement du Département chutent à nouveau (-25,7 %, après -28,8 % en 2013). La collectivité doit faire face à un budget très contraint, avec un gel des dotations de l'État et des fortes hausses des dépenses de solidarité avec la crise. Les investissements en travaux de génie civil progressent légèrement de 1,1 % (après +47,5 % en 2013), liés aux travaux dans les aéroports de l'île, prévus par le protocole de Matignon II. Cette hausse provient des investissements réalisés pour la construction de la darse de grande plaisance, qui compensent les baisses d'investissement aéroportuaire et de la réalisation de périmètres irrigués (projet d'Irrigation du Littoral Ouest).

Investissements en opérations de génie civil et en construction publique (M€)

Opérations	2011	2012	2013	2014	Evol. 14/13
Construction publique¹	75,8	93,3	88,1	94,8	7,6%
Maitrise d'ouvrage Région	41,1	49,9	58,4	73,4	25,7%
Maitrise d'ouvrage Département	29,7	37,1	26,4	19,1	-27,5%
Maitrise d'ouvrage État	5,0	6,3	3,3	2,3	-31,3%
Opérations de génie civil²	44,6	56,8	83,8	84,7	1,1%
Travaux portuaires et aéroportuaires	3,8	11,3	43,4	57,9	33,5%
Endiguement de ravines	-	0,3	3,7	5,2	41,7%
Gestion de l'eau/réalisation de périmètres irrigués	42,7	43,9	34,4	21,6	-37,4%

¹ crédits de paiement ; ² Montants réalisés

Source : CERBTP

¹ A noter que les chiffres n'incluent pas les travaux publics liés à la construction de route (cf. section transport).

Section 6

Le commerce

Le commerce à dominante alimentaire représente une grande majorité de la surface commerciale exploitée à La Réunion. La densité commerciale reste globalement bien en deçà des niveaux métropolitains même si les surfaces commerciales progressent régulièrement.

Le marché de l'automobile s'améliore après deux années de contraction avec une hausse plus prononcée pour le marché des véhicules utilitaires.

1. Aperçu structurel

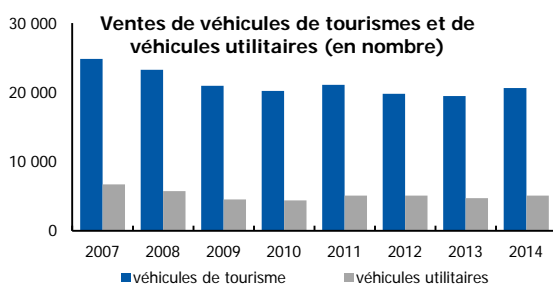
Poids du secteur¹ dans...

... la création de richesses en 2010 (Insee)	... les effectifs salariés en 2013 (Insee)	... le parc d'entreprises en 2013 (Insee)	... les créations d'entreprises en 2013 (Insee)
12,0 %	13,3 %	25,8 %	25,7 %

Le secteur du commerce a contribué à hauteur de 12,0 % à la création de richesses en 2010. Il représente 25,8 % du parc d'entreprises de l'île en 2013, soit une hausse de 3,9 points par rapport à l'année précédente. Ainsi, le commerce rassemble au total 13,3 % des effectifs salariés à La Réunion en 2013. Il a été à l'origine de plus d'une création d'entreprises sur quatre dans l'économie réunionnaise en 2013.

2. Les ventes de véhicules neufs

Les ventes de véhicules neufs s'améliorent de 6,3 % après s'être contractées deux années de suite (-2,8 % en 2013 et -5,0 % en 2012). Les ventes de véhicules de tourisme progressent de 5,9 % en 2014 contre -1,7 % en 2013. La hausse est plus prononcée sur le marché des véhicules utilitaires (+7,9 %) contre un recul de 7,3 % un an auparavant.



Source : Insee, Fichier central des automobiles

¹ Les données de création de richesse sont issues des comptes économiques. Les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisées) et les données sur la démographie et les créations d'entreprises sont extraites du répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

3. L'équipement commercial

La surface commerciale¹ exploitée reste stable

Le nombre de commerces installés à La Réunion est resté stable en 2014 mais les surfaces commerciales exploitées augmentent de 6 958 m² (+1,6 % entre décembre 2013 et février 2015). Le poids des hypermarchés à dominante alimentaire augmente de près de 2,0 points au détriment des supermarchés. Globalement, la répartition de la surface commerciale est quasi-inchangée par rapport à l'année précédente. Le commerce à dominante alimentaire représente un peu plus du tiers de la surface commerciale exploitée, le reste étant consacré aux commerces spécialisés. Parmi ceux-ci, l'équipement de la maison d'une part, et l'équipement de la personne d'autre part, sont majoritairement représentés.

Surfaces commerciales exploitées de plus de 300 m² (Février 2015)

	Nombre	%	Surface	%
Hypermarchés et très grandes surfaces >2 500 m ²	16	13,5%	76 934	45,7%
Supermarchés	103	86,6%	91 513	54,3%
Total commerces à dominante alimentaire	119	30,2%	168 447	37,4%
Équipement de la personne	77	28,0%	63 093	22,4%
Équipement de la maison	164	59,6%	180 362	64,1%
<i>dont Bricolage</i>	63	22,9%	91 853	32,6%
<i>dont Meubles - électroménager</i>	59	21,5%	60 806	21,6%
Jardinerie	18	6,6%	25 822	9,2%
Total commerces spécialisés	275	69,8%	281 567	62,6%
Total	394	100,0%	450 014	100,0%

Source : DIECCTE

La Réunion dispose de 533 m² de surface commerciale exploitée pour 1 000 habitants² à février 2015 (+9 m² par rapport à fin 2013), soit un niveau qui reste nettement en deçà de la moyenne nationale (estimée à 780 m² pour 1 000 habitants). En intégrant tous les projets déjà autorisés par la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC), mais non construits, la densité commerciale atteindrait environ 729 m² pour 1 000 habitants. La microrégion Sud reste la mieux équipée et l'Ouest la zone à plus faible densité.

Hausse des autorisations de la CDAC

En 2014, la surface supplémentaire autorisée par la CDAC s'établit à 40 329 m², en augmentation de 13,1 % par rapport à 2013. La part des autorisations dans l'alimentaire augmente significativement avec deux grands projets d'hypermarché tandis que celle dans le domaine de l'équipement de la personne se contracte (7,1 % contre 12,8 % en 2013).

¹ La loi de Modernisation de l'Économie (LME) promulguée le 5 août 2008 a introduit des modifications dans le code du commerce. Elle modifie notamment le régime de l'autorisation d'exploitation commerciale (cf. articles L752-1 à L752-5). Elle relève, à compter du 1^{er} janvier 2009, le seuil de déclenchement de la procédure d'autorisation d'exploitation commerciale de 300 à 1 000 m², et exclut les pharmacies et les commerces de véhicules automobiles ou de motocycles du champ couvert par les données (article L752 - 2). Les données concernant les surfaces exploitées de moins de 300 m² ne sont donc plus prises en compte, celles-ci n'étant plus actualisées depuis 1997.

² Les densités ont été calculées sur la base des dernières estimations de population de l'Insee.

Section 7

Les services marchands

L'économie réunionnaise se caractérise par une prépondérance des services, notamment marchands qui représentent le deuxième secteur économique de l'île (derrière les services administrés).

Secteur prioritaire, à fort potentiel, les Technologies de l'Information et de la Communication constituent un des piliers de la nouvelle économie réunionnaise en création. Le secteur connaît de profonds bouleversements en 2014, avec le regroupement d'opérateurs dans les télécommunications.

L'activité du Grand Port maritime est bien orientée, liée en partie à la hausse des quantités en entrée. Le trafic passager aux aéroports de l'île se stabilise, tandis que le fret aérien repart à la hausse.

La fréquentation touristique de La Réunion décline en 2014, avec une baisse de 2,5 % du nombre de touristes. Ce nouveau repli touche l'activité hôtelière de l'île qui se dégrade pour la troisième année consécutive.

1. Aperçu structurel

Poids du secteur ¹ dans...			
... la création de richesses en 2010 (Insee)	... les effectifs salariés en 2013 (Insee)	... le parc d'entreprises en 2013 (Insee)	... les créations d'entreprises en 2013 (Insee)
36,9%	31,1%	50,3%	56,2%

Les services marchands regroupent les activités télécommunication et de transports, les autres services aux entreprises, le tourisme et l'hôtellerie-restauration, les services aux particuliers ou encore les activités financières et immobilières. Cet ensemble représente la moitié du parc d'entreprises en 2013, ainsi que des créations. Tous confondus, le secteur emploie un peu moins d'un tiers des effectifs salariés.

Conséquence de la tertiarisation de l'économie engagée depuis le début de la décennie 1990, l'économie réunionnaise est tournée essentiellement vers les services. Ces derniers concentrent les trois quarts de la valeur ajoutée créée sur l'île en 2010. Au sein des services, les services principalement marchands ont crû particulièrement rapidement, stimulés par une forte progression des services aux entreprises (conseils, recherche, services opérationnels) ainsi que par les services aux particuliers (notamment les services immobiliers, en lien avec la forte augmentation de la production de logements locatifs). Ce dynamisme a permis au secteur des services marchands de devenir prédominant au sein de l'économie réunionnaise, avec 38 % de la VA totale en 2007, contre 35 % pour les services administrés, secteur jusqu'alors prépondérant. La crise économique a touché de plein fouet le secteur de la construction et a ralenti la croissance des services marchands. En 2010, la VA des services principalement marchands concentrent 36,9 % de l'ensemble de la VA du département en 2010.

¹ Les données de création de richesse sont issues des comptes économiques. Les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisées) et les données sur la démographie et les créations d'entreprises sont extraites du répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

2. L'économie numérique

L'économie numérique englobe les services de télécommunications, l'audiovisuel et toutes les autres activités des technologies de l'information et de la communication. La filière numérique est avant tout un secteur transversal servant l'ensemble des domaines d'activité. Considéré comme un secteur prioritaire, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) participent fortement à la hausse des gains de productivité dans les entreprises et représentent un fort potentiel tant sur le marché local que vis-à-vis des marchés environnants. Le secteur a connu une croissance particulièrement vigoureuse à La Réunion depuis deux décennies avec une croissance du chiffre d'affaire de plus de 85 % sur les six dernières années. Les TIC représentent 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires (source IPSOS) et rassemblent plus de 580 entreprises et environ 6 500 emplois directs, dont un certain nombre d'entreprises individuelles et d'auto-entrepreneurs. A titre de comparaison à Maurice, le secteur emploie 10 000 personnes, dont de nombreuses personnes dans les centres d'appel, pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 300 millions d'euros et donc une valeur ajoutée par emploi beaucoup plus faible.

La Réunion se positionne en leadership régional avec une présence importante d'entreprises de dimension internationale et des partenariats concrets entre des entreprises de la Silicon Valley et dans le monde entier. La Réunion dispose d'un potentiel de développement fort dans de multiples domaines : TIC vertes, e-administration, datacenters, 3D (réalité virtuelle, réalité augmentée...), e-santé, systèmes embarqués, etc. De plus, les TIC constituent un secteur d'activité transversal aux autres filières à forte valeur ajoutée et à forts besoins en technologie. L'île couvre ainsi un large champ d'expertises tels que : la conception de CD-ROM, de serveurs et sites Internet, de réseaux, de bornes interactives (activités qui s'exportent déjà au Canada, Maurice, Madagascar et en Afrique du Sud), d'outils spécifiques (efficacité énergétique, sécurisation WEB, Système d'Information Géographique et d'animation et infographie (avec le deuxième studio européen de colorisation et de compositing, Pipangai).

Les télécommunications, pilier historique à La Réunion, traversent une période de mutation qui se traduit par une contraction de ses revenus, des pertes d'emplois et des mouvements capitalistiques entre acteurs. Les télécoms comptent pour 610 millions d'euros, en fort repli depuis trois ans avec plusieurs centaines d'emplois perdus depuis 3 ans. Les regroupements d'opérateurs au niveau national ont eu un impact direct sur le paysage réunionnais des télécoms. Ainsi, le regroupement de fait, des opérateurs Izi / Mobius, SFR et Only, a provoqué la cession, pour éviter les distorsions de concurrence, de Only à l'opérateur malgache Telma. Le territoire est intégralement connecté et relié au reste du monde en haut débit, avec un réseau mêlant plusieurs technologies (fibre optique, couverture haut débit sans fil...) et un taux de couverture de l'île en téléphonie mobile supérieur à 95 %.

La Stratégie Régionale d'Innovation, voulue par l'Europe et portée par le Comité Régional de l'Innovation, a déterminé trois domaines de spécialisation pour la Réunion dont la bio-économie, l'éco-tourisme et l'économie numérique décarbonée (source d'investissements importants, notamment pour les infrastructures à très haut débit).

En 2015, les grandes opportunités de l'économie numérique sont : (i) la création d'une infrastructure à très haut débit (les fonds européens à hauteur de 170 millions d'euros devraient créer 1 000 emplois sur 6 ans) ; (ii) la transformation digitale dont l'objectif est de développer les usages du numérique dans l'ensemble de l'économie, notamment au sein des collectivités ; (iii) le développement de projets d'innovation avec le support de la mise en œuvre en 2015 d'un crédit d'impôt recherche (50 %) et innovation (40 %) bonifié dans les DOM.

3. Les transports

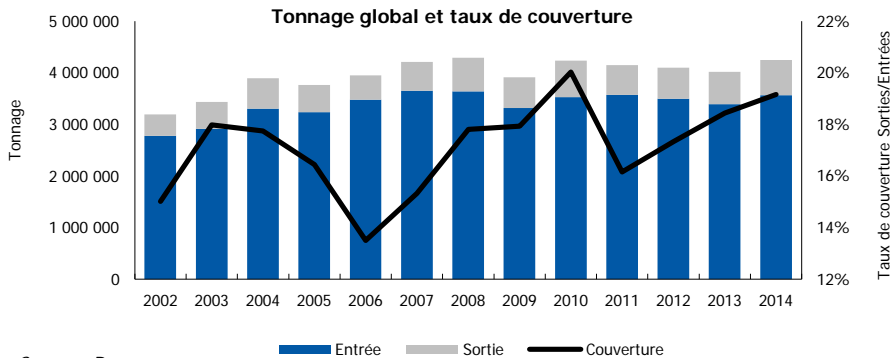
3.1 ACTIVITÉS PORTUAIRES

Le trafic de marchandises se porte mieux

Le Grand port maritime de La Réunion (GPMDLR) est une escale pour plusieurs lignes maritimes reliant l'Afrique (dont l'Afrique du Sud) et l'Asie. Le département est en revanche desservi uniquement par transbordement pour les marchandises provenant d'Europe. Ainsi, des *feeders*, c'est-à-dire des navires de plus petits tonnages que les porte-conteneurs assurant les liaisons Europe-Asie, effectuent des rotations régulières entre La Réunion et certains « hubs » portuaires, tels que Djibouti, Khor Fakkan aux Émirats Arabes Unis ou Salaalah à Oman.

Port Réunion veut se positionner comme hub de transbordement régional. A l'occasion de la visite du Président de la République, le 21 août 2014, un protocole d'accord a été signé entre le GPMDLR et la CMA-CGM, leader du troisième groupe mondial de transport maritime par conteneurs et numéro un français, pour faire de Port Réunion son futur hub maritime pour tout l'océan Indien. Par ailleurs, La Réunion va accueillir les 28 et 29 janvier 2016, l'événement maritime et portuaire régional : l'Indian Ocean Ports and Logistics (IOPL) qui vise à consolider le « networking » des acteurs du transport maritime dans l'océan Indien.

L'activité du GPMDLR, durant l'année 2014, affiche une progression de 6 %, après une année 2013 en baisse. Les statistiques portuaires présentent des taux de croissance positifs pour le trafic conteneurs, le roulier et les vracs liquides. Seuls, les vracs solides et le trafic passagers connaissent une légère baisse. Le trafic total de marchandises s'établit à 4,3 millions de tonnes (marchandises embarquées ou débarquées, incluant le transbordement) avec un total de 515 navires en escale contre 564 en 2013 (-8,9 %). Cette évolution est le résultat d'une hausse des quantités en entrée (3,6 millions de tonnes, +5,1 %) supérieure à la hausse en sortie (0,7 million de tonnes, soit +9,3 %).



Le trafic de marchandises conteneurisées (49 % du trafic), s'établit à 2,1 millions de tonnes et progresse de 15 %. La progression en nombre d'Équivalent Vingt Pied (EVP) atteint 13 % (241 000 EVP). Le transbordement connaît une belle évolution avec 15 000 EVP, soit 138 % de plus qu'en 2013. Les vracs liquides (18 % du trafic), en hausse de 2 %, sont principalement composés d'importations de produits pétroliers (771 000 tonnes) et d'exportations de mélasse (10 000 tonnes contre 22 000 tonnes en 2013). Avec 1,285 million de tonnes, les vracs solides qui représentent 30 % du trafic, enregistrent en 2014 une baisse de

5 %. Cette baisse est principalement due à celle du trafic de charbon avec 635 700 tonnes (-6 %), des céréales (-11 % ; 193 200 tonnes) et enfin de clinker (-35 % ; 210 000 tonnes). Les autres marchandises conventionnelles (hors conteneurs) progressent pour leur part de 16 %, avec 41 600 tonnes, et concernent des trafics de pâte à papier, ronds à béton et autres produits expédiés par navires spécialisés et manutentionnés localement. Enfin, le trafic roulier, participant à hauteur de 2 % dans le trafic total, a transporté 28 200 véhicules en 2014, en progression de 5 %.

Le trafic passager en fort repli

En 2014, 21 662 passagers de croisières et inter-iles ont été enregistré, soit 36 % de moins qu'en 2013. Cette baisse provient de l'arrêt de service du Mauritius Trochettia, qui assurait la totalité des liaisons entre La Réunion et Maurice. Deux navires de croisière ont fait escale à Port Réunion en 2014.

Les infrastructures portuaires se développent

Afin de pouvoir accueillir des navires de 80 000 tonnes (contre 50 000 tonnes avant les travaux) et des porte-conteneurs de 3^e génération transportant jusqu'à 3 000 EVP, les travaux d'aménagement (agrandissement et approfondissement du cercle d'évitage, acquisition de grues mobiles géantes, ...) nécessitent des investissements de l'ordre de 140 millions d'euros et sont cofinancés par la concession portuaire (30 %), les fonds européens, l'État et les collectivités locales. En 2014, les investissements se sont élevés à 38,6 millions d'euros et concernaient notamment les travaux d'extension du Port Est (26,9 millions d'euros) et la construction de la darse de grande plaisance, qui doit être livrée en juin 2015 (9,1 millions d'euros). Pour 2015, 63,6 millions d'euros sont programmés pour parachever le développement de Port Réunion. 52,8 millions d'euros seront consacrés à l'achat des trois portiques géants et à l'achèvement des travaux d'extension du Port Est et 2,2 millions d'euros à la livraison de la darse de plaisance du Port Ouest.

3.2 ACTIVITÉS AÉROPORTUAIRES

Le trafic passager se stabilise

La concession de l'Aéroport de La Réunion Roland Garros, confiée depuis 1965 à la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion, a été transmise le 20 juin 2011 à la nouvelle société aéroportuaire en charge de l'exploitation de l'aéroport Roland Garros. L'État en détient 60 % des parts, la CCI 25 % et le Conseil Régional de La Réunion et la commune de Sainte-Marie, sur laquelle est située la plate-forme, les 15 % restants. Jusqu'en 2048, la société aéroportuaire est titulaire d'un contrat de concession.

En 2014, le trafic aérien global, avec 2,1 millions de passagers, s'est stabilisé (+0,1 %) après deux années de repli. Le trafic de transit progresse de 9,1 %. Il est alimenté aux deux-tiers par la compagnie Corsair entre Paris et l'île Maurice, le tiers restant par la liaison entre Mayotte et la France métropolitaine, proposée par XL Airways. Hors transit, le trafic passager est identique au trafic de 2013. L'essentiel du trafic concerne l'aéroport Roland Garros, qui draine plus de 2 millions de passagers (y compris transit). Avec 71 625 passagers (-13,3 %), l'aéroport de Pierrefonds ne concerne plus que 3,4 % des passagers. La liaison Pierrefonds / Roland Garros en pré et post acheminement sur Paris est la principale liaison concernée par cette baisse de trafic (-77,2 %).

Six compagnies se partagent le ciel réunionnais. Air Austral capte la moitié du marché (49,3 % de parts de marché). Air France (19,6 %), Corsair International (13,3 %) et Air Mauritius (13,0 %) sont aussi bien implantés. XL Airways et Air Madagascar enfin détiennent respectivement 2,6 % et 2,1 % du marché. En 2014, les compagnies aériennes ont de nouveau réduit les capacités offertes, avec un recul de 3,4 % du nombre de mouvements d'avions (14 197 en 2014).

Évolution du trafic passager¹ dans la zone Océan Indien

	2011	2012	2013	2014	Évol. 14/13
France	1 208 007	1 156 963	1 161 063	1 151 283	-0,8%
Ile Maurice	533 354	525 695	537 507	546 548	1,7%
Madagascar	146 018	163 201	130 820	135 393	3,5%
Mayotte	153 058	134 975	154 230	158 421	2,7%
Thaïlande	31 678	30 131	24 659	22 120	-10,3%
Australie	18 504	9 747	-	-	-
Afrique du Sud	15 874	12 885	15 751	18 733	18,9%
Comores	13 034	10 859	11 296	11 447	1,3%
Nouvelle Calédonie	18 715	8 917	-	-	-
Seychelles	12 860	12 518	4 090	8 856	116,5%
Inde			2 054	4 171	103,1%
Total	2 151 102	2 065 891	2 041 470	2 056 972	0,8%

¹ départs+arrivées, hors transit et hors lignes internes ;

Sources : Société Aéroport de La Réunion - Syndicat mixte de Pierrefonds

Le trafic de la ligne Réunion-Métropole, principal composant de l'activité du transport aérien (55,2 % du trafic hors transit) marque en 2014 un recul de 0,8 % avec près de 10 000 passagers en moins. En revanche, le trafic passagers sur la zone Afrique-Océan Indien s'est amélioré (+ 2,9 %). Le trafic régional s'effectue principalement sur la ligne Réunion-Maurice, qui capte 60,3 % du trafic régional (+1,7 % par rapport à 2013). La ligne Réunion-Mayotte (17,5 % du trafic régional, +2,7 %) garde sa deuxième place devant la ligne Réunion-Madagascar (14,9 % du trafic régional, +3,5 %) qui voit sa part de marché diminuer en raison de la crise politique persistante et de ses répercussions sur la fréquentation touristique.

Alors que la destination Thaïlande voit son nombre de passagers diminuer de nouveau (-10,3 %), l'escale indienne intermédiaire par Chennai double sa fréquentation. La forte progression de la liaison avec l'Afrique du Sud (+18,9 %) s'explique à la fois par l'assouplissement de la délivrance des visas aux voyageurs sud-africains et probablement par un effet coupe du monde de football, de nombreux réunionnais s'étant rendus au Brésil via l'Afrique du Sud. La reprise de la ligne directe Réunion - Seychelles en juin 2014 s'est traduite par un doublement du trafic entre les deux territoires sur l'année.

Le fret aérien se redresse

Le fret aérien, malgré l'effet de la concurrence du transport maritime, a cessé de régresser en 2014 et enregistre une progression de 7,6 %, avec 26 525 tonnes transportées (entrées et sorties cumulées). La hausse du tonnage transporté résulte d'une progression des importations (+7,5 %) comme des exportations (+7,7 %).

Les infrastructures aéroportuaires s'adaptent

Pour anticiper la croissance du trafic, l'aéroport Roland Garros doit s'agrandir. De 2 millions de passagers actuellement, sa fréquentation pourrait passer à 3,5 millions à l'horizon 2025 et la desserte de l'île par de gros porteurs nouvelle génération reste envisagée à plus long terme. La société aéroportuaire a pour mission de réaliser ce programme d'investissement qui

intègre le renforcement et l'élargissement des pistes, l'extension des espaces de stationnement des avions et de l'aérogare passagers, ainsi que l'augmentation de l'offre de services de l'aéroport. Le coût de ce programme s'élève à 220 millions d'euros, cofinancées par l'Union européenne, l'État, le Conseil régional et la Société Aéroportuaire. Le programme est découpé en deux phases :

- 1^{ère} phase 2011-2014 : adaptation des parkings avions pour réceptionner une nouvelle génération de très gros porteurs, de type Airbus A380, extension à l'est de l'aérogare passagers dans l'attente de la future extension à l'Ouest, et mise aux normes des installations vis-à-vis de la loi sur l'eau.
- 2^{nde} phase 2014-2018 : reconfiguration totale des abords et accès et des parkings usagers, extension de l'aérogare passagers, et reconfiguration générale du terminal passagers.

Les investissements réalisés en 2014 à l'aéroport Roland Garros se sont élevés à 30 millions d'euros. Ils portent notamment sur la fin des travaux de renforcement et d'élargissement des accotements des pistes, sur le démarrage des derniers chantiers de la phase 1 (parkings avion, centrale électrique, ...), sur la poursuite du chantier d'extension à l'Est de l'aéroport passagers. Pour 2015, les prévisions d'investissement s'établissent à 28 millions d'euros.

3.3. LE TRANSPORT ROUTIER

Redémarrage de la consommation de produits pétroliers

La consommation de gazole et d'essence relevée par la Société réunionnaise de produits pétroliers (SRPP) a cessé de se réduire (-5,4 % en 2013 et -2,5 % en 2012) et progresse de 1,8 % en 2014. Le gazole constitue le produit pétrolier le plus utilisé et représente 80 % du total des volumes consommés en 2014. Les tonnages consommés de gazole augmentent légèrement (-0,8 %) alors que l'essence baisse de 3,1 %.

Dynamisme du développement des infrastructures

La commande publique est très dynamique en 2014, en lien, bien sûr, avec le début du chantier de la NRL. Les travaux réalisés sur les routes départementales et nationales ont représenté 262,4 millions d'euros en 2014, soit trois fois plus qu'en 2013. 237,1 millions d'euros ont concerné les routes nationales dont 189,2 millions pour la NRL. Le lancement symbolique du chantier de la NRL a fait l'objet d'une inauguration le 20 décembre 2013, avec la pose du premier acropode, mais le chantier a réellement débuté en 2014. La fin des travaux est prévue pour 2020. Ce chantier fait partie des projets du protocole de Matignon II, avec la réalisation d'un réseau de Transports en Commun en Site Propre (TCSP) et l'aménagement des plates-formes aéroportuaires de Roland-Garros et de Pierrefonds.

4. Le tourisme

4.1 APERÇU STRUCTUREL

Le tourisme est une activité de demande, qui se définit comme l'ensemble des activités utilisées par un visiteur¹ pour un voyage et pendant celui-ci. Il ne correspond pas à une gamme spécifique de produits aisément identifiables et mesurables, comme c'est le cas pour l'industrie ou l'agriculture. Son poids est estimé en observant les activités qui répondent aux besoins des visiteurs. Sont ainsi concernées les activités d'hébergement, de restauration mais également les activités de transport, de location automobile, d'agences de voyage et les activités culturelles, sportives et récréatives. Cet ensemble constitue l'industrie touristique.

Au total, l'industrie réunionnaise du tourisme regroupe plus de 4 700 entreprises en 2013, soit 9,8 % du tissu d'entreprises de l'île. Cette proportion est proche de celui observé au niveau national (10,0 %), en Guyane (10,0 %) et en Martinique (10,5 %), mais inférieur à ceux de la Guadeloupe (12,2 %) et de la Corse, première région touristique de France (15,6 %). L'hôtellerie-restauration est le secteur le plus important de cette industrie à La Réunion, puisqu'elle concentre les deux tiers des entreprises du tourisme en 2013, principalement dans la restauration.

Toutes les entreprises ne sont pas concernées de la même manière par les flux touristiques. Selon leur implantation et le type d'activité, l'intensité touristique de chaque établissement est très hétérogène, que l'on soit un restaurateur de bord de plage en zone touristique, ou bien un camion-bar dans une zone industrielle, par exemple. En prenant en compte les différents niveaux d'importance du tourisme dans chaque activité, la valeur ajoutée (VA) générée par le tourisme représente 2,6 % de la VA totale en 2005², selon les dernières estimations réalisées par Cerom. Bien que modeste en apparence, la part du tourisme dans l'économie est supérieure à celle des secteurs traditionnels tels que le secteur primaire (1,8 %) ou l'industrie agro-alimentaire (2,1 %). Par ailleurs, les emplois salariés directement liés aux activités des touristes représenteraient 3,2 % de l'emploi total en 2011.

4.2 LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE

Nouvelle baisse de la fréquentation touristique, mais la clientèle se diversifie

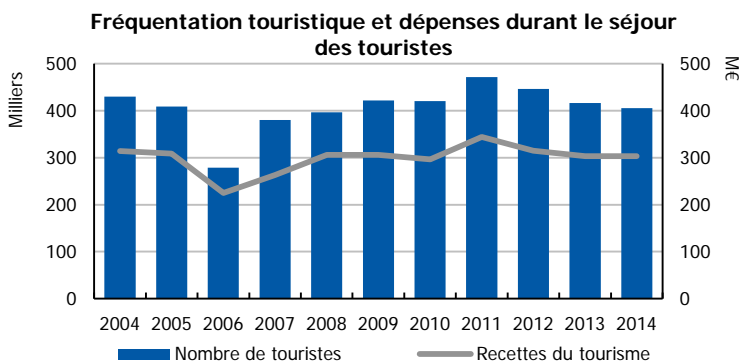
En 2014, le nombre de touristes en provenance de l'extérieur de La Réunion baisse pour la troisième année consécutive : -2,5 %, après -6,8 % en 2013 et -5,3 % en 2012. Ainsi, 405 700 touristes ont visité l'île l'année dernière. La clientèle métropolitaine, premier marché touristique avec 78 % de la fréquentation, se sont moins déplacés (-6,4 %). Cependant, la fréquentation des autres clientèles est bien orientée. Le nombre de voyageurs en provenance

¹ Un visiteur est un voyageur qui fait un voyage vers une destination principale située en dehors de son environnement habituel, pour une durée inférieure à un an et pour un motif principal non lié à l'emploi par une entité résidente dans le pays ou le lieu visité. Un visiteur se caractérise par la durée de sa visite (s'il passe au moins une nuit hors de son environnement habituel il s'agit d'un touriste et s'il y passe seulement la journée il s'agit d'un excursionniste), par l'objet de sa visite (personnel ou professionnel) et enfin par son lieu de résidence (source : OMT).

² Cette estimation est obtenue à l'aide d'un compte satellite du tourisme réalisé pour 2005. Les travaux d'actualisation de ce compte pour 2009 et 2010 sont en cours et semblent indiquer que ce ratio progresse peu. Ils feront l'objet d'une prochaine publication.

des autres pays européens, notamment d'Allemagne, de Suisse et de Belgique, progresse de 49,3 %, et celui des voyageurs de la zone océan Indien de 5,7 %.

Le tourisme d'agrément recule de 10 %, compensé en partie par la forte progression du tourisme d'affaires (+28 %). La fréquentation de la clientèle affinitaire (venue rendre visite à leur famille ou amis) se contracte également, mais elle reste la première catégorie de touristes avec 47,8 % des arrivées touristiques. Durant leur séjour, les touristes ont dépensé 291,6 millions d'euros sur le territoire réunionnais en 2014, une dépense globale en baisse de 3,8 % par rapport à 2013. Cette diminution provient du recul de la fréquentation touristique, mais également de celui de la dépense moyenne par touriste (-2,8 %).

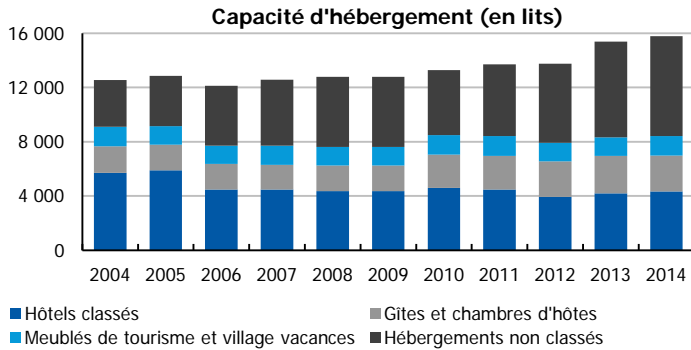


Source: Insee - IRT

4.3 LES TYPES D'HÉBERGEMENT

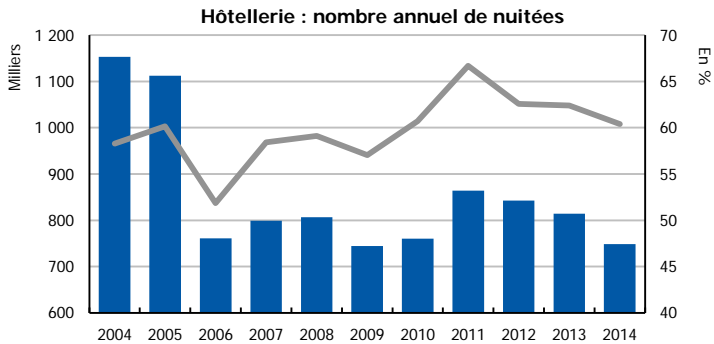
Hausse de la capacité globale d'hébergement en 2014

La capacité d'hébergement s'établit à 15 576 lits à fin décembre 2014, en hausse de 2,7 % par rapport à 2013. Tous les types d'hébergements contribuent à cette augmentation, à l'exception des gîtes de montagne, gîtes ruraux et chambres d'hôtes labellisés dont le nombre baisse de 4,5 %. La capacité d'accueil des hôtels et résidences de tourisme classés s'établit à 4 344 lits (2 172 chambres), en hausse pour la deuxième année consécutive : +3,5 % en 2014 et 7,0 % en 2013. Pour mémoire, La Réunion avait alors perdu 30 % de son offre de chambres classées suite à la crise sanitaire liée au chikungunya en 2006. Plusieurs établissements ont fermé leurs portes ou ont été transformés en résidences de tourisme. A côté de l'offre d'hébergement classée ou labélisée, de nombreuses structures alternatives se sont implantées, notamment dans les Hauts et dans le Sud. En 10 ans, la capacité d'accueil de cette offre qui ne bénéficie d'aucun classement, s'est accrue de 7,9 % en moyenne chaque année, tandis que celle des établissements classés ou labellisés (hôtels, gîtes, etc.) a diminué de 0,8 %. En 2014, le nombre de lits des hébergements non classés (meublés et autres) progresse de 4,7 %, soit 46,7 % de l'offre totale.



Baisse de la fréquentation hôtelière en 2014

Avec 748 700 nuitées, la fréquentation des hôtels classés est en baisse pour la troisième année consécutive en 2014. Cette fréquentation est en recul de 8,0 % sur un an, en lien avec la contraction de l'offre de chambre de 2,2 % et du nombre de chambres occupées de 5,4 %. Le taux d'occupation s'établit à 60,4 % sur l'année, en retrait de 2 points. Les établissements de 1 ou 2 étoile(s) sont les plus affectés (-14 %). En plus d'une baisse de fréquentation, ils pâtissent de fermetures d'hôtels enregistrées dans l'année. La région Sud est la plus touchée par la baisse de la fréquentation en 2014, mais les régions Ouest et Nord-est reculent également.



Section 8

Les services non marchands

Services marchands et services non marchands se partagent, à parts égales, l'essentiel de la création de richesse de l'île. A La Réunion, le secteur des services est marqué par l'hypertrophie des services administrés qui emploient plus de 2 salariés sur 5.

L'offre de soins et la capacité d'accueil hospitalière progressent régulièrement. Le contexte éducatif s'améliore également, avec des meilleurs taux de réussite aux examens, même si des disparités existent en fonction des diplômes.

1. Aperçu structurel

Le secteur non marchand englobe les activités des administrations publiques¹, ainsi que celles des activités de santé, éducation et actions sociales². Il contribue à hauteur de 37,2 % à la création de richesses en 2010, contre 22,6 %³ au niveau national. Plus des deux tiers de la valeur ajoutée créée proviennent de la branche « santé, éducation et action sociale ». Les services non marchands emploient 98 244 salariés en 2013, soit 41,8 % de l'emploi salarié total.

2. La santé

La progression de l'offre de soins se maintient

Près de 13 000 professionnels de santé ont été recensés par l'Agence régionale de santé océan Indien (ARS-OI) au 1^{er} janvier 2014. L'offre de soins continue ainsi de progresser grâce au dynamisme des effectifs de masseurs kinésithérapeutes, de médecins et d'infirmiers. On notera également la progression en 2014 des effectifs d'opticiens-lunetiers (+12,4 %) et des orthophonistes (+10,0 %).

Début 2014, La Réunion compte 133 médecins spécialistes pour 100 000 habitants contre 180 en France métropolitaine. Les spécialités telles que la pédiatrie et l'anesthésie-réanimation composent une grande partie des effectifs⁴. Parmi tous les professionnels de santé, les infirmiers sont les plus nombreux, avec une densité de 765/100 000 habitants. Elle reste néanmoins en deçà du niveau métropolitain (939/100 000 habitants). Celle des masseurs kinésithérapeutes à La Réunion dépasse nettement celle de métropole avec respectivement 162/100 000 habitants et 122/100 000 habitants. La densité des prothésistes, des orthoptistes, des podologues et des psychomotriciens sont les plus faibles (de 1 à 11 professionnels pour 100 000 habitants).

¹ Les administrations publiques sont traitées dans la section 3 au chapitre 2 de ce rapport.

² Les activités de santé, éducation et actions sociales développées dans cette section concernent tant le secteur public que le privé.

³ Données 2012

⁴ Source : STATISS 2014-ARSOI

Effectifs des professionnels de santé

	2013	2014	densité pour 100 000 hab.		Évol. 14/13
			La Réunion	France métropole*	
Ensemble des médecins dont	2 169	2 267	286	336	4,5%
<i>Médecins généralistes</i>	1 098	1 143	135	155	4,1%
<i>Médecins spécialistes</i>	1 071	1 124	133	180	4,9%
Autres professionnels de santé					
<i>Chirurgiens-dentistes</i>	434	437	52	63	0,7%
<i>Sages femmes</i>	n.d.	378	45	31	
<i>Infirmiers diplômés d'Etat</i>	6 416	6 462	765	939	0,7%
<i>Masseurs kinésithérapeutes</i>	1 239	1 371	162	122	10,7%
<i>Orthophonistes</i>	380	418	49	35	10,0%
<i>Orthoptistes</i>	43	47	6	6	9,3%
<i>Pédicures-podologues</i>	54	56	7	20	3,7%
<i>Ergothérapeutes</i>	97	104	12	14	7,2%
<i>Psychomotriciens</i>	92	95	11	15	3,3%
<i>Audio-prothésistes</i>	11	11	1	5	0,0%
<i>Opticiens-lunetiers</i>	186	209	25	45	12,4%
<i>Manipulateurs ERM</i>	249	251	30	50	0,8%
Ensemble des pharmaciens	n.d.	709	84	113	
Nombre d'officines	249	249			0,0%

n.d. : non disponible ; * Y compris remplaçants

Sources : Données DRESS - ARS - ADELI - FINESS - ASIP-RPPS (traitement DRESS), effectifs libéraux et salariés (hors remplaçants) ; population estimée 2014

Une capacité d'accueil hospitalière qui continue de progresser

Au 1^{er} janvier 2014, La Réunion compte 28 lits supplémentaires par rapport à début 2013, pour une capacité d'accueil totale de 3 042 lits. Cette progression profite essentiellement au secteur public hospitalier dont la propension reste importante (66,3 %) tandis que le privé perd 25 lits essentiellement dans les soins de suite. Rapporté à la population estimée de l'île, 360 lits sont installés pour 100 000 habitants (secteurs public et privé confondus), un chiffre qui reste stable par rapport à 2013 (359 lits). Le niveau est toutefois bien en deçà de celui de la France métropolitaine qui compte 583 lits pour 100 000 habitants. 132 023 entrées ont été globalement enregistrées par l'ensemble de ces trois disciplines en 2013¹. Ces activités médicales, absorbées en majorité par le secteur public, concerne essentiellement des soins de courte durée.

¹ Les chiffres 2014 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction de ce rapport.

Capacité d'accueil hospitalière (nombre de lits installés)

	2013		2014		Evol. 2014/2013	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Soins courte durée	1 603	428	1 637	433	2,1%	1,2%
<i>dont médecine</i>	1 018	123	1 040	128	2,2%	4,1%
<i>dont chirurgie</i>	346	212	358	212	3,5%	0,0%
<i>dont obstétrique</i>	239	93	239	93	0,0%	0,0%
Psychiatrie	241	128	266	128	10,4%	0,0%
<i>dont psychiatrie générale</i>	231	116	256	116	10,8%	0,0%
<i>dont psy. infanto-juv.</i>	10	12	10	12	0,0%	0,0%
Soins de suite	119	495	113	465	-5,0%	-6,1%
Total sect. hospitalier	1 963	1 051	2 016	1 026	2,7%	-2,4%

Source : DREES - ARS-OI - SAE, données au 1er janvier de chaque année

Au 1^{er} janvier 2014, La Réunion compte 2 519 places consacrées à l'accueil des adultes handicapés dont 1 049 places en établissements d'hébergement (accueil temporaire compris). A cela viennent s'ajouter 979 places en établissements et services d'aides par le travail, 8 places en services de soins infirmiers à domicile pour adultes handicapés et 483 places en services d'accompagnement à la vie sociale pour adultes handicapés.

Concernant l'accueil des enfants et des jeunes handicapés, 40 établissements sont recensés, offrant une capacité totale de 2 202 places. L'accueil des personnes âgées est assuré par 23 maisons de retraite (dont 17 en Ehpad, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), regroupant 1 416 places en hébergement permanent.

3. L'éducation

Les effectifs du premier et du second degré sont stables

Le rectorat de La Réunion comptabilisait 220 448 élèves scolarisés dans l'enseignement du premier et du second degré lors de la rentrée 2014, un nombre quasiment stable par rapport à celui de la rentrée précédente (+0,2 % soit 336 élèves en plus). La baisse des effectifs dans le premier degré (-570 élèves en 2013 et 1 élève en 2014) est compensée par la hausse des effectifs dans le second degré (+0,4 % en 2013 et +0,3 % en 2014).

Effectifs de l'enseignement du 1^{er} degré et du 2nd degré

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Évol. 14/13
Préélémentaire	43 897	43 666	43 415	-0,6%
Élémentaire	75 814	75 475	75 725	0,3%
Total premier degré	119 711	119 141	119 140	0,0%
1 ^{er} cycle	58 867	58 952	58 947	0,0%
2 nd cycle général + techno.	23 511	23 726	24 206	2,0%
2 nd cycle professionnel	15 825	15 942	15 830	-0,7%
SEGPA ¹	2 381	2 351	2 325	-1,1%
Total second degré	100 584	100 971	101 308	0,3%
Total	220 295	220 112	220 448	0,2%

¹ Section d'enseignement général et professionnel adapté

Source : Rectorat de La Réunion

Progression des effectifs de l'enseignement supérieur

12 412 étudiants sont inscrits à l'université à la rentrée 2013, soit une progression de 1,7 % en un an. Les classes préparatoires aux grandes écoles (735 étudiants) ainsi que les techniciens supérieurs (3 502 étudiants) voient leurs effectifs augmenter respectivement de 7 % et 0,8 % à la rentrée 2014 par rapport à 2013.

La réussite aux examens s'améliore

Les résultats aux sessions d'examens de 2014 sont meilleurs que ceux de 2013, bien qu'ils continuent à diverger selon les filières. Le taux de réussite au baccalauréat progresse, mais à un rythme moindre à +1,8 point après +2,2 points en 2013. Le rythme de progression est plus soutenu pour le bac professionnel (+3,2 points) après un recul de 3,9 points en 2013. Le bac technologique et le bac général augmentent respectivement de 1,4 point et 1,3 point, soit des rythmes moins soutenus qu'en 2013.

Les résultats du Brevet sont à nouveau à la baisse (- 0,2 point) en raison du repli des résultats de la série générale, appelée « série collègue » (- 0,6 point). Le taux de réussite de la série professionnelle enregistre pour sa part une hausse de 1,8 point identique à 2013.

Concernant les diplômes d'enseignement technique, les taux de réussite au BEP et au BTS baissent respectivement de 6,0 points et 0,9 point. A contrario, la Mention Complémentaire de niveau V progresse de 9,6 points.

Les taux de réussite à La Réunion restent en deçà de ceux enregistrés pour la France métropolitaine à l'exception du bac général et du Brevet série Professionnelle.

Taux de réussite aux diplômes du second degré (en %)

	2013		2014		Évol. 14/13 (en pts)
	La Réunion	National	La Réunion	National	
Baccalauréat	83,8	86,9	85,6	88,0	1,8
Bac général	91,0	92,0	92,3	90,9	1,3
Bac technologique	86,7	86,4	88,1	90,7	1,4
Bac professionnel	71,9	78,9	75,1	82,1	3,2
Diplômes d'ens. tech. (hors Bac)					
Certificat d'Aptitude Professionnelle	79,7	83,7	80,1	83,5	0,4
Brevet d'Études Professionnelles	80,2	81,8	74,2	80,6	-6,0
Mention Complémentaire de niveau V	77,1	85,1	86,7	n.d.	9,6
Brevet professionnel	65,0	72,8	n.d.	n.d.	
Brevet de Technicien Supérieur	71,6	74,1	70,7	73,4	-0,9
Brevet	81,9	84,7	81,7	85,4	-0,2
Série collègue	82,1	85,7	81,5	86,0	-0,6
Série Professionnelle	80,9	74,5	82,7	78,7	1,8

n.d. : non disponible

Source : Rectorat de la Réunion

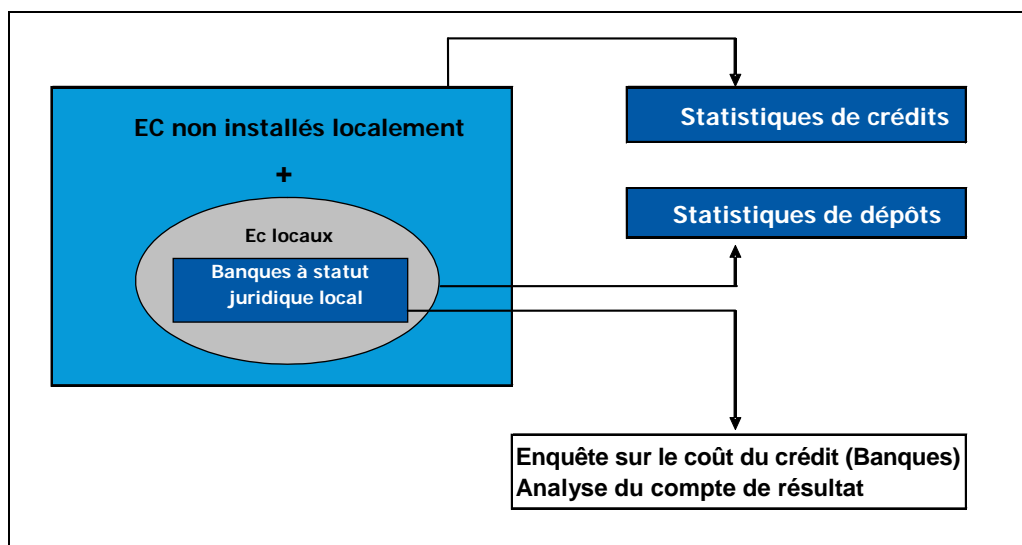


CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Remarques méthodologiques

L'objectif de ce quatrième chapitre est de présenter, d'une part, l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier et d'autre part, l'analyse financière du secteur bancaire dans le département. Le champ des établissements de crédit (EC) retenu diffère selon les statistiques présentées. Les statistiques concernant la collecte de dépôts couvrent les établissements de crédits implantés localement, alors que celles décrivant l'octroi de crédits concernent aussi les établissements non installés localement, mais intervenant dans le département. La section consacrée à la situation financière des établissements de crédit impose en revanche de se restreindre aux établissements de crédit ayant un agrément de banque de plein exercice. En effet, pour certains établissements de crédit locaux, succursales de banques métropolitaines, l'essentiel des activités de back-office s'exercent de manière centralisée en France métropolitaine. Ce découplage territorial empêche de ventiler la part qui résulte de l'activité de l'établissement dans le département (ou la zone Océan Indien), sauf lorsque ces activités de back-office sont refacturées distinctement. Le graphique ci-dessous résume les différents périmètres qui sont retenus.



Depuis 2002, les établissements de crédit déclarent les encours bancaires relatifs aux entreprises des DOM directement auprès du Service central des risques (SCR) de la Banque de France. Le seuil déclaratif a été abaissé à 25 000 euros par guichet et par bénéficiaire en janvier 2006 (contre 45 000 euros dans les DOM et 75 000 euros en métropole précédemment). Ces déclarations permettent notamment de décrire l'évolution sectorielle de l'endettement global de la clientèle entreprise, par tranche de taille et catégorie juridique.

Section 1

La structure du système bancaire

1. Les faits marquants de l'exercice

1.1 LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LOCAUX

L'année 2014 a enregistré peu de modifications dans la structure du système bancaire réunionnais.

L'évolution des pratiques bancaires de partage des risques de crédit sur les plus grosses signatures a conduit à des interventions sporadiques de quelques nouveaux établissements de crédit métropolitains liés à de grands groupes représentés localement (groupe Crédit Agricole notamment). Des filiales spécialisées dans le crédit-bail (Lixxbail) et dans l'affacturage (Eurofactor), entre autres, interviennent elles aussi régulièrement depuis 2011.

Par ailleurs, l'exercice a été marqué par l'annonce de la cession à la CEPAC des titres Banque des Antilles Françaises, Banque de la Réunion et Banque de Saint Pierre et Miquelon détenus par la BPCE International Outre Mer (projet « tropique »). En conséquence, le retrait de la cote de la BR est prévu pour le premier semestre 2015 (la BPCE IOM a lancé le 20 mars 2015, une offre publique d'achat sur les 187 821 actions encore en circulation, soit 11,1 % du capital).

Outre ces transformations du paysage bancaire, il convient de noter la reconduction du dispositif de médiation du crédit, bien que le nombre de nouveaux dossiers ne cesse de reculer. En 2014, seuls 17 nouveaux dossiers ont été déposés à la Réunion (pour 4 traités). Depuis la mise en place du dispositif, le médiateur du crédit a été saisi 417 fois, avec un taux d'éligibilité¹ de 64 % et un taux de réussite de 62,0 %.

L'année 2014 a enfin été marquée par la publication du rapport Constans du Comité Consultatif du Secteur Financier sur la tarification des services bancaires dans les DOM et COM. Ce rapport témoigne d'une convergence des tarifs en vigueur dans les DOM vers ceux pratiqués en France. Il retient par ailleurs comme objectif dans les DOM, à l'horizon 2017, l'égalité des moyennes départementales des frais de tenue de compte et de la moyenne de la France entière. Plus généralement, l'évolution du cadre législatif a conduit à l'organisation en 2014 de plusieurs séances de travail et à une concertation accrue entre l'État et les établissements de crédit, avec l'appui de l'IEDOM.

¹ Pour que le dossier soit éligible, il faut que l'entreprise ait déjà effectué une demande de financement, refusée ou demeurée sans réponse de la part de la banque. Par ailleurs, l'entreprise doit être considérée comme saine, ou avec des difficultés récentes de nature conjoncturelle et non structurelle. Elle ne doit pas présenter de fonds propres négatifs, de dettes fiscales et sociales, d'incidents de paiement récurrents et anciens.

1.2 LES ÉVÉNEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Janvier

Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014 de l'ordonnance n°2013-544 du 27 juin 2013 relative aux établissements de crédit et aux sociétés de financement : ce texte modifie le statut d'établissement de crédit et institue le statut de société de financement. Ainsi, les établissements du secteur bancaire agréés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) relèvent depuis cette date de l'un des statuts juridiques suivants : établissement de crédit, établissement de crédit spécialisé, société de financement.

SEPA (Single Euro Payment Area, espace unique de paiement en euro) : communiqué de la commission européenne proposant de modifier le règlement européen 260/2012 relatif à la date de fin de la migration SEPA afin d'instaurer une période de transition supplémentaire de six mois reportant du 1^{er} février au 1^{er} août 2014 la date de fin de migration à SEPA (cette proposition a été adoptée par le Parlement européen début février 2014 avec effet rétroactif au 31 janvier 2014).

Nouvelle gamme de billets en euros : la BCE a présenté le 13 janvier un nouveau billet de la série « Europe » de 10 euros (mis en circulation le 23 septembre 2014).

Février

Décret n° 2014-190 du 21 février 2014 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers : ce décret vise à simplifier et accélérer la procédure de surendettement en application de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires. L'objectif est de maintenir les personnes surendettées dans leur logement, de faciliter l'accompagnement social des personnes surendettées qui en ont besoin et d'étendre les protections dont elles bénéficient au cours de cette procédure.

Mars

Décret n° 2014-373 du 27 mars 2014 relatif à la dénomination commune des principaux frais et services bancaires : ce texte est entré en vigueur le 1^{er} avril 2014 pour les plaquettes tarifaires en ligne et le 1^{er} juillet 2014 pour les plaquettes tarifaires en version papier. Il s'applique aux plaquettes dont les tarifs sont modifiés à compter de ces dates. Il établit une dénomination commune des principaux frais et services bancaires que les établissements de crédit sont tenus de respecter. Ce dispositif vise à simplifier l'accès aux informations tarifaires pour le consommateur.

Mai

Décret n° 2014-488 du 15 mai 2014 portant adaptation du code monétaire et financier au changement de statut de Mayotte et clarification du droit des chèques en outre-mer : ce texte tire les conséquences du changement de statut de Mayotte tant vis-à-vis de la France que vis-à-vis de l'Union européenne, en introduisant la référence au Département de Mayotte à la suite des références aux départements d'outre-mer. Il clarifie également le rôle des instituts d'émission d'outre-mer dans le traitement des incidents de paiement par chèque, notamment au niveau de la collecte et de la restitution des informations sur les comptes des personnes domiciliées en outre-mer aux banquiers et aux instances judiciaires qui les sollicitent.

Décret n° 2014-526 du 23 mai 2014 relatif au régime prudentiel des sociétés de crédit foncier et des sociétés de financement de l'habitat : les objectifs de ce texte sont de : (i) rendre robustes les sociétés de crédit foncier (SCF) ou les sociétés de financement de l'habitat (SFH) à une faillite de leur maison-mère, en limitant leur exposition à leur maison-mère et en renforçant leur ratio de liquidité ; (ii) limiter l'ampleur d'une restructuration éventuelle en obligeant à une meilleure congruence entre les maturités actif/passif ; (iii) rendre effective la possibilité d'un transfert du recouvrement des créances en obligeant les établissements à identifier et regrouper les personnels et les données nécessaires à la

poursuite de l'activité de recouvrement ; (iv) garantir l'éligibilité des émissions au meilleur traitement prudentiel en réduisant à terme le recours aux titrisations.

Juin

Loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance-vie en déshérence du 13 juin 2014, dite « loi Eckert » : les banques devront répondre à des obligations de recensement, d'information et de transfert des avoirs à compter du 1^{er} janvier 2016.

Décret n° 2014-737 du 30 juin 2014 relatif à l'Observatoire de l'inclusion bancaire : suite à l'article 56 de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 qui prévoit la création d'un observatoire de l'inclusion bancaire auprès de la Banque de France, chargé de collecter auprès des établissements de crédit des informations relatives à l'accès et à l'usage des services bancaires et à leurs pratiques en matière d'inclusion bancaire, ce texte précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'Observatoire.

Décret n° 2014-738 du 30 juin 2014 relatif à l'offre spécifique de nature à limiter les frais en cas d'incident : ce texte a pour objectif d'améliorer l'inclusion bancaire en créant une offre spécifique en faveur des personnes en situation de fragilité financière. Il définit les critères de détection par les établissements de crédit des populations dans cette situation. Le contenu minimal de l'offre spécifique s'inspire des services bancaires de base prévus à l'article D. 312-5 du Code monétaire et financier et de l'actuelle gamme de paiement alternatifs aux chèques en les enrichissant.

Décret n° 2014-739 du 30 juin 2014 relatif à l'information préalable du consommateur en matière de frais bancaires : ce texte détermine les conditions dans lesquelles les personnes physiques, n'agissant pas pour des besoins professionnels, titulaires d'un compte bancaire, sont informées des frais bancaires liés à des irrégularités et des incidents de paiement que l'établissement entend débiter sur leur compte.

Juillet

Décret n° 2014-816 du 17 juillet 2014 modifiant le décret n° 2000-1234 du 18 décembre 2000 modifié déterminant les aménagements des locaux desservis par les personnes physiques ou morales exerçant l'activité de transport de fonds et portant diverses dispositions relatives au transport de fonds : ce texte a pour objet d'améliorer la sécurité des transports de fonds au moment des dessertes des locaux des donneurs d'ordre (banques, commerces), en permettant l'utilisation de véhicules blindés ou semi-blindés en toutes circonstances, et de permettre un mode alternatif de protection contre les attaques à la voiture bélier au moment du rechargement des automates bancaires.

Décret n° 2014-837 du 24 juillet 2014 relatif à l'information de l'emprunteur sur le coût du crédit et le délai de rétractation d'un contrat de crédit affecté : ce texte détermine les conditions dans lesquelles les établissements de crédit, les sociétés de financement et les personnes physiques souscrivant un contrat de crédit affecté sont informés des frais bancaires liés à des irrégularités et des incidents de paiement que l'établissement entend débiter sur leur compte.

Ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014 relative au droit des sociétés, prise en application de l'article 3 de la loi n° 2014-1 du 2 janvier 2014 habilitant le Gouvernement à simplifier et sécuriser la vie des entreprises : ce texte *allège les contraintes déclaratives et administratives des sociétés en nom collectif et des sociétés à responsabilité limitée (SARL). Elle permet également à une SARL à associé unique d'être elle-même associée unique d'une autre SARL. L'ordonnance améliore également les garanties d'information des actionnaires et donc la transparence au sein des sociétés anonymes. Il s'agit de renforcer l'attractivité de la place financière française, en apportant aux investisseurs des clarifications concernant le régime juridique de certains titres financiers, notamment les actions de préférence et valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.*

Août

SEPA : la migration vers les moyens de paiement européens SEPA (Single Euro Payment Area, espace unique de paiement en euro) s'est achevée le 1^{er} août 2014. Tous les virements et prélèvements en euros se font désormais au format SEPA, ce qui concerne plus de deux milliards d'opérations chaque mois. L'aboutissement de cette migration constitue une étape cruciale de l'intégration des paiements de détail en Europe.

Ordonnance n° 2014-946 du 20 août 2014 portant extension de diverses dispositions en matière bancaire et financière dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie : ce texte *rend applicables* dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, *avec les adaptations nécessaires, les dispositions de la loi de séparation et de régulation des activités bancaires, visant essentiellement à séparer les activités spéculatives des activités utiles à l'économie, et de l'ordonnance de transposition de la directive dite «CRD 4», issue des accords de «Bâle III», prévoyant le renforcement des exigences en matière de fonds propres et de liquidité pour le secteur bancaire. Cette ordonnance étend notamment : la compétence du Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) à ces territoires, avec une adaptation pour permettre que l'expertise de l'Institut d'émission d'outre-mer puisse être sollicitée par le HCSF; les dispositions de la loi visant à plafonner les commissions d'intervention prélevées en cas d'incident sur les comptes bancaires, afin de protéger les publics les plus fragiles ; les dispositions qui instaurent une sécurisation des emprunts souscrits par les communes et les organismes spécialisés dans la gestion de l'habitat social, notamment en introduisant des articles spécifiques dans le code des communes de la Nouvelle-Calédonie et dans le code général des collectivités territoriales pour la Polynésie française.*

Publication le 28 août 2014 de la directive 2014/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur la comparabilité des frais liés aux comptes de paiement : ce texte vise à une meilleure transparence des frais liés aux comptes de paiement, à ceux liés au changement de compte bancaire ainsi qu'à ceux permettant l'accès à un compte de paiement.

Le règlement de la BCE 2014/28 du 3 juillet 2014 sur les exigences de surveillance applicables aux systèmes de paiement d'importance systémique (SPIS) est entré en vigueur le 12 août 2014.

Ordonnance n° 2014-947 du 20 août 2014 relative au taux de l'intérêt légal (TIL) : deux TIL seront désormais calculés : l'un applicable de manière spécifique aux créances dues aux particuliers, qui présentent des coûts de refinancement en moyenne plus élevés que les autres catégories d'emprunteurs, le second applicable à l'ensemble des autres cas.

Septembre

Arrêté du 30 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 1^{er} mars 2012 relatif au registre unique prévu à l'article L. 512-1 du Code des assurances et à l'article L. 546-1 du Code monétaire et financier : ce texte modifie le registre unique des intermédiaires.

Arrêté du 1^{er} septembre 2014 concernant la convention de compte de dépôt pour les personnes physiques agissant pour des besoins professionnels : ce texte est relatif à la convention de compte de dépôt pour les personnes physiques agissant pour des besoins professionnels. Il énumère les principales stipulations que cette convention doit comporter et retient cinq catégories d'informations : (i) informations relatives au prestataire de services de paiement ; (ii) informations relatives au compte de paiement ; (iii) informations relatives à la communication entre le prestataire et son client ; (iv) conditions tarifaires ; (v) dispositions générales relatives à la convention de compte (durée, voies de recours et dispositifs de médiation le cas échéant).

Octobre

Décret n° 2014-1310 du 31 octobre 2014 relatif aux missions du Haut Conseil de stabilité financière : pris en application de l'article 30 de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires, ce texte fixe les conditions d'application de l'article L. 631-2-1 du code monétaire et financier relatif aux missions du Haut Conseil de stabilité financière (HCSF). Six points d'organisation du HCSF sont abordés : (1) l'inscription des propositions du Gouverneur de la Banque de

France à l'ordre du jour ; (2) l'articulation avec les règlements européens, qui prévoient, en amont des décisions du HCSF, un processus de notification et de consultation avec les institutions européennes ; (3) la publication des décisions du HCSF au Journal officiel de la République française ; (4) le suivi et le contrôle des décisions du HCSF ; (5) la règle de quorum et les règles de vote, à la majorité simple des membres présents ; (6) l'organisation du secrétariat général, assuré par la direction générale du Trésor, conjointement avec la Banque de France, et l'adoption d'un règlement intérieur.

Décret n° 2014-1190 du 15 octobre 2014 relatif aux modalités de calcul du taux annuel effectif de l'assurance en matière de crédit à la consommation et de crédit immobilier : pris en application des dispositions de l'article 60 de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires qui créent une nouvelle modalité de présentation du coût de l'assurance, aux côtés du coût en euros et par mois et du coût total sur la durée du prêt, ce texte précise les modalités de calcul du taux annuel effectif de l'assurance (TAEA). Le TAEA se calcule en soustrayant au taux effectif global du crédit incluant toute assurance proposée le taux effectif global du crédit sans aucune assurance. Afin de s'assurer de la parfaite information du consommateur, le décret précise que le TAEA est accompagné de la mention des garanties (décès, incapacité, invalidité, perte d'emploi...) dont il intègre le coût.

Novembre

Ordonnance n° 2014-1332 du 6 novembre 2014 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au mécanisme de surveillance unique des établissements de crédit : ce texte adapte les dispositions du droit national pour permettre la mise en œuvre du règlement relatif au mécanisme de surveillance unique, qui prévoit la compétence de la BCE pour la supervision directe des groupes bancaires les plus importants, et sa responsabilité générale en matière de qualité de la supervision dans l'ensemble des Etats participants. Le mécanisme de surveillance unique repose sur une coordination étroite entre la BCE et les autorités de supervision nationales. L'ordonnance désigne l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) comme l'autorité nationale compétente pour la France. A ce titre, l'ACPR coopérera avec la BCE au sein d'équipes de supervision conjointe, et participera à l'élaboration des décisions du Conseil de surveillance de la BCE.

Décret n° 2014-1357 du 13 novembre 2014 concernant les organismes d'assurance et de financement et visant à contrôler de l'honorabilité et de la compétence des dirigeants par l'ACPR : ce décret « détermine les délais dans lesquels les organismes d'assurance, les établissements de crédit, les sociétés de financement, les entreprises d'investissement autres que les sociétés de gestion de portefeuille, les compagnies financières holding, les compagnies financières holding mixtes et les entreprises mères de société de financement notifient la nomination ou le renouvellement de leurs dirigeants à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ».

Décret n° 2014-1366 du 14 novembre 2014 sur les organismes de titrisation : ce texte définit les caractéristiques des fonds d'investissements alternatifs.

Décembre

Loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives : ce texte constitue la deuxième étape du « choc de simplification », après l'adoption de la loi du 2 janvier 2014 habilitant le Gouvernement à prendre par ordonnances diverses mesures de simplification et de sécurisation de la vie des entreprises. Elle a notamment pour objet de mettre en œuvre quelques-unes des cinquante mesures de simplification pour les entreprises proposées par le Conseil de la simplification pour les entreprises.

Dissolution de la Société guadeloupéenne de financement (SOGUAFI) suite à la fusion-absorption par la Société martiniquaise de financement (SOMAFI) en date du 31 décembre 2014.

2. L'organisation du système bancaire

2.1 TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR BANCAIRE

Depuis l'ordonnance n°2013-544 du 27 juin 2013, le statut juridique des établissements du secteur bancaire agréés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) a évolué. Précédemment, depuis la loi bancaire de 1984, les Etablissements de Crédit étaient répartis en trois statuts : les Banques, les Sociétés Financières et des Institutions Financières Spécialisés. Désormais, on distingue les trois statuts suivants :

- Etablissement de crédit : banques commerciales, mutualistes et coopératives.
- Société de financement, pour les anciennes Sociétés Financières ayant déposé une demande d'agrément pour ce statut.
- Etablissement de crédit spécialisé (ECS) pour les autres établissements bancaires.

A La Réunion, 22 établissements sont installés au 31 décembre 2014, soumis à la loi bancaire et participant au système d'intermédiation financière de l'île (collecte des dépôts et financement de l'économie). 11 ont le statut d'établissements de crédit, 6 celui de établissements de crédit spécialisés et 5 celui de sociétés de financement.

La diminution du nombre d'établissements enregistrée entre 2010 et 2014 s'explique par la disparition de DEXIA et la fusion opérée par le Groupe General Electric Compagnie entre SOREFI et REUNIBAIL en 2013.

En marge de ces établissements bancaires, on dénombre également la Caisse des dépôts et consignations, établissement public à statut particulier : « institution financière internationale ».

D'autres établissements non recensés dans le tableau ci-dessous interviennent sporadiquement dans le département, ou de manière plus régulière, comme notamment les sociétés du groupe Crédit Agricole spécialisées dans le crédit-bail (Lixxbail) ou l'affacturage (Eurofactor).

Nombre d'établissements bancaires	2000	2005	2010	2013	2014
Etablissements Bancaires installés localement	19	20	24	22	22
Etablissements de crédit (Banques)	8	8	10	11	11
(dt) Banques mutualistes et commerciales	5	5	5	5	5
Etablissements de crédit spécialisés	11	12	14	6	6
Sociétés de financement				5	5

Source : IEDOM

2.2 ÉLÉMENTS SUR LA CONCENTRATION ET LA RÉPARTITION DU MARCHÉ

Le marché du crédit à La Réunion reste plutôt concentré, en dépit du nombre relativement important d'établissements qui y interviennent. Le marché de la collecte d'épargne présente une concentration plus importante que le marché de l'offre de crédits, au sein duquel le marché des crédits aux particuliers apparaît plus concurrentiel que le marché des crédits aux sociétés non financières. On observe néanmoins une amélioration régulière, de 1997 à 2014, de la concurrence sur le marché de la collecte comme sur celui du financement, avec une diminution progressive de la part de marché cumulée des trois plus importants établissements (à l'exception du marché du financement aux ménages où une légère hausse depuis 2010 est observée). Une autre mesure de la concentration d'un marché, normée et comparable, est

donnée par l'indice Herfindhal-Hirschmann¹ (IHH). Les marchés réunionnais de la distribution de crédits bancaires et de la collecte d'épargne font ainsi apparaître des IHH oscillant entre 1 400 et 1 800, révélateurs d'une concentration importante, mais ne présentant a priori pas de risque majeur de défaut de concurrence. Une forte diminution des indices de concentration peut être observée sur les dernières années, à l'exception du marché des crédits aux ménages. Cette diminution de la concentration est tout particulièrement remarquable sur le marché des crédits aux entreprises, en raison notamment du recul de la part de marché du principal intervenant.

Mesure de la concentration du marché bancaire réunionnais

	1995	2000	2005	2010	2013	2014
Parts de marché cumulées des trois principaux établissements						
Ensemble des dépôts collectés	59,2%	56,9%	57,7%	56,8%	55,5%	54,7%
Ensemble des concours accordés	64,6%	63,2%	63,3%	61,9%	62,0%	61,2%
(dt) Crédits consentis aux entreprises	57,7%	60,8%	58,9%	62,4%	59,9%	58,5%
(dt) Crédits consentis aux ménages	61,5%	55,2%	57,2%	48,9%	51,0%	51,2%

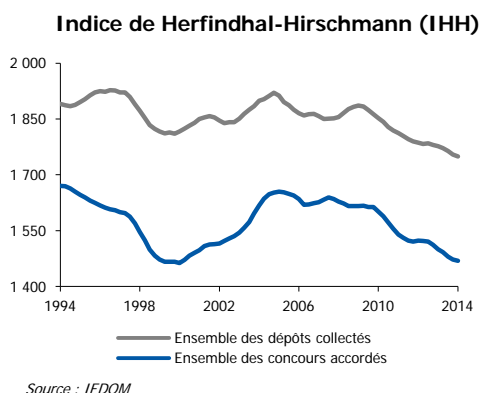
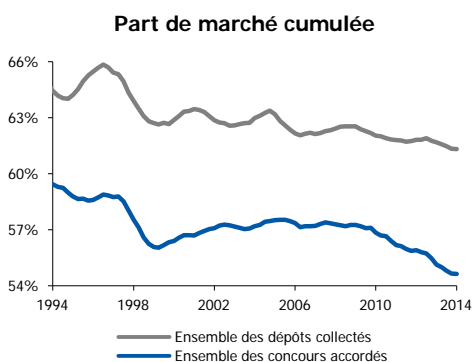
Source : IEDOM

Mesure de la concentration du marché bancaire réunionnais

	1995	2000	2005	2010	2013	2014
Indice Herfindhal-Hirschmann (IHH)						
Marché de l'ensemble du crédit	1 650	1 478	1 651	1 596	1 510	1 459
Marché de l'ensemble des dépôts	1 894	1 822	1 926	1 847	1 802	1 735
Marché du crédit aux entreprises	1 507	1 536	1 618	1 726	1 551	1 486
Marché du crédit aux ménages	1 944	1 492	1 628	1 412	1 430	1 429

Source : IEDOM

Les différences observées par type de marché et d'activité apparaissent plus ou moins corrélées au nombre d'établissements intervenants sur ces marchés. La collecte d'épargne présente ainsi un nombre restreint d'établissements autorisés à collecter des ressources auprès de la clientèle, tandis que le financement des particuliers présente un nombre plus élevé d'établissements en concurrence. Néanmoins, la concentration peut être impactée par d'autres éléments, comme la crise financière de 2008-2009 qui a eu un effet inverse temporaire sur les marchés des crédits aux ménages et des crédits aux entreprises.



¹ Cet indice correspond à la somme des carrés des parts de marché individuelles. Un IHH inférieur à 1 000 correspond à un secteur d'activité peu concentré, présentant peu de risques liés à une concurrence insuffisante. Inversement, au-delà d'un IHH de 2 000, le secteur présente des risques élevés en matière de concentration.

2.3 VENTILATION DES DÉPÔTS ET CRÉDITS PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

Le marché local de la distribution du crédit (y compris les Prêteurs Institutionnels comme l'AFD, la CDC ou DEXIA) est toujours dominé par le groupe des banques mutualistes, qui détient une part de marché globale de 34,5 % fin 2014 malgré une baisse sur les dernières années (maximum entre 2008 et 2010 à 38,5%). Les deux catégories de banques se partagent par contre à peu près équitablement le marché de la collecte de ressources.

Ventilation des dépôts et crédits par catégories d'établissements						
<i>en millions d'euros</i>	12-00	12-05	12-10	12-12	12-13	12-14
Distribution de crédits bancaires	8 409	12 179	16 681	17 474	17 802	18 183
Banques commerciales	26,4%	25,7%	27,6%	28,4%	27,8%	27,6%
Banques mutualistes	27,8%	37,0%	38,6%	37,0%	35,8%	34,5%
Autres établissements locaux	16,8%	15,3%	13,3%	11,7%	11,3%	11,2%
Prêteurs institutionnels	28,9%	21,9%	20,4%	22,9%	25,1%	26,7%
Collecte de dépôts	5 759	8 739	10 746	11 499	12 040	12 457
Banques commerciales	50,5%	48,3%	48,1%	49,7%	49,0%	50,2%
Banques mutualistes	49,2%	51,3%	51,3%	49,8%	50,5%	49,3%
Autres établissements locaux	0,4%	0,4%	0,6%	0,4%	0,4%	0,5%

Source : IEDOM

En matière de crédits consentis, la part de marché des banques mutualistes diminue sensiblement depuis 2010, en lien avec le renforcement des prêteurs institutionnels (essentiellement l'AFD et la CDC) dont l'activité de financement du logement social et des collectivités locales a progressé rapidement depuis 2010. A noter que cette situation n'est pas inédite puisqu'à la fin des années 2000, ils contribuaient également de manière importante au financement de l'économie réunionnaise (plus de 30 %). Ce poids s'était ensuite réduit jusqu'à moins de 20% en 2008-2009, en lien avec l'accélération des octrois des banques.

Les cinq banques commerciales (y compris la Banque Postale) affichent quant à elles une part de marché de 27,6 % à fin 2014, relativement stable sur les dernières années. A l'inverse des banques mutualistes, les banques commerciales regagnent le terrain perdu entre 2000 et 2004 (-6 points de parts de marché), grâce au développement de la Banque Postale sur le marché de la distribution de crédits et de l'adossement de la BFCOI à la Société Générale, qui lui permet de se repositionner comme un intervenant majeur sur le marché réunionnais.

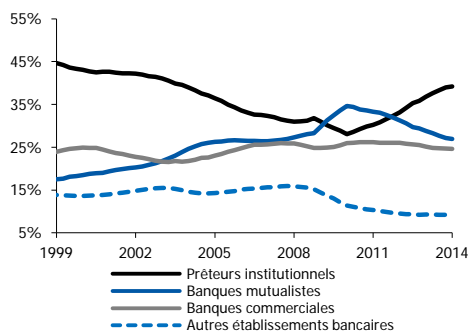
Enfin, les autres établissements bancaires locaux (qui se partagent désormais entre les établissements de crédits spécialisés et les sociétés de financement) continuent d'enregistrer un léger recul de leurs parts de marché.

Le positionnement des intervenants bancaires s'est également modifié au cours des dernières années. On s'aperçoit désormais que les banques mutualistes sont dominantes sur le marché des entreprises (leur part de marché a progressé de 15 points entre 2000 et 2014 lorsque celle des banques commerciales baissait de 5 points). Inversement, les banques commerciales se sont renforcées sur la clientèle des ménages.

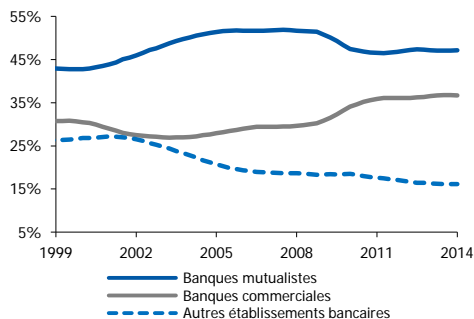
En matière de collecte d'épargne, les banques mutualistes et les banques commerciales se sont toujours partagées le marché de manière assez stable et équilibrée. La répartition par segment de clientèle met en évidence les différentes politiques commerciales. Ainsi, les banques commerciales, historiquement plus présentes sur les dépôts des entreprises, tendent à se renforcer sur les ménages et inversement pour les banques mutualistes qui ont même dépassé les banques commerciales sur la clientèle entreprises.

Évolution entre 1999 et 2014 des parts de marché

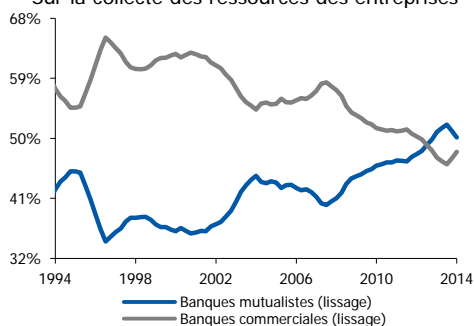
Sur les crédits consentis aux entreprises



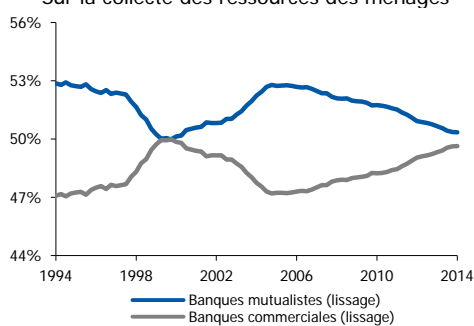
Sur les crédits consentis aux ménages



Sur la collecte des ressources des entreprises



Sur la collecte des ressources des ménages



2.4 LES EFFECTIFS

Les effectifs¹ totaux employés par les établissements de crédit locaux installés dans le département ont enregistré une nouvelle hausse en 2014 (+1,3 % après +0,5 % l'année précédente). Les effectifs du système bancaire local s'établissent ainsi à 2 438 salariés au 31 décembre 2014.

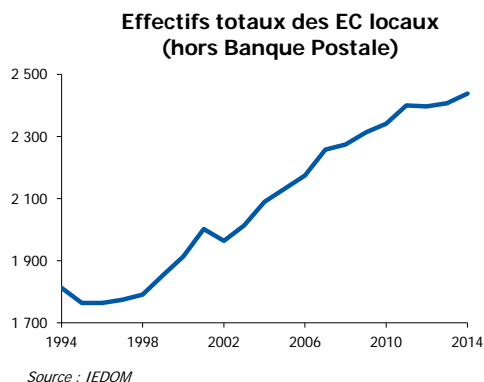
Effectifs des établissements bancaires locaux

		1995	2000	2005	2010	2013	2014	14/13	14/04
Effectifs totaux	ensemble	1 764	1 913	2 132	2 355	2 407	2 438	1,3%	16,7%
	cadres	271	304	425	547	606	613	1,2%	51,7%
	techniciens	1 493	1 609	1 707	1 808	1 801	1 825	1,3%	8,3%
(dt) Banques commerciales		52,2%	47,5%	44,0%	42,8%	42,2%	41,7%	-0,1%	9,5%
(dt) Banques mutualistes		36,2%	39,3%	42,2%	43,4%	44,2%	45,0%	3,0%	24,7%
(dt) Autres établissements		11,7%	13,2%	13,7%	13,9%	13,5%	13,4%	0,0%	15,6%
Taux d'encadrement									
Ensemble des E.C locaux		15,4%	15,9%	19,9%	23,2%	25,2%	25,1%	-0,1%	30,0%

Source : IEDOM

¹ Les effectifs des établissements bancaires installés n'intègrent pas les salariés de la Banque Postale, ni ceux de l'AFD ou de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les effectifs employés par les établissements de crédit installés dans le département ont progressé assez régulièrement depuis une vingtaine d'année, passant de 1 812 en 1994 à 2 440 salariés actuellement, soit une progression de 34,7 % en vingt ans, et de 16,7 % sur les dix dernières années. Le taux d'encadrement des établissements de crédit est resté stable entre 2013 et 2014, un peu au dessus de 25 %, contre 15 % dans les années 1995 et 16 % au début des années 2000. Ce taux d'encadrement diffère cependant légèrement selon les types d'établissements bancaires. Il est plus élevé dans les anciennes sociétés financières installées à La Réunion (aujourd'hui établissements de crédit spécialisés ou sociétés de financement), où il dépasse 30 % des effectifs (31,0 % en 2014 après 32,2 % en 2013), que dans les banques commerciales (25,2 %) ou mutualistes et coopératives (23,4 %). Il s'inscrit néanmoins en forte progression dans tous les types d'établissement, traduisant la professionnalisation croissante du métier de banquier.



3. La densité du système bancaire

3.1 LES GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

3.1.1 Nombre de guichets bancaires

Le nombre de guichets bancaires des banques réunionnaises de plein exercice s'établit à 248 implantations permanentes à fin décembre 2014 (y compris les 102 guichets de la Banque Postale), en légère hausse par rapport à 2013 (+2,5 %). Le département a ainsi enregistré l'ouverture nette de six agences bancaires en 2014, après cinq ouvertures nettes en 2013 (et trois fermetures nettes en 2012).

La densité du réseau réunionnais se stabilise progressivement, après une longue période de densification des réseaux des banques. Ce mouvement, continu de 1997 à 2008, s'est combiné avec l'ouverture d'agences spécialisées pour certains types de clientèle ou segments de marché (grandes entreprises, clientèle professionnelle, habitat ou collectivités locales).

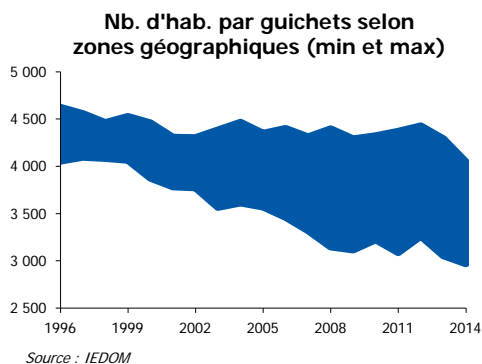
Nombre de guichets bancaires permanents

	1995	2000	2005	2010	2012	2013	2014	14/13
Nombre de guichets bancaires	158	173	202	232	237	242	248	2,5%
(dt) Banques commerciales	120	124	139	156	161	163	168	3,1%
(dt) Banques mutualistes	38	49	63	76	76	79	80	1,3%
Nombre d'habitants par guichet bancaire	4 184	4 138	3 834	3 539	3 535	3 470	3 407	-1,8%

Source : IEDOM

Le nombre d'habitants par guichet bancaire permanent¹ s'établit en fin d'année 2014 à 3 407 habitants à La Réunion, en légère baisse par rapport à l'année passée (-1,8 %). Même s'il s'améliore progressivement, ce ratio demeure toujours très supérieur à celui observé pour la France métropolitaine² (un guichet pour 1 735 habitants à fin 2013).

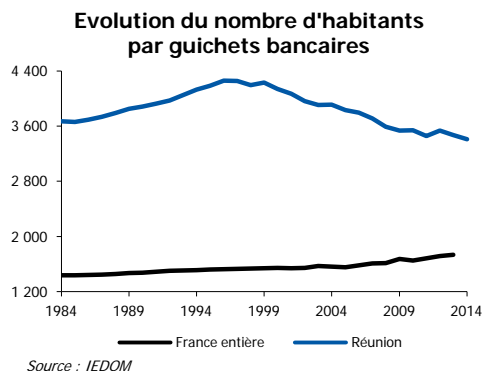
Cette situation n'implique cependant pas nécessairement une moindre accessibilité des banques, en raison de la géographie du département de La Réunion. La plus grande partie de la population se concentre en effet sur les zones côtières ou à proximité des grandes agglomérations autour desquelles s'organisent les activités économiques et humaines. Le ratio rapportant le nombre de guichets bancaires à la superficie totale de l'île est ainsi favorable à La Réunion, avec un guichet pour 10,2 km² en 2014 contre un guichet pour 16,8 km² pour la France (2013).



Le ratio du nombre d'habitants par guichets bancaires a par ailleurs tendance à s'accroître en France métropolitaine. Les banques françaises ont en effet commencé à redimensionner leur réseau d'agences bancaires face au développement de la banque en ligne et à la désertion des agences qu'a commencé à en résulter. Cette politique n'est pas encore perceptible à La Réunion avec un moindre développement de la banque en ligne. Il demeure par ailleurs des disparités territoriales selon les grandes zones géographiques.

Le niveau d'équipement en guichets bancaires, relativement uniforme sur le territoire dans les années 1995, a ainsi tendance à se différencier, avec une région Est globalement moins bien équipée. Pourtant, la commune présentant le meilleur taux d'équipement se situe dans l'Est ; il s'agit de la commune de Salazie (un guichet pour 2 159 habitants, avec deux agences bancaires ou postales). A l'opposé, la commune de l'Entre-Deux dans le Sud reste toujours la moins bien équipée (6 124 habitants pour une seule agence postale).

Quelques établissements bancaires, au premier rang desquels la Banque Postale, permettent l'accès de toute la population réunionnaise aux services bancaires grâce à des réseaux étoffés d'agences ou de bureaux, répartis dans toutes les communes, même dans les écarts les plus reculés du département (à l'exception du cirque de Mafate). Ainsi, deux communes (l'Entre-Deux et la Plaine-des-Palmistes) sur vingt-quatre sont équipées exclusivement d'un unique bureau de poste. A l'opposé, la commune de Saint-Denis est équipée de 53 guichets, dont 14 bureaux de poste, soit un guichet pour 2 782 habitants.



¹ Y compris l'ensemble des guichets postaux, qui interviennent pour le compte de la Banque Postale.

² Source : Fédération Bancaire Française.

3.1.2 Nombre de distributeurs automatiques bancaires

Avec 611 automates bancaires en fonctionnement dans le département à fin 2014, La Réunion continue de voir progresser son niveau d'équipement. Treize nouveaux automates ont ainsi été mis en service au cours de l'année 2014, après dix en 2013. Un nombre record de nouvelles installations avait été enregistré en 2011 et 2012 (40 en 2012 et 47 en 2011). Les banques du département poursuivent ainsi leur effort d'investissement en matière de modernisation et d'automatisation de leurs implantations. En 2014 comme les années précédentes, l'effort d'investissement en nouveaux automates de retrait a été plus particulièrement le fait des banques commerciales (+13 en 2014 après +9 en 2013). Les banques commerciales (y compris la Banque Postale) détiennent ainsi désormais plus de 60 % des automates bancaires de retrait installés dans le département.

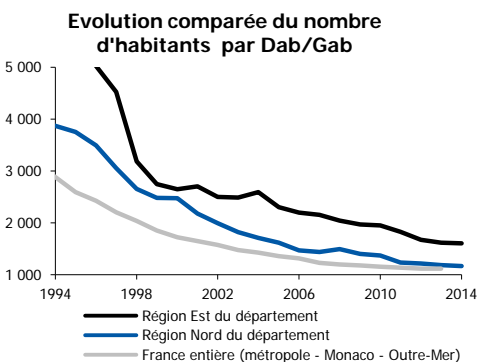
Nombre de distributeurs automatiques de billets

	1995	2000	2005	2010	2012	2013	2014	14/13
Distributeurs automatiques	136	253	401	501	588	598	611	2,2%
(dt) Banques commerciales	56	116	198	271	348	357	370	3,6%
(dt) Banques mutualistes	80	136	183	209	237	238	238	0,0%
(dt) Autres établissements (1)	0	1	20	21	3	3	3	0,0%
Nombre d'habitants par DAB-GAB	4 860	2 830	1 931	1 639	1 425	1 404	1 383	-1,5%

Source : IEDOM

Néanmoins, le niveau d'équipement en DAB et GAB par habitant (1 383 habitants pour 1 automate en 2014) demeure inférieur à celui observé pour la France entière (1 118 habitants pour 1 DAB-GAB en 2013). L'écart avec la France métropolitaine s'est cependant considérablement réduit sur la dernière décennie, puisqu'en 1993 on comptabilisait un automate pour 5 679 habitants à La Réunion, contre un pour 3 141 habitants pour la France. L'écart est notamment de plus en plus réduit si on compare le niveau d'équipement de la zone géographique la mieux dotée du département, c'est-à-dire la région Nord de l'île. En effet,

comme pour l'implantation des agences, les taux d'équipement en automates diffèrent entre les différentes zones géographiques du département au dépend des régions Est et Sud, moins bien équipées. Les distributeurs automatiques des établissements bancaires de la place sont concentrés sur les grandes agglomérations de Saint-Denis, Saint-Pierre et Saint-Paul. En moyenne, depuis 1999, ces trois grandes agglomérations regroupent la moitié des distributeurs installés dans le département.



3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTÈLE

Les établissements de crédit installés localement et la Banque Postale gèrent pour le compte de leur clientèle 2,0 millions de comptes de dépôts ou d'épargne au 31 décembre 2014, dont 753 000 comptes de dépôts à vue. Le nombre de comptes est en hausse de 1,0 % par rapport à 2013 (après +2,2 % l'année précédente). Rapporté à la population, le nombre de comptes par habitant continue également de progresser pour s'établir à 2,38 en 2014.

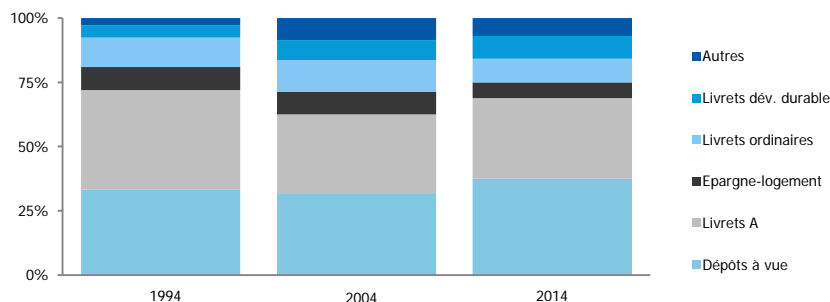
Nombre de comptes bancaires total à la clientèle (en milliers)

	1995	2000	2005	2010	2012	2013	2014	14/13
Nombre total de comptes	1 066,2	1 479,3	1 717,4	1 880,5	1 955,5	1 991,7	2 012,3	1,0%
(dt) Banques commerciales	59,2%	60,0%	58,3%	58,5%	59,4%	60,4%	60,6%	0,4%
(dt) Banques mutualistes	40,8%	40,0%	41,7%	41,5%	40,6%	39,6%	39,4%	-0,7%
Nb. de comptes par habitant	1,613	2,066	2,218	2,290	2,334	2,372	2,381	0,4%

Source : IEDOM

Comme l'année précédente, cette hausse mesurée du nombre total de comptes masque des évolutions divergentes selon les types et natures des placements. Le nombre de comptes de dépôts à vue augmente significativement en 2014 (+2,9 %). Par contre, l'engouement des épargnants pour les livrets A et pour les livrets jeunes s'est tari (respectivement 0,0 % et -4,8 %) ; les baisses des taux de l'épargne réglementée ayant mis fin à la hausse des ouvertures de compte. Les livrets de développement durables continuent par contre de progresser en 2014 (+1,7 % après +2,9 % l'année précédente) porté par les mesures de relèvement de son plafond de placement. Après de nombreuses années de désaffection, les plans d'épargne logement enregistrent aussi une forte hausse de leur nombre (+5,9 % en 2014 contre -1,7 % en 2013). A l'inverse, les livrets ordinaires (-1,2 %), les livrets d'épargne populaire (-6,4 %) et les comptes d'épargne logement (-1,4 %) continuent de reculer. Enfin, les bons de caisse et les certificats de dépôts deviennent anecdotiques. La comparaison sur longue période de la répartition des nombres de comptes par type de placement fait apparaître une croissance de la part des dépôts à vue dans le nombre total de comptes à vue et d'épargne, et une forte diminution du poids des livrets A (à 38,7 % en 1994).

Répartition des placements par produits



Source : IEDOM

L'encours moyen d'un compte de dépôt à vue toute clientèle confondue (particuliers, entreprises) s'élève à 5 629 € à fin décembre 2014, contre 5 447 € à fin décembre 2013. Il s'élevait à 4 434 € il y a dix ans (2004) et à 2 927 € dix ans auparavant (1994). L'encours moyen des comptes sur livrets s'établit pour sa part à 2 521 € à fin 2014, contre 1 456 € à fin 2004 et 1 075 € à fin 1994).

Concernant les comptes sur livrets, des différences significatives existent entre les encours des différents types de produits. Les livrets jeunes présentent notamment un encours moyen faible par rapport aux autres types de livrets, ce qui s'explique des plafonds maximums différents de chaque type de placement (1 600 € maximum pour les livrets jeunes contre 22 950 € pour un livret A), ainsi que par des durées de détention plus réduites.

Détail des comptes bancaires à la clientèle	nombre de comptes			encours moyen (en €)		
	1994	2004	2014	1994	2004	2014
Dépôts à vue	337,9	541,5	753,6	2 927	4 434	5 629
Dépôts à terme	5,7	11,9	25,8	53 166	32 614	34 439
Comptes sur livrets	558,6	981,0	1 106,9	1 075	1 456	2 521
(dt) Livrets A	392,9	519,1	632,4	835	887	1 943
(dt) Livrets ordinaires	116,5	211,7	187,9	1 900	3 156	5 534
(dt) Livrets Jeunes	nd	75,8	86,0	0	390	442
(dt) Livrets d'épargne populaire (LEP)	1,7	41,9	23,8	2 881	2 753	3 620
(dt) Livrets de développement durable	47,5	132,4	176,8	977	1 169	2 250
Comptes d'épargne-logement	45,9	58,2	48,1	2 890	3 820	4 108
Plans d'épargne-logement (PEL)	45,7	89,4	73,5	7 257	9 541	11 423
Plans d'épargne populaire (PEP)	16,3	9,4	2,3	7 902	12 911	20 976
Total	1 015,4	1 697,5	2 012,3	2 753	3 352	4 589

Source : IEDOM

Les encours moyens des livrets reflètent par ailleurs les évolutions législatives successives. Ainsi, les livrets A ont été impactés en 2008-2009 par la généralisation de leur commercialisation par les banques commerciales (1^{er} janvier 2009) puis en 2012 et 2013 par le relèvement progressif de leur plafond (précédemment de 15 300 €). Les livrets de développement durable (ex-codevi) ont également enregistré en 2012 un doublement de leur plafond (de 6 000 € à 12 000 €).

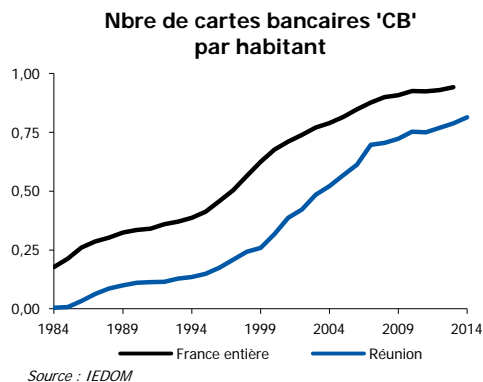
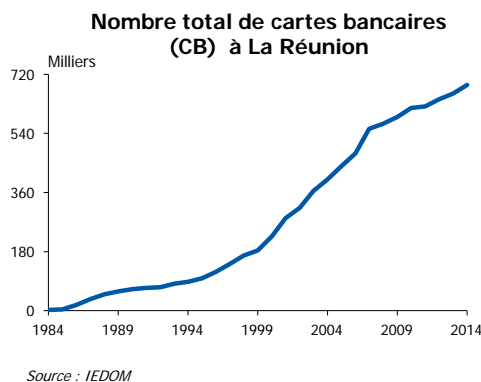
4. Les moyens de paiement

4.1 LES CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

Le nombre de cartes de retrait ou de paiement en interbancaire (dites cartes interbancaires ou CB) en circulation à La Réunion s'établit à 687 200 unités à fin décembre 2014, en hausse de 3,9 % par rapport à fin 2013 (après +2,7 % précédemment).

A fin décembre 2014, on dénombre également 79 100 cartes de retrait privatives (cartes qui ne peuvent être utilisées que dans les seuls distributeurs de la banque émettrice), distribuées majoritairement par la Banque Postale. Ces cartes de retrait "maison" représentent cependant une proportion de moins en moins importante du nombre total de cartes en circulation dans le département (10,3 % en 2014), alors que cette proportion avait pu atteindre 47,4 % en 2000 et jusqu'à 74,2 % en 1995. Cette réduction régulière du poids des cartes de retrait "maison" trouve son origine dans la politique de substitution progressive par des cartes interbancaires menée par les établissements bancaires.

Le nombre de cartes bancaires CB rapporté à la population réunionnaise s'établit fin 2014 à 0,813 unité par habitant, un niveau qui reste inférieur à la moyenne nationale de 0,942 carte CB par habitant observée en fin d'année dernière. L'écart (16,3 % en 2013) s'est très fortement réduit par rapport au début des années 2000, où il atteignait 53 %, même s'il semble désormais se stabiliser.



4.2 VOLUME DES TRANSACTIONS PAR CARTES BANCAIRES

Le nombre de retraits par cartes bancaires effectués dans les 611 distributeurs automatiques de l'île recule légèrement pour la deuxième année consécutive (-0,6 % en 2014 après -2,3 % précédemment) après avoir progressé régulièrement au cours des dernières décennies. Le nombre de retraits s'établit à 28,3 millions pour une valeur cumulée en progression assez sensible à 3,3 milliards d'euros (+4,2 %), soit un montant moyen par retrait en hausse à 118 euros en 2014 (contre 80 euros en 2013).

Transactions de retrait par carte bancaire dans les GAB

	1995	2000	2005	2010	2013	2014	14/13
Nb. de transactions (en millions)	8,1	15,8	21,5	26,4	28,4	28,3	-0,6%
Montant des transactions (en millions d'€)	762	1 437	2 193	2 947	3 211	3 346	4,2%
Montant moyen d'un retrait (en €)	94,49	90,67	102,20	111,44	112,90	118,31	4,8%
Moyenne France entière	59,89	59,76	68,58	76,16	80,00	-	-

Source : IEDOM

Pour sa part, le nombre de paiements par carte bancaire effectués chez les commerçants équipés continue de progresser très rapidement en 2014 (+7,3 %) comme les années précédentes pour s'établir à 58,4 millions de transactions. Le montant cumulé de ses paiements s'établit à 3,0 milliards d'euros, en hausse de 7,3 % entre 2013 et 2014 (après +6,6 % et +7,4 % les deux années précédentes). Le nombre de terminaux de paiement électronique (TPE) installés chez les commerçants progresse aussi très fortement entre 2013 et 2014 (+12,4 %) pour s'établir à 14 113 unités, indiquant une forte croissance du taux de nouvelles implantations, dans un marché pourtant qui paraissait bien équipé.

Transactions de paiement par carte bancaire chez les commerçants

	1995	2000	2005	2010	2013	2014	14/13
Nb. de terminaux électroniques installés	2 811	5 290	8 664	9 618	12 556	14 113	12,4%
Nb. de transactions (en millions)	6,20	13,79	23,10	41,23	54,42	58,38	7,3%
Montant des transactions (en millions d'€)	380	810	1 426	2 152	2 800	3 005	7,3%
Montant moyen d'un paiement (en €)	61,32	58,73	61,74	52,20	51,45	51,47	0,0%
Moyenne France entière	48,21	46,48	47,58	47,62	46,84	-	-

Source : IEDOM

Le montant moyen d'un paiement par carte bancaire s'établit à 51,47 euros, soit un montant relativement stable sur les quatre dernières années et proche de celui de la France (46,84 euros par transaction selon le Groupement des Cartes Bancaires CB).

Autre chiffre disponible pour la seule France entière, les transactions de paiement sur internet (ou paiements en ligne) représentent 6,8 % du nombre de paiement et 9,4 % des montants des transactions de paiement par cartes (source Groupement des Cartes Bancaires CB). Peu de chiffres sont disponibles concernant les achats en ligne des Réunionnais, effectués pour la majeure partie sur des sites nationaux.

5. L'activité des fonds de garantie

Le département de La Réunion bénéficie d'un certain nombre de fonds de garantie, mis en œuvre par le système bancaire réunionnais, et qui permettent, en garantissant les crédits consentis par les établissements bancaires à leur clientèle, de faciliter l'accès au crédit.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, Bpifrance Financement intervient directement dans le département et développe la gamme de produits de Bpifrance. Cette structure est issue de la fusion survenue entre la CDC et OSEO, et répond à une volonté politique de relancer le financement bancaire vers les entreprises françaises (PME et TPE). A La Réunion, Bpifrance Financement a pris la suite du Fonds DOM, qui était géré depuis janvier 2009 par l'Agence Française de Développement (AFD).

Un certain nombre d'autres fonds de garantie interviennent également dans le département ; certains intervenant au bénéfice d'un seul groupe bancaire (ainsi la SOCAMA pour la BRED) ou pour certains secteurs d'activité particulier comme le Fonds de garantie pour l'habitat social, le Fonds de garantie pour l'agriculture et la pêche (FOGAP) ou le Fonds de garantie pour l'artisanat (le SIAGI).

5.1 LES FONDS DE GARANTIE A L'HABITAT SOCIAL

Le mécanisme de garantie des prêts à l'habitat social a été mis en œuvre par l'Association pour la Garantie des Prêts Sociaux à l'Habitat (AGPSH) et par le Fonds de Garantie à l'Habitat social de La Réunion (FGHR) jusqu'en 2003. Il est assuré depuis cette date par le Fonds de Garantie Unifié à l'Habitat à la Réunion (FGUHR), géré par Bpifrance Financement. Le système réunit au sein d'un dispositif unique l'assurance des échéances impayées et la garantie à hauteur de 75 % du capital des nouveaux prêts, ainsi que la gestion extinctive des portefeuilles d'engagement des fonds AGPSH et FGHR. Le FGUHR est administré par un comité de gestion qui veille à l'application des textes régissant le fonds et assure un contrôle a posteriori de son fonctionnement et de la gestion.

Les garanties données concernent des crédits sociaux à l'habitat consentis à des personnes à très faibles revenus pour l'acquisition de logements sociaux par les établissements qui ont adhéré au dispositif (Crcamr, Crédit Sofider et Cilir/Solendi). Le fonds est toujours alimenté par des dotations de l'État, du département et de la CAF. Ces dotations, qui s'élèvent à 19 millions d'euros, sont destinées à couvrir le fonctionnement du fonds ainsi que le risque de sinistres sur les prêts garantis. Il n'a pas été fait appel à de nouvelles dotations en 2013 ou 2014 puisque le potentiel d'intervention du fonds demeure équilibré.

Nouveaux engagements du fonds unifié à l'habitat de la Réunion

	2005	2010	2011	2012	2013	2014	14/13
Nombre de garanties octroyées	1 224	1 406	945	930	881	1 188	34,8%
Montant garantis (en millions d'euros)	24,100	32,460	24,294	25,028	22,782	29,925	31,4%
Montant moyen (en milliers d'euros)	19,7	23,1	25,7	26,9	25,9	25,2	-2,6%

Source : Agence française de développement - Bpifrance Financement

La production globale du Fonds unifié en faveur de l'habitat social s'est élevée à 1 188 octrois sur l'année 2014, en forte hausse par rapport aux précédentes années (+34,8 %), pour un encours de 29,9 millions d'euros de financement à l'habitat garanti en 2014 (+31,4 % par rapport à 2013, contre -9,0 % précédemment). Au titre des engagements valides, le fonds unifié gérait à fin décembre 2014 un total de 14 824 dossiers (-1,1 % en 2014) représentant un encours global de garanties consenties de 213,4 millions d'euros (+2,0 %). Les garanties compromises continuent de s'inscrire en baisse en 2014 (-4,2 %) comme les deux années précédentes (-9,7 % en 2013 et -7,7 % en 2012), après plusieurs années de hausse continue.

Engagements valides et contentieux du FGUHR

(millions d'euros)	Garanties valides		Encours sains		Garanties compromises		en % des gar. valides	
	Encours	Nb	Encours	Nb	Encours	Nb	Encours	Nb
2005	195,330	15 326	187,708	14 714	7,622	612	3,90%	3,99%
2010	216,639	16 272	206,105	15 301	10,534	971	4,86%	5,97%
2012	213,579	15 574	202,835	14 536	10,743	1 038	5,03%	6,66%
2013	209,208	14 991	199,512	14 112	9,696	879	4,63%	5,86%
2014	213,446	14 824	204,605	13 982	8,841	842	4,14%	5,68%
Var. 14/13	2,0%	-1,1%	2,6%	-0,9%	-8,8%	-4,2%	-49 pt	-18 pt

Source : Agence française de développement - Bpifrance Financement

5.2 LE FONDS DE GARANTIE A L'AGRICULTURE ET A LA PECHE

Le mécanisme de garantie des prêts de l'agriculture et de la pêche (FOGAP Réunion) intervient en 2014 depuis la troisième année. Il est également géré par Bpifrance Financement.

Le nombre de garanties consenties par le FOGAP Réunion en 2014 s'est élevé à 37 (+48% par rapport à 2013) pour un encours garanti de 2,2 millions d'euros (+74,9 %). Le nombre d'engagements de garantie valides s'élève à 80 dossiers pour un encours global de 4,0 millions d'euros. Le fonds n'enregistre pour l'instant aucune garantie compromise.

Engagements valides et contentieux du FOGAP Réunion

(millions d'euros)	Octrois		Garanties valides		Encours sains		Garanties compromises	
	Encours	Nb	Encours	Nb	Encours	Nb	Encours	Nb
2012	0,687	18	0,670	18	0,670	18	-	-
2013	1,246	25	1,879	43	1,879	43	-	-
2014	2,179	37	4,048	80	4,048	80	-	-
Var. 14/13	74,9%	48,0%	115,4%	86,0%	115,4%	86,0%	-	-

Source : Agence française de développement - Bpifrance Financement

Section 2

Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS

Six ans après le début de la crise, la reprise économique mondiale reste tributaire des politiques monétaires accommodantes engagées pour accompagner la demande, encourager l'investissement des entreprises et faciliter l'assainissement des bilans. Les banques centrales des principaux pays occidentaux maintiennent ainsi leurs taux directeurs à de très bas niveaux.

De son côté, la Banque centrale européenne (BCE) a encore abaissé à deux reprises ses taux directeurs en 2014, amenant le taux de ses opérations principales de refinancement (dit MRO) de 0,25 % à 0,15 % en juin 2014 à 0,05 % en septembre 2014 et le taux de sa facilité de dépôt de -0,10 % puis à -0,20 %, donc en « territoire négatif ».

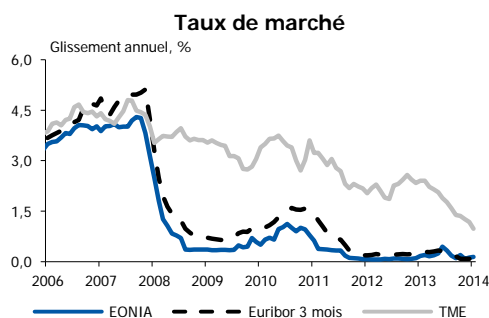
Historique des décisions de la Banque Centrale Européenne

	09/11/11	14/12/11	11/07/12	08/05/13	13/11/13	11/06/14	10/09/14
Opérations principales de refinancement	1,25%	1,00%	0,75%	0,50%	0,25%	0,15%	0,05%
Facilités de prêt marginal	2,00%	1,75%	1,50%	1,00%	0,75%	0,40%	0,30%
Facilités de dépôt	0,50%	0,25%	0,00%	0,00%	0,00%	-0,10%	-0,20%

Source : Banque Centrale Européenne

Lors de sa réunion du 4 septembre 2014, le Conseil des gouverneurs de la BCE a également annoncé sa décision de procéder à des achats d'obligations sécurisées (covered bonds) et de titres adossés à des actifs (asset-backed securities). Les modalités opérationnelles de ces deux programmes d'achats ont été publiées à l'issue de la réunion du Conseil du 2 octobre 2014 et les achats ont débuté dans les semaines suivantes.

Parallèlement à l'évolution des taux directeurs, les taux sur le marché monétaire européen se sont inscrits à la baisse au cours de l'année 2014. À fin décembre 2014, le taux au jour le jour (EONIA¹) s'établissait à 0,14 % (contre 0,17 % un an auparavant), et le taux à 3 mois (EURIBOR¹) à 0,08 % (contre 0,27 % à fin décembre 2013).



NB: A partir de mai 2014, les taux EONIA et Euribor 3 mois sont les données de fin de mois

Source : Banque de France

¹ Euro Overnight Index Average (EONIA) : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor ;

Euro Interbank Offered Rate (EURIBOR) : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

Aux Etats-Unis, dans un contexte d'amélioration générale des perspectives économiques, le Comité fédéral de *l'open market* a annoncé, lors de ses réunions des 28 et 29 octobre 2014, sa décision de mettre fin à son programme d'achat d'actifs. Le taux objectif des fonds fédéraux se maintient dans la fourchette de 0 % à 0,25 %.

Lors de sa réunion du 19 novembre 2014, la Banque du Japon a décidé de laisser ses grandes orientations inchangées, suite à sa décision d'octobre 2014 d'élargir son programme d'assouplissement quantitatif et qualitatif par le biais d'une accélération du rythme annuel de croissance de la base monétaire, porté à 80 000 milliards de yens environ (contre 60 000-70 000 milliards).

Le Comité de politique monétaire de la Banque d'Angleterre a décidé, lors de sa réunion du 4 décembre 2014, de maintenir son taux directeur à 0,5 % et le montant de son programme de rachat d'actifs à 375 milliards de livres.

1.2 LES TAUX CREDITEURS

Aux termes du règlement du CRBF n° 86-13 du 14 mai 1986 modifié, la Banque de France est chargée d'effectuer, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, le calcul du taux du livret A et du livret de développement durable (LDD) selon la formule fixée par ce règlement¹. Celle-ci combine les taux observés sur le marché monétaire au jour le jour et à trois mois, ainsi que la variation de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de l'ensemble des ménages. Le taux calculé est au moins égal à celui de l'inflation ainsi définie, majoré d'un quart de point et arrondi au quart de point le plus proche.

Le taux du livret A (ainsi que celui du LDD) a été ramené à 1,25 % à 1,00 % à compter du 1^{er} août 2014² précédemment (1^{er} août 2013). A noter qu'il s'agit du taux le plus bas jamais observé depuis la création du livret A en mai 1818.

Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

	08-09	08-10	02-11	08-11	02-13	08-13	08-14
Livret A	1,25%	1,75%	2,00%	2,25%	1,75%	1,25%	1,00%
Compte d'épargne-logement (CEL) *	0,75%	1,25%	1,25%	1,50%	1,25%	0,75%	0,75%
Plan d'épargne-logement (PEL) *	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,00%
Livret d'épargne populaire (LEP)	1,75%	2,25%	2,50%	2,75%	2,25%	1,75%	1,50%
Livret de développement durable	1,25%	1,75%	2,00%	2,25%	1,75%	1,25%	1,00%

* hors prime de l'Etat

Source : Banque de France

L'application du mode de calcul automatique aurait conduit à fixer le taux du livret A et du LDD à 0,50% à compter du 1^{er} août 2014. Toutefois, comme l'indique le communiqué du ministre des finances du 10 juillet 2014, le « Gouverneur de la Banque de France a proposé au Gouvernement de déroger au taux calculé de 0,5 %, compte tenu du caractère exceptionnellement bas de l'inflation. Sur cette base et soucieux de trouver un équilibre entre la

¹ Ce calcul peut ne pas être appliqué lorsque la Banque de France estime que des circonstances exceptionnelles justifient une dérogation à l'application des taux calculés, notamment si le nouveau taux ne permet pas de préserver globalement le pouvoir d'achat des épargnants. Le Gouverneur de la Banque de France soumet alors la proposition de taux au ministre de l'économie qui préside le Comité de la réglementation bancaire et financière.

² Arrêté du 28 juillet 2014 relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n°86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit, publié au Journal officiel du 31 juillet 2014.

juste rémunération de l'épargne des Français, l'attractivité du livret A, qui collecte de l'épargne pour financer la construction de logements sociaux, mais aussi la nécessité de préserver le coût des prêts aux organismes de logement social, qui dépend directement du taux du livret A, le Gouvernement a décidé de fixer le taux du livret A à 1 % ».

1.3 LES TAUX DEBITEURS

Jusqu'en juillet 2012, l'Institut d'émission réalisait une enquête semestrielle sur le coût du crédit aux entreprises pratiqué par les cinq principales banques de la place. Depuis début 2011, l'IEDOM utilise désormais l'enquête trimestrielle de la BCE auprès des établissements de crédit et des sociétés financières, qui prend en compte l'ensemble des crédits octroyés au cours du premier mois de chaque trimestre en faveur des sociétés non financières et des entrepreneurs individuels. Les taux moyens par catégorie de crédit issus de cette enquête ne sont pas parfaitement comparables avec ceux précédemment publiés.

Evolution des taux moyens pondérés du crédit aux entreprises

Taux moyens débiteurs en %	Taux moyen pondéré global		dont Tranche 1 : ≤ 15 245		dont Tranche 2 : > 15 245 et ≤ 45 735		dont Tranche 3 : > 45 735 et ≤ 76 225	
	La Réunion	Métropole	La Réunion	Métropole	La Réunion	Métropole	La Réunion	Métropole
Crédits à moyen et long termes								
janv-14	3,04	2,69	6,61	3,20	5,64	2,89	4,84	2,92
avr-14	3,38	2,70	4,85	3,06	5,91	2,78	5,25	2,84
juil-14	3,16	2,44	5,93	2,98	5,65	2,68	4,81	2,68
oct-14	3,62	2,28	4,60	2,67	4,15	2,43	4,14	2,44
Découvert								
janv-14	6,50	2,69	11,59	9,98	11,08	6,82	9,04	5,52
avr-14	6,75	2,66	12,21	9,80	10,89	6,47	10,98	5,48
juil-14	5,79	2,53	11,98	9,86	10,48	6,52	10,23	4,92
oct-14	5,12	2,53	12,30	9,92	10,66	6,42	10,10	4,63
Escompte								
janv-14	2,72	2,30	2,53	3,10	3,37	3,99	n.s. **	3,25
avr-14	3,02	2,30	2,51	3,17	3,95	4,30	n.s. **	3,40
juil-14	3,63	2,07	2,38	2,93	4,15	4,14	3,13 *	3,70
oct-14	3,27	1,67	2,80	3,13	2,91	3,53	n.s. **	3,17
Autres crédits à court terme								
janv-14	2,42	1,96	4,66	3,47	n.s. **	3,10	n.s. **	2,64
avr-14	2,07	1,98	4,55	3,35	n.s. **	2,99	n.s. **	2,49
juil-14	2,36	1,97	4,79	3,36	n.s. **	3,08	n.s. **	2,77
oct-14	2,08	1,74	3,84	3,14	n.s. **	2,88	n.s. **	2,70

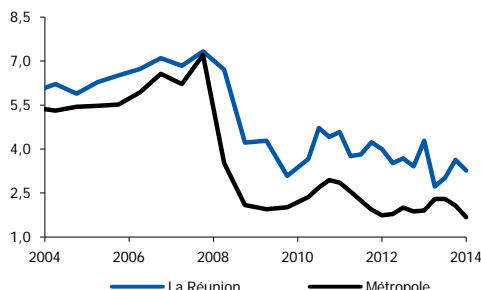
* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 20 et 30)

** Non significatif compte tenu d'un nombre d'observations insuffisant (inférieur à 20)

Source : IEDOM

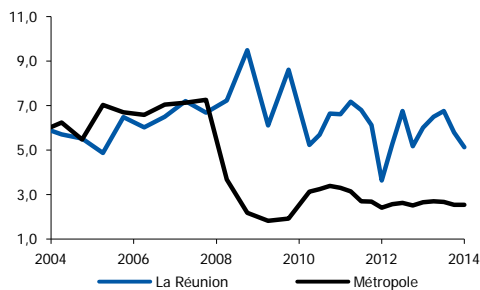
Le coût du crédit aux entreprises a ainsi sensiblement baissé au cours de l'année 2014 pour les opérations d'escompte commercial et de découvert en compte (malgré une hausse enregistrée au cours des deux premiers trimestres). Il est par contre resté relativement stable pour les crédits à moyen et long terme et pour les autres crédits à court terme. Les baisses les plus sensibles concernent néanmoins plus les crédits de tranche de montants élevées. Ainsi, pour les découverts, les taux des tranches de petits montants s'inscrivent en hausse régulière sur l'année 2014 et la baisse du taux moyen pondéré global sur 2014 s'explique uniquement par quelques autorisations de montant important à taux très faible.

Taux de l'escompte commercial



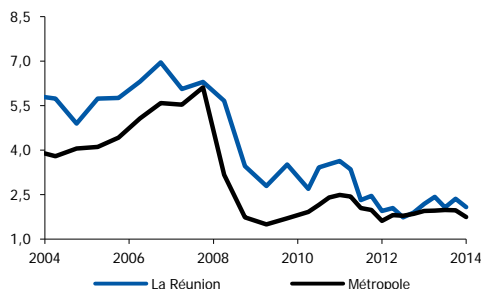
Source : IEDOM

Taux des découverts



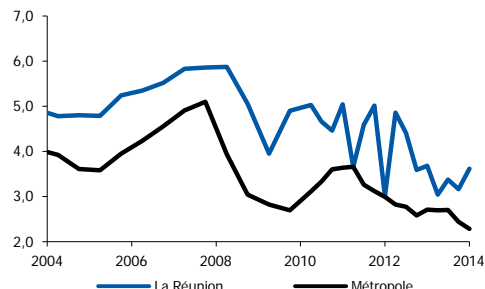
Source : IEDOM

Taux des autres crédits à court terme



Source : IEDOM

Taux des crédits à moyen et long termes



Source : IEDOM

Les taux moyens des crédits octroyés aux entreprises réunionnaises restent cependant significativement supérieurs à ceux de la métropole et ce, pour tous les types de crédits et toutes les tranches de montants. Une partie de cet écart s'explique cependant par des effets de structure¹, notamment pour les découverts et pour l'escompte, mais aussi par des coûts d'exploitation plus élevés, un coût du risque nettement supérieur et un coût de refinancement plus onéreux.

1.4 LES TAUX DE L'USURE

La législation française relative aux seuils de l'usure repose sur les articles L. 313-3 à L.313-5 du Code de la consommation et les articles L. 313-5 à L. 313-5-2 du Code monétaire et financier. Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues telles que définies par l'autorité administrative après avis du Comité consultatif du secteur financier ». Ce taux est déterminé par

¹ La comparaison des taux par tranche permet de mettre en évidence des effets de structure. En raison de la composition de leurs parcs d'entreprises, les crédits octroyés dans les DOM concernent en effet majoritairement les premières tranches de montant, pour lesquelles les taux moyens sont les plus élevés. Cet effet de structure expliquerait près d'un quart de l'écart entre les taux moyens pondérés globaux des découverts métropolitains et réunionnais, et plus de la moitié de l'écart sur l'escompte

la Banque de France et s'applique uniformément sur le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Évolution des seuils d'usure

Catégories de crédit		1T14	2T14	3T14	4T14	1T15
Particuliers	Prêts immobiliers					
	- Prêts à taux fixe	5,04%	5,19%	5,11%	4,85%	4,57%
	- Prêts à taux variable	4,51%	4,64%	4,71%	4,53%	4,15%
	- Prêts relais	5,23%	5,39%	5,27%	5,19%	4,92%
	Crédits à la consommation					
- d'un montant compris inférieur à 3 000 €	20,23%	20,27%	20,35%	20,28%	20,25%	
- d'un montant compris entre 3 000 € et 6 000 €	15,12%	15,09%	14,81%	14,59%	14,37%	
- d'un montant supérieur à 6 000 €	10,35%	10,21%	9,79%	9,47%	9,21%	
Personnes morales	Personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle					
	- Prêts consentis en vue d'achat ou de ventes à tempérament	7,96%	7,91%	7,83%	7,79%	7,65%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,76%	3,92%	3,91%	3,72%	3,35%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	4,83%	4,79%	4,71%	4,53%	4,25%
	- Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	4,36%	4,31%	4,07%	3,92%	3,87%
Prof.	- Découverts en compte (**)	13,31%	13,37%	13,33%	13,39%	13,27%

(*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé

(**) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Banque de France

Le financement de la consommation des ménages constitue un enjeu important pour l'économie française. La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 a réaffirmé l'importance de la transparence de l'information comme élément de régulation des rapports entre consommateurs et entreprises, et a confirmé l'utilité du comité de suivi de la réforme de l'usure, créé par la loi n° 2010-737 du 1er juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation.

La loi n° 2010-737 du 1er juillet 2010 (dite « loi Lagarde ») a, en effet, défini un cadre structurant pour le crédit à la consommation visant à promouvoir une distribution plus responsable du crédit. Elle a notamment organisé la transition vers un nouveau système de calcul des seuils de l'usure et créé, dans son article 1, un comité chargé de suivre et d'analyser, au regard du mode de fixation des taux de l'usure, le niveau et l'évolution des taux d'intérêt des prêts aux particuliers. La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 (dite « loi Hamon ») s'inscrit dans la perspective du développement d'une consommation responsable et crée de nouveaux outils de régulation économique pour mieux équilibrer le marché du crédit entre consommateurs et entreprises. Elle lutte également contre le surendettement en renforçant l'encadrement de la production du crédit à la consommation. Par ailleurs, la loi poursuit les efforts engagés pour promouvoir un endettement soutenable en suspendant les crédits renouvelables au bout d'un an sans utilisation et en obligeant les organismes prêteurs à proposer le choix entre un crédit renouvelable et un crédit amortissable pour tout achat supérieur au seuil réglementaire de 1 000 euros. Dans le même esprit, la loi prohibe les hypothèques rechargeables.¹

¹ Source : Rapport annuel 2013 du Comité de suivi de la réforme de l'usure, Banque de France

2. L'Observatoire des tarifs bancaires

Mis en place au premier semestre 2009 à la demande de la ministre chargée de l'Économie, l'Observatoire des tarifs bancaires dans la zone d'intervention de l'IEDOM a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010. Son statut est codifié à l'article L. 711-5 III du Code monétaire et financier : « Il est créé au sein de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer un Observatoire des tarifs bancaires (...). [L'Observatoire] publie périodiquement des relevés portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au Ministre chargé de l'Économie, qui est transmis au Parlement. »

La loi n° 2012-1270 relative à la régulation économique outre-mer (dite loi « Vie chère ») a introduit la disposition suivante dans le code monétaire et financier : « [L'IEDOM] publie semestriellement un rapport portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements des départements et collectivités d'outre-mer concernés et les établissements de la France hexagonale ».

Dans le cadre de cette mission, l'Observatoire relève chaque semestre, au 1^{er} avril et au 1^{er} octobre, les tarifs individuels d'une trentaine de services bancaires les plus couramment utilisés pour l'ensemble des établissements bancaires installés dans les DOM, parmi lesquels figurent les tarifs « standards » (voir tableau ci-après). Ces tarifs « standards » s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires. Un onzième tarif standard, celui des frais annuels de tenue de compte, complétait, depuis la création, cette liste pour les établissements de crédit des DCOM. Sur décision du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) du 5 novembre 2013 faisant suite à une demande du ministre de l'Économie et des Finances, ce tarif a été intégré dans l'extrait standard à compter du 2 janvier 2014.

Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, l'Observatoire présente pour chacune des six géographies incluses dans sa zone d'intervention des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré), ainsi qu'un tarif moyen pour l'ensemble de la zone (pondération par le poids de chaque place bancaire).

Le suivi des tarifs bancaires est réalisé sur la base de données publiques, telles qu'elles sont transcrites dans les plaquettes tarifaires des banques. Ces données sont validées par chaque établissement de crédit. L'IEDOM publie deux observatoires semestriels et un rapport annuel d'activité. Ces documents sont disponibles sur le site de l'IEDOM.

Afin de permettre des comparaisons avec la métropole, les publications de l'Observatoire de l'IEDOM incluent, depuis octobre 2011, les moyennes des tarifs métropolitains issues de l'Observatoire des tarifs bancaires du CCSF. Par ailleurs, dans le cadre de la loi bancaire de juillet 2013, le gouvernement s'est engagé à remettre au Parlement un rapport sur les tarifs bancaires outre-mer. L'élaboration de ce rapport a été confiée à Emmanuel Constans, Président du CCSF. Le rapport Constans, publié le 30 juillet 2014, a dressé un état des lieux, en métropole et outre-mer, des tarifs correspondant aux services bancaires les plus utilisés, et présenté un certain nombre de propositions visant à la convergence des tarifs outre-mer et en métropole.

Suite à cette publication, le CCSF a adopté le 30 septembre 2014 un « avis sur un dispositif visant à favoriser une convergence des tarifs bancaires outre-mer avec les tarifs métropolitains ». Cet avis reprend à son compte les observations du rapport Constans : concernant les DOM, il note que l'évolution des tarifs bancaires pour les clients non

professionnels fait apparaître une convergence avec les tarifs métropolitains. En revanche, il note également que les moyennes des frais de tenue de compte sont supérieures à la moyenne en métropole dans tous les départements (à l'exception de Saint-Pierre-et-Miquelon), avec une tendance à la diminution observée dans plusieurs départements.

Reprenant également à son compte les recommandations du rapport Constans, l'avis du CCSF retient comme objectif de convergence des tarifs bancaires des DOM, de « faire en sorte qu'en trois ans, les moyennes départementales des frais de tenue de compte rejoignent les moyennes France entière des établissements facturant des frais de tenue de compte ».

Tarifs bancaires moyens par géographie (octobre 2014)

En euros	Guade- -loupe	Marti- nique	Guya- ne	Réu- nion	Mayo- tte	Moy. DOM	Moy. Métro- pole ⁽¹⁾
Frais de tenue de compte (par an)	30,86	19,72	32,19	14,89	24,22	0,00	8,75
Abonnement de gestion de comptes sur Internet ³	0,74	0,93	1,00	0,01	0,60	0,00	0,58
Alertes sur la situation du compte par SMS ³	ns	ns	ns	1,41	1,01	ns	2,11
Alertes sur la situation du compte par SMS ⁴	ns	0,27	0,33	NS	0,29	so	0,40
Virement SEPA							
dans la zone euro en agence ⁵	4,04	3,95	3,64	2,99	3,59	3,22	3,58
dans la zone euro par Internet ⁵	0,02	0,04	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement							
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,28	1,06	1,57	0,00	0,00	0,00	2,03
Frais par prélèvement	0,04	0,00	0,02	0,00	0,00	0,26	0,00
Carte bancaire							
Carte de paiement internationale à débit différé	44,06	44,69	44,38	43,51	44,07	43,82	44,83
Carte de paiement internationale à débit immédiat	37,66	38,28	37,33	37,62	37,22	35,22	38,48
Carte de paiement à autorisation systématique	30,13	29,23	29,21	30,19	28,69	33,70	29,85
Retrait dans un autre établissement (zone euro)	0,10	0,00	0,11	0,12	0,00	0,00	0,00
Divers							
Commission d'intervention	7,51	6,97	7,21	7,52	7,51	6,39	7,82
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	24,47	25,28	24,47	22,94	22,89	ns	24,60

so : Sans objet (service non proposé) ; ns : Non significatif (nombre d'observations insuffisant) ; (1) Tarifs moyens relevés en janvier 2014 (cf. rapport 2014 de l'Observatoire des tarifs bancaires du CCSF).

Source : Banque de France

3. Le bilan agrégé des principales banques locales et l'analyse des risques

3.1 LA STRUCTURE DU BILAN AGRÉGÉ

3.1.1 Bilan agrégé total

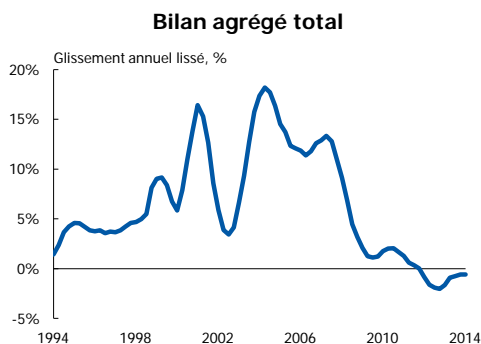
La situation agrégée présentée ici concerne uniquement les quatre principales banques locales de la place¹, qui représentent près de la moitié des encours de crédits. L'agrégation de leurs bilans a été effectuée sur la base des bilans et comptes de résultat propres au département, dans l'attente de l'approbation des bilans publiables.

ACTIF					PASSIF			
1985	2000	2010	2014		1985	2000	2010	2014
15,0%	6,6%	16,4%	15,6%	Opérations de trésorerie	27,4%	13,8%	38,7%	22,7%
70,2%	84,5%	75,9%	76,0%	Opérations avec la clientèle	59,0%	74,1%	49,0%	61,2%
14,8%	8,9%	7,7%	8,5%	Autres opérations	13,5%	12,1%	12,3%	16,1%
1 578	4 218	10 279	9 961	Total (millions d'€)	1 578	4 218	10 279	9 961

Source : IEDOM (4 principales banques locales)

Au 31 décembre 2014, le bilan agrégé des quatre banques s'établit à un total de 10,0 milliards d'euros, en recul pour la deuxième année consécutive (-3,0 % entre 2013 et 2014 après -1,4 % précédemment). C'est la première fois depuis près de vingt-cinq ans que le total de bilan des quatre banques diminue sensiblement. Cette baisse s'explique par le ralentissement des octrois de crédits et de la collecte d'épargne.

L'analyse de la structure du bilan agrégé fait ressortir la prépondérance à l'actif des opérations avec la clientèle² (76,0 % en 2014), traduisant une forte activité d'intermédiation, même si leur poids a eu tendance à décroître par rapport au début des années 2000. Les opérations avec la clientèle au passif (ressources) représentent une proportion plus faible (61,2 % en 2014), ce qui génère un important besoin de refinancement interbancaire pour ces quatre banques (22,7 % du total de bilan en 2014). Ce besoin de refinancement a néanmoins tendance à décroître régulièrement ces dernières années, après un maximum atteint dans les années 2008-2009.



¹ A savoir trois banques commerciales (Banque de La Réunion, BNP Paribas Réunion, Banque française commerciale-océan Indien) et une banque mutualiste (Caisse régionale du crédit agricole mutuel de La Réunion).

² A noter que l'épargne collectée pour le compte d'autres établissements extérieurs au département (cas de la BFCOI et de la CRCAMR) est réintégrée dans les opérations avec la clientèle et retirée des opérations de trésorerie et de refinancement interbancaire. Cette épargne collectée pour le compte de tiers s'établit à 1,2 milliard d'euros à fin décembre 2014.

Le poids des opérations interbancaires au passif du bilan a fortement progressé, passant de moins de 15 % du total de bilan dans les années 2000 à plus de 30 % dans les années 2010. En proportion de l'épargne collectée auprès de la clientèle, l'évolution est encore plus marquante puisque le besoin de refinancement est passé de moins de 10 % entre 1993 et 2003 à un maximum de 50 % dans les années 2008-2009.

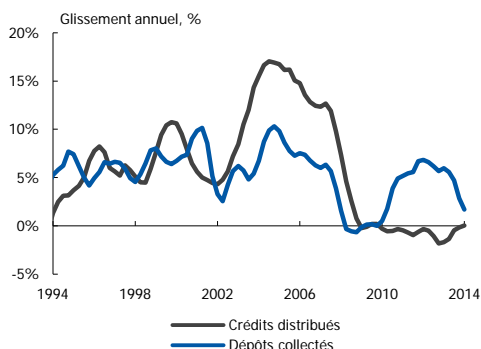
L'impact des grandes crises financières et économiques est apparent. En 1992 comme en 2009, on constate une forte diminution du besoin de refinancement des banques, qui dépassait 20 % dans les années 1988-1992 et culminait à un niveau jamais atteint de 50 % en 2008 (pour ces seules quatre banques). Les banques ont ainsi ramené leur besoin de refinancement à un peu plus de 15 % de l'épargne bilancielle collectée¹. Ces inversions brutales s'expliquent par le ralentissement des octrois de crédit, conjugué à une accentuation de la collecte de ressources.

Solde des opérations interbancaires rapporté aux ressources collectées



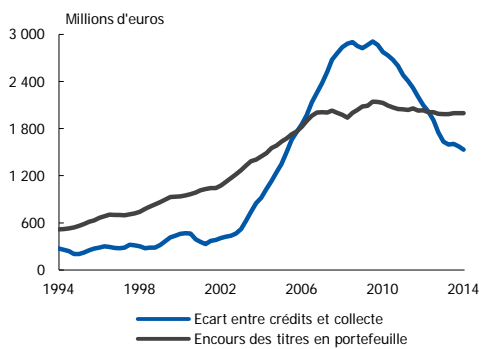
Source : IEDOM (4 principales banques locales)

Concours consentis et des dépôts collectés



Source : IEDOM (4 principales banques locales)

Écart entre crédits et collecte et encours de la collecte en portefeuille titres



Source : IEDOM (4 principales banques locales)

Les dépôts collectés pris en considération n'intègrent pas les titres de portefeuilles, les OPCVM et les produits d'assurance-vie commercialisés par les établissements bancaires, placements qui ne correspondent pas à des ressources à la disposition des établissements de crédit pour financer les crédits qu'ils consentent à leur clientèle. La crise financière a rappelé aux épargnants les dangers d'illiquidité de ce type de placements, et aux banques l'importance des placements bilanciaux de préférence à ces placements désintermédiés. Dans les années 1990-2010, ces placements avaient régulièrement augmenté, jusqu'à atteindre 31 % de l'ensemble des ressources collectées par les quatre banques à fin septembre 2010. Depuis, l'épargne placée en portefeuille titres (dont l'assurance-vie) recule régulièrement, les épargnants et les banques privilégiant les placements sous forme de livrets et de dépôts. En 2014, pour la première fois depuis 2007, la collecte tierce est cependant redevenue supérieure au besoin de refinancement des quatre banques étudiées.

¹ Seule la crise boursière des valeurs technologiques des années 1999-2000 a été sans effet sur le besoin de refinancement de ces banques

3.1.2 Soldes par type d'opérations

Après avoir atteint un maximum entre 2009 et 2010, à plus de 2,9 milliards d'euros, le déficit des opérations avec la clientèle continue de se réduire depuis 2010, pour s'établir à fin décembre 2014 à 1,5 milliard d'euros (-6,3 % par rapport à 2013).

Le solde des opérations interbancaires (ou de trésorerie) diminue parallèlement très fortement en 2014 (-28,1 % après -35,7 % en 2013) pour s'établir désormais à 0,7 milliard d'euros à fin décembre 2014. Pour mémoire, il s'était établi à son maximum entre 2008 et 2009 à plus de 2,5 milliards d'euros.

Décomposition des soldes par type d'opération

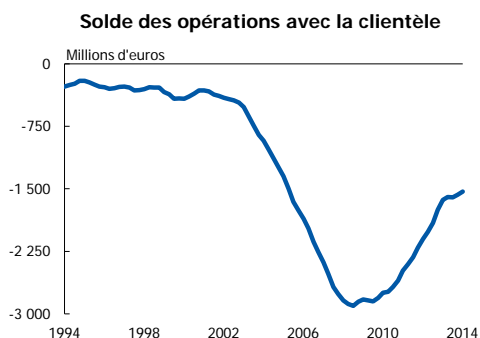
(millions d'euros)	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2013	2014	Var.
Solde par type d'opération									
- Opérations de trésorerie	196	340	72	305	1 036	2 298	992	713	28,1%
- Opérations avec la clientèle	-176	-391	-167	-441	-1 327	-2 765	-1 574	-1 475	6,3%
- Autres opérations	-20	51	95	136	292	467	581	762	-31,0%
(dt) Détail du solde des opérations de trésorerie									
- avec l'ensemble des EC	159	241	-92	379	1 176	2 423	1 103	829	24,9%
- caisse & réserves obligatoires	-46	-71	-38	-74	-140	-124	-111	-116	-4,2%
- réescompte IEDOM	83	170	202	0	0	0	0	0	

Ressources (+). Emplois (-)

Source : IEDOM (4 principales banques locales)

Comme le montre le graphique, la situation enregistrée entre 2003 et 2008 était atypique, avec une très forte dégradation du solde des opérations avec la clientèle (rapport entre les crédits consentis et l'épargne collectée) et un accroissement important du besoin de trésorerie des quatre banques (qui est passé de 400 millions d'euros en 2000 et à près de 3 milliards d'euros en 2008-2009). Cette situation trouvait son origine dans la très forte progression des financements consentis par les quatre banques aux entreprises et aux ménages pendant ces cinq années (2003-2008).

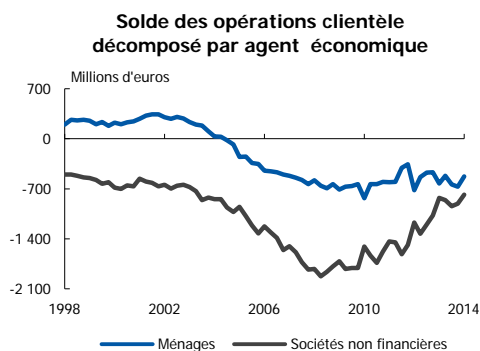
Les quatre principales banques réunionnaises n'ont cependant pas connu de réelles difficultés de refinancement pendant ces années de crise, même au plus fort de la crise financière, grâce à leur adossement à de grands groupes bancaires métropolitains.



Source : IEDOM (4 principales banques locales)

3.1.3 Soldes des opérations avec la clientèle par agents économiques

Le déficit global affiché par les quatre banques en matière d'opérations avec la clientèle (-0,7 milliard d'euros à fin décembre 2014) concerne toutes les catégories d'agents économiques. C'est néanmoins vis-à-vis des sociétés non financières que le déficit demeure le plus important (-0,8 milliard d'euros en 2014, en baisse cependant par rapport -1,9 milliard d'euros au plus bas début 2009). C'est aussi sur cette catégorie d'agents économiques que les quatre banques étudiées ont fait principalement porter le redressement de leur déficit de collecte, puisque ces dernières retrouvent pratiquement en 2013-2014 leur niveau de déficit des années 2000-2003.



Les ménages présentent pour leur part un déficit de collecte¹ de 0,5 milliard d'euros en 2014 (soit une baisse de 15,2 % du déficit). Sur cette clientèle, on demeure par contre très loin de la situation des années antérieures à 2003, puisque les quatre banques à cette époque disposaient d'une collecte d'épargne largement supérieure aux crédits octroyés, et d'un excédent de collecte qui servait au financement des autres clientèles.

Décomposition des soldes par type d'opération

(millions d'euros)	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014	Var.
Détail du solde des opérations avec la clientèle par agent économique								
Sociétés non financières	-682	-952	-1 509	-1 434	-1 171	-827	-784	5,2%
Ménages	226	-253	-830	-608	-719	-624	-530	15,2%
Autres agents économiques	15	-123	-426	-387	-191	-122	-161	-32,3%

Ressources (+), Emplois (-)

Source : IEDOM (4 principales banques locales)

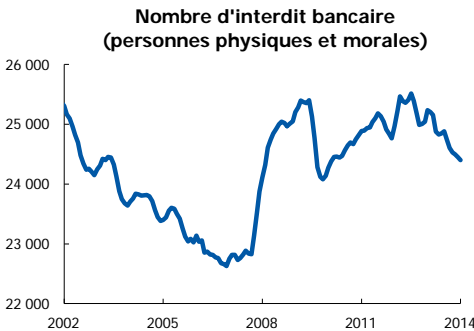
Ainsi, l'effort de rétablissement du déficit de collecte des sociétés non financières a été permis par une diminution des encours de crédits consentis de 0,6 milliard d'euros et par une progression des ressources collectées de 0,6 milliard d'euros, permettant de ramener le déficit de -1,9 milliard d'euros en mars 2009 à -0,8 milliard d'euros en décembre 2014. Tandis que l'effort de rétablissement du déficit de collecte des ménages (ramené de 0,8 milliard d'euros en décembre 2010 à 0,5 milliard d'euros en 2014) s'est accompagné d'une hausse des crédits consentis de 0,1 milliard d'euros et d'une hausse de la collecte de ressources de 0,4 milliard d'euros.

¹ Pour rappel, la collecte de ressources dont il est question ici n'intègre pas les titres de placement détenus par la clientèle des quatre banques ni les placements sous forme d'assurance-vie. Si ces placements étaient intégrés (ils sont majoritairement détenus par les ménages), cette clientèle présenterait aujourd'hui un excédent de collecte d'épargne sur les crédits consentis.

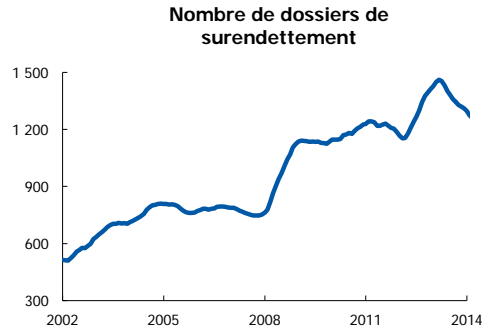
3.2 L'ÉVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

3.2.1 Indicateurs de vulnérabilité

Inversement à une année 2013 marquée par une dégradation de la plupart des indicateurs de vulnérabilité des ménages et des entreprises, l'année 2014 enregistre une sensible amélioration. Le nombre de personnes physiques en interdiction bancaire a ainsi diminué de 2,6 %, idem pour les personnes morales. Le nombre des personnes (physiques ou morales) interdits bancaires s'établit ainsi à 24 369 inscriptions en décembre 2014.



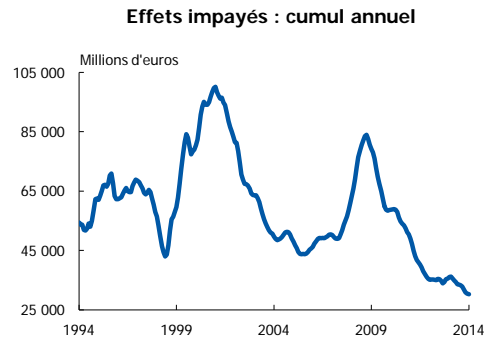
Source : IEDOM (4 principales banques locales)



Source : IEDOM (4 principales banques locales)

Autre indicateur de vulnérabilité des ménages, le nombre de dossiers de surendettement déposés s'est élevé à 1 301 sur l'ensemble de l'année 2014 (contre 1 432 un an auparavant). Malgré cette baisse, le nombre de dossiers de surendettement dépasse toujours les niveaux enregistrés au plus fort de la crise financière et économique de 2009, ce qui traduit une vulnérabilité toujours importante des ménages les plus en difficulté. Néanmoins, même s'il a fortement augmenté sur les dix dernières années, le nombre de dossiers rapporté à la population reste deux fois inférieur à celui observé au niveau national.

Enfin, le nombre d'effets impayés sur les entreprises affiche également une baisse sensible en 2014 (-13,2 %). Le recul est encore plus marqué pour le montant en cumul annuel des effets impayés déclarés (-17,0 % à 30,2 millions). Même si les effets de commerce sont aujourd'hui moins utilisés que par le passé, cet indicateur retrace les évolutions de la conjoncture économique dans le département, avec des pics de déclaration en 2001-2002 et 2008-2009 correspondant aux principales crises économiques et financières qui ont touché le département.

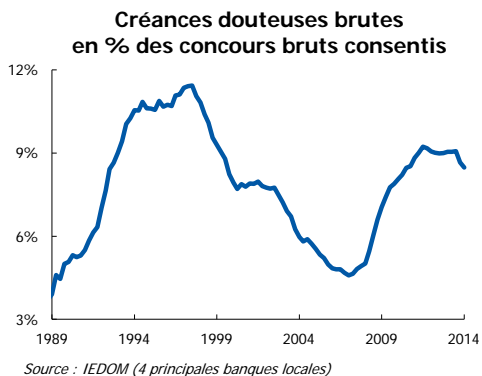


Source : IEDOM (4 principales banques locales)

3.2.2 Évolution des créances douteuses brutes

Les créances douteuses brutes portées par les quatre banques locales se sont inscrites une nouvelle fois en baisse entre 2013 et 2014 (-92 millions d'euros, soit -12,7 % après -3,8 % l'année précédente). Ces deux années consécutives de baisse font suite à une progression continue et marquée du poids des créances douteuses depuis 2009.

Les créances douteuses brutes des quatre banques atteignent désormais un encours de 631 millions d'euros à fin 2014 contre 723 millions d'euros à fin 2013, représentant 7,9 % des encours totaux de crédits octroyés à leur clientèle. La baisse enregistrée en 2014 s'explique essentiellement par la cession par un établissement bancaire de la place d'une partie de son portefeuille de créances douteuses à un cabinet métropolitain de recouvrement de créances (MCS). Ce type d'opérations, fréquente en France métropolitaine, est appelé à se renouveler plus fréquemment dans les années futures.



Bien qu'en baisse et inférieur au niveau moyen de ces dernières années (autour de 9 % en 2012-2013), le poids des créances douteuses reste bien supérieur au niveau d'avant éclatement de la crise financière (4,4 % à fin décembre 2007). Historiquement, les quatre banques locales ont déjà enregistré par le passé une situation plus grave, notamment après la crise de 1993. Le poids des créances douteuses dans les concours consentis avait ainsi atteint près de 11,5 % en 1998.

La même évolution des créances douteuses a également été enregistrée pour l'ensemble du système bancaire local. Néanmoins, les quatre banques représentent un poids dans les créances douteuses brutes (rapporté au total des créances douteuses brutes détenues par le système bancaire local) plus important (69,8 % en 2014 après 71,7 % en 2013) que son poids dans les concours totaux bruts consentis (43,9 % en 2014 contre 45,3 % en 2013).

Evolution des créances douteuses des quatre banques principales

(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2012	2013	2014
Créances douteuses brutes	109,9	270,9	280,8	321,9	658,9	751,3	722,7	631,2
Poids dans les concours à la clientèle	5,4%	10,1%	7,5%	5,4%	8,0%	9,1%	9,0%	7,9%
Taux de provisionnement	48,4%	61,1%	66,1%	70,8%	65,7%	62,3%	64,0%	64,4%
Croissance des douteux bruts	19,4%	5,8%	-10,0%	11,4%	17,2%	7,8%	-3,8%	-12,7%
Poids des quatre banques dans l'ensemble des EC locaux - Toute clientèle								
- Créances douteuses brutes	68,7%	60,0%	62,7%	61,7%	67,8%	71,6%	71,7%	69,8%
- Concours totaux bruts	69,0%	68,9%	64,5%	49,2%	49,5%	47,2%	45,3%	43,9%

Source : IEDOM (4 principales banques locales)

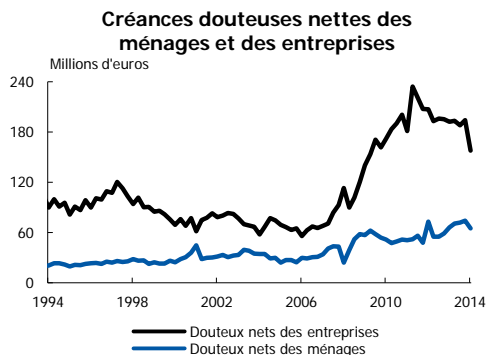
Le taux de provisionnement des créances douteuses brutes, qui reflète la couverture du risque encouru par des provisions pour défaut de paiement, s'améliore légèrement en 2014 pour atteindre 64,4 % contre 64,0 % un an auparavant.

3.2.3 Répartition des créances douteuses par agent économique

Les quatre banques enregistrent un taux de risque sur les entreprises fortement supérieur à celui qu'elles enregistrent sur les ménages. Ainsi, alors que les entreprises ne représentent que 45,6 % des concours nets totaux consentis à la clientèle à fin décembre 2014, elles concentrent 70,3 % des créances douteuses nettes comptabilisées à la même date.

C'est justement sur cette clientèle des entreprises que la majeure partie de la hausse des douteux enregistrée à partir de 2007-2008 s'est concentrée. Leur encours douteux net quadruple entre 2006 et 2011, alors qu'il n'a fait que doubler pour les ménages.

Le poids des douteux détenus par les quatre banques sur la clientèle des ménages progresse néanmoins légèrement entre 2013 et 2014. Il représente désormais 28,9 % des créances douteuses nettes totales, alors que les crédits aux ménages pèsent 45,9 % du total des concours bancaires octroyés par ces quatre banques.



Source : IEDOM (4 principales banques locales)

L'importance du poids des entreprises au sein des douteux nets s'explique notamment par la plus forte sensibilité de cette clientèle à la dégradation de la situation économique générale de la Réunion. Pour cette raison, le même phénomène de forte présence des entreprises au sein des créances douteuses nettes avait pu être observé dans les années 1993-1998, consécutivement à la crise de 1992-1993. Les difficultés financières des ménages mettent par contre plus de temps à se traduire par une remontée. Ces phénomènes restent néanmoins difficiles à appréhender en raison de politiques de provisionnement différentes selon les clientèles.

Décomposition des créances douteuses nettes par agent économique

	1995	2000	2005	2010	2012	2013	2014	Var.
Douteux nets	105,3	95,2	93,9	226,0	283,1	260,1	224,4	-13,7%
Ménages	18,4%	25,7%	25,4%	22,7%	25,7%	25,3%	28,9%	3,5 pt
Entreprises	77,3%	72,7%	73,4%	76,0%	73,1%	73,9%	70,3%	-3,6 pt
Autres agents	4,4%	1,6%	1,2%	1,3%	1,2%	0,8%	0,9%	0,1 pt

Poids de ces clientèles au sein des concours sains totaux consentis à la clientèle

Ménages	34,8%	36,8%	39,5%	40,8%	43,3%	44,7%	45,9%	1,2 pt
Entreprises	55,4%	55,5%	52,4%	49,5%	47,9%	46,8%	45,6%	-1,2 pt
Autres agents	9,8%	7,6%	8,2%	9,7%	8,8%	8,6%	8,6%	0,0 pt

Source : IEDOM (4 principales banques locales)

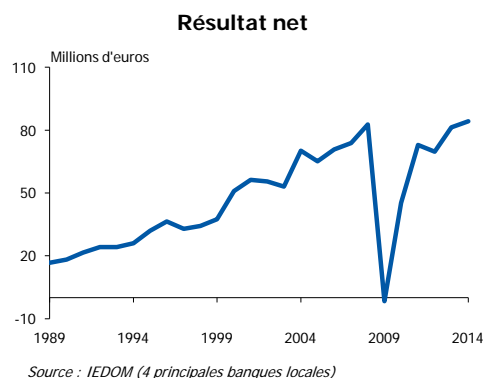
4. Les performances financières des banques locales

Avertissement : Les résultats des banques au 31 décembre 2014 ont été établis à partir de documents provisoires dans l'attente de l'approbation des comptes publiables. Ce sont les mêmes quatre établissements de crédit qui sont retenus dans cette partie que pour la précédente.

La rentabilité des quatre banques locales étudiées affiche une nouvelle progression en 2014 avec un résultat net après impôt en hausse de 3,4 % (+84 millions d'euros en 2014, après +16,7 % l'année précédente). Il atteint ainsi un niveau supérieur à celui d'avant l'éclatement de la crise financière.

Pour mémoire, la chute du résultat net de l'exercice 2009 s'expliquait essentiellement par les difficultés de l'une des principales banques de la place. En 2010, l'essentiel de la dégradation de la rentabilité des banques s'expliquait par la hausse généralisée du coût du risque.

Cinq ans après la crise financière, le système bancaire réunionnais semble ainsi avoir absorbé les impacts de la crise financière internationale et de la crise économique domestique. Le système bancaire réunionnais reste néanmoins confronté à une demande de crédits atone et à un poids des créances douteuses qui demeure élevé.



Evolution du résultat net des quatre banques locales

(millions d'euros)	1986	1990	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014
Résultat net global	11.5	18.2	31.9	50.9	65.1	45.2	72.9	69.7	81.4	84.2
Variation annuelle	-nd-	9.2%	22.8%	35.9%	-7.2%	-ns-	61.4%	-4.5%	16.7%	3.4%

Source : IEDOM (4 principales banques locales)

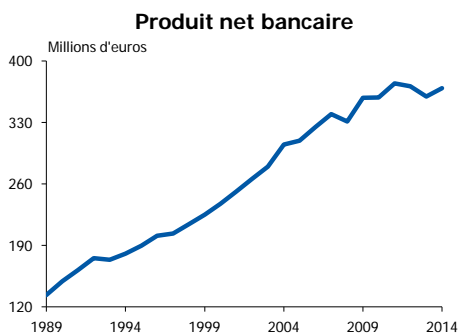
4.1 LA FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE

4.1.1 Un produit net bancaire en légère hausse

Mesure de la marge brute dégagée par les activités bancaires, le produit net bancaire des quatre banques locales étudiées affiche une légère hausse en 2014 (+2,6 % soit +9,3 millions d'euros) à 369 millions d'euros. Cette progression met ainsi fin à une contraction inédite du PNB des banques deux années d'affilée (-3,1 % en 2013 et -0,9 % en 2012). Une situation historiquement rare puisque même pendant la crise de 1992-1993, leur PNB avait simplement augmenté plus lentement qu'auparavant alors qu'il s'était légèrement contracté, une seule année, pendant la crise de 2008-2009.

Toutefois, cette légère progression du PNB s'explique simplement par une baisse de leurs charges d'exploitation bancaire (-10,8 %) plus rapide que celles de leurs produits d'exploitation bancaire (-3,1 %). Les deux années précédentes, ces baisses comparables avaient entraîné un recul du PNB. Le maintien de conditions de refinancement particulièrement basses sur les marchés interbancaires depuis 2012 continue de peser sur l'évolution des produits et charges d'exploitation bancaires.

Les autres produits et charges s'inscrivent en hausse sensible (+22,8 %) pour atteindre 28,6 millions d'euros. Ces produits évoluent de manière assez erratique.



Source : IEDOM (4 principales banques locales)

Evolution du produit net bancaire

(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2013	2014	Var.
Produits d'exploitation bancaire	266.7	317.1	349.2	451.6	600.0	526.2	509.7	-3.1%
(dt) Op. interbancaires et clientèle	242.0	284.3	283.9	360.9	440.1	387.9	371.6	-4.2%
Charges d'exploitation bancaire	120.3	128.7	112.3	151.3	265.2	189.9	169.4	-10.8%
(dt) Op. interbancaires et clientèle	111.1	112.6	90.4	122.0	175.5	122.5	106.7	-12.9%
Autres produits & charges	2.6	1.2	0.4	8.9	23.6	23.3	28.6	22.8%
Produit Net Bancaire	149.1	189.7	237.3	309.2	358.4	359.6	368.9	2.6%

Source : IEDOM (4 principales banques locales)

4.1.2 La structure du produit net bancaire par type d'opérations

Les produits générés sur les opérations avec la clientèle représentent toujours la principale composante des produits d'exploitation bancaire (64,6 % en 2014), même si cette proportion a eu tendance à fortement décroître au fil des années (76,3 % en 2000 et 80,5 % en 1990).

De leur côté, les charges d'exploitation bancaire sont majoritairement constituées des charges sur opérations interbancaires, même si leur proportion décroît également régulièrement (48,4 % en 2014 et 60,1% en 2009). Le poids des opérations avec la clientèle au sein des charges d'exploitation est plus restreint (16,1 % en 2014) mais il progresse régulièrement au cours des dernières années (minimum de 9,1 % en 2010), en lien avec la volonté des banques de dynamiser leur collecte de ressources pour restreindre leur déficit de collecte. L'évolution actuelle est ainsi l'inverse du mouvement observé des décennies 1990-2000-2010 (décroissance à partir d'un maximum de 36,0 % en 1986).

Le poids relatif des charges et produits sur les autres types d'opérations bancaires (essentiellement la gestion des titres en portefeuilles, les prestations de services financiers et la mise à disposition de moyens de paiement entre autres) ou sur les opérations de hors-bilan sur instruments financiers à terme et sur taux d'intérêt, plafonne depuis les années 2010 après de fortes progressions.

Structure du produit net bancaire des quatre banques locales

Charges d'exploitation bancaire					Type	Produits d'exploitation bancaire				
1990	2000	2010	2013	2014	d'opérations	1990	2000	2010	2013	2014
62.5%	54.2%	57.4%	50.0%	48.4%	Interbancaires	9.3%	4.7%	7.1%	5.5%	4.9%
29.9%	25.5%	9.1%	14.6%	16.1%	Clientèle	80.5%	76.3%	63.6%	65.1%	64.6%
7.4%	9.4%	5.9%	8.5%	9.3%	Titres	0.5%	3.0%	1.2%	0.9%	1.7%
0.2%	10.9%	27.7%	26.9%	26.2%	Diverses	9.7%	16.0%	28.1%	28.5%	28.8%
120.3	113.4	264.1	189.7	165.4	Total	269.4	350.7	622.5	549.3	534.4
					PNB	149.1	237.3	358.4	359.6	368.9

(*) Les charges sur opérations sur titres intègrent le coût des intérêts sur les certificats de dépôts négociables, qui s'assimilent à une ressource de la clientèle proche des dépôts à terme.

Source : IEDOM (4 principales banques locales)

4.1.3 La structure du produit net bancaire par type de produits

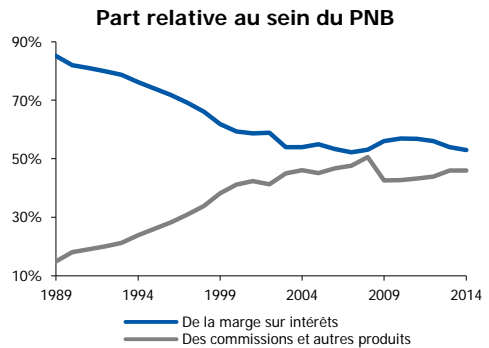
Le produit net bancaire se décompose d'une part entre la marge sur intérêts (différence entre les intérêts perçus et les intérêts versés) et d'autre part les produits des commissions ou autres frais ainsi que les autres produits perçus (revenus des titres par exemple).

Décomposition du produit net bancaire par type de produits

(millions d'euros)	1990	2000	2010	2013	2014	Var.
Marge nette sur intérêts	122.3 82%	140.7 59%	204.1 57%	194.0 54%	195.3 53%	0.7%
Commissions nettes facturées	n.d	42.3 18%	55.6 16%	52.0 14%	52.5 14%	1.0%
Services financiers	n.d	34.4 14%	40.0 11%	36.5 10%	32.2 9%	-11.7%
Autres produits divers	26.8 18%	20.9 9%	57.6 16%	76.9 21%	84.9 23%	10.4%
Prov. dépréciation de titres	n.d	-1.1 0%	1.1 0%	0.3 0%	4.0 1%	-n.s-
Produit net bancaire	149.1	237.3	358.4	359.6	368.9	2.6%

Source : IEDOM (4 principales banques locales)

Après deux années de baisse en 2012 (-2,2 %) et 2013 (-6,8 %), la marge d'intérêt (produit de l'intermédiation bancaire) des quatre banques progresse légèrement en 2014 pour atteindre 195,3 millions d'euros (+0,7 %). Elle représente toujours en 2014 une part majoritaire (53 %) du produit net bancaire, même si cette proportion a tendance à décroître d'exercice en exercice (82 % en 1990). De manière concomitante, les facturations de services financiers et autres produits (gestion des titres en portefeuille, opérations de hors-bilan sur instruments financiers à terme sur taux d'intérêt, produits accessoires, ...) ont fourni aux banques un relais de croissance de leur PNB. Le poids de ces commissions a fortement progressé jusqu'en 2008. Depuis, la croissance des commissions a subi l'impact de loi Lurel (suite aux débats sur la cherté de la vie), avec notamment la mise en place d'un Observatoire des tarifs bancaires (cf. section II.2) et l'engagement des banques à la convergence de leurs tarifs vers ceux pratiqués en France métropolitaine. Le ralentissement



Source : IEDOM (4 principales banques locales)

économique et l'atonie des opérations d'octrois de crédits expliquent également le recul de certaines commissions afférentes. Depuis 2011, la marge sur intérêts et les commissions et services financiers s'inscrivent en moyenne en baisse ; seuls les autres produits (21 % du PNB en 2013) enregistrant des hausses significatives permettant de limiter le recul du PNB des banques.

4.1.4 Évolution et décomposition de la marge d'intérêt

La marge entre les intérêts perçus et versés sur opérations interbancaires, opérations subordonnées et opérations avec la clientèle (intitulée en abrégé « marge sur intérêts »), s'établit pour les quatre banques étudiées, à 195,3 millions d'euros en 2014, soit un niveau assez proche de celui atteint en 2013 (194,0 millions d'euros). Elle avait atteint un maximum de 212,8 millions d'euros en 2011. La totalité des composantes des intérêts perçus ou versés s'inscrivent néanmoins en baisse (intérêts perçus sur les crédits consentis à la clientèle -4,4 %, et versés -5,1% ; intérêts perçus ou versés concernant les opérations interbancaires (respectivement -10,7 % et -17,7 %).

Décomposition de la marge entre intérêts perçus et versés

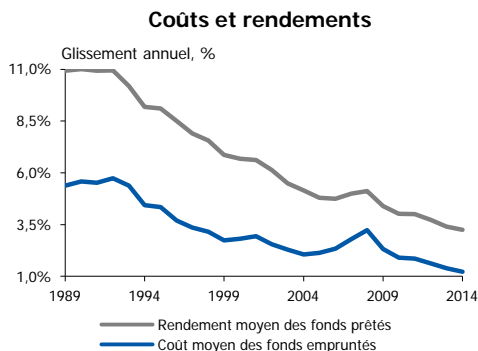
(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2013	2014	Var.
Intérêts perçus	242.3	262.6	239.7	295.3	374.0	315.7	300.0	-5.0%
(dt) sur crédits clientèle	217.2	233.3	229.2	263.5	338.5	291.7	278.9	-4.4%
(dt) sur prêts interbancaires	25.1	29.3	10.5	29.5	33.9	23.5	21.0	-10.7%
Intérêts versés	120.0	122.2	99.0	125.5	169.9	121.7	104.8	-13.9%
(dt) sur dépôts clientèle	44.8	44.9	36.6	32.6	29.0	34.8	33.0	-5.1%
(dt) sur emprunts interbancaires	75.2	74.3	59.9	91.7	139.1	85.5	70.4	-17.7%
Marge sur intérêts	122.3	140.4	140.7	169.8	204.1	194.0	195.3	0.7%

Source : IEDOM (4 principales banques locales)

4.1.5 Évolution des coûts et rendements

La différence entre le taux de rendement moyen des emplois et le coût moyen des ressources constitue la marge des banques et le socle de leur rentabilité en tant qu'établissement bancaire. Ces deux indicateurs continuent de s'inscrire en baisse régulière en 2014, comme les années précédentes. La dernière hausse de leurs coûts et rendements a été enregistrée entre 2007 et 2008.

Le coût moyen des fonds empruntés (le taux moyen auquel les banques se refinancent, toutes ressources confondues) diminue de 17 points de base entre 2013 et 2014 (après -24 points de base l'année précédente), pour atteindre 1,22 % en 2014. La baisse atteint 19 points de base pour le coût moyen des refinancements interbancaires, 8 points de base pour le coût moyen des dépôts collectés auprès de la clientèle tandis que le coût moyen des emprunts subordonnés est stable (+1 point de base) après de fortes baisses les deux années précédentes (-56 points de base en 2013 et -57 points de base en 2012).



Source : IEDOM (4 principales banques locales)

Le rendement des fonds prêtés diminue également en 2014 (-16 points de base) comme l'année précédente (-32 points de base) pour s'afficher à 3,25 %. Il s'agit également du plus bas niveau historique jamais enregistré. Pour mémoire, il y a vingt ans, en 1994, le rendement moyen des fonds prêtés par ses quatre mêmes banques s'établissait à 9,2 % (pour un coût moyen de refinancement de 4,4 %). Le rendement moyen des crédits consentis à la clientèle diminue de 14 points de base (après -30 points de base entre 2012 et 2013) pour atteindre 3,68 %, tandis que le rendement moyen des prêts interbancaires recule de 19 points de base (à 1,27 %) et celui des prêts subordonnés de 108 points de base (à 1,02 %).

Analyse en terme de coût et rendement moyen

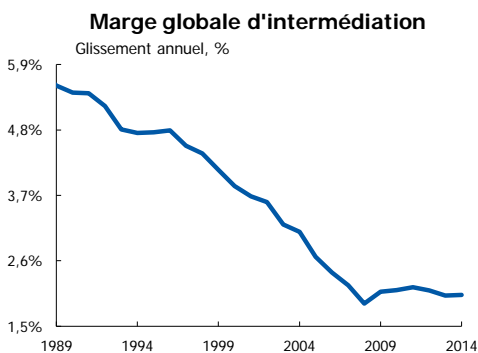
	1990	1995	2000	2005	2010	2013	2014
Opérations interbancaires							
Coût moyen des emprunts	7.86%	6.57%	4.61%	3.33%	2.80%	2.08%	1.89%
Rendement moyen des prêts	8.25%	6.17%	3.97%	3.37%	2.30%	1.46%	1.27%
Prêts et emprunts subordonnés							
Coût moyen des emprunts		8.97%	5.98%	3.44%	2.27%	1.73%	1.74%
Rendement moyen des prêts			0.17%	4.17%	4.54%	2.10%	1.02%
Opérations avec la clientèle							
Coût moyen des dépôts	3.76%	2.73%	1.69%	1.05%	0.75%	0.77%	0.69%
Rendement moyen des crédits	11.45%	9.69%	6.89%	5.05%	4.34%	3.82%	3.68%
Ensemble des opérations							
Coût moyen des fonds empruntés	5.58%	4.35%	2.82%	2.13%	1.91%	1.39%	1.22%
Rendement moyen des fonds prêtés	11.01%	9.11%	6.68%	4.80%	4.02%	3.41%	3.25%
Marge globale d'intermédiation	5.43%	4.76%	3.85%	2.67%	2.11%	2.01%	2.03%

Source : IEDOM (4 principales banques locales)

4.1.6 Évolution de la marge globale d'intermédiation

La marge globale d'intermédiation bancaire correspond à la différence entre, d'une part, le rendement moyen de l'ensemble des crédits consentis (à la clientèle ou entre établissements de crédit) et d'autre part, le coût des ressources empruntées pour les financer (emprunts interbancaires ou dépôts de la clientèle). La marge globale d'intermédiation dégagée par les quatre banques locales a diminué régulièrement du milieu des années 1980 (où elle atteignait plus de 6 points de marge) à 2008 où elle ne s'élevait plus qu'à 1,88 points de marge. Depuis 2009, elle s'est stabilisée aux alentours de 2 points de marge (2,03 points de base en 2014, soit une hausse de 2 points de base).

La baisse continue du niveau de la marge globale d'intermédiation constatée jusqu'en 2008 présentait un risque pour les banques de la place en limitant leur capacité de couverture de leurs risques de contrepartie. Le maintien de la rentabilité des banques reposait alors sur l'augmentation des volumes prêtés et sur la poursuite du développement de la facturation à la clientèle de prestations accessoires. Ces phénomènes se sont inversés depuis. La stabilisation



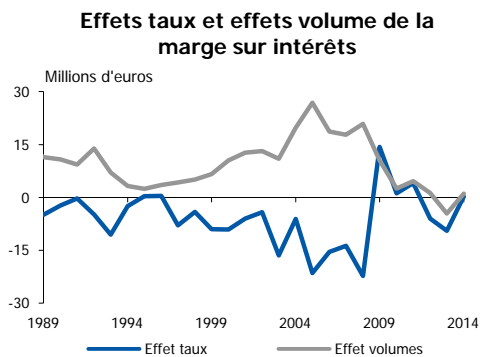
Source : IEDOM (4 principales banques locales)

des marges observée a permis aux banques de préserver leur rentabilité et de pouvoir faire face à la hausse du coût du risque induite par la crise économique de 2009-2010.

4.1.7 Décomposition de la marge d'intérêt entre effets taux et volume

L'évolution de la marge sur intérêts peut être analysée en termes d'effets de taux (variation de la marge sur intérêts due à celle du taux moyen des ressources et des emplois) et d'effets de volume (variation de la marge sur intérêts liée à celle des encours des ressources empruntées et des prêts consentis)¹.

Les dernières années ont été marquées par une forte diminution des effets taux et volumes (devenus négatifs en 2012 et 2013). Cette situation s'explique par des faibles variations du rendement des emplois et du coût des ressources, et surtout par une stabilisation des volumes des encours.



Source : IEDOM (4 principales banques locales)

En 2014, les effets volume et taux ont eu un impact positif mais restreint sur l'évolution de la marge sur intérêts : +1,1 million d'euros et +0,2 million d'euros respectivement, malgré une nouvelle baisse des emplois et des ressources. A l'inverse, en 2013, les effets volume et taux avaient eu un impact fortement négatif sur l'évolution de la marge sur intérêts.

Décomposition de la marge sur intérêts entre effet taux et effet volume

(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2013	2014
Ressources empruntées	2 151	2 808	3 507	5 882	8 907	8 730	8 584
Coût moyen des ressources	5.58%	4.35%	2.82%	2.13%	1.91%	1.39%	1.22%
Emplois prêtés	2 201	2 881	3 590	6 152	9 311	9 261	9 239
Rendement moyen des emplois	11.01%	9.11%	6.68%	4.80%	4.02%	3.41%	3.25%
Marge sur intérêt	122.3	140.4	140.7	169.8	204.1	194.0	195.3
Variation de la marge sur intérêt	8.5	2.8	1.5	5.4	3.7	-14.0	1.3
(dt) Effet taux	-2.3	0.3	-9.1	-21.5	1.2	-9.5	0.2
(dt) Effet volume	10.8	2.5	10.6	26.9	2.5	-4.6	1.1

Source : IEDOM (4 principales banques locales)

¹ Les effets taux et les effets volumes sont calculés sur la base de la formule suivante :

- Pour les effets de taux :

$$[(\text{taux crédits année N}) - (\text{taux crédits année N-1})] \times (\text{encours crédits année N-1}) - [(\text{taux ressources année N}) - (\text{taux ressources année N-1})] \times (\text{encours ressources année N-1}) ;$$

- Pour les effets de volumes :

$$[(\text{encours crédits année N}) - (\text{encours crédits année N-1})] \times (\text{taux crédits année N}) - [(\text{encours ressources année N}) - (\text{encours ressources année N-1})] \times (\text{taux ressources année N}) ;$$

La marge sur intérêts (intérêts perçus - intérêts versés) correspond en effet à la formule :

$$(\text{encours crédits année N}) \times (\text{taux crédits année N}) - (\text{encours ressources année N}) \times (\text{taux ressources année N}).$$

4.2 LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Malgré une progression limitée du produit net bancaire (+2,6 %) et du résultat brut d'exploitation (+5,3 %), une nouvelle amélioration du coût du risque permet une forte hausse du résultat d'exploitation et du résultat courant avant impôt. Néanmoins, la forte hausse de l'imposition sur les bénéfices (+73,2 % entre 2013 et 2014) tasse le résultat net dégagé, qui progresse à rythme moindre.

Soldes intermédiaires de gestion issus du compte de résultat des quatre banques

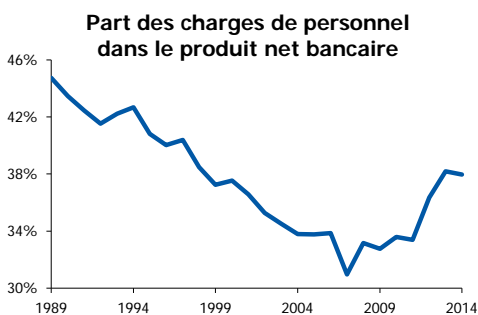
(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2013	2014	Var.
Produit Net Bancaire	149.1	189.7	237.3	309.2	358.4	359.6	368.9	2.6%
Résultat Brut d'Exploitation	44.0	62.3	94.6	123.6	150.8	131.8	138.8	5.3%
Résultat d'exploitation	26.3	48.5	95.9	83.1	56.7	117.6	145.5	23.7%
Résultat courant avant impôt	26.3	49.0	95.4	79.3	55.2	115.2	144.2	25.2%
Résultat Net	18.2	31.9	50.9	65.1	45.2	81.4	84.2	3.4%

Source : IEDOM (4 principales banques locales)

4.2.1 Un résultat brut d'exploitation en hausse

Le résultat brut d'exploitation (RBE) progresse plus rapidement que le PNB (+5,3 % pour le RBE contre +2,6 % pour le PNB), en raison de la poursuite de la stabilisation des frais généraux. Ces derniers n'augmentent que de 0,7 % sur un an, après avoir diminué de 0,3 % en 2013. Pour mémoire, ils avaient progressé de 4,7 % en 2012. Les charges de personnel s'accroissent modérément (+2,0 % en 2014 après +1,8 % en 2013 mais +7,9 % en 2012), tandis que le coût des services extérieurs se réduit (-2,4 % en 2014 après -1,1 % en 2013 et -3,8 % en 2012).

Avant 2007, le poids des charges de personnel au sein du PNB avait tendance à diminuer régulièrement (50 % en 1986 à un peu plus de 30 % en 2007), en raison d'une progression plus rapide du PNB par rapport à celle des frais de personnel. Depuis 2008, ce poids remonte, notamment en 2012 et 2013, du fait de la contraction du PNB et retrouve son niveau de 1998. En 2014, on enregistre une légère baisse.



Source : IEDOM (4 principales banques locales)

Evolution du résultat brut d'exploitation

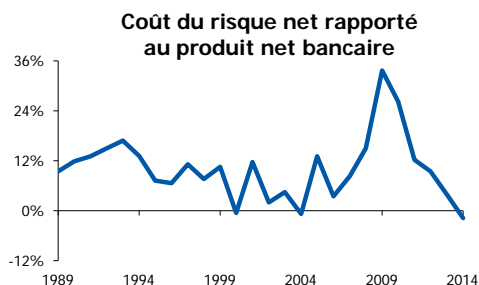
(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2013	2014	Var.
Frais généraux	99.2	120.3	135.4	169.8	197.0	220.4	222.0	0.7%
(dt) Charges de personnel	64.8	77.4	89.0	104.4	120.4	137.3	140.0	2.0%
(dt) Services extérieurs	34.4	36.6	38.5	59.2	68.4	73.5	71.7	-2.4%
Résultat brut d'exploitation	44.0	62.3	94.6	123.6	150.8	131.8	138.8	5.3%
(dt) RBE / PNB	29.5%	32.8%	39.9%	40.0%	42.1%	36.7%	37.6%	-

Source : IEDOM (4 principales banques locales)

4.2.2 Un fort recul du coût du risque

Le coût du risque¹ supporté par les quatre principales banques locales s'inscrit en forte baisse en 2014 (-146,9 %) après déjà quatre années de forte contraction. En 2009, au démarrage de la crise économique, le coût du risque avait atteint un niveau record (214,6 millions d'euros), soit pratiquement trois années de résultats de ces quatre établissements.

Pour la première fois depuis le déclenchement de la crise économique, le coût du risque net (des intérêts sur créances douteuses) est devenu négatif en 2014 (-6,7 millions d'euros) en raison de reprises de provisions constituées les années précédentes (-52,8 millions d'euros sur les provisions aux créances douteuses et -19,5 millions d'euros sur les provisions pour risques et charges). Les dotations nettes aux provisions baissent de 77,1 millions d'euros en 2014 (après -16,7 millions d'euros en 2013 et -17,6 millions d'euros en 2012). Rapporté au produit net bancaire, le coût du risque s'établit à -1,8 % en 2014 (contre +4,0 % en 2013), soit un point bas historique.



Source : IEDOM (4 principales banques locales)

Décomposition du coût du risque des quatre banques locales

(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2013	2014
Coût du risque net	17.7	13.7	-1.2	40.5	94.1	14.2	-6.7
Evolution annuelle	40%	-42%	-105%	ns	-22%	-60%	-147%
Coût du risque en % du PNB	11.8%	7.2%	-0.5%	13.1%	26.2%	4.0%	-1.8%
(dt) Dotations nettes aux provisions	15.9	19.1	-20.4	41.1	82.0	5.2	-71.9
- Sur créances douteuses	15.9	18.0	-17.1	18.5	69.7	-3.3	-52.8
- Pour risques et charges	0.0	1.1	-3.2	22.6	12.4	8.6	-19.5
(dt) Pertes/créances irrécupérables	2.0	5.4	28.9	11.1	31.5	30.9	82.1
(dt) Intérêts sur douteux	0.3	10.8	9.7	11.8	19.5	21.9	16.9
Résultat exploitation	26.3	48.5	95.9	83.1	56.7	117.6	145.5

Source : IEDOM (4 principales banques locales)

Les pertes sur créances irrécupérables (couvertes ou non par des provisions) progressent également très fortement en 2014 avec (+51,2 millions d'euros), portant leur cumul à 225 millions d'euros depuis 2014. Cette hausse s'explique pour partie par la cession à un cabinet de recouvrement d'une partie de son portefeuille de créances douteuses par une des quatre banques étudiées. Cette cession explique également le fort mouvement de reprise de provisions sur créances douteuses. Ces créances compromises sont fortement provisionnées dans les comptes de l'établissement bancaire concerné. La poursuite du recul du coût du risque permet donc une très forte hausse du résultat brut d'exploitation. Il ressort à 145,5 millions d'euros en 2014, en hausse de 23,7 % (après +11,2 % l'année précédente) et dépasse ainsi les maximums atteints au cours des années 2006-2007 (120,4 millions d'euros).

¹ Le coût du risque (net des intérêts sur créances douteuses) comprend le provisionnement en capital des créances ou des engagements de hors bilan douteux et litigieux, le provisionnement des risques pays et le provisionnement pour risques et charges.

4.2.3 Le résultat courant avant impôt et le résultat net

Malgré la hausse de 25,2 % du résultat courant avant impôt, le résultat net ne progresse que de 3,4 %, et s'établit à 84,2 millions d'euros. Les impôts sur les bénéfices des quatre banques ont en effet progressé très fortement en 2014. Les années précédentes, des opérations de défiscalisation dans l'immobilier leur avaient permis de diminuer le poids des impôts dans leur résultat. A 84,2 millions d'euros, le résultat net des quatre banques locales étudiées s'établit néanmoins à son plus haut niveau historique jamais enregistré.

Décomposition du résultat net

(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2013	2014	Var.
Résultat courant avant impôt	26.3	49.0	95.4	79.3	55.2	115.2	144.2	25.2%
(+) Produit net exceptionnel	-2.3	-0.1	-6.4	-7.9	0.0	0.0	0.0	-ns-
(-) Dotations nettes au FRBG	0.0	0.3	3.3	-24.0	-7.0	6.5	12.0	84.6%
(-) Impôts sur les bénéfices	5.8	16.8	34.4	29.4	18.1	27.9	48.4	73.2%
Résultat net	18.2	31.9	50.9	65.1	45.2	81.4	84.2	3.4%

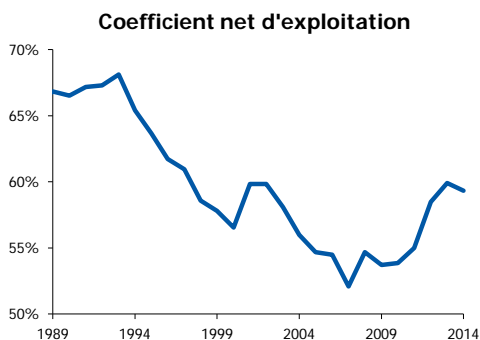
Source : IEDOM (4 principales banques locales)

A noter également que les banques continuent de doter leurs fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) en 2014 (à hauteur de 12 millions d'euros), comme les années précédentes (+6,5 millions d'euros en 2013 et +8 millions d'euros en 2012), après en avoir consommé une partie au plus fort de la crise financière. Le FRBG s'établit ainsi à 75 millions d'euros à fin décembre 2014.

4.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITÉ

4.3.1 Le coefficient net d'exploitation

Le coefficient net d'exploitation des quatre banques locales étudiées, qui mesure l'importance des frais généraux (corrigés des quotes-parts de frais de siège social) au regard du PNB, diminue légèrement en 2014 pour s'établir à 59,3 % (contre 59,9 % en 2013). Cette évolution vient donc rompre la tendance à la hausse observée depuis 2009 et s'explique principalement par la stagnation du produit net bancaire des établissements bancaires. Cette situation divergeait sensiblement avec la tendance baissière des années 1993-2007 (-16 points en quatorze ans à 52,1 % en 2007). La période de hausse de ces dernières années ramène le niveau à celui de 2001-2002.



Source : IEDOM (4 principales banques locales)

Mesures de la rentabilité d'exploitation (en % ou en milliers d'euros par salarié)

	1995	2000	2005	2010	2013	2014	Var.
Coefficient net d'exploitation	63.7%	56.5%	54.7%	53.9%	59.9%	59.3%	-0.6 pt
Frais généraux / effectif	86.1	90.5	108.8	114.0	122.6	123.1	0.4%
Charges de personnel / PNB	40.8%	37.5%	33.8%	33.6%	38.2%	38.0%	-0.2 pt
Charges de personnel / effectif	55.2	60.1	67.2	71.1	78.1	78.8	0.8%

4.3.2 La rentabilité financière

La rentabilité financière d'un établissement bancaire peut être appréhendée grâce à l'évolution du résultat courant avant impôt ou du résultat net rapporté au produit net bancaire. L'année 2014 fait apparaître une poursuite de l'amélioration de la rentabilité des quatre banques, qui retrouve ses plus hauts niveaux des années 2000-2005, grâce au recul de la charge de provisionnement et du coût du risque.

Mesures de rentabilité financière

	1990	1995	2000	2005	2010	2013	2014
Résultat courant avant impôt / PNB	17.7%	25.8%	40.2%	25.6%	15.4%	32.0%	39.1%
(dt) Variation annuelle	-2.1 pt	5.8 pt	10.8 pt	-12.2 pt	7.6 pt	4.7 pt	7.1 pt
Résultat net / PNB	12.2%	16.8%	21.4%	21.1%	12.6%	22.6%	22.8%
(dt) Variation annuelle	-0.3 pt	2.4 pt	4.8 pt	-2.0 pt	13.1 pt	3.8 pt	0.2 pt

4.3.3 La productivité

Les ratios de productivité par agent des quatre banques locales réunionnaises étudiées évoluent de manière divergente en 2014, s'inscrivant pour moitié en dégradation (concours bruts par agent et dépôts collectés) et pour moitié en amélioration (PNB par agent et résultat net).

Mesures de rentabilité économique

(milliers d'euros)	1995	2000	2005	2010	2013	2014	Var.
Produit net bancaire / effectif	135.3	160.1	199.1	211.6	204.6	207.5	1.4%
Résultat net / effectif	22.8	34.3	41.9	26.7	46.3	47.3	2.3%
Concours bruts / effectif	1 909	2 531	3 858	4 861	4 590	4 485	-2.3%
Dépôts collectés / effectif	1 671	2 108	2 856	2 973	3 432	3 427	-0.2%

5. Éléments sur l'activité et la rentabilité des autres établissements financiers implantés localement

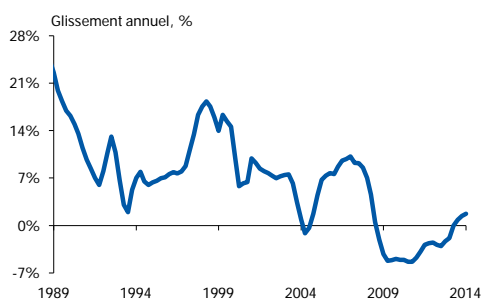
Cette partie se base sur les bilans et comptes de résultat des dix établissements financiers¹ installés dans le département (onze avant 2012), intervenant soit en matière de financement de la consommation des ménages, soit en matière de financement des entreprises (location avec option d'achat ou affacturage). Précédemment agréés par l'ACPR sous l'appellation de « sociétés financières », ces établissements financiers sont désormais agréés soit comme « établissements de crédit spécialisés », soit comme « sociétés de financement ». A noter que les sociétés d'affacturage ont toutes choisi le statut d'établissements de crédit spécialisés alors que les sociétés de financement de la consommation, principalement en direction des ménages, ont majoritairement choisi le statut de sociétés de financement.

5.1 L'ACTIVITÉ DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS

Les dix établissements financiers de l'échantillon affichent une reprise de leur activité de financement de la clientèle en 2014 (+1,9 %), après quatre années de baisse consécutive (-1,1 % en 2013, -2,0 % en 2012, -6,0 % en 2011 et -4,7 % en 2010). Leur encours des crédits sains s'établit désormais à 1,8 milliard d'euros, alors qu'il était de 2,1 milliards d'euros fin 2009.

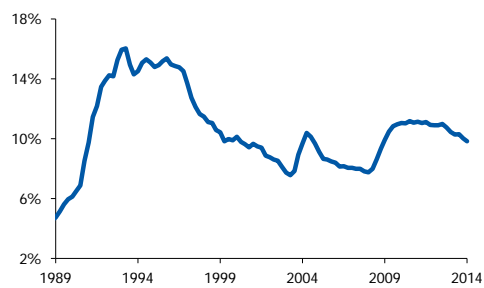
Le recul de ces dernières années a essentiellement concerné la clientèle des entreprises, avec une baisse de 31,8 % par rapport au maximum de décembre 2008. Le financement des ménages a enregistré un recul plus limité, avec un encours en 2014 inférieur de 2,8 % à son maximum de juin 2009. En 2014, les financements sains aux entreprises ont progressé de 1,3 % et ceux consentis aux ménages de +2,1 %.

Crédits sains à la clientèle



Source : IEDOM (autres établissements financiers)

Taux de créances douteuses brutes



Source : IEDOM (autres établissements financiers)

¹ Le nombre d'établissements financiers étudiés est passé de onze à dix avec la fusion intervenue en 2013 de SOREFI et de REUNIBAIL. Les cinq établissements financiers agréés en tant qu'établissements de crédit spécialisés sont ainsi : Crédit Sofider et Bred Cofilease du groupe BPCE et les trois sociétés d'affacturage (Natixis Factor, BNP Paribas Factoring et la Compagnie générale d'affacturage). Les cinq établissements financiers agréés en tant que sociétés de financement sont : la SOREFI du groupe GE Money, le CMOI et Cafiéo du groupe Cetelem-BNP Paribas, OCEOR LEASE ainsi que la Compagnie financière de Bourbon du groupe Société Générale. Toutefois, le compte de résultat cumulé ne portera que sur les données de neuf établissements financiers (exclusion de Natixis Factor).

Le risque de crédit, mesuré par l'encours des créances douteuses se résorbe en 2014 (-7,0 %), dans la continuité des années précédentes. Le taux de risque demeure toutefois encore élevé à fin 2014 représentant 9,4 % des concours bruts totaux consentis par ces établissements financiers (contre 10,2 % l'année précédente). Le plus haut historique du taux de créances douteuses remonte à la crise économique de 1993, à près de 16 % (contre 11,3 % au plus haut entre 2010 et 2011). Le taux de provisionnement des créances douteuses s'établit pour sa part à 64,7 % à fin décembre 2014.

Evolution de l'activité et des risques des établissements financiers réunionnais (en millions d'euros)

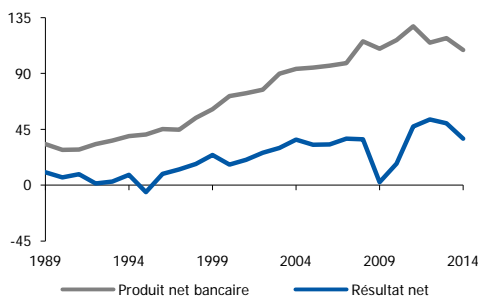
	1990	1995	2000	2005	2010	2013	2014
Encours des crédits sains	507.3	724.8	1 253.3	1 686.0	1 960.5	1 785.5	1 820.0
(dt) Entreprises	-	48.3%	36.5%	42.4%	42.5%	37.9%	37.7%
(dt) Ménages	-	50.0%	62.5%	57.1%	56.9%	61.6%	61.7%
Evolution en glissement annuel							
- des crédits sains totaux	16.1%	6.0%	9.4%	5.3%	-4.7%	-1.1%	1.9%
- des crédits sains aux entreprises	-	8.8%	10.6%	7.2%	-8.7%	-0.9%	1.3%
- des crédits sains aux ménages	-	4.0%	12.1%	4.4%	-1.7%	-1.2%	2.1%
Créances douteuses brutes	33.1	124.5	138.8	162.6	239.4	203.1	188.9
Evolution en glissement annuel	59.8%	6.7%	8.4%	-15.0%	4.4%	-5.9%	-7.0%
Taux de douteux	6.1%	14.7%	10.0%	8.8%	10.9%	10.2%	9.4%
Taux de provisionnement	62.2%	60.9%	66.7%	59.0%	62.1%	64.4%	64.7%

Source : IEDOM (autres établissements financiers)

5.2 LA RENTABILITÉ DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS

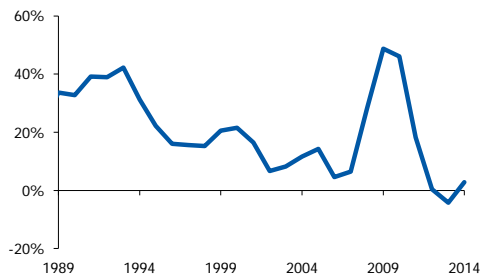
Les neuf établissements financiers étudiés enregistrent une nette dégradation de leur rentabilité en 2014, avec une baisse de -8,1 % de leur produit net bancaire (après +3,2 % en 2013 mais -10,3 % en 2012). Il s'établit à 108,8 millions en 2014, contre 128 millions d'euros au plus haut atteint en 2011. La baisse régulière des encours de crédit enregistrée depuis l'éclatement de la crise pèse sur l'évolution des produits d'exploitation bancaire, qui diminue de 2,8 % sur an.

Evolution du PNB et du résultat net des établissements financiers



Source : IEDOM (autres établissements financiers)

Ratio 'Coût du risque net / RBE' lissé des établissements financiers



Source : IEDOM (autres établissements financiers)

L'évolution du PNB est ainsi conditionnée par l'évolution des charges d'exploitation bancaire. Si celles-ci diminuent plus rapidement que les produits d'exploitation comme en 2011 (-6,7 %) ou en 2013 (-8,7 %), le PNB s'inscrit en hausse. En 2014 et 2012, la baisse du PNB s'explique ainsi par des charges inchangées (2014) ou en hausse (+2,5 % en 2012).

La rentabilité de ces établissements financiers est également affectée par la hausse des frais généraux (+1,5 % après -6,4 % en 2013), qui se traduit par une dégradation du résultat brut d'exploitation (RBE). En baisse de 16,6 % en 2014, il atteint 57,4 millions d'euros. Malgré un coût du risque net assez faible (1,4 million d'euros, soit 2,4 % du RBE), le résultat net des établissements financiers se contracte sensiblement (-24,7 %) à 37,5 millions d'euros.

Soldes intermédiaires de gestion issus du compte de résultat des établissements financiers

(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2013	2014	Var.
Produit net bancaire	28,5	40,7	71,8	94,8	116,9	118,4	108,8	-8,1%
(dt) Frais généraux	11,5	20,2	30,3	39,8	58,2	51,2	52,0	1,5%
Frais généraux/PNB	40,3%	49,7%	42,2%	41,9%	49,8%	43,3%	47,8%	5 pts
Résultat brut d'exploitation	16,1	19,7	39,7	55,1	62,3	68,6	57,4	-16,4%
Coût du risque net	6,6	15,1	12,2	6,5	35,3	2,2	1,4	-35,9%
Coût du risque/RBE	40,9%	76,8%	30,7%	11,8%	56,7%	3,2%	2,4%	-1 pts
Résultat d'exploitation	9,5	4,6	27,5	48,6	27,0	66,4	56,0	-15,8%
Résultat courant avant impôt	9,5	4,3	27,7	48,4	26,8	66,6	53,7	-19,4%
Résultat net	6,4	-5,5	16,5	32,6	17,3	49,7	37,5	-24,7%

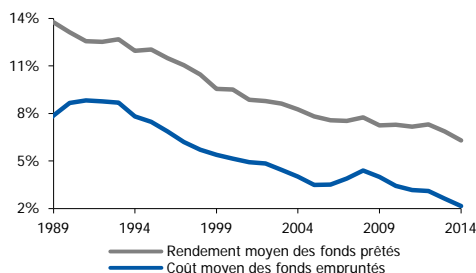
Source : IEDOM (autres établissements financiers)

5.3 ANALYSE EN COÛT ET RENDEMENT MOYEN

Les neuf établissements financiers (hors Natixis Factor) affichent en 2014 une réduction de 11 points de leur marge globale d'intermédiation, qui atteint 414 points. Cette dégradation s'explique par une baisse plus forte du rendement des emplois (-58 points de base à 6,29 %) par rapport au coût des ressources (-46 points de base).

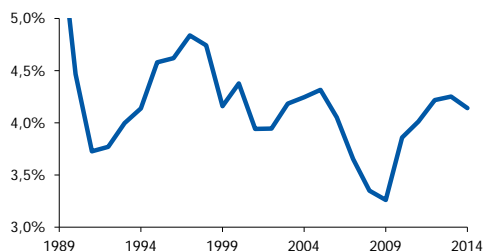
Le niveau de marge de 2014, est nettement supérieur à celui des années 2008-2010, ce qui montre qu'une reconstitution des marges a pris place à la suite de l'éclatement de la crise dans un volume d'octroi de crédits plus restreint et grâce à un abaissement de leurs conditions de refinancement. La hausse depuis 2010 s'explique en effet par une baisse du coût moyen des fonds empruntés (-127 points de base entre 2010 et 2014) supérieure à celle du rendement moyen des fonds prêtés (-99 points de base sur la même période).

Coûts et rendements des établissements financiers



Source : IEDOM (autres établissements financiers)

Marge globale d'intermédiation



Source : IEDOM (autres établissements financiers)

A la différence des quatre banques locales analysées précédemment, les établissements financiers ont donc réussi à maintenir, entre les années 1990 et 2010, un niveau de marge relativement stable aux alentours de 4,50 points, même s'ils ont aussi enregistré une diminution régulière du rendement de leurs prêts et de leurs ressources.

Analyse en terme de coût et rendement moyen

	1990	1995	2000	2005	2010	2013	2014
(1) Opérations interbancaires							
Coût moyen des emprunts	9,35%	7,63%	5,18%	3,55%	3,51%	2,62%	2,15%
Rendement moyen des prêts	11,03%	8,15%	7,57%	2,87%	1,09%	0,35%	0,26%
(2) Prêts et emprunts subordonnés							
Coût moyen des emprunts	6,26%	6,20%	4,82%	3,00%	1,65%	1,06%	1,07%
(3) Opérations avec la clientèle							
Coût moyen des dépôts	0,00%	1,10%	2,96%	0,35%	0,07%	4,24%	3,34%
Rendement moyen des crédits	13,22%	11,31%	9,49%	7,87%	7,61%	6,83%	6,58%
Rendement moyen du crédit-bail	15,45%	24,18%	10,36%	8,29%	6,79%	8,72%	6,92%
Ensemble des opérations							
Coût moyen des fonds empruntés	8,65%	7,46%	5,14%	3,49%	3,42%	2,61%	2,15%
Rendement moyen des fonds prêtés	13,12%	12,04%	9,52%	7,81%	7,28%	6,87%	6,29%
Marge globale d'intermédiation	4,47%	4,58%	4,38%	4,32%	3,86%	4,25%	4,14%

Source : IEDOM (autres établissements financiers)

Au sein des établissements financiers, des différences de niveau de rentabilité distinguent les sociétés d'affacturage, les sociétés de financement de la consommation des ménages et les sociétés de financement à moyen terme des entreprises et des ménages (groupe actuellement représenté par le seul CREDIT SOFIDER et à ce titre non indiqué).

La décomposition de la marge entre intérêts perçus et intérêts versés des sociétés financières fait apparaître des effets "taux" et "volumes" globaux nettement négatifs en 2014 (-3,6 millions d'euros) comme en 2013 (-3,4 millions d'euros). En 2014, la baisse de la marge sur intérêts s'explique ainsi plutôt par les effets taux, alors que les effets volume impactent peu la marge sur intérêts et par conséquent le produit net bancaire.

A noter par ailleurs que la marge sur intérêts retrouve une place croissante au sein du produit net bancaire depuis les années 2010 à l'inverse du poids des autres produits et charges d'exploitation bancaire (commissions, marges, ...). Cette évolution renverse la tendance d'avant crise. Les autres produits ont représenté jusqu'à 30,9 % du PNB en 2011 contre 20,9 % en 2014. La baisse du PNB observée depuis 2011 trouve ainsi son explication.

Décomposition de la marge sur intérêts entre effet taux et effet volume

(millions d'euros)	1990	1995	2000	2005	2010	2013	2014
Ressources empruntées	483	733	1 154	1 550	1 728	1 541	1 542
Coût moyen des ressources	8,65%	7,46%	5,14%	3,49%	3,42%	2,61%	2,15%
Emplois prêtés	531	810	1 299	1 748	2 010	1 893	1 895
Rendement moyen des emplois	13,12%	12,04%	9,52%	7,81%	7,28%	6,87%	6,29%
Marge sur intérêt	27,9	42,9	64,2	82,4	87,2	89,7	86,0
Variation de la marge sur intérêt	-0,8	5,8	7,7	2,6	5,7	-3,4	-3,6
(dt) Effet taux	-5,9	3,1	2,2	0,2	11,1	-1,0	-3,7
(dt) Effet volume	5,1	2,7	5,5	2,4	-5,4	-2,4	0,1

Source : IEDOM (autres établissements financiers)

Section 3

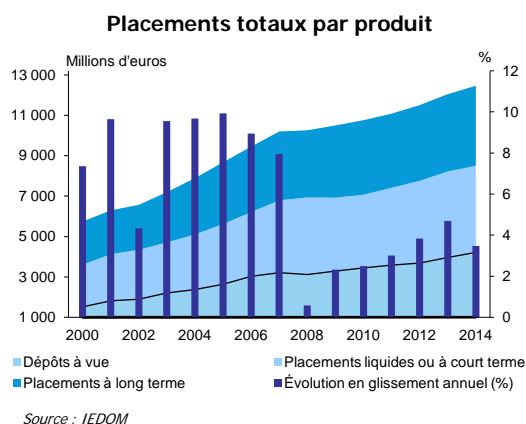
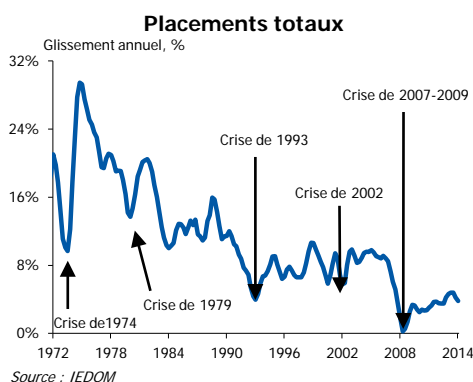
L'évolution de la situation monétaire

1. Les avoirs financiers des agents économiques

1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

A fin décembre 2014, les actifs financiers collectés par le système bancaire réunionnais s'établissent à 12 457 millions d'euros, en hausse de 3,5 % par rapport à 2013 (contre +4,7 % en 2013). Bien que la collecte de ressources se redresse depuis la crise, le rythme de croissance reste bien plus modéré qu'auparavant (aux alentours de +8 % par an).

La crise financière et économique des années 2007 - 2009 a constitué le décrochage le plus important historiquement enregistré en ce qui concerne la collecte de ressources. Néanmoins, aucun recul réel des placements financiers n'a été observé, même au plus fort des craintes concernant la solidité du système bancaire. En revanche, une préférence des épargnants pour les placements bancaires à terme est observée.



Evolution des actifs financiers collectés auprès de la clientèle

(millions d'euros)	1995	2000	2005	2009	2010	2012	2013	2014
Actifs financiers totaux	3 971	5 735	8 667	10 490	10 752	11 499	12 040	12 457
Variations d'épargne collectée	313,4	392,7	782,9	238,8	261,3	423,9	540,3	417,7
Variations en %	8,6%	7,4%	9,9%	2,3%	2,5%	3,8%	4,7%	3,5%

Source : IEDOM

1.2 LES DÉPÔTS À VUE

Les dépôts à vue progressent de 6,3 % en 2014, pour atteindre 4 242 millions d'euros (+106 millions d'euros). Ce sont une nouvelle fois les sociétés non financières qui tirent cette tendance (+10,8 % en 2014 contre +4,3 % pour les ménages). Elles détiennent désormais 41,4 % du total des dépôts à vue, tandis que les ménages représentent 50,0 % en 2014, en nette baisse par rapport aux années 2000 (autour de 64 %).

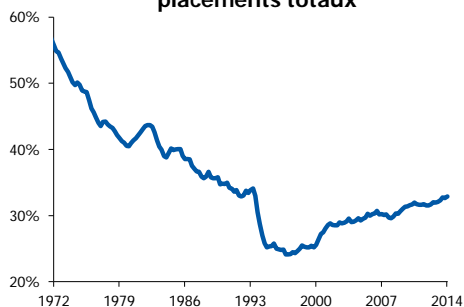
Répartition des dépôts à vue par clientèle

(millions d'euros)	1995	2000	2005	2010	2012	2013	2014
Dépôts à vue	1 097,7	1 544,2	2 663,2	3 473,2	3 712,6	3 989,5	4 241,6
Variation annuelle	8,3%	8,4%	10,9%	4,8%	2,8%	7,5%	6,3%
(dt) Sociétés non financières	33,1%	31,8%	38,7%	37,9%	39,0%	39,8%	41,4%
(dt) Ménages	61,9%	63,9%	51,9%	53,1%	52,2%	51,0%	50,0%
(dt) Autres agents	5,0%	4,3%	9,3%	9,0%	8,8%	9,3%	8,5%

Source : IEDOM

Le poids des dépôts à vue au sein des placements financiers totaux détenus par l'ensemble des agents économiques réunionnais continue de progresser pour atteindre 34,0 % en 2014. Ce poids est comparable à celui du début des années 90 et bien supérieur au plus bas enregistré en 1994 à 25 %. Ces dépôts représentent en 2014 plus de 60 % des placements financiers des sociétés non financières (contre un poids autour de 45 % dans les années 2000). Pour les ménages, ce poids est relativement stable, autour de 24 % de leur actif.

Poids des dépôts à vue dans les placements totaux



Source : IEDOM

Poids des dépôts à vue dans l'ensemble des placements financiers

	1995	2000	2005	2009	2010	2012	2013	2014
Ensemble de la clientèle	27,6%	26,9%	30,7%	31,6%	32,3%	32,3%	33,1%	34,0%
Sociétés non financières	44,2%	44,5%	50,7%	53,2%	55,0%	58,1%	58,1%	60,6%
Ménages	24,5%	23,9%	23,1%	23,5%	24,1%	23,5%	23,9%	24,4%
Autres agents	14,8%	13,4%	38,3%	40,4%	44,8%	42,7%	46,6%	42,0%

Source : IEDOM

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME

Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des avoirs financiers immédiatement disponibles, sans risque de perte en capital. Leur encours s'établit à 4 253 millions d'euros à fin décembre 2014, en légère hausse de 0,7 % sur l'année (+30 millions d'euros), après +4,6 % et +6,4 % en 2013 et 2012.

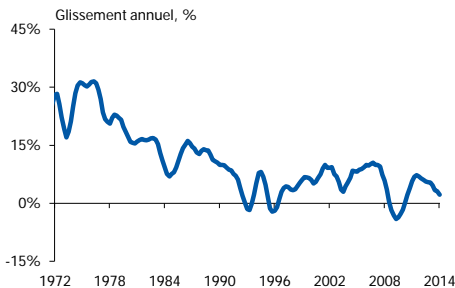
Répartition des placements liquides

(millions d'euros)	1995	2000	2005	2010	2012	2013	2014
Placements liquides	1 750,0	2 050,3	2 946,4	3 587,7	4 037	4 223	4 253
Variation annuelle	3,7%	5,3%	9,3%	-0,4%	6,4%	4,6%	0,7%
(dt) Comptes sur livrets	46,1%	54,8%	59,9%	64,3%	68,1%	69,5%	70,2%
(dt) Placements à taux de marché	53,9%	45,2%	40,1%	35,7%	31,9%	30,5%	29,8%
(dt) Sociétés non financières	21,6%	24,7%	28,3%	24,0%	23,1%	24,8%	24,7%
(dt) Ménages	68,2%	68,0%	66,3%	68,9%	69,7%	68,6%	67,7%
(dt) Autres agents	10,2%	7,3%	5,5%	7,0%	7,2%	6,6%	7,6%

Source : IEDOM

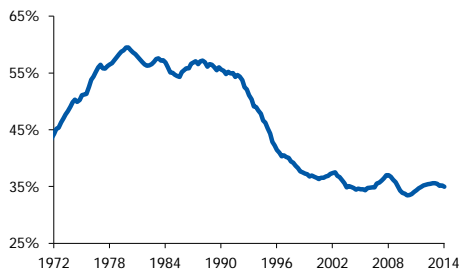
En 2014, ces placements liquides sont composés à plus de 70 % de comptes sur livrets¹, dont les taux de rémunération sont fixés par l'État. Le restant est constitué de produits de placement à rémunération libre², indexés sur les taux du marché monétaire. Plus des deux tiers de ces placements sont détenus par les ménages.

Placements liquides (tous agents)



Source : IEDOM

Poids des placements liquides dans les placements totaux



Source : IEDOM

L'encours des comptes sur livrets est en hausse de 1,7 % en 2014, mais en net ralentissement par rapport à 2013 (+6,9 %). Au sein de ces placements, l'encours des livrets A progresse de 3,3 %, soit un retrait par rapport aux années précédentes (+12,7 % en 2013 et +18,1 % en 2012), en lien avec la faiblesse de la rémunération de ces placements. Précédemment, les comptes sur livrets avaient bénéficié de l'extension de la commercialisation des livrets A à l'ensemble des établissements bancaires (2009) et du relèvement des plafonds des livrets A et des livrets de développement durable (2011). Les livrets jeunes et les livrets d'épargne populaire enregistrent une décollecte en 2014.

Les placements liquides indexés sur les taux de marché affichent un léger recul en 2014, pour la troisième année consécutive (-1,6 %, soit -20,6 millions d'euros). Par poste, l'évolution est disparate. On note toutefois une bonne tenue des placements en dépôts à terme (+17,7 % en 2014) et une moindre contraction des placements sous forme d'OPCVM monétaires (-1,9 % contre -33,3 % en 2013). Ces placements pèsent désormais pour 157 millions d'euros, contre plus de 500 millions d'euros avant la crise de 2008. Ces mouvements soulignent le maintien d'une préférence des épargnants pour des produits jugés plus sécuritaires, comme les produits d'épargne ou les placements à terme, en comparaison des placements boursiers ou sous forme d'OPCVM. Depuis la crise, les établissements bancaires choisissent également d'orienter les épargnants vers des produits d'épargne intermédiés comme les comptes à terme, qui leur permettent de réduire le déséquilibre entre leurs emplois et les ressources collectées.

Dans le détail par type d'agent économique, les placements liquides des sociétés non financières s'établissent à 1 052 M€ à fin 2014, principalement composés de placements liquides indexés sur taux de marché (956 millions d'euros, soit 76 % de l'encours de ce poste). L'encours des actifs liquides des ménages s'élève à 2 878 millions d'euros en 2014, dont 2 753 millions d'euros de comptes sur livrets.

¹ Livrets A des caisses d'épargne, livrets ordinaires, livrets Jeunes, livrets d'épargne populaire, livret développement durable (ex. CODEVI) et comptes d'épargne logement.

² Produits dont le risque de perte en capital est pratiquement nul mais dont les taux de rémunération sont libres : dépôts à terme, bons de caisse, certificats de dépôt négociables (TCN) et OPCVM monétaires.

1.4 L'ÉPARGNE A LONG TERME

L'épargne à long terme regroupe les placements financiers qui impliquent une durée longue de détention, soit en raison de la réglementation fiscale applicable à ces produits (cas de l'assurance-vie et des plans d'épargne), soit en raison des risques de pertes liés à l'évolution des marchés financiers. Dans le second cas, l'horizon de placement à long terme vise alors à limiter le risque de pertes en intérêt, voire en capital.

L'épargne à long terme détenue par les agents économiques réunionnais s'établit à 3 963 millions d'euros à fin décembre 2014, en hausse de 3,5 % sur un an. Cette croissance stabilise le poids de l'épargne à long terme dans le total des actifs, après plusieurs années de baisse (31,8 % en 2014 contre 37,3 % en 2000).

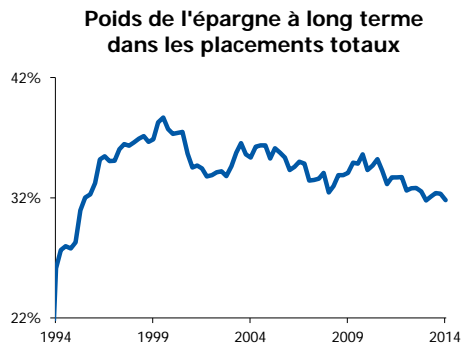
Répartition de l'épargne à long terme

(millions d'euros)	1995	2000	2005	2010	2012	2013	2014
Epargne à long terme	1 123	2 141	3 058	3 691	3 750	3 827	3 963
Variation annuelle	17,5%	8,6%	9,7%	3,3%	2,2%	2,1%	3,5%
(dt) Plans d'épargne	46,6%	37,3%	33,1%	22,7%	22,1%	22,1%	22,7%
(dt) Portefeuille titres	38,6%	34,7%	26,8%	22,2%	18,7%	17,5%	16,7%
(dt) Assurance-vie	14,8%	28,0%	40,2%	55,1%	59,2%	60,3%	60,7%
(dt) Sociétés non financières	7,2%	5,0%	5,6%	5,9%	3,0%	2,6%	2,2%
(dt) Ménages	80,5%	82,0%	86,5%	90,5%	93,1%	93,7%	93,3%
(dt) Autres agents	12,2%	13,0%	7,8%	3,6%	3,9%	3,7%	4,4%
Poids des placements à long terme dans les placements totaux	28,3%	37,3%	35,3%	34,3%	32,6%	31,8%	31,8%

Source : IEDOM

La forte hausse de ces placements entre les années 1994 (date du début du recensement des titres détenus par la clientèle des banques¹) et le retournement en 1999 correspondent à la période d'euphorie boursière, puis à l'explosion de la bulle spéculative des valeurs internet.

En 2014, cette épargne long terme est composée à plus de 60 % de produits d'assurance-vie. Ces placements souscrits par les ménages progressent de 4,0 % en 2014, un rythme assez stable ces dernières années mais bien inférieur à celui enregistré pendant les années 2000 (entre 10-15%). En revanche, les placements en portefeuille titres continuent d'enregistrer une décollecte avec un encours en baisse de 7,3 % en 2014. Leur poids dans le total des placements à long terme recule à 16,7 % (contre plus de 35 % en 2000). L'encours des plans d'épargne logement progresse de manière assez soutenue (+6,0 %) comparée aux années précédentes, ces placements ayant été délaissés depuis le changement de fiscalisation des intérêts des plans de plus de 10 ans d'âge dans les années 2000. Leur poids dans le total



Source : IEDOM

¹ A noter que ce n'est qu'à partir de 1994 que l'épargne longue intègre les placements détenus en portefeuille et en assurance-vie. Avant le démarrage du recensement de ces placements, l'IEDOM n'a aucune idée des encours de ces produits. A l'époque, le recensement de l'épargne reposait sur une définition stricte de la masse monétaire, sans prise en compte des mouvements d'échange entre monnaies et placements boursiers.

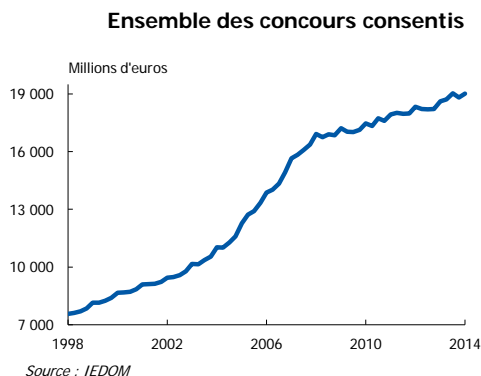
des placements long terme et dans le total des actifs financiers des agents économiques augmente respectivement à 22,7 % et 7,2 %, après plus de 15 ans de baisse continue.

Les ménages détiennent 93,3 % de l'épargne longue totale collectée à fin 2014, et notamment la majeure partie des placements sous forme d'assurance-vie collectés par les établissements de crédit. A noter que, dans les années 1995-2000, le poids des entreprises et surtout des autres agents économiques (de l'ordre de 12 à 13 %) était plus important, au premier rang desquels les compagnies d'assurance et les organismes sociaux.

2. Les crédits à la clientèle

2.1 L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS

Cette partie étudie l'évolution des concours consentis par l'ensemble des établissements de crédit recensés comme intervenant dans le département.



Au cours de l'année 2014, l'encours total des financements consentis par l'ensemble des établissements de crédit¹ progresse de 2,2 %, pour s'établir à fin décembre à 19 027 millions d'euros ; soit +409 millions d'euros. Cette croissance demeure assez faible, mais marque une accélération par rapport au rythme de 2013 (+1,5 %). En revanche, on note une montée en puissance du rôle joué par les prêteurs institutionnels, en l'occurrence l'AFD et la CDC, dans la croissance totale des encours.

¹ Ces encours intègrent 380,4 millions d'euros de créances titrisées par deux établissements bancaires de la place au 31 décembre 2014 (contre 327 millions d'euros à fin 2013). La titrisation est une technique financière qui permet la transformation de crédits consentis par un établissement bancaire en titres de créances destinés à être cédés à des investisseurs. Cette opération s'effectue via un fonds commun de créances qui reçoit les paiements effectués par les emprunteurs initiaux et dont les parts négociables sont émises dans des conditions adaptées aux besoins des marchés financiers. Elle présente l'intérêt d'être à la fois une source de financement et un outil de gestion de bilan pour les établissements de crédit qui la mettent en place. La qualité intrinsèque des créances apportées est toutefois fondamentale dans l'approche en terme de risques transférés, comme l'ont rappelé les déboires enregistrés sur les marchés financiers à compter de l'été 2007 en liaison avec les crédits « subprimes » américains.

Crédits totaux consentis par l'ensemble des établissements de crédit

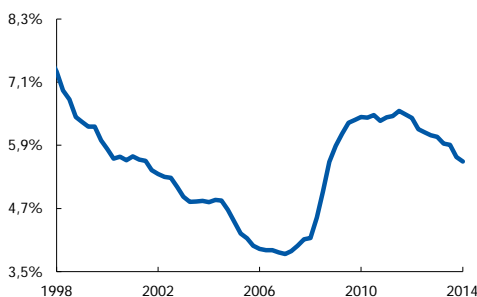
(millions d'euros)	2000	2005	2009	2010	2012	2013	2014
Concours totaux (tous EC)	8 655	12 274	17 221	17 471	18 336	18 619	19 027
Variation annuelle	6,3%	11,3%	1,7%	1,5%	2,2%	1,5%	2,2%
Part des crédits distribués par les établissements de crédit locaux							
en % des crédits totaux	67,2%	99,3%	94,8%	95,3%	95,3%	95,6%	95,6%

Source : IEDOM

2.1.1 Part des créances douteuses dans l'ensemble des concours

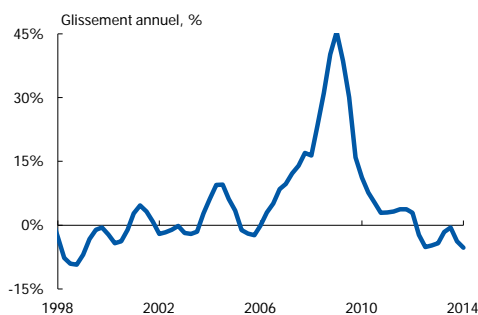
L'année 2014 marque un nouveau recul de l'encours de créances douteuses brutes enregistré par l'ensemble des établissements de crédit (-9,9 %). Dans le sillage du premier repli depuis la crise enregistré en 2013 (-3,9 %), l'encours des douteux baisse de 156 millions depuis le point haut atteint en 2012. Il reste néanmoins encore supérieur de 408 millions au niveau d'avant crise, fin 2007. Il s'établit désormais à 1 004 millions d'euros.

Poids des créances douteuses brutes dans les crédits totaux



Source : IEDOM

Créances douteuses brutes totales



Source : IEDOM

Le poids des créances douteuses brutes au sein des encours bruts de crédits totaux consentis à la clientèle par l'ensemble des établissements de crédit recule de 0,7 point en 2014, pour s'établir à 5,3 %. Outre la tendance de fond à l'assainissement des portefeuilles des établissements bancaires, cette baisse est à relier à la cession par un établissement de la place à un cabinet de recouvrement d'une partie de son portefeuille de créances douteuses et à la montée des encours octroyés par les prêteurs institutionnels (qui ne déclarent pas de douteux).

Part des créances douteuses dans l'ensemble des concours (toutes zones)

(millions d'euros)	2000	2005	2009	2010	2012	2013	2014
Créances douteuses brutes	484	529	995	1 113	1 160	1 115	1 004
Variation annuelle	-2,6%	-0,4%	39,7%	11,9%	4,0%	-3,9%	-9,9%
Taux de provisionnement	61,4%	65,8%	52,7%	55,2%	55,9%	56,6%	56,4%
Douteux en % des concours bruts	5,6%	4,3%	5,8%	6,4%	6,3%	6,0%	5,3%
Décomposition par agent économique des créances douteuses nettes (toutes zones)							
Entreprises	67,0%	61,2%	73,9%	77,9%	74,7%	74,6%	72,1%
Ménages	28,2%	35,0%	24,6%	21,2%	24,4%	24,9%	27,3%

Source : IEDOM

Le risque net sur les différents types de clientèle s'inscrit de manière générale en baisse en 2014, avec un recul marqué, qui s'accélère, pour la clientèle entreprises (-12,6 % après 5,5 % en 2013) alors qu'il ralentit pour la clientèle ménages (-0,9 % en 2014). Par

ailleurs, le taux de provisionnement des créances douteuses brutes déclarées par l'ensemble des établissements de crédit intervenant dans le département s'établit à 56,4 % en 2014 contre 56,6 % l'année précédente.

2.1.2 Évolution et répartition par agent économique

Après de nombreuses années de croissance rapide des encours de crédits à la clientèle, la crise financière puis économique déclenchée à compter des années 2007-2008 a entraîné un fort ralentissement des octrois de crédits. Pour mémoire, en 2007, avant le déclenchement de la crise financière, la hausse des crédits sains progressait à un rythme bien supérieur à 10 % par an. En 2014, la croissance des encours regagne un peu de vigueur à +3,0 % sur l'année.

Répartition de l'ensemble des concours sains par agent économique

(millions d'euros)	2000	2005	2009	2010	2012	2013	2014
Crédits sains totaux distribués par l'ensemble des E.C locaux et hors zone							
Encours total	8 170	11 745	16 226	16 358	17 176	17 504	18 023
Variation annuelle	6,8%	11,9%	0,1%	0,8%	2,1%	1,9%	3,0%
(dt) Ménages (1)	35,5%	40,5%	39,3%	40,1%	40,7%	40,5%	40,0%
(dt) Entreprises (1)	49,9%	46,7%	45,7%	44,8%	44,1%	44,5%	45,1%

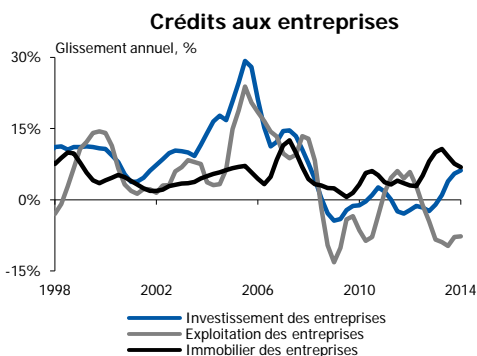
(1) y compris les crédits titrisés

Source : IEDOM

Le brusque ralentissement des encours de crédits enregistré depuis 2009 s'explique partiellement par une moindre demande de financement des entreprises, des ménages et des collectivités locales. Les entreprises continuent d'être touchées par le ralentissement de l'activité économique dans le département et le report ou l'annulation de certaines décisions d'investissement. Les ménages, de leur côté, ont pâti d'une situation économique d'ensemble dégradée et d'une montée de leur vulnérabilité, entraînant un ralentissement des achats à crédit de biens de consommation. Enfin, la demande de financement des collectivités a également été moindre en liaison avec la fin des grands travaux d'infrastructure, des reports ou annulations de chantiers, suite aux changements de majorités politiques intervenus dans plusieurs collectivités locales, et à la diminution de leurs marges de manœuvre financière. Enfin, la vigilance accrue des établissements de crédit dans l'octroi des concours à une clientèle d'entreprises et de particuliers fragilisée par la crise a également participé au ralentissement observé des octrois de crédit.

Des encours de crédit aux entreprises en accélération, tirés par les chantiers de la Nouvelle route du Littoral

Les encours sains de crédits consentis aux entreprises (sociétés non financières et entrepreneurs individuels) par l'ensemble des établissements de crédit s'établissent à 8 137 millions d'euros à fin décembre 2014, en hausse de 351 millions d'euros par rapport à 2013 (soit +4,5 %). L'accélération du rythme de croissance est notable par rapport aux trois dernières années (inférieur à 2 % par an en moyenne). Les entreprises captent près de la moitié des concours sains totaux octroyés dans le département (45,1% fin 2014). L'accélération des financements de l'investissement (+7,2 %) reflète les besoins des entreprises liés aux



chantiers de la Nouvelle Route du Littoral (NRL). Ce rebond marque la fin d'une période de contraction des encours depuis la crise (-1,8 % en moyenne depuis 2009). La croissance des encours de crédits immobiliers aux entreprises se tasse par rapport au sursaut enregistré en 2013 (+12,4 %) mais reste assez soutenue (+6,0 %). En revanche la baisse du financement de l'exploitation s'accroît en 2014 (-89 millions d'euros, soit -8,1 %).

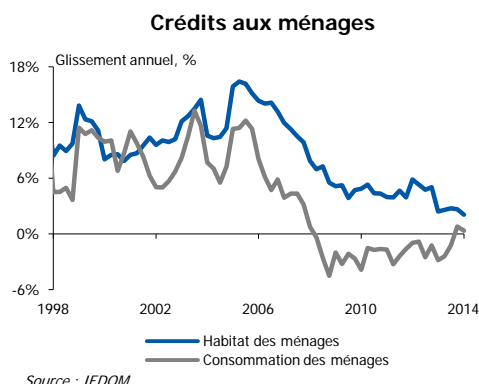
Légère reprise des crédits à la consommation des ménages

Les crédits sains aux ménages s'établissent pour leur part à 7 206 millions d'euros à fin décembre 2014, en hausse de 120 millions d'euros par rapport à fin décembre 2013 (soit +1,7 %). L'année 2014 marque le retour en croissance positive des crédits à la consommation des ménages (+0,4 %), ce qui met un terme à cinq années de contraction (-2,3 % en moyenne par an).

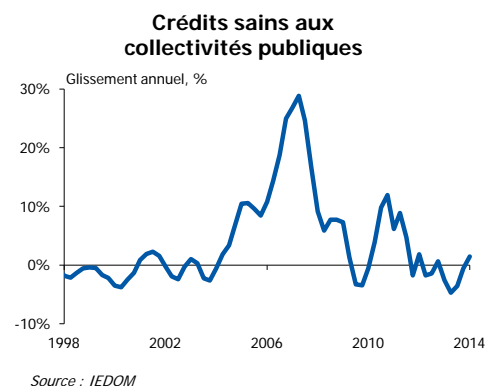
Les financements immobiliers consentis aux ménages ralentissent légèrement (+2,1 % après + 2,4 % en 2013), ce qui prolonge la tendance continue au ralentissement. A noter cependant, que l'évolution des encours est impactée par les tombées de crédits contractés pendant la période de forte croissance des années 2000, dont les échéances sont échues.

Les crédits consentis aux **collectivités locales** par l'ensemble des établissements de crédit intervenant dans le département s'établissent à 2 001 millions d'euros à fin décembre 2014, en hausse de 2,5 % par rapport à fin 2013.

Comme chaque année, les crédits consentis aux collectivités locales enregistrent une forte croissance au quatrième trimestre, en raison de la gestion active de leur dette par certaines collectivités locales (hausse de +8,1 % au quatrième trimestre 2014).



pendant la période de forte croissance des



3. La circulation fiduciaire

Les signes monétaires, billets et pièces, qui ont cours légal dans les départements d'Outre-mer et dans la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon sont ceux qui circulent en France métropolitaine et dans la zone euro. Ils sont mis en circulation dans chaque département et collectivité, par l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer agissant pour le compte de la Banque de France pour les billets, et pour le compte du Trésor pour les pièces métalliques.

3.1 LES BILLETS

Au cours de l'année 2014, 112,2 millions de billets euros ont été émis à La Réunion, et 107,4 millions ont été retirés de la circulation, ce qui représente par différence une émission nette de 4,8 millions de billets, représentant une valeur totale de 256 millions d'euros, toutes coupures confondues.

L'émission nette cumulée de billets depuis l'origine de la mise en circulation de l'euro (1^{er} janvier 2002) atteint ainsi 63,2 millions de coupures à fin 2014, pour une valeur cumulée théorique des billets en circulation dans le département de 3,6 milliards d'euros. Il convient néanmoins de préciser que ces billets ne sont pas tous en circulation dans le département. En effet, aux émissions nettes comptabilisées par l'Institut d'émission viennent s'ajouter ou doivent être retranchés les billets « importés » ou « exportés », à l'occasion des mouvements de voyageurs entre les pays de la zone Euro et La Réunion. L'émission nette cumulée par habitant se chiffre globalement à 4 214 euros à La Réunion à fin décembre 2014.

Emissions, retraits et circulation de billets libellés en euros

	2002	2006	2010	2013	2014	14/13
Billets émis (en milliers)	86 966	92 530	99 066	108 182	112 182	3,7%
En						
Billets retirés (en milliers)	78 450	87 906	94 459	103 520	107 415	3,8%
nb.						
Emission nette annuelle	8 516	4 624	4 607	4 662	4 767	2,3%
Circulation en fin d'année	12 479	25 146	43 009	58 411	63 178	8,2%
Billets émis (en millions d'euros)	2 637	3 107	3 165	3 341	3 402	1,8%
En						
val						
eur						
Billets retirés (en millions d'euros)	2 179	2 843	2 906	3 093	3 146	1,7%
Emission nette	458	264	259	248	256	3,2%
Circulation en fin d'année	544	1 437	2 504	3 305	3 561	7,7%

Source : IEDOM

3.2 LES PIÈCES

En 2014, 35 millions de pièces en euros ont été émises par l'IEDOM à La Réunion et 12 millions ont été retirées de la circulation, ce qui représente une émission nette de 23 millions de pièces pour une valeur de 1,9 million d'euros sur la période.

Au 31 décembre 2014, le montant cumulé des émissions nettes s'élève ainsi à 339,6 millions de pièces euros pour une valeur cumulée de 42,6 millions d'euros. L'émission nette cumulée de pièces par habitant ressort ainsi à 50 euros à La Réunion.

Les anciennes pièces en francs sont privées de cours légal depuis le 17 février 2005, tandis que les anciens billets en francs sont privés de cours légal depuis le 17 février 2012.

Emissions, retraits et circulation de pièces en euros

		2002	2006	2010	2013	2014	14/13
En nb.	Pièces émises (milliers)	46 790	33 660	35 027	34 592	34 870	0,8%
	Pièces retirées (milliers)	21 200	11 960	11 531	13 081	12 073	-7,7%
	Emission nette annuelle	25 590	21 700	23 495	21 511	22 797	6,0%
	Circulation en fin d'année	73 520	158 697	250 626	315 845	338 642	7,2%
En val eur	Pièces émises (millions d'euros)	12,0	7,9	8,2	9,2	8,6	-6,5%
	Pièces retirées (millions d'euros)	11,3	6,0	5,6	7,0	6,7	-4,3%
	Emission nette annuelle	0,7	1,9	2,6	2,2	1,9	-13,6%

Source : IEDOM

4. Le financement des secteurs d'activité

Les données présentées ci-dessous sont issues du Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France et retracent la répartition par secteur d'activité d'une partie importante¹ des crédits distribués par les établissements de crédit (qu'ils soient ou non installés localement) aux entreprises dont le siège social se situe dans le département et aux collectivités publiques.

L'encours des financements consentis aux entreprises et collectivités déclaré au SCR (hors engagements hors bilan) s'établit à 10,5 milliards d'euros à fin décembre 2014, en hausse de 4,5 % sur l'année (après +2,2 % l'an passé). L'analyse de la répartition par terme de l'encours total révèle la forte prépondérance des crédits à moyen et long terme (86,0 % du total). Le poids des financements à court terme s'élève pour sa part à 10,4 % en décembre 2014 contre 10,9 % à fin 2013 (comme à fin 2012).

Risques totaux déclarés pour La Réunion au SCR de la Banque de France

en millions d'euros	déc-09	déc-10	déc-11	déc-12	déc-13	déc-14
Risques totaux déclarés	9 146,5	9 362,9	9 833,6	9 876,5	10 091,2	10 547,3
(dt) Poids des crédits à terme	84,0%	84,4%	83,6%	85,4%	86,0%	86,0%

Source : Banque de France - SCR

Les plus fortes progressions d'encours ont été enregistrées par les secteurs de l'industrie manufacturière (+16,2 %, soit +30 millions d'euros sur douze mois), les activités immobilières et de construction (+4,4 %, soit +226 millions d'euros) et des administrations publiques (+3,6 %, soit +66 millions d'euros). Les baisses d'encours concernent le secteur des activités financières et d'assurance (-2,2 %) et du commerce (-0,9 %). Les risques les plus importants portés par le système bancaire sont concentrés dans les secteurs de l'immobilier et de la construction (5,3 milliards d'euros, soit 50,5 % des risques recensés au SCR), des administrations publiques (1,9 milliard d'euros, soit 18,0 % du total), du commerce et de la réparation automobile (0,7 milliard d'euros, soit 6,4 % du total) et enfin de la santé et de l'action sociale (0,5 milliard d'euros, soit 4,9 % du total).

¹ Sont déclarés au SCR tous les encours de crédits aux entreprises supérieurs à un seuil de 25 000 euros. Le champ des concours étudiés dans cette partie diffère par conséquent sensiblement de celui des concours consentis à la clientèle étudié dans une partie précédente, puisque les périmètres de déclaration sont différents (seuils déclaratifs, prise en compte des douteux) et que les crédits consentis aux ménages ainsi que les crédits consentis aux entrepreneurs individuels à titre personnel ne sont pas retenus.

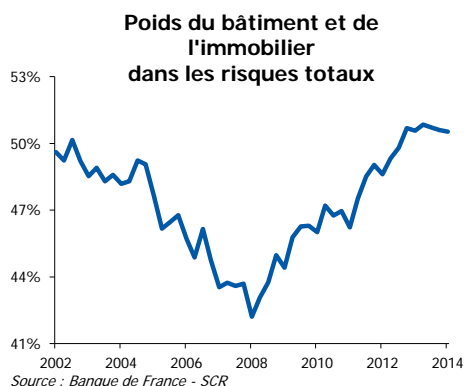
Risques SCR portés par les principaux secteurs d'activité

en % des risques totaux	déc-09	déc-10	déc-11	déc-12	déc-13	déc-14
Activités immobilières & construction	44,4%	46,0%	46,2%	48,6%	50,6%	50,5%
Administration publique	18,1%	18,0%	17,7%	17,9%	18,1%	18,0%
Commerce & réparation automobile	9,0%	8,2%	7,4%	7,1%	6,8%	6,4%
Santé humaine et action sociale	6,4%	6,5%	7,5%	5,4%	5,0%	4,9%
Activités financières et d'assurance	4,7%	4,1%	3,4%	3,2%	2,8%	2,6%
Industrie manufacturière	2,7%	2,1%	2,1%	2,1%	1,9%	2,1%
Agriculture, sylviculture et pêche	2,1%	2,2%	1,9%	1,7%	1,8%	1,7%
Autres secteurs	12,6%	12,9%	13,8%	14,1%	13,1%	13,7%

Source : Banque de France - SCR

4.1 LES RISQUES SUR LES SECTEURS DE L'IMMOBILIER ET DE LA CONSTRUCTION

L'encours total des risques de crédit porté sur le secteur de l'immobilier et de la construction progresse de 4,4 % en 2014 (contre +6,5 % en 2013 et +5,4 % en 2012 et 2011), à 5,3 milliards d'euros. L'accroissement du poids de ces deux secteurs d'activité s'est enclenché fin 2008, en rupture après une baisse régulière dans les années 2002-2008 due à des volumes importants d'octrois de crédit à l'économie. En 2014, le poids des secteurs de la construction et des activités immobilières dépasse son niveau des années 2002, au dessus des 50 %.



Risques déclarés sur les secteurs de l'immobilier et de la construction

en millions d'euros	déc-05	déc-10	déc-11	déc-12	déc-13	déc-14	14/13
Risques déclarés sur le secteur	3 047,0	4 307,3	4 545,5	4 792,3	5 103,3	5 329,6	4,4%
(dt) Poids des crédits à terme	-	88,3%	86,2%	89,3%	90,1%	91,9%	1,7 pt
(dt) Encours portés sur les SEM	1 811,9	2 237,8	2 413,5	2 656,7	3 034,8	3 258,4	7,4%
en % des risques du secteur	59,5%	52,0%	53,1%	55,4%	59,5%	61,1%	1,7 pt
(dt) Encours portés hors SEM	1 235,0	2 069,6	2 132,0	2 144,7	2 068,5	2 071,1	0,1%

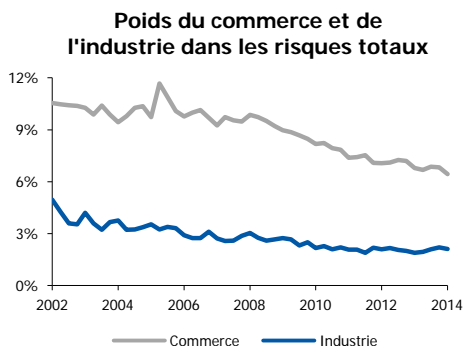
Source : Banque de France - SCR

La progression enregistrée par ces deux secteurs s'explique uniquement par l'évolution de l'encours des risques portés sur les principales sociétés d'économie mixtes¹ du département, pour le financement de leurs programmes de logements sociaux. Ces dernières représentent ainsi 61,1 % des concours consentis aux deux secteurs d'activité, et 30,9 % des risques totaux portés par l'ensemble du système bancaire réunionnais (hors ménages). Hors risques portés par ces SEM, le secteur de l'immobilier et de la construction ne représente plus qu'un encours de risques relativement stable sur ces dernières années, proche de 2,1 milliards d'euros entre 2010 et 2014, soit 20 % des risques totaux.

¹ SHLMR, SIDR, SEMAC, SODIAC, SEDRE, SODEGIS et SEMADER (et SEMPRO avant 2006 avant sa fusion avec la SHLMR).

4.2 LES RISQUES SUR LES SECTEURS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avec un encours de 902 millions d'euros à fin décembre 2014 (en hausse de 2,9 % sur un an après une baisse de 3,1 % l'année précédente), les secteurs de l'industrie et du commerce ne concentrent qu'une proportion assez faible de l'ensemble des risques déclarés au SCR (8,5 % à fin 2014). La part du commerce dans les risques totaux n'a pas cessé de régresser depuis un maximum à 12,9 % en 2008. Le poids de l'industrie a particulièrement baissé, passant de 5 % en décembre 2002 à tout juste 2 % une décennie plus tard.



Source : Banque de France - SCR

Les crédits à terme représentent une proportion assez limitée des crédits totaux consentis à ces secteurs (49,6 % en 2014), inférieure aux moyennes constatées dans les autres secteurs d'activité. Le secteur du commerce est en effet un important consommateur de financements bancaires à court terme.

Risques déclarés sur le secteur de l'industrie et du commerce

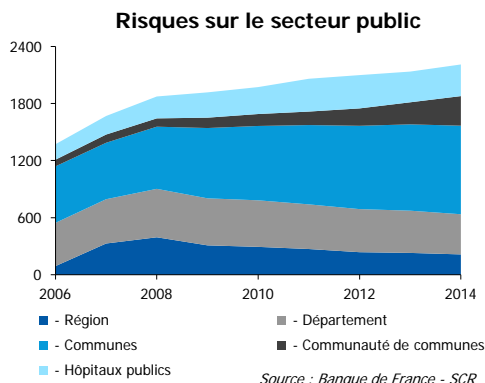
en millions d'euros	déc-05	déc-10	déc-11	déc-12	déc-13	déc-14	14/13
Risques totaux	875,3	968,9	931,0	903,6	876,3	901,5	2,9%
(dt) Poids des crédits à terme	-nd-	50,5%	50,4%	50,1%	50,0%	49,6%	-0,5 pt

Source : Banque de France - SCR

4.3 LE RISQUE SUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

Au sein du secteur public local, on peut distinguer cinq types d'établissements : le Conseil régional et le Conseil général, les communes, les communautés de communes ou d'agglomérations et les syndicats mixtes, et enfin les établissements hospitaliers et les centres d'action sociale des communes¹.

Le secteur public local présente un encours total de risques bancaires de 2,2 milliards d'euros à fin décembre 2014, soit 21,0 % de l'ensemble des risques déclarés auprès du SCR de la Banque de France pour le département. Les risques déclarés sur le secteur s'inscrivent en hausse par rapport à 2013 (+3,5 %, après +1,8 % l'année précédente). Les risques portés sur la Région et le Département sont en baisse en 2014 (respectivement de -6,8 % et -4,9 %), dans la continuité des années précédentes. Ces collectivités poursuivent en effet leur politique de désendettement, après la forte progression des risques qu'elles avaient enregistré en 2007 et 2008.



Source : Banque de France - SCR

¹ Le secteur public local diffère ainsi des risques mentionnés dans le secteur d'activité « Administrations publiques » du SCR ou de la clientèle des administrations publiques dans les concours consentis.

Décomposition des risques déclarés sur le secteur public local par bénéficiaire

en millions d'euros	déc-06	déc-08	déc-10	déc-12	déc-13	déc-14	14/13
Région	91,7	395,1	294,2	238,2	230,6	214,9	-6,8%
Département	454,9	509,6	489,8	453,3	444,4	422,7	-4,9%
Communes	594,8	654,0	782,3	876,5	908,3	931,6	2,6%
Communauté de communes	70,0	87,4	125,6	182,9	232,1	311,3	34,1%
Hôpitaux publics	162,7	230,4	283,3	350,4	323,2	333,0	3,0%

Source : Banque de France - SCR

A l'inverse, les risques portés sur les communes et les communautés de communes (et autres syndicats mixtes) continuent de croître sensiblement en 2014 (respectivement de +2,6 % et +34,1 %), dans la continuité également des années précédentes. Il doit être noté la forte croissance de l'endettement des communautés de communes depuis plusieurs années (+34,1 % en 2014 après +26,9 % en 2013 et +28,9 % en 2012), soit un encours de dette qui est passé de 141 millions d'euros en 2011 à 311 millions d'euros en trois ans. Les communautés de communes doivent en effet faire face à des investissements importants en matière environnementale (stations d'épuration et travaux de réseaux de tout à l'égout). Pour mémoire, sur les cinq dernières années (2009 à 2014), l'endettement de la Région Réunion a reculé de 30,7 % (soit -95 millions d'euros), celui du Département de 14,6 % (-72 millions d'euros), tandis que l'endettement des communes a progressé de 26,1 % (+192 millions d'euros) et celui des communautés de communes de +185,6 % (+202 millions d'euros).

Enfin, les risques sur les hôpitaux publics augmentent légèrement en 2014 (+3,0 % contre -7,8 % en 2013). A noter que les risques sur les hôpitaux publics ont enregistré certaines années des croissances importantes, comme entre les années 2006 et 2011 (+112,0 % de croissance des risques sur ces cinq années soit +182 millions d'euros). Depuis 2011, les risques sur les hôpitaux publics ont par contre tendance à décroître.

5. Le surendettement

Dans le cadre de ses missions de service public, l'IEDOM assure le secrétariat de la Commission de Surendettement à La Réunion. La commission est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à douze reprises au cours de l'année 2014.

1 301 dossiers de surendettement ont été déposés en 2014, soit une diminution de 9,3 % par rapport à 2013 (contre une hausse de 24,5 % l'année précédente). Cette baisse peut s'expliquer par le retour à une situation plus normale de recours au surendettement et par le resserrage passé des conditions d'octroi de crédit. De nombreuses actions de communication et de sensibilisation continuent d'être conduites dans le département. 1 017 dossiers ont été déclarés recevables en 2014 (1 200 en 2012), soit 78,1 % des dossiers déposés (contre 85,7 % l'année précédente et 83,2 % en 2012). Sur ce nombre, 742 dossiers ont été orientés en procédure classique (PRCL), soit 72,3 % des dossiers déclarés recevables (contre 66,8 % en 2013 et 66,6 % en 2012), et 284 dossiers ont été orientés en procédure de rétablissement personnel (PRP), soit 19,4 % des dossiers recevables (contre 28,3 % en 2013 et 24,4 % en 2012). On observe par contre une forte diminution des plans conventionnels (ou amiables) conclus en 2014 (183 contre 318 l'année précédente et 229 en 2012), ce qui représente une baisse de 42,5 % par rapport à l'année précédente. Une réduction similaire est constatée au niveau national. Les mesures imposées et recommandées par la Commission sont par contre en

forte progression en 2014, au nombre de 553 contre 364 en 2013, intégrant 230 mesures imposées ou recommandées immédiates et 227 mesures imposées ou recommandées consistant en une suspension d'exigibilité.

Données statistiques sur le nombre de dossiers de surendettement traités

	2011	2012	2013	2014	14/13
Dossiers déposés (en nombre)	1 241	1 153	1 435	1 301	-9.3%
Dossiers soumis pour examen en recevabilité	994	1 057	1 307	1 124	-14.0%
Dossiers recevables	865	930	1 200	1 017	-15.3%
Nombre de mesures de rétablissement personnel	213	298	365	303	-17.0%
(dt) Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	213	293	363	303	-16.5%
Nombre de plans conventionnels conclus	380	229	318	183	-42.5%
Mesures imposées et recommandées par les commissions	209	365	364	553	51.9%
Dossiers clôturés (toutes phases)	269	267	253	285	12.6%
Dossiers traités	1 200	1 308	1 429	1 451	1.5%
Recommandation homologuées par les juges (en nombre)	182	453	477	519	8.8%

Source : Commission de surendettement

Parmi les principales difficultés rencontrées par la Commission de surendettement au regard de la situation des personnes surendettées, il faut noter le cas des débiteurs propriétaires d'un logement social. Cette problématique est spécifique aux DOM. En effet, un dispositif d'accès à la propriété de « Logement Évolutif Social » (LES), mis en place depuis 1988, permet aux familles les plus défavorisées d'acquérir un logement en fonction de leurs revenus et de leur composition familiale. Le prêt est mis en place en partenariat avec la CAF qui règle l'essentiel de l'échéance mensuelle par affectation de l'allocation logement, le montant résiduel (très faible, souvent quelques dizaines d'euros) restant à la charge des accédants. Quand un accédant ne parvient pas à régler également la taxe foncière due (et souvent la taxe d'habitation), la seule solution de la Commission consiste à préconiser la vente du logement principal. Un nouveau dispositif de plafonnement de la taxe foncière, qui a été mis en place en 2012 et porte effet depuis 2013, permet une réduction de ces situations. Mais ce dispositif n'est pas automatique et les propriétaires dans le besoin doivent faire la démarche auprès des centres des impôts et remplir un imprimé de demande de plafonnement.

De même, le cas des débiteurs n'ayant qu'un montant relativement modeste de dettes (inférieur à 3 000 €), constituées exclusivement d'impayés de charges courantes, est assez fréquent. Ceux-ci recourent souvent à la Commission avant d'avoir épuisé les possibilités de prise en charge de leurs dettes par les divers fonds d'aide existants. L'insertion de la liste des travailleurs sociaux du département dans les dossiers, et notamment celle des associations habilitées à saisir le Fonds de Solidarité pour le Logement, devrait aider à diminuer ce phénomène.

ANNEXES

Statistiques monétaires et financières

Tableau 1
Liste des acteurs du système bancaire local

Dénomination	Capital social	Adresse	Groupe bancaire de référence	Guichets	Dab	Effectifs	Total bilan
LES BANQUES							
BFCOI	16,7 M€	60, rue Alexis de Villeneuve Saint-Denis	Groupe Société Générale	22	53	330	1 335 M€
BNP Paribas - Réunion	19,9 M€	67, rue Juliette. Dodu Saint-Denis	Groupe BNP Paribas	17	42	272	1 193 M€
Banque de la Réunion (BR)	56,2 M€	27, rue Jean Chatel Saint-Denis	Groupe BPCE	27	89	414	2 401 M€
Banque Postale	2 342,4 M€	31, rue Maréchal Leclercq Saint-Denis	La Poste	102	180	181	3 614 M€
Groupama Banque	104,6 M€	67, rue Robespierre Montreuil	Groupama	-	6	-	19 M€
BPI France Financement	-	1, rue Champ Fleuri Saint-Denis	Groupe BPI France	Salariés et agences de l'AFD			30 M€
LES BANQUES MUTUALISTES ET COOPERATIVES							
BRED Banque Populaire	340,3 M€	18, rue Jean Chatel Saint-Denis	Groupe BPCE	25	58	200	3 289 M€
Caisse d'épargne et de prévoyance Provence-Alpes-Corse (CEPAC)	363,1 M€	55, rue de Paris Saint-Denis	Groupe BPCE	17	44	130	1 011 M€
Caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Réunion (CRCAMR)	48,1 M€	Parc Jean de Cambiaire Saint-Denis	Groupe Crédit Agricole	37	135	762	5 032 M€
Caisse régionale de crédit maritime mutuel d'Outre-Mer (CRCMMOM)	3,2 M€	7, rue Evariste de Parry Le Port	Groupe BPCE	1	1	4	4 M€
Casden BP	3,2 M€	40, rue Juliette Dodu Saint-Denis	Groupe BPCE	2	-	-	521 M€
LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT SPECIALISES							
Crédit SOFIDER Océan Indien	40,0 M€	3, rue Labourdonnais Saint-Denis	Groupe BPCE	2	-	35	628 M€
BNP Paribas Factor	-	1, rue de la Martinique Sainte-Clotilde	Groupe BNP Paribas	1	-	5	18 M€
NATIXIS FACTOR	15,0 M€	18, rue Jean Chatel Saint-Denis	Groupe BPCE	1	-	12	69 M€
Compagnie Générale d'Affacturage (CGA)	14,4 M€	21, rue Félix Guyon Saint-Denis	Groupe Société Générale	1	-	12	54 M€
BRED Cofilease	12,2 M€	18, rue Jean Chatel Saint-Denis	Groupe BPCE	1	-	2	39 M€
Agence Française de Développement (AFD)	400,0 M€	1, rue Champ Fleuri Saint-Denis	Groupe AFD	1	-	-	955 M€
LES SOCIETES DE FINANCEMENT (ANCIENNEMENT SOCIETES FINANCIERES)							
Compagnie Financière de Bourbon (CFB)	3,5 M€	32 bis, rue Claude Chappe Le Port	Groupe Société Générale	1	-	8	53 M€
Crédit moderne Océan indien (CMOI)	4,6 M€	22, rue Pierre Aubert Sainte-Clotilde	Groupe BNP Paribas	3	-	108	593 M€
CAFINEO	-	22, rue Pierre Aubert Sainte-Clotilde	Groupe BNP Paribas	Salariés et agences de CMOI			23 M€
Océor Lease Réunion	3,5 M€	32, boulevard du Chaudron Sainte-Clotilde	Groupe BPCE	4	-	29	234 M€
Société réunionnaise de financement (SOREFI)	7,3 M€	5, rue André Lardy Sainte-Marie	Groupe Général Electric Money	3	3	115	350 M€
ETABLISSEMENT A STATUT PARTICULIER							
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	-	112, rue Sainte-Marie 97400 Saint-Denis	Groupe CDC	1	-	-	3 384 M€

Source : IEDOM

Tableau 2
Les actifs financiers

	Encours en millions d'euros					Var.
	déc-10	déc-11	déc-12	déc-13	déc-14	14/13
Sociétés non financières	2 395.7	2 467.6	2 490.7	2 731.5	2 899.4	6.1%
Dépôts à vue	1 316.6	1 383.5	1 447.1	1 586.1	1 758.0	10.8%
Placements liquides ou à court terme	862.1	979.4	930.8	1 047.2	1 052.3	0.5%
Comptes d'épargne à régime spécial	0.4	0.2	17.0	72.4	96.4	-n.s.
Placements indexés sur les taux de marché	861.7	979.2	913.8	974.7	955.9	-1.9%
(dt) comptes à terme	358.3	390.2	455.2	519.5	652.2	25.5%
(dt) OPCVM monétaires	240.9	239.3	140.6	95.0	95.4	0.4%
(dt) certificats de dépôt	262.1	349.2	317.4	359.9	208.2	-42.1%
Epargne à long terme	217.0	104.8	112.8	98.2	89.1	-9.2%
(dt) actions	18.1	13.8	10.9	15.4	17.1	11.2%
(dt) obligations	162.8	65.8	74.8	65.6	55.4	-15.4%
(dt) OPCVM non monétaires	35.7	23.7	25.5	15.6	14.7	-5.4%
Ménages	7 656.8	7 907.4	8 241.6	8 515.8	8 698.9	2.2%
Dépôts à vue	1 843.5	1 910.3	1 937.9	2 034.3	2 122.7	4.3%
Placements liquides ou à court terme	2 472.8	2 628.1	2 814.8	2 895.9	2 878.2	-0.6%
Comptes d'épargne à régime spécial	2 238.2	2 394.3	2 611.7	2 708.3	2 752.8	1.6%
(dt) livrets ordinaires	829.1	889.5	902.0	872.2	895.3	2.6%
(dt) livrets A et bleus	775.8	875.6	1 027.5	1 118.5	1 138.9	1.8%
(dt) livrets jeunes	40.2	39.5	38.3	39.0	38.0	-2.6%
(dt) livrets d'épargne populaire	110.9	103.5	100.6	91.5	86.0	-6.0%
(dt) livrets de développement durable	259.6	267.2	329.0	380.6	397.6	4.5%
(dt) comptes d'épargne logement	222.7	219.1	214.3	206.6	197.0	-4.6%
Placements indexés sur les taux de marché	234.6	233.8	203.1	187.5	125.4	-33.1%
(dt) comptes créditeurs à terme	175.4	190.5	167.5	159.8	99.2	-38.0%
(dt) bons de caisse	12.3	11.4	9.1	8.3	9.2	11.6%
(dt) OPCVM monétaires	46.9	32.0	26.6	19.5	17.0	-12.5%
Epargne à long terme	3 340.5	3 369.0	3 488.9	3 585.6	3 698.0	3.1%
(dt) plans d'épargne logement	766.2	759.6	763.1	783.6	837.0	6.8%
(dt) plans d'épargne populaire	60.9	57.1	54.4	51.2	48.5	-5.4%
(dt) actions	144.8	130.3	114.8	124.5	124.8	0.2%
(dt) obligations	195.5	188.3	225.4	208.3	187.5	-10.0%
(dt) OPCVM non monétaires	132.9	125.1	104.9	101.5	90.4	-10.9%
(dt) contrats d'assurance-vie	2 032.5	2 101.2	2 217.1	2 307.0	2 399.9	4.0%
Autres agents	699.2	700.3	766.9	792.3	859.0	8.4%
Dépôts à vue	313.1	316.8	327.6	369.1	361.0	-2.2%
Placements liquides ou à court terme	252.8	187.7	291.5	279.8	322.5	15.3%
Comptes d'épargne à régime spécial	67.4	77.0	119.7	156.2	138.5	-11.3%
Placements indexés sur les taux de marché	185.4	110.7	171.8	123.7	184.0	48.8%
Epargne à long terme	133.3	195.8	147.8	143.4	175.6	22.5%
Total actifs financiers	10 751.7	11 075.4	11 499.3	12 039.6	12 457.3	3.5%
Dépôts à vue	3 473.2	3 610.6	3 712.6	3 989.5	4 241.6	6.3%
Placements liquides ou à court terme	3 587.7	3 795.2	4 037.1	4 222.9	4 253.0	0.7%
Comptes d'épargne à régime spécial	2 306.0	2 471.5	2 748.5	2 937.0	2 987.7	1.7%
(dt) livrets ordinaires	881.9	947.4	1 010.0	1 028.8	1 039.6	1.1%
(dt) livrets A et bleus	790.0	894.0	1 055.4	1 189.5	1 228.6	3.3%
(dt) livrets jeunes	40.3	39.5	38.3	39.0	38.0	-2.6%
(dt) livrets d'épargne populaire	110.9	103.5	100.6	91.5	86.0	-6.0%
(dt) livrets de développement durable	259.8	267.5	329.3	381.0	398.0	4.5%
(dt) comptes d'épargne logement	223.0	219.6	214.8	207.1	197.5	-4.7%
Placements indexés sur les taux de marché	1 281.7	1 323.7	1 288.7	1 285.9	1 265.3	-1.6%
(dt) comptes créditeurs à terme	580.5	637.4	698.1	756.5	890.1	17.7%
(dt) bons de caisse	17.9	17.1	10.0	9.2	9.7	5.7%
(dt) certificats de dépôt	262.1	349.2	317.4	359.9	208.2	-42.1%
(dt) OPCVM monétaires	421.2	320.0	263.2	160.4	157.3	-1.9%
Epargne à long terme	3 690.8	3 669.6	3 749.5	3 827.2	3 962.7	3.5%
(dt) plans d'épargne logement	767.8	761.4	765.0	785.7	839.3	6.8%
(dt) plans d'épargne populaire	61.1	57.4	54.6	51.6	48.9	-5.3%
(dt) actions	163.6	146.0	128.0	140.9	143.4	1.8%
(dt) obligations	393.2	328.7	421.3	407.9	394.1	-3.4%
(dt) OPCVM non monétaires	264.3	265.9	152.7	122.8	122.3	-0.4%
(dt) contrats d'assurance-vie	2 033.0	2 102.8	2 218.8	2 308.8	2 404.9	4.2%

Source : IEDOM

Tableau 3

Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

	Encours en millions d'euros					Var.
	déc-10	déc-11	déc-12	déc-13	déc-14	14/13
Entreprises	7 322,5	7 528,8	7 579,7	7 785,7	8 137,0	4,5%
Crédits d'exploitation	1 068,4	1 094,5	1 157,6	1 101,5	1 012,0	-8,1%
Créances commerciales	115,3	119,8	96,8	82,8	85,1	2,7%
Crédits de trésorerie	574,7	637,6	687,5	645,8	588,8	-8,8%
(dt) <i>Entrepreneurs individuels</i>	112,1	121,0	102,0	113,3	102,6	-9,4%
Comptes ordinaires débiteurs	220,5	199,0	241,4	234,7	178,6	-23,9%
Affacturage	157,9	138,0	131,9	138,2	159,5	15,4%
Crédits d'investissement	3 252,4	3 349,8	3 318,1	3 201,4	3 433,3	7,2%
Crédits à l'équipement	2 792,4	2 876,2	2 840,6	2 779,9	2 938,2	5,7%
(dt) <i>Entrepreneurs individuels</i>	263,1	304,9	248,1	239,7	140,2	-41,5%
Crédit-bail	460,0	473,5	477,5	421,5	495,1	17,5%
Crédits à l'habitat	2 946,1	3 026,3	3 041,9	3 419,4	3 625,2	6,0%
Autres crédits	55,5	58,3	62,1	63,4	66,5	5,0%
Ménages	6 551,9	6 713,7	6 998,8	7 086,0	7 205,8	1,7%
Crédits à la consommation	1 633,2	1 605,4	1 590,1	1 545,0	1 550,4	0,4%
Crédits de trésorerie	1 524,5	1 495,9	1 483,8	1 434,6	1 428,4	-0,4%
Comptes ordinaires débiteurs	43,4	51,2	50,5	56,3	63,5	12,9%
Crédit-bail	65,3	58,3	55,8	54,2	58,5	7,9%
Crédits à l'habitat	4 911,7	5 107,3	5 407,4	5 538,9	5 652,7	2,1%
Autres crédits	6,9	1,0	1,3	2,1	2,7	24,1%
Collectivités locales	1 933,9	1 991,7	2 029,9	1 952,4	2 001,4	2,5%
Crédits d'exploitation	17,1	24,5	14,1	6,9	27,4	299,2%
Crédits de trésorerie	16,6	22,9	13,8	6,4	24,3	277,5%
Comptes ordinaires débiteurs	0,4	1,6	0,3	0,4	3,1	626,4%
Crédits d'investissement	1 910,2	1 965,4	2 014,4	1 942,0	1 971,7	1,5%
Crédits à l'équipement	1 908,7	1 965,4	2 013,6	1 941,2	1 971,4	1,6%
Crédit-bail	1,4	0,8	0,8	0,8	0,3	-60,6%
Crédits à l'habitat	1,4	1,4	1,3	1,2	1,1	-6,7%
Autres crédits	5,2	0,4	0,1	2,4	1,2	-n.s.-
Autres agents	549,9	594,2	567,6	679,4	678,7	-0,1%
TOTAL des encours sains	16 358,1	16 828,4	17 176,0	17 503,6	18 022,9	3,0%
Crédits d'exploitation	2 674,9	2 704,0	2 727,4	2 617,7	2 566,8	-1,9%
Créances commerciales	124,0	121,3	98,1	88,9	90,9	2,2%
Crédits de trésorerie	2 122,9	2 162,2	2 198,6	2 092,9	2 058,4	-1,6%
Comptes ordinaires débiteurs	270,0	282,6	298,8	297,7	258,1	-13,3%
Affacturage	157,9	138,0	131,9	138,2	159,5	15,4%
Crédits d'investissement	5 509,5	5 738,1	5 754,4	5 662,7	5 915,4	4,5%
Crédits à l'équipement	4 980,4	5 203,9	5 218,3	5 184,9	5 359,8	3,4%
Crédit-bail	529,1	534,2	536,0	477,8	555,5	16,3%
Crédits à l'habitat	7 875,4	8 146,1	8 458,1	8 966,6	9 285,7	3,6%
Autres crédits	298,4	240,1	236,2	256,7	255,0	-0,7%
Créances douteuses brutes	1 113,2	1 116,2	1 160,3	1 114,9	1 004,2	-9,9%
Créances douteuses nettes	498,9	482,3	511,4	484,3	437,4	-9,7%
(dt) <i>Entreprises</i>	388,5	376,9	382,2	361,2	315,5	-12,6%
(dt) <i>Ménages</i>	105,5	102,4	125,0	120,6	119,5	-0,9%
Provisions	614,3	633,9	648,9	630,6	566,7	-10,1%
Encours brut total	17 471,3	17 944,6	18 336,3	18 618,5	19 027,0	2,2%
Taux de créances douteuses	6,4%	6,2%	6,3%	6,0%	5,3%	-0,7 pt
Taux de provisionnement	55,2%	56,8%	55,9%	56,6%	56,4%	-0,1 pt

Source : IEDOM

Tableau 4

Les concours accordés par les établissements de crédit installés localement

	Encours en millions d'euros					Var. 14/13
	déc-10	déc-11	déc-12	déc-13	déc-14	
Entreprises	6 786,3	6 910,5	6 970,5	7 208,0	7 504,6	4,1%
Crédits d'exploitation	1 045,4	1 069,9	1 121,4	1 054,9	959,4	-9,0%
Créances commerciales	103,6	110,8	89,3	76,8	77,4	0,9%
Crédits de trésorerie	571,1	630,8	675,9	625,5	572,5	-8,5%
(dt) <i>Entrepreneurs individuels</i>	111,5	120,6	101,9	112,9	102,3	-9,4%
Comptes ordinaires débiteurs	212,9	193,4	237,5	228,5	174,2	-23,7%
Affacturation	157,7	134,9	118,7	124,1	135,3	9,0%
Crédits d'investissement	2 822,6	2 851,4	2 831,3	2 768,7	2 955,2	6,7%
Crédits à l'équipement	2 561,3	2 599,2	2 580,2	2 523,9	2 680,7	6,2%
(dt) <i>Entrepreneurs individuels</i>	215,2	252,6	243,8	234,9	136,4	-42,0%
Crédit-bail	261,3	252,2	251,1	244,8	274,5	12,1%
Crédits à l'habitat	2 862,8	2 930,9	2 955,7	3 321,0	3 523,4	6,1%
Autres crédits	55,5	58,3	62,1	63,4	66,5	5,0%
Ménages	6 547,5	6 708,9	6 996,3	7 083,6	7 202,1	1,7%
Crédits à la consommation	1 633,0	1 605,2	1 590,1	1 545,0	1 550,4	0,4%
Crédits de trésorerie	1 524,5	1 495,9	1 483,8	1 434,5	1 428,4	-0,4%
Comptes ordinaires débiteurs	43,2	51,1	50,5	56,2	63,5	12,9%
Crédit-bail	65,3	58,3	55,8	54,2	58,5	7,9%
Crédits à l'habitat	4 907,6	5 102,6	5 405,1	5 536,7	5 649,2	2,0%
Autres crédits	6,8	1,0	1,2	1,9	2,5	27,0%
Collectivités locales	1 841,2	1 894,9	1 954,1	1 884,9	1 940,4	2,9%
Crédits d'exploitation	17,1	24,5	14,1	6,9	27,4	299,2%
Crédits de trésorerie	16,6	22,9	13,8	6,4	24,3	277,5%
Comptes ordinaires débiteurs	0,4	1,6	0,3	0,4	3,1	626,4%
Crédits d'investissement	1 817,5	1 868,6	1 938,6	1 874,5	1 910,7	1,9%
Crédits à l'équipement	1 816,1	1 868,6	1 937,8	1 873,7	1 910,4	2,0%
Crédit-bail	1,4	0,8	0,8	0,8	0,3	-60,6%
Crédits à l'habitat	1,4	1,4	1,3	1,2	1,1	-6,7%
Autres crédits	5,2	0,4	0,1	2,4	1,2	-n.s-
Autres agents	495,7	526,3	503,3	618,3	630,2	1,9%
TOTAL des encours sains	15 670,7	16 040,5	16 424,2	16 794,8	17 277,3	2,9%
Crédits d'exploitation	2 651,6	2 679,4	2 691,1	2 571,0	2 514,2	-2,2%
Créances commerciales	112,3	112,3	90,6	82,9	83,2	0,4%
Crédits de trésorerie	2 119,3	2 155,3	2 187,0	2 072,5	2 042,0	-1,5%
Comptes ordinaires débiteurs	262,3	276,9	294,8	291,4	253,7	-12,9%
Affacturation	157,7	134,9	118,7	124,1	135,3	9,0%
Crédits d'investissement	4 932,9	5 075,1	5 127,5	5 101,4	5 327,8	4,4%
Crédits à l'équipement	4 603,1	4 762,8	4 818,2	4 800,5	4 993,1	4,0%
Crédit-bail	329,8	312,2	309,3	300,9	334,7	11,2%
Crédits à l'habitat	7 787,9	8 046,0	8 369,5	8 866,0	9 180,5	3,5%
Autres crédits	298,3	240,1	236,1	256,5	254,8	-0,6%
Créances douteuses brutes	972,2	988,1	1 049,2	1 007,4	903,9	-10,3%
Créances douteuses nettes	357,9	354,2	400,3	376,8	337,2	-10,5%
(dt) <i>Entreprises</i>	248,5	249,0	271,4	253,7	215,6	-15,0%
(dt) <i>Ménages</i>	105,3	102,2	124,7	120,5	119,3	-1,0%
Provisions	614,3	633,9	648,9	630,6	566,7	-10,1%
Encours brut total	16 642,9	17 028,6	17 473,4	17 802,2	18 181,3	2,1%
Taux de créances douteuses	5,8%	5,8%	6,0%	5,7%	5,0%	-0,7 pt
Taux de provisionnement	63,2%	64,2%	61,8%	62,6%	62,7%	0,1 pt

Source : IEDOM

Tableau 5
Le bilan agrégé (quatre banques)

ACTIF	Montants en millions d'€					Var.
	déc-10	déc-11	déc-12	déc-13	déc-14	
OPERATIONS DE TRESORERIE	1 682,4	1 795,4	1 758,7	1 720,7	1 549,8	-9,9%
Caisse & Banques centrales	124,4	136,5	114,7	111,1	115,8	4,2%
Etablissements de crédit	1 544,1	1 643,6	1 625,8	1 598,8	1 425,9	-10,8%
(dt) Comptes ordinaires débiteurs	159,1	136,5	174,5	222,3	227,0	2,1%
(dt) Comptes et prêts	211,1	202,5	207,7	202,9	181,3	-10,6%
(dt) Réseau	1 173,9	1 304,6	1 243,6	1 173,6	1 017,6	-13,3%
Autres opérations	13,9	15,3	18,2	10,8	8,1	-24,4%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	7 801,0	7 764,5	7 785,6	7 607,4	7 567,9	-0,5%
Créances commerciales	68,4	74,7	58,6	51,4	52,1	1,4%
Crédits de trésorerie	1 116,1	1 148,9	1 158,6	1 059,2	998,9	-5,7%
Crédits à l'équipement	2 439,4	2 439,3	2 402,4	2 287,8	2 306,8	0,8%
Crédits à l'habitat	3 528,9	3 485,2	3 552,3	3 592,0	3 628,4	1,0%
Comptes ordinaires débiteurs	158,8	176,6	144,9	150,0	148,7	-0,8%
Autres crédits	263,5	206,0	185,7	207,0	208,6	0,8%
Créances douteuses nettes	226,0	233,8	283,1	260,1	224,4	-13,7%
Provisions sur créances douteuses (non incluses)	432,9	463,2	468,2	462,5	406,8	-12,1%
OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	406,4	493,9	518,5	596,7	500,3	-16,2%
Comptes de régularisation & divers	144,1	210,1	209,7	244,9	145,8	-40,5%
Opérations sur titres	262,3	283,8	308,7	351,8	354,5	0,8%
VALEURS IMMOBILISEES	389,3	350,2	356,0	346,1	344,7	-0,4%
Titres de participation et filiales	304,6	267,3	276,7	272,7	272,3	-0,1%
Immobilisations	82,7	82,2	75,8	70,5	68,8	-2,4%
Crédit-bail et opérations assimilées	0,9	0,5	0,5	0,9	0,8	-15,5%
Divers	1,1	0,1	2,9	2,0	2,8	42,8%
TOTAL ACTIF	10 279,1	10 404,0	10 418,7	10 270,9	9 962,8	-3,0%
PASSIF						
OPERATIONS DE TRESORERIE	3 980,8	3 686,0	3 303,0	2 713,0	2 264,9	-16,5%
Banques centrales & Trésor public	0,3	0,0	0,1	0,2	0,0	-78,6%
Etablissements de crédit	3 936,7	3 628,8	3 260,4	2 690,3	2 250,1	-16,4%
(dt) Comptes ordinaires créditeurs	82,2	175,7	41,6	35,3	42,2	19,5%
(dt) Comptes et emprunts	540,8	513,5	666,0	653,8	611,3	-6,5%
(dt) Réseau	3 313,7	2 939,6	2 552,8	2 001,2	1 594,5	-20,3%
Autres opérations	43,9	57,2	42,5	22,6	14,8	-34,5%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	5 036,1	5 335,5	5 704,6	6 033,9	6 093,2	1,0%
Comptes ordinaires créditeurs	2 459,5	2 561,3	2 636,7	2 811,5	2 957,0	5,2%
(dt) Sociétés financières	1 025,5	1 083,2	1 126,0	1 233,0	1 367,4	10,9%
(dt) Ménages	1 220,1	1 256,0	1 269,8	1 319,5	1 345,0	1,9%
Comptes créditeurs à terme	541,5	580,1	627,0	683,3	744,1	8,9%
(dt) Sociétés financières	338,1	365,2	419,1	481,9	550,9	14,3%
(dt) Ménages	160,1	167,1	142,6	137,6	79,3	-42,4%
Comptes d'épargne à régime spécial	1 765,7	1 837,7	1 988,5	2 087,8	2 133,8	2,2%
Bons de caisse et d'épargne	12,6	11,9	9,8	8,7	8,2	-5,2%
Titres de créances négociables	213,4	293,1	296,4	327,7	189,2	-42,3%
Autres dépôts	43,5	51,5	146,2	115,0	60,9	-47,1%
(hors) Epargne collectée pour des tiers	1 095,9	1 137,7	1 179,5	1 202,3	1 229,9	2,3%
OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	172,2	210,0	192,1	214,6	237,4	10,6%
Comptes de régularisation & divers	168,9	205,5	184,4	207,8	230,9	11,1%
Opérations sur titres	3,3	4,5	7,7	6,8	6,5	-4,8%
CAPITAUX PROPRES	1 090,1	1 172,5	1 219,0	1 309,4	1 367,2	4,4%
Dettes subordonnées, provisions, FRBG	249,5	263,3	286,1	300,9	293,6	-2,4%
Réserves	604,0	630,8	663,6	695,9	731,8	5,2%
Capital	159,7	159,7	159,7	159,7	159,7	0,0%
Report à nouveau	31,5	45,8	39,2	71,5	97,9	37,0%
Excédent (+/-) et Résultat en instance d'approbation	45,4	72,9	70,4	81,4	84,2	-na-
TOTAL PASSIF	10 279,1	10 404,0	10 418,7	10 270,9	9 962,8	-3,0%

Source : IEDOM

Tableau 6
Le compte de résultat agrégé (quatre banques)

	Montants en millions d'euros					Var.
	2010	2011	2012	2013	2014	14/13
(+) Produit d'exploitation bancaire	619.5	643.8	604.5	548.1	526.7	-3.9%
Opérations de trésorerie et interbancaires	43.9	48.3	44.9	30.4	26.1	-14.1%
Opérations à la clientèle	415.6	420.4	403.4	379.4	362.4	-4.5%
Opérations sur titres	7.4	5.6	4.5	4.7	8.9	88.8%
Opérations de crédit bail et opérations assimilées	1.0	1.3	0.5	0.3	0.4	36.6%
Divers	151.6	168.2	151.1	133.3	128.8	-3.3%
(-) Charges d'exploitation bancaire	265.2	267.9	235.8	189.9	169.4	-10.8%
Opérations de trésorerie et interbancaires	151.5	144.0	120.8	94.9	80.0	-15.7%
Opérations à la clientèle	24.0	25.9	28.4	27.6	26.7	-3.5%
(dt) sur dépôts à vue	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	21.2%
(dt) sur comptes d'épargne (hors CEL et PEL)	7.6	9.8	11.3	9.9	7.9	-20.0%
(dt) sur comptes d'épargne logement	0.7	1.0	1.1	0.7	0.5	-31.8%
(dt) sur plans d'épargne logement	4.9	4.6	4.5	4.5	4.5	-1.9%
(dt) sur dépôts à terme	6.8	8.7	9.5	10.6	11.6	9.4%
(dt) sur bons de caisse	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	-12.5%
Opérations sur titres	15.6	12.8	13.7	16.1	15.4	-4.7%
Opérations de crédit bail et opérations assimilées	1.1	0.6	0.4	0.2	0.4	54.1%
Divers	73.0	84.6	72.5	51.0	46.9	-7.9%
(+) Produits accessoires et produits divers	22.5	22.7	23.5	23.1	24.6	6.7%
(-) Charges accessoires et charges diverses	0.1	0.2	0.2	0.1	0.1	-6.7%
(-) Dotations nettes aux provisions pour dépréciation de titres	-1.1	0.0	-0.2	-0.3	-4.0	-1391.2%
(-) Intérêts sur créances douteuses	19.5	23.8	21.2	21.9	16.9	-22.5%
Produit Net Bancaire	358.4	374.5	371.0	359.6	368.9	2.6%
(-) Frais généraux	197.0	211.0	221.0	220.4	222.0	0.7%
(dt) frais de personnel	120.4	125.0	134.9	137.3	140.0	2.0%
(dt) impôts et taxes	8.1	8.8	11.8	9.6	10.3	7.3%
(dt) services extérieurs	68.4	77.2	74.3	73.5	71.7	-2.4%
(-) Dotations aux amortissements	14.3	14.1	13.1	12.4	11.5	-7.5%
(-) Dotations nettes aux prov. sur immobilisations	0.3	0.1	0.0	-0.1	-0.2	-96.9%
(-) Quote part des frais de siège social	-2.2	-2.5	-2.5	-2.3	-2.5	-6.8%
(-) Quote part sur opérat° d'exploitat° non bancaires faites en commun	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	n.s
(+) Charges refacturées	1.7	2.4	1.5	2.6	0.7	-74.2%
Résultat Brut d'Exploitation	150.8	154.3	140.9	131.8	138.8	5.3%
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	69.7	34.8	9.5	-3.3	-52.8	-1482.0%
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.4	n.s
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	12.4	4.7	12.4	8.6	-19.5	-327.5%
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	31.5	30.1	34.4	30.9	82.1	166.0%
(+) Intérêts sur créances douteuses	19.5	23.8	21.2	21.9	16.9	-22.5%
Résultat d'exploitation	56.7	108.4	105.8	117.6	145.5	23.7%
(+) Plus values nettes de cession sur immobilisations corp. et incorp.	0.0	-0.4	0.0	0.1	0.2	119.1%
(+) Plus values nettes de cessions sur immobilisations financières	1.6	0.5	-12.3	0.6	-3.1	-624.4%
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	3.2	1.5	-8.1	3.1	-1.7	-153.2%
Résultat courant avant impôt	55.2	107.0	101.6	115.2	144.2	25.2%
(+) Produits exceptionnels	0.0	0.7	0.0	0.0	0.0	n.s
(-) Charges exceptionnelles	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	n.s
(-) Dotations nettes au FRBG	-7.0	7.7	8.0	6.5	12.0	84.6%
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	-1.0	-0.9	-0.7	-0.6	-0.3	47.1%
(-) Impôts sur les bénéfices	18.1	28.0	24.6	27.9	48.4	73.2%
Résultat Net	45.2	72.9	69.7	81.4	84.2	3.4%

Source : IEDOM

Tableau 7
Le bilan agrégé (dix sociétés financières)

ACTIF	Montants en millions d'euros					Var. 14/13
	déc-10	déc-11	déc-12	déc-13	déc-14	
OPERATIONS DE TRESORERIE	93.3	100.8	86.8	117.2	109.2	-6.9%
Caisse & Banques centrales	0.2	0.4	0.4	0.4	0.5	11.2%
Etablissements de crédit	92.8	100.1	86.2	116.6	108.5	-7.0%
(dt) Comptes ordinaires débiteurs	64.4	65.1	49.8	109.5	102.0	-6.8%
(dt) Comptes et prêts	8.5	7.4	8.2	7.0	6.1	-13.5%
(dt) Réseau	19.9	27.6	28.2	0.1	0.4	247.4%
Autres opérations	0.3	0.4	0.2	0.2	0.2	-1.3%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	1 674.4	1 613.2	1 568.4	1 551.7	1 550.0	-0.1%
Crédits de trésorerie	722.2	707.2	680.6	670.2	667.3	-0.4%
Crédits à l'équipement	268.4	244.3	221.3	219.3	213.9	-2.4%
Crédits à l'habitat	390.4	404.4	415.9	428.5	448.0	4.6%
Comptes ordinaires débiteurs	45.0	31.4	47.9	32.1	10.5	-67.2%
Affacturation	157.7	134.9	118.7	124.1	135.3	9.0%
Autres crédits	8.0	10.8	13.2	11.9	11.6	-2.6%
Créances douteuses nettes	82.7	80.1	70.8	65.6	63.3	-3.5%
Provisions sur créances douteuses (non incluses)	122.6	110.6	109.5	102.8	97.6	-5.1%
OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	39.8	56.0	39.5	38.5	34.2	-11.2%
Comptes de régularisation & divers	36.4	52.8	36.7	36.1	31.7	-12.0%
Opérations sur titres	3.4	3.2	2.9	2.5	2.5	0.5%
VALEURS IMMOBILISEES	373.5	392.4	398.5	355.2	367.2	3.4%
Titres de participation et filiales	3.6	7.0	4.7	4.7	5.2	9.4%
Immobilisations	5.4	4.5	4.4	3.3	3.3	0.4%
Crédit-bail et opérations assimilées	294.0	275.5	284.2	281.8	310.2	10.1%
Location simple	57.3	84.8	73.2	50.9	40.3	-20.9%
Divers	13.2	20.7	32.1	14.4	8.2	-43.0%
TOTAL ACTIF	2 181.0	2 162.4	2 093.2	2 062.7	2 060.6	-0.1%
PASSIF						
OPERATIONS DE TRESORERIE	1 675.6	1 606.2	1 577.9	1 525.9	1 372.1	-10.1%
Etablissements de crédit	1 665.4	1 593.7	1 566.3	1 517.0	1 364.9	-10.0%
(dt) Comptes ordinaires créditeurs	72.2	68.5	51.0	36.3	42.7	17.4%
(dt) Comptes et emprunts	1 332.6	1 240.5	1 226.5	1 437.8	1 271.5	-11.6%
(dt) Réseau	260.6	284.7	288.8	42.9	50.7	18.4%
Autres opérations	10.1	12.5	11.7	8.9	7.2	-19.0%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	64.6	57.5	50.5	54.0	276.3	411.6%
Comptes d'affacturation	50.0	41.4	33.0	24.5	24.0	-1.7%
Comptes ordinaires créditeurs	2.2	2.8	2.8	1.0	3.1	224.6%
(dt) Sociétés financières	1.3	1.9	2.0	0.2	2.6	1245.1%
(dt) Ménages	0.9	0.9	0.8	0.8	0.5	-32.5%
Comptes créditeurs à terme	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	-6.2%
(dt) Sociétés financières	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	-6.2%
Autres dépôts	12.2	13.1	14.6	28.5	249.1	772.8%
OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	97.6	110.3	102.8	98.5	95.7	-2.9%
Comptes de régularisation & divers	72.9	94.3	90.0	88.1	86.6	-1.8%
Opérations sur titres	24.7	16.0	12.8	10.4	9.1	-12.0%
CAPITAUX PROPRES	343.2	388.4	362.0	384.3	316.5	-17.6%
Dettes subordonnées, provisions, FRBG	68.7	74.3	60.1	58.6	58.0	-1.1%
Réserves	93.8	93.9	94.0	122.4	77.8	-36.4%
Capital	92.5	90.0	90.0	68.3	68.3	0.0%
Report à nouveau	65.9	71.2	61.3	80.6	73.5	-8.7%
Excédent (+/-) et Résultat en instance d'approbation	22.3	58.7	56.6	54.3	38.8	-28.5%
Divers	0.0	0.2	0.0	0.1	0.0	-80.1%
TOTAL PASSIF	2 181.0	2 162.4	2 093.2	2 062.7	2 060.6	-0.1%

Source : IEDOM

Tableau 8
Le compte de résultat agrégé (dix sociétés financières)

	Montants en millions d'euros					Var. 14/13
	2010	2011	2012	2013	2014	
(+) Produit d'exploitation bancaire	333.0	323.8	322.5	307.1	298.5	-2.8%
Opérations de trésorerie et interbancaires	0.7	1.4	0.5	0.4	0.3	-9.6%
Opérations à la clientèle	130.1	122.9	114.1	109.5	106.2	-3.0%
Opérations sur titres	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	-75.7%
Opérations de crédit bail et opérations assimilées	194.6	190.3	201.1	182.9	184.6	0.9%
Divers	7.6	9.1	6.8	14.2	7.3	-48.5%
(-) Charges d'exploitation bancaire	229.7	214.3	219.6	200.6	200.6	0.0%
Opérations de trésorerie et interbancaires	46.5	43.3	42.1	32.0	27.2	-15.1%
Opérations à la clientèle	12.9	9.6	8.6	8.5	6.1	-28.2%
(dt) sur dépôts à vue	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-96.2%
(dt) sur dépôts à terme	12.3	8.5	6.3	5.8	0.0	-99.8%
Opérations sur titres	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	-100.0%
Opérations de crédit bail et opérations assimilées	167.2	158.5	161.9	152.9	161.1	5.4%
Divers	3.0	2.9	7.1	6.8	6.3	-8.0%
(+) Produits accessoires et produits divers	17.0	22.2	15.1	13.9	12.5	-10.3%
(-) Charges accessoires et charges diverses	0.8	1.1	0.9	1.3	0.3	-79.8%
(-) Dotations nettes aux provisions pour dépréciation de titres	-0.2	0.2	0.3	-0.2	0.0	95.1%
(-) Intérêts sur créances douteuses	2.8	2.4	2.0	0.9	1.3	45.8%
Produit Net Bancaire	116.9	128.0	114.7	118.4	108.8	-8.1%
(-) Frais généraux	58.2	55.8	54.7	51.2	52.0	1.5%
(dt) frais de personnel	17.5	15.8	15.5	15.7	16.0	2.1%
(dt) impôts et taxes	3.6	3.9	4.1	3.6	3.5	-2.4%
(dt) services extérieurs	37.1	36.1	35.1	32.0	32.5	1.7%
(-) Dotations aux amortissements	0.9	0.8	0.8	0.7	0.6	-18.2%
(-) Dotations nettes aux prov. sur immobilisations	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	n.s
(-) Quote part des frais de siège social	0.0	0.0	1.1	-0.3	0.7	n.s
(-) Quote part sur opérations d'exploitation non bancaires faites en commun	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	n.s
(+) Charges refacturées	4.4	4.2	4.5	1.9	1.9	1.5%
Résultat Brut d'Exploitation	62.3	75.6	62.7	68.6	57.4	-16.4%
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	31.9	-9.4	-10.1	-8.6	-13.9	-61.1%
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	-1.3	-1.7	0.0	0.0	0.0	n.s
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	-8.1	6.0	-11.0	1.8	-0.8	-143.9%
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	15.6	14.8	15.9	10.0	17.4	75.3%
(+) Intérêts sur créances douteuses	2.8	2.4	2.0	0.9	1.3	45.8%
Résultat d'exploitation	27.0	68.4	70.0	66.4	56.0	-15.8%
(+) Plus values nettes de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	0.3	0.5	0.0	0.1	0.2	67.2%
(+) Plus values nettes de cessions sur immobilisations financières	-1.0	0.0	-0.3	-0.1	-0.1	24.9%
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	-0.6	0.0	-0.2	-0.1	2.4	n.s
Résultat courant avant impôt	26.8	68.8	70.0	66.6	53.7	-19.4%
(+) Produits exceptionnels	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	-52.9%
(-) Charges exceptionnelles	0.0	0.9	0.0	0.0	0.0	-87.6%
(-) Dotations nettes au FRBG	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	n.s
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	0.0	0.0	0.0	-2.8	0.0	n.s
(-) Impôts sur les bénéfices	9.7	20.8	17.4	19.8	16.3	-17.7%
Résultat Net	17.3	47.2	52.8	49.7	37.5	-24.7%

Source : IEDOM

Lexique des principaux sigles

- Cdec : Commission départementale d'équipement commercial
COI : Commission de l'océan Indien
Comesa : Commission Market for Eastern ou Southern Community
Cospar : Collectif des organisations syndicales politiques et associatives de la Réunion
CPER : Contrat de Projet État-Région
CVS : Corrigé des variations saisonnières
Docup : Document unique de programmation
Drom : Départements et régions d'Outre-mer
EC : Établissement de crédit
Feader : Fonds européen agricole de développement rural
Feaga : Fonds européen agricole de garantie
Feder : Fonds européen de développement régional
Fep : Fonds européen pour la pêche
Fir : Fonds d'investissement routier
FSE : Fonds social européen
ICA : Indice du climat des affaires
IOR : Indian Ocean Rim
LBU : Ligne budgétaire unique
LME : Loi de modernisation de l'économie promulguée le 5 août 2008
Lodeom : Loi pour le développement économique des Outre-mer promulguée le 27 mai 2009
OPCVM : Organisme de placement en commun de valeurs mobilières
NRL : Nouvelle route du littoral
PCES : Plan de consolidation de l'économie sucrière
PIB : Produit intérieur brut
PNB : Produit net bancaire (principal solde intermédiaire de gestion utilisé pour l'analyse du compte de résultat d'un établissement de crédit)
Posei : Programme d'options spécifiques à l'éloignement et l'insularité
Pride : Programme régional intégré de développement des échanges
Rup : Régions ultrapériphériques
SADC : South African Development Africa
SCR : Service central des risques (de la Banque de France)
Taaf : Terres australes et antarctiques françaises
ZFGA : Zone franche globale d'activité

Ont participé à la rédaction de cet ouvrage :

Frédéric Arhan-Hoarau

Thierry Beltrand

Sylvie Bugier

Christine Lebreton

Atoussa Lotfi

David Perrain

Jérôme Taurand

Magali Ardoino

Directeur de la publication : Nicolas de SEZE
Responsable de la rédaction : Thierry BELTRAND
Editeur : IEDOM (www.iedom.fr)

Imprimé par GRAPHICA

Achévé d'imprimer en juin 2015 - Dépôt légal : juin 2015
ISSN 1632-420X - ISBN 978-2-916119-81-6

ISSN 1632-420X
ISBN 978-2-916119-81-6

